**RÉUNION DU CONSEIL MÉTROPOLITAIN**

**DU 08 février 2019**

**PROCÈS-VERBAL**

| | | | |
|---|---|---|---|
| | • | Désignation du secrétaire de séance | 08 |
| | • | Compte-rendu des délégations | 08 |
| | • | Approbation du procès-verbal du 7 décembre 2018 | 08 |
| **1** | • | Budget primitif 2019 – Budget principal – Budgets annexes – Autorisations de programmes et crédits de paiements – Dispositions budgétaires et comptables | 09 |
| **2** | • | Fiscalité directe locale – Taux 2019 | 28 |
| **3** | • | Bilan et perspectives sur les compétences et équipements culturels métropolitains et sur les chantiers de coopération culturelle intercommunale | 30 |
| **4** | • | ORVAULT – Contournement routier du bourg - Objectifs poursuivis et modalités de la concertation préalable | 85 |
| **5** | • | LES SORINIERES – Contournement routier du bourg - Objectifs poursuivis et modalités de la concertation préalable | 90 |
| **6** | • | NANTES – Modernisation de la ligne 1 de tramway entre Commerce et Médiathèque – Marchés de travaux et de fournitures - Lancement des consultations | 95 |
| **7** | • | Maîtrise d'oeuvre d'infrastructures pour le réseau de transports collectifs - Lancement d'une procédure négociée avec mise en concurrence pour la conclusion d'un accord-cadre | 96 |
| **8** | • | Mandat de mise en sécurité du réseau de tramway 2017-2020 – Marchés de travaux – Lancement de consultations | 97 |
| **9** | • | LA CHAPELLE-SUR-ERDRE – NANTES – Mandat connexion ligne 1 / ligne 2 de tramway, phase 2 Babinière, CETEX et pôle d'échanges – Modifications du programme et de l'enveloppe financière prévisionnelle des études | 99 |
| **10** | • | NANTES – REZE – Transfert des installations ferroviaires NANTES-ÉTAT – Convention de financement pour les travaux – Approbation | 102 |
| **11** | • | Etudes de circulation tous modes sur le territoire de Nantes Métropole - Lancement d'une procédure concurrentielle avec négociation pour la conclusion d'un accord-cadre | 51 |
| **12** | • | SAS Novapole Immobilier – Evolution en outil de portage immobilier économique métropolitain – Autorisation d'évolution de la prise de participation de la SAEM LOD dans la SAS ADEO Bellevue | 52 |
| **13** | • | Expérimentation prévention et lutte contre la pauvreté – Engagement dans la démarche « territoire démonstrateur » – Approbation | 54 |
| **14** | • | Prise en considération de périmètres d'études sur le territoire métropolitain – Instauration de nouveaux périmètres – Suppression des périmètres dont les études sont réalisées – Approbation | 61 |
| | • | | |

| | | | |
|---|---|---|---|
| **15** | • | MAUVES SUR LOIRE - Secteur Jacques Prévert – Instauration d'un périmètre de projet urbain partenarial | 68 |
| **16** | • | NANTES – Quadrant nord est – Mise en souterrain des lignes haute et très haute tension – Approbation du programme et de l'enveloppe financière | 70 |
| **17** | • | Agence d'Urbanisme de la Région Nantaise - Programme de travail et subvention 2019 | 71 |
| **18** | • | Projet de Plan Local d'Urbanisme intercommunal de la communauté de communes d'Erdre et Gesvres - Avis de Nantes Métropole | 74 |
| **19** | • | NANTES – Projet européen Life Revers'eau – Remise à ciel ouvert et renaturation du ruisseau des Renards – Demande de subventions | 80 |
| **20** | • | GEMAPI – Syndicat d'Aménagement Hydraulique Sud Loire - Syndicat mixte Loire et Goulaine – Approbation des statuts modifés – Désignation des représentants de Nantes Métropole | 83 |
| **21** | • | Extension et renouvellement de canalisations et branchements d'eau potable sur le territoire de Nantes Métropole – Approbation du programme et de l'enveloppe financière prévisionnelle – Lancement d'une consultation de maîtrise d'oeuvre en procédure négociée concurrentielle | 107 |
| **22** | • | Fourniture de charbon actif en poudre pour le traitement de l'eau potable de l'usine de production de la Roche à Nantes – Accord-cadre – Lancement d'un appel d'offres | 108 |
| **23** | • | SAINT-HERBLAIN – Opération espaces publics de Preux – Modification du programme et de l'enveloppe financière prévisionnelle - Attribution et signature des marchés | 109 |
| **24** | • | Equipements culturels métropolitains – Dispositions tarifaires | 110 |
| **25** | • | Adhésion de Nantes Métropole à la fédération nationale des collectivités concédantes et régies | 111 |
| **26** | • | Désignations diverses | 112 |
| **27** | • | Attribution de subventions aux tiers | 115 |
| **28** | • | Dispositions tarifaires et diverses | 118 |
| **29** | • | Personnel métropolitain – Adaptation du tableau des effectifs - Dispositions diverses – Approbation | 121 |
| **30** | • | NANTES – Aménagement de 7 niveaux de l'immeuble Polaris – Approbation du programme et de l'enveloppe financière prévisionnelle – Lancement d'une procédure adaptée | 128 |
| **31** | • | Déchets – Fourniture de bacs roulants – Lancement d'un appel d'offres ouvert | 129 |
| **32** | • | Missions de diagnostics sanitaires sur le patrimoine bâti des membres du groupement de commandes Ville de Nantes – CCAS – Nantes Métropole et ESBANSN - Lancement d'un appel d'offres ouvert | 130 |
| | • | | |

| | | | |
|---|---|---|---|
| **33** | • | Mission d'assistance à maîtrise d'oeuvre interne et maîtrise d'ouvrage pour les travaux des bâtiments des membres du groupement de commandes Ville de Nantes, CCAS et Nantes Métropole - Lancement d'un appel d'offres ouvert | 131 |
| **34** | • | Missions de maîtrise d'œuvre sur des opérations mixtes infrastructures/bâtiments – Lancement d'un appel d'offres ouvert pour la conclusion d'un accord-cadre et lancement d'un marché subséquent pour la reconstruction de la déchetterie Prairie de Mauves à Nantes | 132 |
| **35** | • | Travaux de réaménagement, de grosses réparations et d'entretien courant sur les propriétés des membres du groupement de commandes Ville de Nantes – CCAS – Nantes Métropole - ESBANSN – Signature d'accords-cadres | 134 |
| **36** | • | Acquisition et maintenance d'un système d'information ressources humaines (SIRH) – Lancement d'un dialogue compétitif | 135 |
| **37** | • | Centre de traitement et de valorisation des déchets de Couëron – Délégation de service public avec la société Arc-en-Ciel – Avenants aux baux emphytéotiques administratifs | 136 |
| **38** | • | Centre de traitement et de valorisation des déchets de Couëron – Délégation de service public avec la société Arc-en-Ciel – Protocole transactionnel suite à l'incendie de l'atelier de tri des collectes sélectives – Approbation | 138 |

**CONSEIL DU 08 FÉVRIER 2019**

**CITÉ DES CONGRÈS – 9H00 – SALLE 300**

**COMPTE RENDU SOMMAIRE**

Le Conseil de Nantes Métropole, dûment convoqué le 1er février 2019, a délibéré sur les questions suivantes :

Présidente de séance : Mme Johanna ROLLAND - Présidente de Nantes Métropole

Secrétaire de séance : M. Marc DENIS

**Points 01 à 03 et 11 à 12 (9h05 à 11h41)**

**Présents : 76**

M. ALIX Jean-Guy, M. AMAILLAND Rodolphe, M. ANNEREAU Matthieu, M. BAINVEL Julien, Mme BENATRE Marie-Annick, Mme BESLIER Laure, Mme BIR Cécile, Mme BLIN Nathalie, M. BLINEAU Benoît, M. BOLO Pascal, M. BUQUEN Eric, M. BUREAU Jocelyn, M. CAILLAUD Michel, Mme CHEVALLEREAU Claudine, Mme CHIRON Pascale, Mme CHOQUET Catherine, Mme COPPEY Mahel, M. COUTURIER Christian, M. DAVID Serge, M. DENIS Marc, Mme DUBETTIER - GRENIER Véronique, M. DUCLOS Dominique, M. FEDINI François, M. FOURNIER Xavier, Mme GARNIER Laurence, M. GARREAU Jacques, Mme GESSANT Marie-Cécile, M. GRELARD Hervé, Mme GRELAUD Carole, Mme GRESSUS Michèle, M. GUERRIAU Joël, M. HAY Pierre, M. HIERNARD Hugues, M. HUARD Jean-Paul, M. HUCHET Erwan, Mme KRYSMANN Blandine, Mme LAERNOES Julie, Mme LE BERRE Dominique, M. LE BRUN Pierre-Yves, Mme LE STER Michèle, Mme LEFRANC Elisabeth, M. LUCAS Michel, Mme LUTUN Lydie, Mme MAISONNEUVE Monique, M. MARTIN Nicolas, M. MAUDUIT Benjamin, Mme MEYER Christine, M. MOREAU Jean-Jacques, M. MORIVAL Benjamin, M. MOUNIER Serge, Mme NAEL Myriam, Mme NEDELEC Marie Hélène, M. NICOLAS Gilles, Mme PADOVANI Fabienne, M. PARPAILLON Joseph, Mme PERNOT Mireille, M. PRAS Pascal, Mme PREVOT Charlotte, M. QUERAUD Didier, M. QUERO Thomas, M. RAMIN Louis - Charles, M. REBOUH Ali, M. RENEAUME Marc, M. RICHARD Guillaume, M. RIOUX Philippe, Mme RODRIGUEZ Ghislaine, Mme ROLLAND Johanna, M. ROUSSEL Fabrice, M. SALECROIX Robin, M. SEASSAU Aymeric, M. SEILLIER Philippe, M. SOBCZAK André, Mme SOTTER Jeanne, M. TRICHET Franckie, M. VEY Alain, M. VOUZELLAUD François

**Absents et représentés : 18**

M. AFFILE Bertrand (pouvoir à M. BUREAU Jocelyn), M. ALLARD Gérard (pouvoir à Mme PREVOT Charlotte), Mme BASSAL Aïcha (pouvoir à M. REBOUH Ali), M. BELHAMITI Mounir (pouvoir à Mme BIR Cécile), Mme BOCHER Rachel (pouvoir à M. TRICHET Franckie), M. GILLAIZEAU Jacques (pouvoir à M. PRAS Pascal), Mme GUERRA Anne-Sophie (pouvoir à M. FOURNIER Xavier), Mme HAKEM Abbassia (pouvoir à Mme LEFRANC Elisabeth), Mme IMPERIALE Sandra (pouvoir à M. FEDINI François), M. JUNIQUE Stéphane (pouvoir à M. QUERO Thomas), M. LEMASSON Jean-Claude (pouvoir à M. COUTURIER Christian), M. MARAIS Pierre-Emmanuel (pouvoir à Mme BESLIER Laure), M. MARTINEAU David (pouvoir à M. NICOLAS Gilles), Mme MERAND Isabelle (pouvoir à M. RIOUX Philippe), Mme NGENDAHAYO Liliane (pouvoir à M. CAILLAUD Michel), Mme PIAU Catherine (pouvoir à M. SOBCZAK André), M. ROBERT Alain (pouvoir à Mme SOTTER Jeanne), Mme SALOMON Maguy (pouvoir à Mme LE BERRE Dominique)

**Absents : 3**

Mme DUPORT Sandrine, Mme HAMEL Rozenn, Mme HOUEL Stéphanie

**Point 13 à 20 (11h42 à 12h57)**
**Présents : 80, Absents et représentés : 14, Absents : 3**
Arrivée de M. Alain ROBERT, annule le pouvoir donné à Mme Jeanne SOTTER,

Arrivée de M. David MARTINEAU, annule le pouvoir donné à M. Gilles NICOLAS,
Arrivée de M. Jean-Claude LEMASSON, annule le pouvoir donné à M. Christian COUTURIER,
Arrivée de M. Jacques GILLAIZEAU, annule le pouvoir donné à M. Pascal PRAS,
Arrivée de M. Bertrand AFFILE, annule le pouvoir donné à M. Jocelyn BUREAU,
Départ de Mme Pascale CHIRON qui donne pouvoir à Mme Catherine CHOQUET

**Point 04 (14h25 à 14h43)**

**Présents : 77**

M. AFFILE Bertrand, M. ALIX Jean-Guy, M. AMAILLAND Rodolphe, M. ANNEREAU Matthieu, Mme BENATRE Marie-Annick, Mme BESLIER Laure, Mme BIR Cécile, Mme BLIN Nathalie, M. BLINEAU Benoît, M. BOLO Pascal, M. BUQUEN Eric, M. BUREAU Jocelyn, M. CAILLAUD Michel, Mme CHEVALLEREAU Claudine, Mme CHOQUET Catherine, Mme COPPEY Mahel, M. COUTURIER Christian, M. DAVID Serge, M. DENIS Marc, Mme DUBETTIER - GRENIER Véronique, M. DUCLOS Dominique, M. FEDINI François, M. FOURNIER Xavier, M. GARREAU Jacques, Mme GESSANT Marie-Cécile, M. GILLAIZEAU Jacques, Mme GRELAUD Carole, Mme GRESSUS Michèle, Mme GUERRA Anne-Sophie, M. GUERRIAU Joël, Mme HAMEL Rozenn, M. HAY Pierre, M. HIERNARD Hugues, M. HUARD Jean-Paul, M. HUCHET Erwan, Mme KRYSMANN Blandine, Mme LAERNOES Julie, Mme LE BERRE Dominique, M. LE BRUN Pierre-Yves, Mme LE STER Michèle, Mme LEFRANC Elisabeth, M. LEMASSON Jean-Claude, M. LUCAS Michel, Mme LUTUN Lydie, Mme MAISONNEUVE Monique, M. MARAIS Pierre-Emmanuel, M. MARTIN Nicolas, M. MARTINEAU David, M. MAUDUIT Benjamin, Mme MERAND Isabelle, M. MOREAU Jean-Jacques, M. MORIVAL Benjamin, M. MOUNIER Serge, Mme NAEL Myriam, Mme NEDELEC Marie Hélène, M. NICOLAS Gilles, Mme PADOVANI Fabienne, M. PARPAILLON Joseph, Mme PERNOT Mireille, M. PRAS Pascal, Mme PREVOT Charlotte, M. QUERAUD Didier, M. QUERO Thomas, M. RAMIN Louis - Charles, M. RENEAUME Marc, M. RIOUX Philippe, M. ROBERT Alain, Mme ROLLAND Johanna, M. ROUSSEL Fabrice, M. SALECROIX Robin, Mme SALOMON Maguy, M. SEASSAU Aymeric, M. SEILLIER Philippe, Mme SOTTER Jeanne, M. TRICHET Franckie, M. VEY Alain, M. VOUZELLAUD François

**Absents et représentés : 11**

M. ALLARD Gérard (pouvoir à Mme PREVOT Charlotte), M. BELHAMITI Mounir (pouvoir à Mme BIR Cécile), Mme BOCHER Rachel (pouvoir à M. TRICHET Franckie), Mme CHIRON Pascale (pouvoir à Mme CHOQUET Catherine), Mme HAKEM Abbassia (pouvoir à Mme LEFRANC Elisabeth), Mme IMPERIALE Sandra (pouvoir à M. FEDINI François), M. JUNIQUE Stéphane (pouvoir à M. QUERO Thomas), Mme MEYER Christine (pouvoir à Mme SALOMON Maguy), Mme NGENDAHAYO Liliane (pouvoir à M. CAILLAUD Michel), M. REBOUH Ali (pouvoir à M. DUCLOS Dominique), M. SOBCZAK André (pouvoir à Mme LE BERRE Dominique)

**Absents : 9**

M. BAINVEL Julien, Mme BASSAL Aïcha, Mme DUPORT Sandrine, Mme GARNIER Laurence, M. GRELARD Hervé, Mme HOUEL Stéphanie, Mme PIAU Catherine, M. RICHARD Guillaume, Mme RODRIGUEZ Ghislaine

**Point 05 (14h44 à 14h56)**
**Présents : 77, Absents et représentés : 12, Absents : 8**
Arrivée de Mme Laurence GARNIER
Départ de M. Jean-Paul HUARD qui donne pouvoir à M. Pierre-Yves LEBRUN

**Points 06 à 09 (14h57 à 15h09)**
**Présents : 77, Absents et représentés : 13, Absents : 7**
Arrivée de M. Hervé GRELARD
Départ de M. Christian COUTURIER qui donne pouvoir à Mme Michèle GRESSUS

**Points 10, 21 à 24 (15h10 à 15h29)**
**Présents : 78, Absents et représentés : 13, Absents : 6**
Arrivée de M. Julien BAINVEL

**Points 25 à 29 (15h30 à 15h44)**

**Présents : 77, Absents et représentés : 17, Absents : 3**
Départ de M. Robin SALECROIX qui donne pouvoir à Mme Mireille PERNOT
Départ de Mme Marie-Annick BENATRE qui donne pouvoir à M. Jean-jacques MOREAU
Départ de M. Jean-Claude LEMASSON qui donne pouvoir à M. Jacques GILLAIZEAU
Arrivée de M. Ali REBOUH qui annule pouvoir donné à M. DUCLOS et récupère pouvoir de Mme Aicha BASSAL
Pouvoir de M. Guillaume RICHARD à Mme Blandine KRYSMANN
Arrivée de Mme RODRIGUEZ Ghislaine

**Points 30 à 36 (15h45 à 15h54)**
**Présents : 75, Absents et représentés : 18 Absents : 4**
Départ de M. Pascal BOLO qui donne pouvoir à M. Michel LUCAS
Départ de M. Jean-Guy ALIX

**Points 37 et 38 (15h55 à 16h00)**
**Présents : 75, Absents et représentés : 18 Absents : 4**
Arrivée de M. Stéphane JUNIQUE qui annule pouvoir donné à M. Thomas QUERO
Départ de M. Julien BAINVEL qui donne pouvoir à Mme GUERRA Anne-Sophie

## DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

**M.Denis** est désigné pour exercer les fonctions de secrétaire de séance

## APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 7 DÉCEMBRE 2018

**Mme la Présidente :** « Nous avons à approuver le procès-verbal de notre dernière séance. Je mets aux voix. Des oppositions ? Des abstentions ? Le procès-verbal est donc adopté. »

## COMPTE RENDU DES DÉLÉGATIONS

**Mme la Présidente :** « Nous avons à prendre acte du compte rendu des délégations, comme traditionnellement, sachant qu'il n'y a pas de vote sur ce point. Merci. Madame Garnier. »

**Mme Garnier :** « Oui, merci beaucoup Madame la Présidente. Bonjour à tous.

Je souhaitais intervenir à l'occasion de ce compte rendu.

Nous avons un certain nombre de délibérations à examiner aujourd'hui à l'ordre du jour de cette session et il y a aussi une délibération que nous attendions et que nous n'avons pas, qui n'est pas présente dans cet ordre du jour. Je veux parler du vote sur le prix de cession du double stade à la Beaujoire.
Nous l'avons évoqué la semaine dernière en Conseil municipal, vous nous aviez dit que le dossier n'avait pas pu être envoyé dans les temps aux Domaines parce que le FC Nantes n'était pas prêt et que le dossier n'était pas finalisé. Au passage, ça veut quand même dire que vous avez proposé au Conseil métropolitain de décembre un dossier sans qu'il soit tout à fait complet ni même finalisé. En fait, on a trois questions.

La première question, c'est : est-ce que vous pouvez nous dire, puisque j'imagine que vous avez avancé maintenant sur le dossier, à qui, à quelle personne morale notre Métropole s'apprête à vendre la parcelle ?

Deuxième question : au Conseil métropolitain de décembre dernier, Pascal Bolo a évoqué un programme d'activités économiques que le FC Nantes souhaitait mettre en place autour du futur projet de double stade. Est-ce que vous pouvez nous dire ce dont il s'agit, maintenant que vous avez le dossier complet ? J'imagine, en tout cas, car c'est ce que nous a laissé entendre Monsieur Bolo la semaine dernière.

Enfin, dernier point : est-ce que vous pouvez nous dire si vous confirmez que le vote concernant le prix de cession de la parcelle aura lieu au Conseil métropolitain d'avril ? En décembre, nous avions demandé à plusieurs voix au sein de notre groupe de reporter la délibération, considérant qu'elle était trop précipitée. Vous étiez très pressés à l'époque, vous nous aviez dit que ce n'était pas possible de reporter la délibération. Aujourd'hui, on vous sent curieusement plutôt moins pressés sur ce dossier. Merci pour votre éclairage. »

**Mme la Présidente :** « Merci. Est-ce qu'il y a d'autres interventions sur le compte rendu des délégations ? Pascal Bolo. »

**M. Bolo :** « Que dire, Madame la Présidente, à part ma consternation de ces questions qui n'en sont pas, qui tentent de mettre de la polémique là où il n'y en a pas, et qui voudraient faire débattre de quelque chose qui n'est pas à l'ordre du jour. Évidemment, une délibération répondra le 8 avril prochain à l'ensemble des questions que Madame Garnier se pose.

Il est inutile de faire de la polémique pour rien. Aujourd'hui, il n'y a pas de délibération concernant non pas le double stade, parce qu'il n'y a jamais eu de double stade. C'est quoi ces éléments de langage qui déforment la vérité des faits et la vérité des projets ? La réalité, c'est que nous aurons à l'ordre du jour de notre Conseil l'ensemble des réponses aux questions que pose Madame Garnier. Évidemment, cela fera l'objet d'une délibération, lorsque nous aurons le prix de la parcelle. Si, aujourd'hui nous n'avons pas le prix de la parcelle, il est inutile de délibérer.

Donc ne brodez pas en faisant des procès d'intention divers et variés. Je vous le dis simplement : le dossier ne permettait pas aujourd'hui une délibération. Il le permettra, n'en doutez pas, pour notre prochain Conseil métropolitain. »

**Mme la Présidente :** « Merci. Je vous propose donc que nous puissions avancer et aborder un point évidemment éminemment important à l'ordre du jour puisqu'il s'agit de notre budget. Pascal Bolo. »

**M. Bolo** présente les dossiers suivants :

**Direction générale ressources**
**Département finances marchés & performance**
Direction Finances

# Délibération

**Conseil métropolitain du 8 février 2019**

## 01 – Budget primitif 2019 – Budget principal – Budgets annexes – Autorisations de programmes et crédits de paiements – Dispositions budgétaires et comptables

### Exposé

1) **Budget Primitif 2019 :**

Plusieurs documents sont joints à la présente délibération et constituent une présentation détaillée du budget 2019 de Nantes Métropole :

- Le rapport de présentation financière ;
- Les maquettes officielles du budget primitif 2019 du budget principal et du budget annexe élimination et traitement des déchets en M57 ;
- Les maquettes officielles du budget primitif 2019 des autres budgets annexes : eau, assainissement, locaux industriels et commerciaux, transports et stationnement présentés en M4, M43 et M49 ;
- La situation des autorisations de programmes et des crédits de paiement ;
- La présentation du budget primitif 2019 par politique publique.

Par ailleurs, suite à la fin de l'activité en régie, le budget annexe réseau de chaleur n'est pas reconduit. Le résultat de ce budget annexe pour 2018 sera repris sur le budget principal lors du vote du budget supplémentaire 2019.

2) **Dispositions budgétaires et comptables :**

**Virements entre chapitres budgétaires :**

Le règlement financier adopté au conseil métropolitain du 15/12/2015 prévoit la possibilité ouverte par la M57, que le conseil métropolitain puisse, au moment du vote du budget primitif, déléguer à sa Présidente ou au Vice-président en charge des finances la possibilité de procéder à des virements entre chapitres, dans la limite de 7,5% du montant des dépenses réelles de chaque section (art. L5217-10-6 du Code Général des Collectivités Territoriales) à l'exclusion des dépenses de personnel, en précisant toutefois que le conseil métropolitain sera informé des mouvements ainsi exécutés lors de la séance la plus proche.
Le conseil métropolitain doit donc se prononcer sur cette disposition pour l'exercice budgétaire 2019 du budget principal et du budget annexe élimination et traitement des déchets.

**Provisions**

Le code général des collectivités territoriales et l'instruction budgétaire M57 prévoient de provisionner les risques dès qu'ils sont constatés, et notamment ceux liés à des contentieux ou des créances douteuses. La constitution d'une provision doit faire l'objet d'une délibération spécifique du conseil métropolitain.
Il convient de constituer une provision pour créances 2018 (non recouvrées) et les créances 2019 à émettre auprès du concessionnaire des réseaux de chaleur pour la part R2 :

| | | |
|---|---|---|
| Enedis | Titres de recettes 2018 et 2019, part R2 concession réseaux de chaleur | 1 500 000€ |

Il convient de reprendre les provisions pour risques :
-émises en 2008 et 2009 pour un remboursement de versement transport auprès de l'armée de terre,
-émise en 2011 pour risque financier de remontée de taux :

| | |
|---|---|
| Provision versement transport indu de l'armée de terre | 1 290 033,15€ |
| Provision pour risque financier de remontée de taux | 6 100 000,00€ |

**M. Bolo :** « Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Maires, mes chers collègues, j'avais presque eu l'envie, en hommage à Michel Legrand et Jacques Demy, de vous donner une version chantée du budget.

Plus sérieusement, cela aurait répondu à des interrogations de nos concitoyens qui sont au fondement assez largement du mouvement et de la crise que notre pays traverse aujourd'hui. Cela tient beaucoup au consentement à l'impôt qui est à la base de la création des démocraties, à la nécessité et à l'exigence de transparence et de compréhension, à la fois de justice fiscale et d'explication de la manière dont nous utilisons dans nos communes et notre Établissement Public de Coopération Intercommunale, l'argent que nous confient nos concitoyens.

C'est vrai que l'exercice n'est pas facile. Dans un reportage télé récent qui se demandait pourquoi les jeunes ne participaient pas au grand débat, une jeune fille a répondu : "C'est vrai que je ne fais pas l'effort de m'y intéresser, je ne fais pas l'effort de m'informer."

J'avais trouvé cette réflexion intéressante parce que nous sommes, nous élus, mais aussi nos amis de la presse, confrontés à cette double exigence et à ce double comportement un peu contradictoire parfois de la part de nos concitoyens : d'une part ils se plaignent du manque de transparence, d'information, de lisibilité, de compréhension. Il est vrai le système est très complexe. D'autre part, ils reconnaissent parfois eux-mêmes qu'ils ne font pas l'effort de comprendre ce qui se passe et d'aller chercher des informations là où elles sont et là où nous nous efforçons de leur donner et de leur fournir.

C'est pour ça que la présentation de l'acte fondamental qu'est l'adoption du budget primitif 2019 de Nantes Métropole revêt à mon avis une importance particulière dans ce contexte. Nous allons essayer, sans être inutilement longs, de donner à nos concitoyens qui s'y intéresseront le maximum d'informations sur la manière dont nous entendons utiliser l'argent qu'ils nous confient. Surtout, sur ce que ces choix budgétaires révèlent de notre programme, des valeurs qui dictent notre action et du cap que nous entendons suivre pour la métropole nantaise. Étant entendu que nous avons un projet métropolitain et que le budget 2019 doit être la traduction chiffrée de la tenue des engagements de ce projet et des valeurs qui le fondent.

Notre budget 2019 représente 1,31 milliard d'euros, tous budgets de Nantes Métropole confondus. Pourquoi j'insiste sur cet aspect ? C'est que pour la première fois, nous proposons un budget où nous allons vous présenter le budget principal et l'ensemble des budgets annexes : le budget annexe des déchets, le budget annexe des transports publics, que nous avons créés il y a quelques mois, et les autres budgets annexes dont vous avez l'habitude d'entendre la présentation.

Je précise cela parce qu'évidemment, cela rend de manière nominale les comparaisons un petit peu difficiles. Je voudrais remercier la direction des finances qui a fait un travail conséquent pour permettre, malgré ces nouveautés de présentation, que la présentation comporte le plus d'éléments de comparaison possible de budget à budget…. Et je ne vous cache pas qu'aujourd'hui la présentation est plus orthodoxe que ce qui se concevait avant.

Donc, plus de 1 milliard d'euros avec 454,1 millions d'euros consacrés à l'investissement. Nous verrons que c'est évidemment le point central, le fait saillant de ce budget, d'avoir un niveau d'investissement tout à fait considérable, tout cela conformément à ce que nous avions dit que nous ferions.

Le budget, c'est d'abord l'application d'un projet métropolitain avec sa stratégie financière. Nous verrons successivement le budget de fonctionnement, le budget d'investissement, les budgets annexes, et tout d'abord les politiques publiques.

C'est 1 029 000 000 euros en faveur des politiques publiques métropolitaines que nous allons un petit peu détailler. D'abord, le développement économique et l'attractivité au service de l'emploi représente 137 millions d'euros pour : la livraison du nouveau MIN avec les derniers paiements ; la poursuite du soutien à la recherche en santé ; la plate-forme de valorisation économique et créative des halles 1 et 2 et le soutien au pôle de compétitivité et au pôle d'innovation ; le soutien à l'agence Nantes Saint-Nazaire développement pour 3 millions d'euros ; le soutien aux outils territoriaux en faveur de l'emploi pour 3,7 millions d'euros et le fonds d'aide aux jeunes, 300 000 euros, qui nous a été récemment transféré du Département.

C'est aussi, le développement de « Nantes Entreprises dans ma poche » ; la démarche Campus Nantes renforcée, les engagements du contrat de projet État Région en cours ; la livraison des salles annexes du palais des sports de Beaulieu pour 5 millions d'euros en 2019 ; le financement des équipements culturels et sportifs métropolitains et le soutien aux clubs et athlètes de haut niveau ; et les grands événements sportifs qui seront particulièrement nombreux en 2019, on le verra par la suite.

L'aménagement et la cohésion territoriale, c'est l'entretien et la préservation de la voirie et la réalisation des projets communaux pour 67 millions d'euros. J'insiste parce que notre Métropole, outre le fait qu'elle reverse au budget de fonctionnement comme aucune autre, assume aussi ses responsabilités sur des opérations propres aux communes concernées, en plus évidemment du fait que chacune de nos communes est concernée par les investissements que nous faisons à l'échelle métropolitaine.

Le projet de la gare, 7,7 millions en 2009 , les réalisations au titre de la ville apaisée, les engagements Loire avec l'accompagnement des initiatives citoyennes, les aménagements de l'île de Nantes, les réserves foncières évidemment, l'aménagement de nouveaux quartiers dont le Bas-Chantenay, les nouvelles ZAC sur quatre quartiers nantais avec les conventions PNRU, la poursuite des projets du Grand-Bellevue, de Malakoff Aval, du Clos-Toreau, de Nantes-Nord, de l'espace public de Preux à Saint-Herblain : ce sont des réalisations que permet le budget 2019.

Mais également, la construction, la réhabilitation de logements sociaux, j'insiste parce que, outre le fait que cela représente 15,3 millions d'euros, c'est un marqueur fort de notre politique. Les dispositifs d'amélioration de l'habitat privé, les aides à la réhabilitation, cela fait des années et des années que notre Métropole, quelle que soit la forme de son intercommunalité, travaille pour éviter les dégradations de copropriétés que nous pouvons connaître dans d'autres villes, et là on voit les différences de politiques qui se manifestent de manière très claire. Mais aussi, l'action en faveur de la cohésion sociale, les aires d'accueil des gens du voyage pour 3,35 millions d'euros. Tout cela, parce que la Métropole c'est aussi naturellement de la solidarité.

Et puis, il y a une politique transversale absolument majeure, qu'est la transition écologique. 59 % des dépenses de politique publique en 2019 auront trait, à un titre ou à un autre, à la transition écologique. Évidemment, la toiture photovoltaïque du MIN ; la collecte, le traitement et la valorisation des déchets ; les travaux de l'usine de l'eau et l'opération de valorisation du biogaz ; l'exploitation des réseaux de transports en commun. Oui, cela concourt à la transition écologique, à la fois par les changements de comportement en matière de mobilité, mais également par les choix qui sont faits, le choix du gaz naturel, carburant hégémonique à 100 % en 2021. Puis, bien sûr notre e-busway et tous les travaux qui concourent à l'exploitation et notamment les constructions de nouveaux Centres Techniques et d'Exploitation pour nos bus et nos trams pour 8,4 millions d'euros, sans oublier les premières études du tram ouest de l'île de Nantes.

C'est aussi l'amélioration des services de mobilité pour les PMR, l'extension des P+ R, les plans communaux de déplacements doux. Là encore, nous avons un mixte entre travaux d'infrastructure, travaux à l'échelle de l'agglomération, et le quotidien des habitants de la métropole dans toutes nos communes. Cette alliance entre les grands projets et les projets de proximité reste la marque de notre action et se traduit dans le budget 2019.

La transition énergétique à proprement parler, c'est évidemment : la Conférence ouverte de la transition énergétique; le développement et la mise en œuvre de la nouvelle plate-forme Mon Projet rénov' visant à aider les initiatives ; les investissements supplémentaires dans l'entretien durable du patrimoine métropolitain ; la rénovation énergétique des copropriétés, 4 millions d'autorisations de programme ; l'ouverture et le soutien de la rénovation énergétique du parc social, 5 millions d'autorisations de programme ; l'investissement dans une flotte de véhicules plus propres ; le développement des modes doux, 10,5 millions de crédits de paiement et la mise en œuvre des plans communaux de déplacements doux, auxquels je faisais allusion à l'instant.

L'examen du budget, c'est aussi le moment de vérifier que notre stratégie financière est toujours adaptée, que nous la respectons tout en réalisant nos objectifs. Parce qu'on pourrait respecter nos objectifs en mettant à bas la stratégie financière, ou respecter la stratégie financière sans réaliser nos objectifs.

Je peux vous confirmer que notre stratégie financière adoptée en 2015 est toujours adaptée à la réalisation de nos objectifs avec un haut niveau d'investissement de 2 milliards d'euros sur l'ensemble des budgets pour le mandat. 1,5 milliard ont déjà été réalisés depuis 2014, et évidemment cet effort d'investissement est poursuivi et amplifié en 2019.

Nous avions, face aux contraintes financières, adopté en 2015 une stratégie financière, elle continue à s'appliquer, et ce avec succès puisqu'elle permet la réalisation de nos objectifs : la maîtrise des dépenses de fonctionnement, le réendettement modéré en restant en dessous de sept ans (on va voir qu'on est très en dessous de sept ans de capacité de remboursement) et naturellement le fait de laisser une situation financière saine tout en réalisant nos programmes ambitieux.

C'est ce que ce budget 2019 permet, et évidemment, et on va y revenir, c'est la première année, le premier budget où nous passons sous le joug de la contractualisation que l'État nous a imposée.

Alors, il nous l'a imposée, vous allez me dire : "Mais vous n'aviez qu'à ne pas le signer !". D'ailleurs, certains d'entre vous nous l'ont dit.

Je voudrais rappeler une chose : nous allons discuter dans un instant de savoir s'il faut inscrire en prévision au budget, comme nous allons le faire, 3 millions d'euros de reprise de l'État sur nos recettes fiscales. Or, si nous ne l'avions pas signé nous aurions d'ores et déjà 8 millions à inscrire. La stratégie que nous avons adoptée de vive critique de ce système de fausse contractualisation tout en signant quand même le contrat, nous permet de continuer le dialogue avec l'État alors qu'aujourd'hui il serait clos. Cela nous permet de continuer la négociation et de sauvegarder ainsi les intérêts financiers de la Métropole et donc de ses habitants et de ses entreprises, mais je vais y revenir.

Le budget principal, puisque c'est ainsi qu'il faut désormais le nommer, sans le budget annexe des déchets et sans le budget annexe des transports publics, s'établit comme vous le voyez à 769 millions d'euros avec une épargne nette, je le dis pour Marc Reneaume qui en est particulièrement friand, de 82,35 millions d'euros qui s'accroît de 7,3 millions entre 2018 et 2019. Elle est directement affectée au financement des nouveaux investissements et y contribue pour plus de 29 %, soit 4 points de plus qu'en 2018. Aussi, notre capacité de désendettement, malgré, nous allons le voir, un réendettement modéré, est maintenue à 3,6 ans comme c'était déjà le cas en 2018, soit bien loin de la limite des sept ans dont je vous parlais tout à l'heure.

Concernant les recettes de fonctionnement, elles sont en augmentation de 4,41 % par rapport au budget 2018. C'est le fruit du dynamisme de notre territoire et cela démontre bien la bizarrerie du contrat que l'État nous a fait signer. Ce contrat ne tenant absolument pas compte de nos capacités de financement et donc de nos recettes.

L'État nous dit : "Vous n'avez pas le droit de dépenser plus de 1,2 % de plus que l'année précédente, quand bien même vos recettes, sans qu'on touche au taux de fiscalité, seraient en augmentation de 4,41 %." Cela alors même que notre population augmente, que la demande en service augmente, et on va le voir particulièrement dans un domaine qui m'intéresse d'assez près : les transports publics, mais pas que.

Nous avons là illustré ce paradoxe. Il n'y a pas d'effet ciseaux à la Métropole et pourtant, l'État souhaite nous contraindre. Alors, cette contrainte de l'État, comment allons-nous la traiter ? Nous parlons du dépassement probable au-delà des 1,2 % de l'augmentation en 2018. Je le précise parce que je me suis trompé là-dessus au déjeuner de presse hier, je le reprécise, nous parlons bien du dépassement 2018, dont nous ne connaissons pas encore tous les éléments puisque le compte administratif 2018 ne nous est pas encore connu. Cependant, nous pressentons – et un peu plus que pressentir parce que nous suivons nos comptes et nous suivons nos exercices budgétaires – que nous allons dépasser les 1,2 %. Alors à quelle échelle ? Nous ne le savons pas encore. Ce que nous savons en revanche, c'est qu'il y a deux composantes dans ce dépassement :

1) La première composante relève de choix qui nous appartiennent, qui relèvent de nos compétences, de notre responsabilité au regard de notre projet pour notre métropole. Lors de la négociation qui s'ouvrira aussi bien au niveau local qu'au niveau national, nous irons devant l'État en disant : "Voilà, sur cette part, oui, nous assumons parce que c'est aussi notre liberté de libre administration des collectivités locales, nous assumons le fait que nous sommes allés au-delà du contrat que nous avions signé, contraints et forcés, avec vous" . À ce titre, je vous propose d'inscrire au budget 2019 une prévision de reprise de l'État sur nos recettes fiscales de 3 millions d'euros.

C'est ce qui explique, sur le tableau que vous avez derrière moi, que les taxes directes locales n'augmentent en rendement que de 1,04 % au budget primitif prévisionnel 2019. Nous avons enlevé les 3 millions que nous pensons que l'État va nous retenir selon le contrat que nous avons passé. Sur ce point, nous assumons, nous avons la chance – et nous nous la sommes donnée, cette chance – d'avoir une situation financière de notre établissement public qui nous permet d'assumer à la fois la dépense et la reprise de l'État.

2) La deuxième composante, c'est les dépenses que l'État nous encourage ou nous contraint à faire pour ensuite nous le reprocher. L'exemple type, c'est quand sur la transition énergétique l'État nous dit : "Il faut que vous vous engagiez plus en la matière, et pour vous aider je suis prêt à cofinancer des postes que vous créeriez à ce titre." Mais nous, nous sommes d'accord avec cette politique. Nous applaudissons. Nous ne nous mettons pas au garde-à-vous, il ne faut pas exagérer, mais nous suivons la recommandation de l'État et nous créons des postes liés à la transition écologique et énergétique. Puis l'État, ensuite, nous dit : "Ah, vous avez trop dépensé, ce n'est pas bien, je vais vous sanctionner." Donc l'État nous dit tout et son contraire.

Sur ce point, nous irons naturellement discuter avec l'État et je pense que ce sera plus au niveau national qu'au niveau local, pour lui dire que ce n'est pas possible. Avec France urbaine on ira leur dire que ce n'est pas raisonnable, qu'ils ne peuvent pas dire tout et son contraire à ce titre.

Concernant maintenant les dépenses exceptionnelles. En 2018, nous avons eu beaucoup et nous aurons encore en 2019 le versement d'indemnités au concessionnaire du MIN. Ces indemnités sont liées directement à l'investissement du nouveau MIN dont le déménagement est en train de se faire. Tout va bien je vous remercie. Cela aurait dû être compté en investissement parce que c'est lié directement à cet investissement, mais comptablement cela doit être pris en fonctionnement. Cette dépense exceptionnelle, l'État refuse de la retraiter pour l'analyse de notre trajectoire financière. Là encore, nous n'avons rien prévu au budget 2019 à ce titre et nous irons devant l'État très fermement pour lui dire qu'il n'est pas possible qu'ils ne tiennent pas compte des dépenses exceptionnelles que nous avons dû avoir en 2018 et que nous aurons en 2019.

Voilà comment nous allons traiter, dans un contexte de dynamique des recettes, cette question de notre relation avec l'État et de ses pseudo-contrats.

En ce qui concerne les recettes de fiscalité au budget prévisionnel 2019 : elles sont de 145,7 millions d'euros pour la fiscalité des ménages, évidemment sans variation des taux. Ainsi que pour la fiscalité des entreprises, 166 millions d'euros; et le versement transport, 32,6 millions d'euros affectés au budget principal.

Je précise à ce stade qu'à l'occasion de la création du budget annexe des transports publics, le versement transport, qui est une recette affectée, va directement et prioritairement à ce budget des transports publics. Néanmoins, nous avons l'autorisation d'en affecter une partie au budget principal, ce que nous faisons à hauteur de 20 %. Cela pour aider à couvrir des dépenses liées aux mobilités, aux déplacements, mais qui ne sont pas spécifiquement du transport public et qui ne trouvent donc pas leur place au budget annexe des transports.

Vous avez en annexe du document budgétaire qui est à votre disposition, la liste des dépenses qui correspondent aux 20 % de versement transport affectés au budget principal puisqu'il s'agit d'une des rares exceptions d'affectation d'une recette à un type de dépense au sein du budget de la collectivité.

Bien évidemment, les taux de fiscalité restent inchangés en 2019. Cela faisait partie de nos engagements. Concernant, les dotations et compensations de l'État, elles augmentent. C'est une forme de contrepartie, je ne sais pas comment la nommer, à la fausse contractualisation qui nous est imposée. L'État ayant effectivement renoncé à sa politique de baisse des dotations, elles augmentent donc sous l'effet de la démographie et de modes de calcul qui nous sont favorables de 2,24 %, soit 3,2 millions au total par rapport au budget 2018. Je vous rappelle la dotation de compensation départementale pour les transferts de compétences à hauteur de 8,2 millions d'euros.

Les dépenses de fonctionnement du BP 2019 : elles apparaissent là, dans ce camembert très fractionné. Disons simplement que les dépenses de fonctionnement, frais financiers inclus, sont en hausse de 3,99 % par rapport à 2018. Ce sont des événements exceptionnels qui font que cette hausse atteint ce niveau de presque 4 %. Hors dépenses supplémentaires et exceptionnelles, telles que par exemple l'effet année pleine du marché vélo ou évidemment les indemnités du MIN dont je vous parlais tout à l'heure, la hausse est limitée à 2,71 % frais financiers inclus. Dans une métropole en croissance comme la nôtre, en dynamique, augmenter le fonctionnement de 2,71 % c'est la preuve d'une grande maîtrise.

Je voudrais en remercier l'ensemble des directions de la Métropole qui font chaque jour des efforts d'économies pour que justement nous puissions annoncer un budget en augmentation aussi raisonnable, avec des dépenses qui évoluent moins vite que les recettes. Dans ce cadre, les dépenses de personnel augmentent de 3,1 %. Là encore, compte tenu du GVT, de mesures particulières, des créations de postes qu'il nous a fallu faire, nous n'avons pas eu vraiment le choix. Mais cela est le signe d'une grande maîtrise de la masse salariale.

Les délégations de services publics sont en légère baisse, il s'agit là essentiellement des modifications de périmètre confiées à Nantes Métropole Gestion Équipements.

Les contributions obligatoires sont là aussi en baisse. Nous avons enfin réussi à trouver un bon compromis et à appliquer un bon accord sur le financement du SDIS. Nous sommes dans une situation où désormais la Métropole, mais aussi toutes les villes centres, les intercommunalités du Département, que ce soit Saint-Nazaire ou même d'autres intercommunalités périurbaines ou rurales, n'auront plus à assumer indûment sur leur budget les services d'incendie et de secours utilisés par les autres communes. C'est une répartition qui était nécessaire, la loi nous y obligeait d'ailleurs, elle est aujourd'hui actée avec la prise en compte d'une solidarité réelle entre les intercommunalités et entre les communes. Évidemment, cela entraîne pour les communes des différences assez notables. C'est pour cela que les choses vont être étalées sur cinq ans, mais je crois que nous avons désormais un système de financement de nos services d'incendie et de secours qui est stabilisé et tout à fait équitable.

Concernant les subventions, elles sont en augmentation. Essentiellement il faut le dire en raison d'une année événementielle 2019 qui sera importante, avec le championnat d'Europe de volley, à la fin de ce mois un match de l'équipe de France de basket-ball et la course du Figaro, que j'allais oublier. De même La Mer XXL et Débord de Loire, qui ne sont pas dans le domaine sportif. Nous allons avoir en 2019 une conjonction de grands événements qui naturellement font un peu gonfler cette ligne budgétaire.

Les frais financiers sont en baisse à la fois sous l'effet de notre désendettement antérieur et sous l'effet d'une gestion tout à fait active de notre dette par nos services, particulièrement compétents en la matière.

En ce qui concerne les dépenses de service public métropolitain, d'un montant de 55,8 millions d'euros, il y a une hausse sur les aménagements urbains, sur les interventions diverses, mais aussi 9 millions de charges exceptionnelles.

Les moyens généraux sont en augmentation, cela est dû essentiellement à deux facteurs : l'augmentation du prix des fluides et le relogement de certains services. Nous avons une politique déterminée d'achat de nos locaux administratifs et professionnels chaque fois que cela est possible. Il y a des fois où cela n'est pas possible et puis quand vous avez un impondérable comme la tour Bretagne et son désamiantage, il faut vider la tour et reloger l'ensemble des services, et évidemment cela a un impact sur ces moyens généraux.

Le retour aux communes, j'en parlais tout à l'heure. Indépendamment de tout ce que la Métropole fait en matière d'aménagement des espaces publics, il y a un retour aux communes de 105,3 millions d'euros. Je le dis et je le répète, la Métropole de Nantes est celle qui reverse le plus à l'ensemble de ses 24 communes.

Les dépenses d'investissement au budget principal sont de 281 millions d'euros avec une charge d'emprunt pour 37,2 %, et un autofinancement important de 29 % je le disais tout à l'heure. L'emprunt va financer 37 % des investissements, ce qui correspond à un léger réendettement, mais qui est bien en deçà y compris de nos propres stratégies et de nos propres objectifs puisque nous nous sommes désendettés pendant les quatre premières années de ce mandat.

Concernant l'investissement et son financement par l'autofinancement et l'emprunt, l'épargne nette est en croissance de 10 %. Il y aura donc 104,4 millions d'emprunts inscrits au BP 2019 contre 146,9 au BP 2018. Ce volume sera ajusté. Vous le savez, il s'agit de la traditionnelle présentation comptable qui fait qu'on inscrit au budget primitif un peu plus d'emprunts que ce dont on aura besoin et que quand on récupère le résultat de l'année précédente, on annule l'inscription de cet emprunt puisqu'il est devenu inutile. Évidemment, la capacité de désendettement est très inférieure à sept ans, cela fait trois fois que je vous le dis, je pense maintenant que vous le savez.

L'investissement est toujours un effort soutenu avec 281 millions : pour les déplacements hors transports publics 89 millions, l'enseignement supérieur 18 millions, le développement économique des territoires pour 21,6 millions, le développement urbain durable des territoires nous sommes à 54 millions. Ces sommes sont importantes avec l'espace public 67,1 millions. On a donc un effort d'investissement tout à fait conforme à notre trajectoire et à notre programmation pluriannuelle et qui est financé, on l'a vu, sans difficulté majeure.

Les projets d'investissement par politiques publiques : l'argent permet des réalisations, permet de donner du travail aux entreprises pour beaucoup du territoire. Donc on voit là l'impact de la commande publique sur la croissance économique, sur l'emploi. Même quand cela est financé par de la dette, c'est de la bonne dette, parce que c'est de la dette structurante. C'est de la dette qui ultérieurement produit des services, de la valeur, de la richesse, de la qualité de vie. Il faut bien le dire, ça n'est pas comme la dette de l'État, qui continue à emprunter pour payer ses fonctionnaires à la fin du mois.

Dans le cadre de la contractualisation, et parce que c'était son but initial, l'objectif de l'État est de réduire la dette. Cependant, il ferait mieux au lieu de s'attaquer à la bonne dette des collectivités locales, qui est une dette utile, de s'attaquer à la sienne en étant capable de mieux gérer ses propres affaires. Je ferme cette parenthèse.

Les crédits de paiement inscrits au BP 2019, vous en voyez le détail. Il y a à la fois des choses tout à fait structurantes et également l'addition de petits projets comme je le disais tout à l'heure sur l'ensemble de nos communes.

On le voit par exemple sur le tableau suivant s'il arrive à être suffisamment lisible, on va aller à la page 23 où nous avons commune par commune les aménagements qui sont prévus au budget 2019, je ne vous en fais pas la lecture, vous l'avez sous les yeux.

Les projets d'investissement aussi, ce sont les crédits de paiement, toujours inscrits au budget principal avec le transfert de la gare Nantes État au Grand-Blottereau ; le projet de gare, on l'a déjà vu ; et puis vous voyez, les vélo et modes doux pour 6,3 millions ; les engagements issus du débat Loire pour 1,6 million ; l'aménagement de la place du Pays basque au Clos-Toreau, on en a déjà parlé tout à l'heure ; et puis des aires d'accueil des gens du voyage, vous avez le détail du montant total que je vous donnais à l'instant.

Les projets d'investissement sont aussi présents en autorisations de programme nouvellement ouvertes, là encore je n'y reviens pas.

On peut passer rapidement sur les recettes d'investissement où on voit la part très importante de l'autofinancement, mais aussi des subventions des partenaires pour 41 millions ainsi que du FC TVA. Cela nous conduit à l'affichage d'un réendettement tout à fait maîtrisé. Vous voyez que l'encourt de dette a été réduit de 20,7 millions d'euros depuis 2014. Il permet donc un réendettement tout à fait maîtrisé et limité, avec une structure saine de cette dette bien positionnée en termes de taux, très diversifiée entre prêteurs et tout à fait sécurisée, puisque 100 % de l'encours est classé sans risque.

J'attire votre attention sur le taux moyen de 1,58 % qui doit rester bas au moins jusqu'en 2022. Évidemment , c'est une conjoncture tout à fait favorable à l'investissement. Il est heureux que nous saisissions cette conjoncture très favorable sur les taux d'intérêt pour justement pousser les feux en matière d'investissement.

Nous pouvons maintenant passer pour la première fois au budget des transports collectifs pour 293 millions d'euros avec 86,7 millions d'euros de dépenses d'investissement. Les recettes du budget transport, c'est à la fois, depuis le nouveau système de délégation de service public, les recettes des usagers de la SEMITAN et le versement transport ainsi que la dotation générale de décentralisation versée par l'État pour les transports scolaires. Je ne rentre pas plus dans le détail, mais vous voyez que c'est un pan important de notre budget qui est désormais isolé avec des dépenses du budget transport pour 192,9 millions d'euros, ce avec une part importante pour les agents du transport public.

Les investissements, vous les avez vus, au budget transport, ce sont des crédits de paiement pour le renouvellement des bus, l'acquisition des e-busways, les travaux sur les CETEX et évidemment les études pour le prolongement de la ligne 4 jusqu'à Vertou. On a là encore de nouvelles autorisations de programme, je n'insiste pas plus sur ce point.

Concernant le budget des déchets présenté pour la première fois de manière séparée également pour 85 millions d'euros avec des dépenses d'investissement de 6,9 millions d'euros. Il dégage une épargne brute de 7,1 millions d'euros. Vous voyez là que cette structure est particulièrement solide et peut faire face à des impondérables. Les dépenses du budget des déchets : 77 millions d'euros, les investissements 6,9. Je ne détaille pas ces slides et je vais passer directement au budget annexe de l'eau pour 105,9 millions d'euros. Là encore, il y a une capacité à couvrir ses propres investissements tout à fait importante, tout comme d'ailleurs pour le budget annexe de l'assainissement avec des investissements liés aux bassins de protection de l'Erdre aval, le lancement de la valorisation du biogaz et la réhabilitation et l'extension du réseau qui en a, sur certaines zones, bien besoin.

Enfin, le budget annexe du stationnement, avec là encore une épargne brute tout à fait importante, mais des dépenses d'investissement à 37 millions d'euros qui décollent bien, si j'ose dire, pour la construction

de parkings dans les quartiers Gare, à l'îlot 5B, à l'école de design, à Descartes, ainsi que l'extension des P+ R de la porte de Vertou et de Neustrie.

On termine par la traditionnelle petite diapositive qui montre la répartition des recettes et des dépenses tous budgets confondus, fonctionnement et investissement compris, pour 100 euros. Je vous remercie. »

**Mme la Présidente :** « Merci. Je vous propose qu'on puisse ouvrir le débat. Je ne vois que Monsieur Annereau demander la parole, je ne peux pas croire qu'il soit le seul à vouloir parler sur le budget. Merci. Matthieu Annereau. »

**M. Annereau :** « Oui, merci Madame la Présidente. Mes chers collègues, la présentation de ce budget est l'occasion de faire un point sur les actions menées bien entendu par la Métropole. Il me semblait important à cette occasion d'attirer l'attention des élus et également des responsables de la Métropole sur un sujet qui prend de l'ampleur et qui impacte la quasi-totalité de nos concitoyens : il s'agit de l'utilisation de l'écriture inclusive.

Cette écriture inclusive part d'une bonne intention puisqu'elle souhaite stopper les discriminations liées aux stéréotypes de sexe, et donc favoriser l'égalité entre les hommes et femmes, par l'utilisation d'un point médian dans les écrits. Malheureusement, cette lutte contre une discrimination en crée de nouvelles notamment à l'adresse des personnes dyslexiques, dyspraxiques, des déficients visuels utilisant les synthèses vocales notamment pour lire les documents. Cela crée également des difficultés dans l'intelligibilité et la clarté du texte, notamment à destination des jeunes et des personnes âgées.

En novembre 2017, le Premier Ministre Édouard Philippe, aujourd'hui présent à Nantes, avait rédigé une circulaire interdisant l'utilisation de l'écriture inclusive dans les textes parus au Journal Officiel. Malheureusement, l'utilisation de cette écriture inclusive se poursuit voire se développe même dans les différentes publications de la Métropole, comme cela peut être le cas par exemple à la municipalité de Saint-Herblain et comme j'ai pu l'aborder déjà en Conseil municipal de Saint-Herblain.

Puisque notre Métropole se veut et se dit inclusive, qu'elle prône une accessibilité universelle à tous, que comptez-vous faire pour remédier à cette problématique et donc pour arriver à l'égal accès de tous nos concitoyens aux documents produits par la Métropole ? Je vous remercie. »

**Mme la Présidente :** « Merci. Mireille Pernot. »

**Mme Pernot :** « Oui, Madame la Présidente, chers collègues, avant d'évoquer le budget primitif 2019, il me semble nécessaire de revenir sur les circonstances dans lesquelles il est débattu. Si nos décisions concernent la métropole, nous ne sommes pas un îlot protégé des vagues créées par les différentes réformes nationales.

Depuis plusieurs mois, toutes les semaines sur les ronds-points, dans les rues, des dizaines de milliers de nos concitoyens demandent plus de justice fiscale, plus de justice sociale. Ils se sentent à juste titre les oubliés de la *start-up nation*. Ce n'est pas sans lien avec le fait que depuis des décennies, les gouvernements successifs ont pratiqué une politique fiscale de plus en plus injuste, favorisé les dividendes au détriment des salaires et retraites, et organisé le démantèlement des services publics.

Dans des quartiers désertés par les gares, bureaux de poste, services préfectoraux, tribunaux, hôpitaux, les seuls interlocuteurs à qui parler sont bien souvent les mairies, qui restent le dernier lieu de démocratie de proximité. Il est à noter qu'après que le Président ait constamment dénigré et pointé du doigt les élus locaux, il les a tout de même choisis pour aller à la rencontre des citoyens dans le cadre du grand débat en leur demandant de se mobiliser. C'est un peu l'hommage du vice à la vertu.

Sans préjuger du résultat final du grand débat national, les élus communistes s'interrogent quant aux premières réponses faites à cette crise sociale et institutionnelle. Choisir en premier lieu une pseudo-revalorisation salariale exclusivement financée par le budget de l'État pour ensuite écrire aux Français et leur demander quels services publics ils souhaiteraient voir supprimés en priorité, est-ce vraiment cela que les Français attendent ?

Encore mieux : cette semaine, n'arrivant pas à régler le problème politiquement, les députés de la majorité ont voté une loi sécuritaire limitant le droit de manifester. Cela se pose là comme une nouvelle façon de faire de la politique. Le pouvoir, au lieu de répondre aux revendications qui sont exprimées très clairement, joue sur la répression et la peur.

Si seulement on avait la même véhémence pour lutter contre la fraude et l'évasion fiscale, les problèmes budgétaires de l'État seraient bien différents, et sans doute que Pascal Bolo ne serait pas contraint ce jour de nous proposer d'inscrire au budget une provision de 3 millions d'euros pour prévoir la ponction autoritaire dans le cadre de la contractualisation avec l'État.

On peut rêver, cela permet d'avancer et c'est bien ce que nous propose ce budget 2019. Avancer, tout d'abord avec un très haut niveau d'investissement, 441 millions d'euros de crédit tous budgets confondus, ce niveau est sans précédent dans l'histoire de la Métropole.

À contre-courant des politiques ultralibérales imposées par la gouvernance européenne actuelle, nous investissons ici pour préparer l'avenir, et rappelons-le car c'est essentiel : ces investissements utiles participent fortement à la dynamique économique et à l'emploi sur notre territoire. Ils visent tous à réduire les inégalités sociales et traduisent notre volonté de réduire notre dépendance aux énergies carbonées dont la raréfaction et le prix n'offrent guère de perspectives.

À ce titre, la politique de l'habitat porté par Nantes Métropole est très importante. La rénovation et la production de logements sociaux doivent continuer à nous mobiliser. En effet, la part des dépenses contraintes par le logement sur le budget des ménages ne cesse de croître du fait de la hausse du marché immobilier, des loyers, mais aussi du prix de l'électricité, du gaz et de l'ensemble des autres charges liées à l'habitation.

L'ambition d'une métropole « zéro passoire énergétique » se concrétise avec les objectifs d'amélioration du parc privé, 1,9 million d'euros prévus avec les subventions de l'ANAH ; les aides à la réhabilitation énergétique des logements sociaux, 4,5 millions ; et un dispositif de lutte contre la précarité énergétique. Ces dispositifs sont d'intérêt général, de santé et de justice sociale.

Car ce sont toujours les plus modestes qui subissent le plus durement la mauvaise isolation des logements ou encore l'éloignement des lieux de travail. À ce titre, le budget annexe des transports joue un rôle conséquent puisqu'il devrait atteindre les 210 millions d'euros. Nous le savons : les attentes sont grandes et les besoins aussi. Pour cette année, il nous faut financer l'acquisition de nouveaux bus articulés, mettre en service les premiers busways électriques plus longs, l'achat à venir de nouvelles rames de tramway offrant plus de place et de confort, mais également le financement de la desserte de l'île de Nantes. Tout ça en gardant une tarification accessible pour tous.

Facteur essentiel de l'aménagement du territoire, ces investissements structurants viennent en appui et en cohérence avec la politique d'attractivité de la Métropole visant à favoriser l'activité économique au service de l'emploi. Le déménagement du MIN au sein d'un pôle d'activité agroalimentaire est bien évidemment à citer au vu des réactions positives d'acteurs du secteur avant même son ouverture.

Favoriser l'emploi, c'est aussi aider les personnes les plus éloignées de l'emploi. Je ne reviendrai pas sur les désengagements de l'État en la matière, mais une fois le train des réformes passées, s'ouvre à nous un grand chantier afin d'élargir notre action en faveur de l'insertion économique. La stratégie budgétaire qui nous est proposée aujourd'hui permet de dégager un niveau d'investissement et de fonctionnement à la hauteur des attentes des habitants, de faire face aux baisses de dotations même déguisées, tout en conservant une situation financière tout à fait saine. Pour les communistes, malgré les mauvais coups et la résignation de certains, malgré les calculs politiciens de certains, nous devons rester unis et continuer à porter haut et fort les valeurs de solidarité et de progrès qui sont le fondement de notre majorité. Merci de votre attention. »

**Mme la Présidente :** « Merci. Julie Laernoes. »

**Mme Laernoes :** « Madame la Présidente, mes chers collègues, cet après-midi à 14 heures les lycéens vont manifester pour le climat. Cela fait suite à une vague de manifestations qui est partie de la Suède : "Puisque nous n'avons pas d'avenir, nous n'irons pas à l'école et nous interpellons le monde sur cette situation."

Nous avions également eu l'occasion d'écouter un jeune ingénieur de l'École centrale de Nantes avec un appel d'autres diplômés de grandes écoles qui aujourd'hui refusent de travailler dans une économie basée sur l'exploitation des énergies fossiles et qui de fait obère notre avenir. Tous ces appels, nous les partageons. Ils doivent nous interpeller, nous interroger et nous pousser à faire totalement différemment, à renverser ou à inverser les choses.

Hier, je participais à une réunion sur l'intégration des politiques climatiques dans nos budgets communaux. Puisque, et ce n'est pas Pascal Bolo qui me contredira, les collectivités territoriales sont à l'origine de 70 % des investissements publics dans nos territoires, il est donc essentiel de se pencher sur cette question.

Nous connaissons aujourd'hui et nous pouvons calculer avec beaucoup de précision le nombre de tonnes de $CO_2$ que nous pouvons encore émettre pour rester dans le scénario des 1,5 degré de hausse des températures.

Pour reprendre quelques chiffres et rendre tout cela concret, l'Institute for Climate Economics – c'est un *think tank* sur l'économie de la transition énergétique qui est cofondé par la Caisse des Dépôts et de Consignation et l'AFD – nous donnait les chiffres suivants : en 2017, 41 milliards d'euros ont été investis

dans le bas-carbone. On les retrouve dans notre budget par exemple sur la rénovation énergétique, et sur les transports, sur les énergies renouvelables.

Il nous faudrait 10 à 30 milliards supplémentaires par an pour atteindre des objectifs fixés nationalement en France dans la stratégie nationale bas-carbone, si tant est qu'on ne les modifie pas. En 2017 toujours, nous avons investi dans ce qu'on appelle le "marron", c'est-à-dire les énergies fossiles, 70 milliards. 41 milliards, 70 milliards.

Alors aujourd'hui, quelle couleur a notre budget ? De plus en plus vert, c'est certain, puisque 58 % de nos dépenses concourent à la transition énergétique. D'ailleurs, le sondage qui a été rendu public en toute transparence, et je salue cela. Cela confirme ce souhait et cette demande de la population de plus d'écologie.

Dans notre budget, on voit la déclinaison concrète de nos objectifs et des feuilles de route que nous avons adoptées dans ce sens : les 100 millions supplémentaires sur la rénovation énergétique et thermique des bâtiments et des logements avec Mon Projet rénov', la plate-forme de rénovation énergétique et thermique ; la rénovation des copro avec 4 millions ; ainsi que la rénovation et le soutien à la rénovation du parc social. Je le rappelle, notre objectif concret, c'est bien de réduire de manière drastique la consommation énergétique de notre territoire, et nous en avons les moyens.

Et puis, le développement bien sûr des énergies renouvelables avec le MIN, où nous étions cette semaine encore. Les financements sont répartis : dans les investissements, les capitaux proviennent aussi bien des ménages, des entreprises, que du public. Quand par exemple nous avons parlé de la rénovation énergétique et thermique des logements, la collectivité met au pot, mais ce sont bien également les ménages qui engagent là des investissements décarbonés et qui concourent à la transition énergétique.

Ensuite sur les transports collectifs, c'est un point fort de notre action métropolitaine et l'ambition n'est pas retombée suite à l'adoption du PDU. Les chiffres parlent d'eux-mêmes : avec l'acquisition de l'e-busway électrique ; le maintien et le développement de la connexion du tramway, comme la connexion ligne 1 – ligne 2 ; les études pour la desserte de l'île de Nantes ; la nouvelle étape qu'est le développement des parkings relais, mais également les initiatives sur le covoiturage et le télétravail. Ce sont là aussi des déclinaisons concrètes de la feuille de route de la transition énergétique.

Je voudrais simplement tirer la sonnette d'alarme sur le budget, cela ne vous étonnera sûrement pas, sur le vélo. Même si nous y consacrons 10 millions d'euros, il faut là être plus volontaristes. Nos pistes cyclables sont souvent déjà saturées comme par exemple celles sur la commune de Rezé. Il nous faut là aussi mettre les moyens en face des ambitions que nous nourrissons et bien sûr arrêter des choses contradictoires comme la construction de parkings en centre-ville.

Pour appuyer ces propos, une étude est sortie, l'étude Novethic. Elle explique concrètement ce que signifie le scénario 1,5 degré de hausse de température. C'est notamment diviser par deux les trajets en voiture, multiplier par deux les transports en commun, et c'est multiplier par six la pratique et les déplacements en vélo.

Sur l'aérien, puisque nous avons là aussi fait des avancées en interdisant partiellement les vols de nuit, chose que nous saluons, il faut diminuer de 72 % les vols. Comment ? Par exemple en supprimant tous les vols qui peuvent se faire en train en moins de quatre heures. Ce sont des choses très concrètes si nous voulons atteindre et répondre aux engagements et aux appels que nous entendons à travers la Marche pour le climat ou le mouvement des citoyens.

Sur la consommation, cela nous engage également à supprimer la publicité. Notre marché avec Decaux notamment devrait nous engager à pouvoir le renégocier. En effet, les panneaux publicitaires nous agressent souvent sur l'espace public. Cela veut dire aussi concrètement limiter à un kilo par an de vêtements neufs, relocaliser la production.

J'en viens donc à notre politique des déchets. On doit passer un cap et on a le moyen de le faire. Tout le monde est prêt : les habitants, les acteurs qu'ils soient issus de l'économie sociale et solidaire ou opérateurs. Les stratégies ont été adoptées et les choses sont relativement claires. C'est donc de notre responsabilité de mettre les moyens nécessaires en face pour passer ce cap.

Mais rendre notre territoire plus résilient, redonner du sens à notre société par notre action publique, c'est aussi s'occuper de la solidarité, car nous ne pouvons laisser personne au bord de la route. Certes, le taux de chômage est plus bas ici que la moyenne, sur l'ensemble de notre territoire. Mais il est tout de même trois fois plus élevé sur les quartiers d'habitat social et cela, je sais, doit nous engager dans une action toujours plus volontariste.

Nous devons apporter des réponses concrètes à celles et ceux qui galèrent pour finir le mois. Il y a une responsabilité, je finirai par là, qui est celle de mettre à l'abri toutes les personnes qui vivent momentanément ou durablement sur notre territoire. Je veux parler bien sûr de la proposition d'allouer 1 % de notre budget à la mise à l'abri des exilés. Nous avons vécu sur notre territoire depuis l'été, avec l'évacuation notamment du square Daviais et puis aujourd'hui la situation dans le gymnase de Saint-Herblain, une situation et une crise humanitaire qui est grave et qui est importante.

Cette solidarité, je sais qu'elle nous anime tous collectivement. Nous avons et vous avez toutes et tous voté notre stratégie, notre plan climat air énergie territorial dans lequel nous avons intégré sur le volet adaptation la question de l'accueil des populations migrantes. Je pense aujourd'hui qu'il est nécessaire de montrer que ce volontarisme, ces valeurs que nous partageons, nous les mettons rapidement en application.

Madame la Présidente, mes chers collègues, ce budget est volontariste. Il engage et accompagne un chemin que nous tentons de tracer. Il constitue un socle sur lequel nous pourrons nous appuyer pour engager toutes les ruptures nécessaires pour tout simplement garantir notre avenir.

Notre territoire est prêt et je crois que nous aussi. Je vous remercie. »

**M^me^ la Présidente :** « Merci. Éric Buquen. »

**M. Buquen :** « Oui, merci Madame la Présidente. Chers collègues, vous le comprendrez, mon intervention s'inscrit dans le cadre de la constitution de notre nouveau groupe. Un budget, c'est à plusieurs titres un contrat, un contrat d'abord entre les représentants des citoyens qui siègent ici et qui sont membres d'une majorité. Le vote du budget, c'est le seul acte intangible du contrat majoritaire, et je le dis de prime abord : cette délibération qui fixe le budget primitif communautaire pour 2019, notre groupe la votera. Non par réflexe pavlovien ou par simple solidarité majoritaire, même si nous l'assumons, mais parce que dans sa conception, ses équilibres et les actions qu'il permet de financer, ce budget est conforme au contrat que nous avons passé ensemble avec les électeurs.

Ce contrat prévoyait notamment une stabilité des taux qui fondent la fiscalité locale, l'engagement est respecté, nous le verrons avec la prochaine délibération. Cette stabilité des taux et notamment cette stabilité du taux de la taxe d'habitation permet aux habitants de notre métropole de bénéficier pleinement des mesures d'extinction progressive de la taxe d'habitation mise en œuvre par le Gouvernement.

Cette mesure, il faut le rappeler, permettra aux foyers assujettis à la taxe d'habitation et bénéficiant de la réforme de voir leur impôt baisser en moyenne de plus de 400 euros par rapport à ce qu'il était en 2017. On parle souvent du pouvoir d'achat, ces 400 euros qui bénéficient notamment aux classes moyennes, c'est du concret.

Le budget qui nous est présenté permettra de concrétiser notre engagement, de construire ensemble une métropole qui assoit son développement sur une attractivité développée, des solidarités renforcées et une transition écologique accélérée. Notons à cet égard, et cela a été dit, l'effort particulier en matière de transition énergie qui représente 60 % de ce budget.

Ce budget respecte donc le contrat majoritaire, le contrat avec les citoyens. Il s'inscrit, et c'est une première également, dans le cadre d'un contrat avec l'État. Cette politique de contractualisation avait fait naître des interrogations, des craintes, parfois il faut bien le dire des procès d'intention. La réalité chiffrée vient contredire ces discours alarmistes.

On le mesure tout d'abord à l'évolution de la DGF qui ne baisse pas, contrairement à ce que certains avaient voulu faire croire. En 2019, pour la première fois depuis des années, la contribution de l'État aux collectivités a légèrement augmenté. Les dotations et compensations de l'État qui sont autour de 147 millions d'euros, évoluent de près de 3 millions d'euros par rapport à 2018. Il s'agit d'une rupture bienvenue avec les pratiques antérieures et je crois que nous pouvons nous en réjouir.

À la stabilité forcée et imposée de manière unilatérale par l'État aux collectivités, s'est substituée la notion de contractualisation. Cela permet en même temps de respecter les impératifs de maîtrise des dépenses publiques et la liberté de gestion des collectivités qui s'expriment dans ce cadre contractuel. Nous en avons l'illustration avec ce budget prévisionnel 2019.

L'évolution des dotations de l'État via la DGF traduit un double objectif : tenir compte des dynamiques territoriales qui conduisent à une croissance de la dotation d'intercommunalité, et garantir la solidarité entre les territoires. Une problématique au cœur des mobilisations citoyennes de ces dernières semaines qui se traduira par un écrêtement de notre dotation de péréquation.

Voilà une traduction concrète de la solidarité entre les territoires qui est au cœur du contrat de notre majorité. Mais qui dit contrat avec l'État dit obligations et engagements. Il nous faudra donc pleinement respecter les objectifs pour continuer de bénéficier pleinement du concours de l'État. Cela passe par une maîtrise de nos dépenses et le respect par nos partenaires locaux des contrats que nous aurons conclus

avec eux. De ce point de vue, et ce sera ma conclusion, j'anticipe sur un dossier qui sera plus spécifiquement examiné dans la suite de cette séance, notre groupe veut appeler l'attention sur l'évolution de certaines dépenses notamment de subventions.

Celle dont bénéficie Pick Up s'inscrit en forte hausse par rapport aux contributions prévisionnelles établies lors du lancement du projet Transfert. Cette évolution est justifiée par la réussite du projet et nous ne remettons rien en cause de ce point de vue. Par contre, ces porteurs de projets doivent intégrer nos contraintes budgétaires, celles-là mêmes que nous fixons par ailleurs à notre administration.

Or, si nous devons nous montrer responsables en respectant les termes du contrat que nous avons conclu au sein de la majorité avec les électeurs, avec l'État, nous devons aussi nous montrer exigeants envers nos partenaires locaux. Ce sera le seul bémol que nous mettrons à cette maquette budgétaire, mais je crois qu'il était nécessaire de la faire partager. »

**M^me^ la Présidente :** « Merci. Monsieur Reneaume. »

**M. Reneaume :** « Je vous remercie Madame. Je voudrais commencer par demander à Mireille Pernot de m'excuser, je n'ai pas prévu une longue introduction sur la politique nationale. Je préfère me concentrer sur la présentation budgétaire de Monsieur Bolo.

Je veux le remercier de ne pas l'avoir faite en chantant. Je pense que tout le monde a apprécié. Par contre, j'ai pu constater aussi que ce n'est pas parce qu'il a un rhume de cerveau qu'il est en risque de se transformer en cerveau lent. Bravo pour cette présentation, Monsieur Bolo.

Par contre, aussitôt je rajoute qu'il faut avoir en tête que la présentation que vous faites, qui est assez positive, et je ne nie pas qu'il y a des raisons de l'être, repose quand même sur un énorme mensonge. C'est un mensonge qui a été fait en 2014 à minimum 192 718 personnes. C'était le nombre d'habitants de la ville de Nantes en 2014, et probablement à beaucoup plus d'ailleurs puisque d'autres vous ont entendus dans la métropole. J'éprouve donc le besoin d'y revenir pour des questions de clarté seulement. C'est peut-être plus de 600 000 qui vous ont entendu promettre qu'on n'augmenterait pas les impôts, ce que l'on s'est précipités de faire bien entendu dans la foulée.

Ce budget qui est correct, et je n'ai aucun mal à le reconnaître avec les amis de notre groupe, repose essentiellement là-dessus. D'ailleurs, vous avez parfaitement respecté le tempo : 2014 je promets de ne pas toucher au taux d'imposition, 2015 je fais bien sûr aussitôt l'inverse et je crée comme ça 250 à 300 millions de recettes fiscales supplémentaires sur la suite du mandat. Et troisième temps, aujourd'hui, puisqu'on arrive à un moment où l'on se rapproche de certaines échéances, on repart sur un peu d'endettement. Quand je dis "un peu", c'est pour vous être agréable parce que c'est quand même 20 millions d'endettement supplémentaire qui est prévu cette année.

Alors plus techniquement, sans entrer dans les détails, vous avez fait procéder à beaucoup de changements de périmètres ou de changements comptables depuis le début du mandat. Certains sont totalement indépendants de votre volonté et ça, on vous le reconnaît aisément, mais d'autres moins. Ce qu'on veut dire, et vous le savez, on en a parlé en commission, c'est qu'il est de plus en plus difficile de comparer les trajectoires d'une année sur l'autre. Néanmoins, on voit bien, à la façon dont vous fonctionnez, que la trajectoire budgétaire qui est la vôtre ressemble plus à une ligne brisée qu'à une ligne droite et constante. « Je n'augmente pas les impôts puis je les augmente puis je ne touche pas la dette, mais je me ré-endette quand même, etc. »

J'ai juste retenu deux ou trois points saillants de votre présentation puisque je renonce à faire des comparaisons qui ne seraient pas forcément cohérentes par manque d'éléments. Vous avez évoqué les recettes et les dépenses qui étaient effectivement la base. On a, si on retire l'élément exceptionnel qu'est le jeu des reprises de provisions de cette année, des recettes qui augmentent de 3 %. On est d'accord là-dessus. Tout à l'heure, vous avez même retiré plus en disant : "On est à 2,98 ou 2,80.". On peut retirer des tas de choses des recettes, elles sont affichées quand même à un niveau de dépenses qui est de l'ordre de 4,4 %, ce qui est quand même conséquent.

Alors que les dépenses sont bien là, sans ces recettes exceptionnelles et là j'en viens à l'épargne nette puisque vous avez eu l'amabilité de me citer tout à l'heure comme en étant friand, notre épargne nette elle n'augmente pas du tout de 10 % d'une année sur l'autre. Elle augmente seulement d'un peu moins de 2 %. Et ça, c'est embêtant. C'est vraiment embêtant et c'est un point de votre politique budgétaire que nous n'apprécions pas du tout. Cela nous semble probablement ennuyeux pour l'avenir d'avoir une épargne nette qui augmente que si peu alors qu'on a des recettes qui augmentent de plus de 4 %.

Pourquoi cette érosion progressive en fait, dans l'épargne nette ? Parce que vous faites beaucoup de dépenses et pas mal de dépenses de fonctionnement, beaucoup de dépenses de fonctionnement que vous qualifiez malgré tout de "maîtrisées". Vous dépensez dans l'éphémère, on en reparlera sans doute

tout à l'heure. Monsieur Buquen a parlé de l'opération Transfert, on a en tête aussi – je pense que ça reviendra dans un débat ou dans un autre – des dépenses de sondages qui certes sont plus modestes, mais qui sont un peu surprenantes. Vous avez une propension à dépenser en fonctionnement beaucoup plus que ce qui serait souhaitable à nos yeux puisqu'après, ce qui nous reste c'est l'épargne nette, c'est ce qui va nous permettre effectivement de financer correctement des investissements.

Si je ne rentre pas plus dans les détails des chiffres, c'est pour ne pas être trop long. Nous sommes dans cette situation aujourd'hui, avec un budget correct qui repose, je le rappelle encore, sur des engagements non respectés, avec une part de ce budget qui va aux investissements. Or ces investissements concernent l'avenir de ceux qui paieront la facture de vos dettes, Monsieur Bolo.

Tout cela repose sur deux problèmes que vous avez. En langage socialiste, on dirait que votre ADN a probablement deux points faibles, mais je ne parle pas très bien ce langage donc je préfère juste insister sur les problèmes. »

**M. Bolo :** « Je ferai la traduction. Il n'y a pas de souci. »

**M. Reneaume :** « Je vous remercie, mais j'avais pris un dictionnaire socialiste pour trouver ça.

1) Le premier problème, et ça, c'est très sérieux, c'est comme ça que vous fonctionnez : vous fixez d'abord vos dépenses, ambitieuses il est vrai, puis après vous essayez de fabriquer les recettes. Cela se voit très bien quand on voit ce qui s'est passé depuis le début du mandat. Il n'y a pas un ménage en France, je pense ni une PME qui se permettrait de fonctionner de cette manière.

Je voudrais citer deux chiffres : la ponction fiscale, c'est comme ça qu'il faut l'appeler (impôts plus taxes), sur les ménages entre 2015 et 2019. Tel que vous les prévoyez en 2019, elle a augmenté de 68 millions. Vous avez prélevé 68 millions par an aujourd'hui sur les ménages de plus que ce qui était prévu si la trajectoire budgétaire initiale avait été respectée. Je parle de l'augmentation annuelle.

Deuxièmement, pendant le même temps vous avez ponctionné 10 millions de plus sur les entreprises. C'est considérable. C'est le premier problème que vous avez, et c'est un point qui est essentiel.

2) Le deuxième : quand on regarde les chiffres, il y en a un que vous donnez pas. Pourtant c'est un ratio légal que vous ne publiez pas au niveau de la métropole, vous le publiez dans vos villes et à la ville de Nantes en particulier. C'est ce qu'on appelle la capacité d'autofinancement. C'est-à-dire qu'est-ce qu'il reste des recettes qui rentrent à la Métropole pour financer l'investissement ? Quand il rentre 100 euros à Nantes Métropole, il reste 13 euros pour financer l'investissement.

Et ça, c'est un gros problème. C'est un gros problème, ce n'est pas normal que dans une collectivité comme la nôtre, avec l'ambition que vous affichez, et qu'on peut partiellement partager sur un certain nombre de projets, vous n'arriviez pas à consacrer une part plus importante des recettes aux investissements. Certes, il y a un niveau d'investissement important, mais c'est pour ça qu'on se réendette, c'est pour ça qu'on a dû augmenter les impôts, alors que si on arrivait à rééquilibrer ce ratio qui est vital pour l'avenir, on serait sur une trajectoire beaucoup plus efficace en termes d'investissement.

Alors juste pour terminer, j'ai lu il y a quelques jours ce que Monsieur Didier Migaud, le premier Président de la Cour des comptes a dit en remettant son rapport annuel. Il a dit : "Il n'y a pas de petites économies, il n'y a pas de petits gaspillages, il n'y a pas de petits progrès."

Donc en terminant, moi je vous inviterais volontiers, s'il vous restait plusieurs années de mandat, mais ce n'est pas tout à fait le cas, à faire en sorte qu'il y ait à Nantes plus d'économies, qu'il y ait peut-être un peu moins de gaspillage dans l'éphémère. Quand je parle de gaspillage, je m'adresse directement à la Présidente parce qu'elle ne m'écoute pas toujours très bien. Madame la Présidente, ce n'est pas du tout le travail des équipes que je me permettrai de dénoncer. Au contraire, je les salue et je salue leurs compétences pour celles que je connais, c'est vos choix politiques qu'il s'agit de dénoncer là.

Donc attention au gaspillage. On aurait aimé voir de petits progrès mais ils sont en fait simplement masqués par des jeux de recettes exceptionnelles dans ce budget 2019, sur lequel nous nous abstiendrons donc. »

**M^me^ la Présidente :** « Merci. Juste un mot avant de donner la parole à Joël Guerriau. Je me réjouissais de vous entendre parler de choix politiques, mais je note que dans votre intervention je n'ai pas entendu une fois quels choix politiques en termes de dépenses nous n'aurions pas dû faire. Est-ce qu'on aurait dû faire moins sur la transition énergétique ? À quel endroit ? Est-ce qu'on aurait dû faire moins sur les mobilités ? À quel endroit ? Est-ce qu'on aurait dû faire moins sur les communes ? À quel endroit ? J'avoue rester interrogative.

Joël Guerriau. Je vous redonnerai la parole ensuite si vous la demandez, il n'y a pas de difficulté. Monsieur Guerriau. »

**M. Guerriau :** « Oui, Madame la Présidente, merci de me donner la parole. Moi, je vous écoute, j'écoute l'exécutif et je me dis que finalement nous avons une chance extraordinaire de vivre à Nantes Métropole. Il y fait bon vivre, tout fonctionne vraiment merveilleusement bien. Donc on peut s'interroger sur la raison dans ces conditions, puisque nous savons tous qu'il en est ainsi, de faire une enquête, de lancer un sondage.

J'ai entendu une personne de l'exécutif dire que c'était une très bonne chose puisque cela avait été fait dans la transparence et surtout que cela avait été rendu public. C'est vrai qu'il était opportun de le rendre public hier soir. Moi-même je ne l'ai découvert que ce matin. En tout cas au niveau des résultats, on aurait voulu évidemment y participer plus en amont et peut-être aussi se dire que finalement, dans une période où la question fondamentale est la consultation citoyenne du plus grand nombre, est-ce qu'il y a là un critère objectif d'interroger 1 000 personnes pour une population qui est la nôtre ? Est-ce que finalement, ce qui se passe aujourd'hui à travers le débat national n'est pas une forme de réponse permettant de savoir ce qu'attendent nos concitoyens, de ce qu'ils comprennent de notre métropole et de comment ils la vivent ?

Concernant ce document, auquel il a été fait référence il y a un instant, certains ont dit que votre politique corroborait finalement les résultats de ce document, de cette enquête.

Moi, ce que je constate en lisant cette enquête, c'est que d'abord on ne nous a pas demandé quelles étaient les questions que nous aurions aimé poser. Et quand on regarde les projets, c'est assez intéressant de constater par exemple que sur une page consacrée à quels sont les projets auxquels les Nantais ou les métropolitains sont favorables, on parle de la gare de Nantes, de l'île de Nantes, du centre-ville, de l'Arbre aux hérons, du CHU de Nantes, de la Petite-Hollande, de Feydeau-Commerce. Cela sur un seul document.

Cela traduit bien que finalement, Nantes et la métropole, c'est à peu près la même chose. Vivre à Nantes, c'est vivre dans la métropole, tout le monde le sait. Et finalement ce qui fait le bonheur des Nantais fera de toute façon la grande joie des métropolitains, et ce surtout quand cela aura pour conséquence de payer tous les impôts et surtout toutes les augmentations du passé.

Voilà ce qui se traduit à travers ce document. Mais moi ce qui me choque, je dois vous le dire Madame la Présidente, c'est qu'on puisse prendre à travers une enquête la décision de mêler l'exécutif à ce qui ne devrait être finalement qu'une réflexion sur ce que l'on fait au sein de la métropole. Et là, les questions sont quand même assez étonnantes parce qu'on ne mêle pas l'exécutif au sens métropolitain du mot, mais bien au sens nantais du mot. On y demande si Madame la Présidente vous êtes soucieuse de la bonne gestion de Nantes, si vous portez bien un projet d'avenir pour Nantes, si vous maîtrisez bien le développement de Nantes : est-ce que vous êtes réactive aux demandes des Nantais ?

Excusez-moi, mais ça ne me paraît pas du tout du domaine de la Métropole. Moi, ce que j'aimerais savoir d'ailleurs, c'est combien de personnes ont été consultées dans nos communes ? Quelles ont été les réactions, dans des secteurs, par exemple comme le Sud-Loire, le Nord-Loire, l'Est, l'Ouest. Mais qu'on ait une vision qui nous permette aussi d'apprécier si ce regard que nous portons sur la métropole est finalement assez cohérent sur l'ensemble du territoire, ou s'il y a des différences, des distinctions que l'on va prendre en considération pour créer plus d'équité ou faire en sorte que chacun se retrouve dans un outil qui puisse être pertinent et utile.

Encore une fois, c'est un sujet qui est un sujet important, c'est une initiative intéressante, mais qui aurait probablement dû être travaillée d'une autre façon pour ne pas donner ce sentiment de secret qui ne sera rompu que grâce à la presse.

Moi je voulais rendre hommage à la presse parce que sans eux, nous ne l'aurions jamais su et probablement que nous n'en serions jamais arrivés à sa diffusion. Cela aurait été vraiment dommage parce que cela démontre combien ce sondage est une forme de gouvernance que nous ne pouvons pas partager. Parce que cette gouvernance-là, c'est une gouvernance cachée qui montre bien que l'exécutif n'est tenu que par un clan et qu'il n'est pas partagé alors que nous sommes dans une intercommunalité où sur l'ensemble du territoire national il n'y a pas d'autre situation équivalente. C'est bien dommage parce que je crois que franchement, il aurait fallu davantage en parler avant pour pouvoir trouver des solutions et surtout des réponses aux questions que nous pouvons poser et qui ne sont absolument pas traitées ici. Cela ne donnera finalement aucun résultat sinon un coup d'épée dans l'eau utile uniquement à sa Présidente. »

**M^me^ la Présidente :** « Merci. Fabrice Roussel. »

**M. Roussel :** « Oui, Madame la Présidente, mes chers collègues, lundi dernier nous étions quelques élus métropolitains à Couëron pour poser la première pierre d'une belle entreprise de travaux publics qui avait fait le choix de s'installer dans notre métropole.

Elle l'avait fait pour trois raisons. Tout d'abord des sites d'activités de qualité, bien desservis. Deuxièmement un bassin de formation de qualité là aussi. Et troisièmement, une dynamique économique, une dynamique d'investissement, avec évidemment la volonté d'être au cœur de cette dernière, d'être au cœur des relations avec la Métropole.

Je crois que c'est la meilleure traduction concrète de notre stratégie d'investissement : faire en sorte que cet investissement puisse servir le développement économique et l'emploi. Et ce qui est aussi essentiel, c'est que finalement les politiques que nous menons permettent de donner de la stabilité et de la visibilité dans un contexte particulièrement compliqué. Cela a été dit : les politiques nationales et européennes à la fois ne sont pas forcément des politiques fortes au niveau de l'investissement public.

Finalement nous donnons cette stabilité, cette visibilité sur ce mandat, à travers les choix financiers que nous avons faits et les choix de stratégie financière que nous portons. Aussi, je tiens à rappeler qu'au niveau métropolitain, sur la question de la fiscalité, en 2014, il n'y avait pas eu d'engagement. À travers cette stratégie financière, nous donnons aussi de la visibilité pour les prochaines années puisque vous le savez : nous faisons des choix offensifs en matière de cohésion sociale ; de transition énergétique, à travers le Programme Local de l'Habitat, avec cette volonté de construire sur notre territoire 6 000 logements par an et la mise en œuvre de la feuille de route de la transition énergétique; ou encore évidemment tous les dossiers que nous avons dans le cadre du Plan de Déplacements Urbains.

Donc cette stratégie financière a été aussi essentielle pour les prochaines années. Si nous ne l'avions pas prise en début de mandat, nous ne pourrions pas assurer les engagements qui sont pris pour les prochaines années.

Je voudrais aussi évidemment saluer tout le travail qui est fait notamment par les équipes des pôles de proximité. Parce que nous vivons un investissement record au niveau global, avec plus de 400 millions d'euros. Mais nous avons aussi un investissement conséquent dans les 24 communes, dans le cadre de la mise en œuvre des contrats de codéveloppement, puisque pour cette année 2019, ce sont plus de 60 millions d'euros qui seront investis. Lorsqu'on est Maire comme moi d'une ville de 19 000 habitants, on sait ce que ça veut dire, 60 millions d'euros d'investissement pour les 24 communes.

Je le dis aussi puisque certaines dépenses de fonctionnement sont regardées : si nous n'avions pas un fonctionnement adapté à la mise en œuvre de ces projets, nous ne pourrions pas aujourd'hui être dans l'objectif de réaliser certainement plus de 85 % des investissements que nous avions prévus au début du mandat et même plus de 100 % dans beaucoup de communes. Donc, c'est essentiel que nous ayons des moyens de fonctionnement adaptés.

Je tiens à dire, et nous avons fait ce travail au niveau des pôles de proximité et dans d'autres domaines, que nous avons regardé au plus près ces dépenses-là . Aujourd'hui, nous sommes dans un contexte où il y a des besoins, où il y a aussi plus de population, plus de services à rendre, et où il faut accompagner tout cela.

Un dernier point pour dire qu'évidemment, un sondage ça ne remplace pas le dialogue citoyen. Là aussi, mes chers collègues, à travers le grand débat que nous avons organisé , toutes les initiatives qui ont été proposées dans les 24 communes, et à travers la réflexion et la concertation que nous avons eue sur le Plan Local d'Urbanisme Métropolitain, je crois que ce dialogue citoyen il a existé.

Donc l'enjeu pour nous, c'est de ne pas porter trop d'importance à quelque chose qui d'ailleurs se pratique dans d'autres collectivités. Il y a d'autres grandes métropoles qui font également ces enquêtes de satisfaction. Je lisais la presse il y a quelques jours et je crois que la communauté d'Erdre et Gesvres va également lancer une enquête de satisfaction auprès de 1 400 personnes. Je pense qu'il n'y avait pas de secret.

Je rappelle que ces dossiers ont été vus dans le cadre de commissions d'appel d'offres puisque ce sont des décisions qui sont publiques, et que derrière il n'y a pas de secret puisque ce sondage est aujourd'hui rendu public, donc je pense qu'il n'est pas utile de faire trop de polémique. Il est juste utile de tirer la conclusion que les résultats sont plutôt positifs, et c'est peut-être cela qui vous embête. »

**M^me^ la Présidente :** « Merci. Monsieur Reneaume. »

**M. Reneaume :** « Je vous remercie, Madame. Juste pour vous répondre en deux mots, et bien respectueusement. Il me semble que soit vous n'écoutez pas attentivement ce que je vous dis, soit vous faites exprès de répondre à côté. Nous n'avons aujourd'hui aucune critique à émettre sur certains des investissements qui sont réalisés par notre Métropole et j'allais dire heureusement. Par contre c'est exactement l'inverse sur d'autres choix politiques que vous faites.

Je peux citer l'opération Transfert, je peux citer votre obstination sur le choix du site d'implantation du CHU qui va coûter 34 millions à la Métropole, et qui seraient probablement mieux investis ailleurs, etc.

Quand on vote les investissements vous nous reprochez de les voter alors qu'on ne vote pas votre budget, et quand on en dénonce seulement une partie vous pensez qu'on dénonce la totalité. Je trouve que cela ne fait pas un débat de très grande qualité, excusez-moi.

Alors, je me permets de vous répondre que les économies que nous envisagerons de faire pour le prochain mandat, nous vous les dévoilerons un peu plus tard. »

**M^me^ la Présidente :** « Merci. Julien Bainvel. Je rappelle juste, avant de donner la parole à Julien Bainvel, parce que je sais que l'ensemble des collègues y sont attentifs, que le Conseil municipal de Nantes a eu lieu vendredi dernier. »

**M. Bainvel :** « Merci Madame la Présidente. Justement cela me permet de faire le lien. Moi, j'ai deux questions à adresser à Pascal Bolo suite aux envois qui ont été réalisés et à l'intervention de notre collègue Joël Guerriau.

La première, Monsieur Bolo : au Conseil municipal, vous nous avez indiqué sur le sondage qu'il y avait eu 13 questions. Selon les informations transmises hier par la Présidente aux Maires, il y a 10 questions qui ont été posées. Vous aviez annoncé quatre questions concernant la Présidente, il y en a effectivement quatre. On serait passés de 13 à 10, je veux avoir une confirmation sur combien y a-t-il eu de questions.

Deuxième sujet : vous nous avez effectivement indiqué qu'il s'agissait d'un sondage qui portait sur l'évaluation des politiques publiques. Dans les dix questions, et donc les six restantes, hors l'image de la Présidente, aucune ne porte sur l'évaluation des politiques publiques. Cela porte uniquement sur les priorités à venir ou si tel ou tel aménagement ou projet en cours est considéré comme un bon investissement ou un mauvais investissement, ce que l'on ne peut pas considérer comme une évaluation de politique publique.

Je voulais savoir, Monsieur Bolo, si ce petit mensonge était comme sur YelloPark nécessaire, je vous cite, pour "protéger la confidentialité" de ce sondage, ou bien tout simplement si c'était un mensonge parce qu'il s'agit, tout le monde l'a bien compris ici, de préparer les élections municipales. Merci de vos réponses. »

**M^me^ la Présidente :** « Merci. Pascal Bolo. »

**M. Bolo :** « Oui, j'avoue, Monsieur Bainvel, que je ne sais pas trop quoi vous répondre. Je pense que les transports sont des politiques publiques. Aussi, le Conseil municipal de Nantes a effectivement eu lieu. Je veux bien qu'on le refasse ici, mais je pense qu'on va ennuyer pas mal de monde, et que vous pouvez toujours essayer de chercher la petite bête sur tel ou tel aspect. Je vais vous faire une confidence : j'ai vu les résultats de ce sondage de manière globale, et je ne m'y suis pas attardé au-delà du raisonnable.

Tout simplement je me suis assuré, parce que j'ai l'évaluation des politiques publiques dans les délégations qui m'ont été confiées, que ce que nous faisions était bien en phase, et je crois que les résultats de ce sondage le démontrent, avec les aspirations et les priorités de nos concitoyens, sur la ville de Nantes comme sur l'ensemble de la métropole. Pour moi c'est l'essentiel, le reste étant de la polémique que je crois effectivement réservée à une circonstance qui n'est pas moins préélectorale chez vous que chez nous, et ce n'est rien de le dire.

J'en reviens au budget. Je voudrais d'abord, dans l'ordre, répondre à Monsieur Annereau. Monsieur Annereau, oui, vous avez raison. L'accessibilité de l'information métropolitaine doit être assurée et garantie pour tous nos concitoyens, y compris et surtout ceux qui sont porteurs de handicaps. Nous y veillons, je pense que notre direction de l'information et de la relation aux citoyens y veille tout particulièrement dans ses différents médias de communication. Néanmoins, il est clair que toute suggestion et proposition d'amélioration en la matière sera la bienvenue et sera naturellement prise en compte dans le cadre de notre action générale.

Ensuite, je voudrais remercier Julie Laernoes, Mireille Pernot, Éric Buquen et Fabrice Roussel pour leurs propos finalement convergents vers l'approbation de ce budget et de la dynamique qu'il comporte. Je ne

suis pas sûr qu'ils convergeront les uns et les autres sur tous les sujets. Mais en tout cas, notre projet métropolitain est tellement fédérateur qu'il peut associer des tendances politiques qui peuvent être variées, et sur tel ou tel sujet en opposition d'ailleurs. Je voudrais presque associer à ces remerciements à mes collègues de la majorité, Marc Reneaume, qui annonce finalement une abstention sur ce budget qui n'est donc effectivement pas si mauvais.

Pour autant, je dois dire cher Marc Reneaume que vous continuez. Alors, quand on vous pousse un peu, vous arrivez à trouver l'argent qu'il faudrait économiser. Vous avez cité deux exemples. Le premier : la culture. Le deuxième : le service public de santé. Oui, on aurait dû faire des économies là-dessus, non on ne les fera pas.

Donc vous continuez quand même globalement à approuver les dépenses mais à critiquer les recettes. Vous nous aviez déjà fait j'allais dire "le coup" lorsque nous vous avions présenté notre stratégie financière, puisque vous votez la main sur le cœur 99 % des dépenses et des actions qui sont présentées, mais que vous continuez à trouver que les recettes ne sont pas celles qu'on devrait trouver.

D'ailleurs, là encore dans la présentation, ce que nous faisons ce n'est pas d'aller chercher des recettes comme vous le dites. Nous établissons et nous concevons un projet, et nous veillons à ce qu'il soit financé dans le respect de la situation financière de la collectivité. On ne dépense que l'argent qu'on gagne et pas plus. C'est ça la réalité. Ne nous embarquons pas dans des débats techniques de l'augmentation de l'épargne nette parce que vous sombrez dans une tentation où vous voudriez enlever les recettes exceptionnelles, pour établir la comparaison, mais ne pas enlever les dépenses exceptionnelles. Alors ou on prend tous des deux côtés, ou on ne prend rien. Mais la réalité c'est que si vous prenez ou non les dépenses exceptionnelles et les recettes exceptionnelles ensemble, dans les deux cas, vous aboutissez à la réalité que nos recettes augmentent plus vite que nos dépenses. Donc que notre épargne progresse, et qu'ainsi nous facilitons le financement d'un très haut niveau d'investissement.

Et puis en matière de dette, très franchement, 20 millions de stock de dette en plus, c'est 2 % du budget annuel. Si on se compare à l'ensemble des collectivités de notre type, on se consolera largement pour bien démontrer que la situation de l'endettement à Nantes Métropole est une situation plus que maîtrisée. L'endettement est très raisonnable, et le réendettement raisonnable que nous avions fixé dans notre stratégie financière sera à peine réalisé tellement nous avons pu nous désendetter dans la première partie du mandat.

Donc voilà l'essentiel de ce que je voulais dire en réponse aux interventions des uns et des autres. Je voudrais remercier la direction des finances, Pascal Lamanda, Bertrand Asseray, sous la direction de Nathalie Hopp, et tous leurs collaboratrices et collaborateurs. Ils ont une fois de plus fait un boulot considérable non seulement pour que nous vous présentions ce budget de qualité, mais également pour qu'il soit, pour en revenir à mon propos de départ, intelligible, lisible et explicable à nos concitoyens pour qu'ils soient rassurés sur le bon usage qui est fait ici de l'argent public qu'ils nous confient. »

**M^me^ la Présidente :** « Merci. Madame Garnier. J'imagine que c'est en réponse. Je rappelle juste le fonctionnement de notre règlement intérieur et je demanderai à l'ensemble des élus présents de s'y tenir. Madame Garnier, vous n'êtes pas tout à fait une débutante, ce n'est pas comme si vous ne siégiez pas dans une autre instance : vous savez pertinemment que notre règlement intérieur dit qu'il y a la présentation du rapporteur, qu'ensuite il y a des demandes de parole de la salle, je les octroie autant que nécessaire, et qu'ensuite on redonne la parole au rapporteur.

Nous avons eu un échange avec un certain nombre de Maires pour se dire que nous devions collectivement être attentifs à la bonne tenue de cette assemblée, donc je regrette cette petite manœuvre à nouveau qui, je crois, n'est pas à la hauteur, c'est systématique. Je crois que les règles du jeu, les règles de la vie collective sont faites pour être respectées. Donc je vous donne la parole par courtoisie, mais j'annonce que c'est la dernière fois pour aujourd'hui.

Je vous prie de ne pas le prendre avec cette ironie que je perçois, c'est très désagréable, c'est très irrespectueux. Et je demande à l'ensemble des Maires qui sont présents, avec qui nous avons eu cette discussion, de prendre aussi leurs responsabilités parce qu'à un moment donné on ne peut pas se dire des choses entre nous en Conférence des Maires et qu'elles ne soient pas respectées ensuite.

Donc je demande à Alain Vey, comme Président de groupe, de s'exprimer sur ce sujet que nous avons eu ensemble en Conférence des Maires. Ce n'est pas possible de ne pas respecter les règles collectives. Ce n'est pas sérieux. Ce n'est pas respecter notre assemblée. Ce n'est pas respecter non plus ceux qui nous écoutent. »

**M^me^ Garnier :** « Merci, Madame la maîtresse d'école, de vos propos. »

**M^me^ la Présidente :** « Je ne vous ai pas encore donné la parole. Je donne la parole à Alain Vey, je souhaite qu'il y ait une intervention sur ce point que nous avons échangé en Conférence des Maires. »

**M^me^ Garnier :** « Madame la Présidente, je vous prie simplement… »

**M^me^ la Présidente :** « Vous n'avez pas la police de cette assemblée, Madame Garnier. Je vous donnerai la parole. »

**M^me^ Garnier :** « Lorsque le rapporteur ne répond pas aux questions, nous souhaitons simplement les lui reposer, c'est aussi le débat démocratique. Mon intervention sera très brève. »

**M^me^ la Présidente :** « Je vais vous donner la parole dans une minute. »

**M^me^ Garnier :** « Mon intervention sera très brève. Je souhaite simplement que le rapporteur réponde à nos questions. »

**M^me^ la Présidente :** « Madame, je ne vous ai pas encore donné la parole s'il vous plaît. C'est terminé. Je vous la donnerai. Je donne la parole à Alain Vey. »

**M. Vey :** « Merci Madame la Présidente. Pour l'ensemble des collègues ici présents en effet, on a relancé très souvent en Conférence des Maires la nécessité de respecter le règlement. Donc il est utile pour la tenue des débats qu'on s'y attache. On a particulièrement insisté sur les temps de parole. J'ai remarqué ce matin que tout cela avait été respecté à 10 secondes près, mais c'est tout à fait louable, donc j'insiste sur le fait également de respecter le règlement. »

*Applaudissements*

**M^me^ la Présidente :** « Je vous donne donc la parole par courtoisie pour quelques secondes et je redonnerai la parole au rapporteur avant que nous puissions dire quelques mots et voter ce budget. Madame Garnier. »

**M^me^ Garnier :** « Je vous remercie, Madame la Présidente. Je voudrais simplement obtenir des réponses à nos questions. Il ne s'agit en aucun cas d'une nouvelle intervention. Mes collègues Joël Guerriau et Julien Bainvel viennent de poser des questions très claires sur ce sondage financé par Nantes Métropole.

Quel est l'échantillonnage du sondage ? Ce n'est pas une nouvelle question, elle vient d'être posée par Joël Guerriau. Quel est le nombre de questions posées ? Ce n'est pas une nouvelle question, elle vient d'être posée par Julien Bainvel. Vous avez évoqué 13 questions au Conseil municipal de Nantes, Monsieur Bolo, il y en a 10 dans les documents qui ont été communiqués, est-ce qu'il manque des questions dans ce que vous avez communiqué ?

Ce sont des sujets importants. Il y a en parallèle, vous le savez, un sondage qui a été réalisé par le Parti socialiste. Nous avons besoin des réponses à ces questions pour nous assurer que les deux sondages ont été menés de manière parfaitement autonome et indépendante. »

**M^me^ la Présidente :** « Merci. Pascal Bolo. »

**M. Bolo :** « Alors, il me semble que la fiche technique de ce sondage a été communiquée avec l'ensemble des réponses, comme il est d'ailleurs traditionnel, et c'est même, je crois, une obligation pour les instituts de sondage de publier cette fiche technique sur le nombre de personnes interrogées. Et, puisque c'est ça le fond de votre question, Madame Garnier, il n'y a pas de question qui aurait été posée et qui ne serait pas dans le document qui a été rendu public. Toutes les questions et toutes les réponses ont été rendues publiques.»

**M^me^ la Présidente :** « Merci. Je vous propose donc que nous puissions aller vers le vote du budget. Avant, je voudrais dire quelques mots sur le fond de ce budget. Trois choses.

- La première : je crois que les uns et les autres l'ont évoqué, ce budget est offensif. Oui, le choix que nous faisons c'est celui d'un projet offensif pour cette métropole, et donc d'un budget offensif.
- La deuxième chose, c'est que ce budget est le marqueur d'un de nos choix déterminants. Je crois que dans le contexte actuel et notamment le contexte national, il est impératif de dire que dans notre métropole, nous refusons de choisir entre la question sociale et l'urgence écologique. Et quand on regarde les choix d'investissements notamment qui sont faits, ce choix de la conjugaison est extrêmement fort dans notre budget, et c'est la deuxième chose que je voulais souligner.
- La troisième chose : Fabrice Roussel a commencé à l'évoquer en disant que 85 % des projets d'investissement dans nos 24 communes sont d'ores et déjà réalisés. Je le dis pour la bonne information de notre assemblée : c'est plus qu'au dernier mandat à la période précédente. Je voudrais vraiment pour cela saluer les équipes et les Maires parce que ces projets ont fait l'objet de beaucoup de travail en amont avec les 24 communes. C'est derrière la signature de nos contrats de codéveloppement, c'est choisir quels sont les projets utiles pour les communes, utiles pour la métropole.

Je voulais souligner ces trois dimensions : un budget offensif, un budget qui conjugue les questions sociales et les questions écologiques, et un budget ancré, efficace pour nos 24 communes. Au-delà des mots, la preuve en est le taux de réalisation des projets sur les différentes communes.

Je vais donc vous inviter à voter ce budget. Pour cela, je vous propose que nous puissions nous munir de nos boîtiers.

Par ailleurs, chers collègues, je rappelle peut-être ce qu'il y a dans les dispositions diverses. Et si chacun en est d'accord, je vais vous inviter à un vote global sur ces dispositions, sauf naturellement s'il y a une ou des demandes de votes séparés. Je rappelle que dans les dispositions budgétaires et comptables pour 2019, ce sont les diapos dites de 9 à 11 :

– il y a la reconduction de la délégation à la Présidente ou au Vice-Président délégué aux finances pour procéder à des virements de crédits entre chapitres pour l'exercice 2019, dans la limite comme convenu de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chaque section ;

– il y a la constitution de provisions pour des titres émis en 2018 non recouvrés et l'émission en 2019 et les reprises de provisions pour risques et charges constitués en 2008, 09 et 11 pour le versement transport.

Est-ce que vous souhaitez un vote séparé ou est-ce qu'on peut voter globalement sur ces dispositions ? Il n'y a aucune opposition à un vote global ? Très bien. Je vous propose donc de voter à main levée puisqu'on vote sur un vote global, sur ces dispositions diverses. Est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ? Qui est favorable à ces dispositions ? Ces dispositions sont donc adoptées. »

## Le Conseil délibère et,

- **Après vote électronique**

1 - Par 65 voix pour, 1 voix contre et 28 abstentions, approuve par chapitre le Budget Primitif 2019 du budget principal, adopte les autorisations de programme 2019 et les modifications des autorisations de programmes antérieures, ainsi que les opérations correspondantes ;

2 - Par 65 voix pour et 27 abstentions, approuve par chapitre le Budget Primitif 2019 du budget annexe eau, adopte les autorisations de programme 2019 et les modifications des autorisations de programmes antérieures, ainsi que les opérations correspondantes ;

3 - Par 60 voix pour et 28 abstentions, approuve par chapitre le Budget Primitif 2019 du budget annexe assainissement, adopte les autorisations de programme 2019, et les modifications des autorisations de programmes antérieures, ainsi que les opérations correspondantes ;

4 - Par 63 voix pour et 27 abstentions, approuve par chapitre le Budget Primitif 2019 du budget annexe locaux industriels et commerciaux, adopte les autorisations de programme 2019, les modifications des autorisations de programmes antérieures, ainsi que les opérations correspondantes ;

5 - Par 64 voix pour et 28 abstentions, approuve par chapitre le Budget Primitif 2019 du budget annexe élimination et traitement des Déchets, adopte les autorisations de programme 2019, et les modifications des autorisations de programmes antérieures, ainsi que les opérations correspondantes ;

6 - Par 60 voix pour, 1 voix contre et 28 abstentions, approuve par chapitre le Budget Primitif 2019 du budget annexe transports, adopte les autorisations de programme 2019, ainsi que les opérations correspondantes ;

7 - Par 64 voix pour et 29 abstentions, approuve par chapitre le Budget Primitif 2019 du budget annexe stationnement, adopte les autorisations de programme 2019 et les modifications des autorisations de programmes antérieures, ainsi que les opérations correspondantes ;

- **par 69 voix pour et 25 abstentions**

8 - délègue à Madame la Présidente ou à Monsieur le Vice-président délégué aux finances la possibilité de procéder à des virements entre chapitres pour les budgets gérés en M57 (budgets principal et budget annexe élimination et traitement des déchets) lors de l'exercice budgétaire 2019, dans la limite de 7,5% du montant des dépenses réelles de chaque section (à l'exclusion des dépenses de personnel), en précisant que le conseil métropolitain sera informé des mouvements ainsi exécutés lors de la séance la plus proche ;

9 - approuve la constitution de provisions pour des titres émis en 2018 non recouvrés et à émettre en 2019, pour la part R2 de la DSP réseaux de chaleur auprès d'Enedis au budget primitif 2019 ;

10 - approuve les reprises de provisions pour risques et charges constituées en 2008 et 2009 et 2011 pour du versement transport indu auprès de l'armée de terre et pour le risque de remontée des taux d'intérêts au budget primitif 2019 ;

11 - autorise Madame la Présidente à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**Direction générale ressources**
**Département finances marchés & performance**
Direction Finances

# Délibération

**Conseil métropolitain du 08 février 2019**

## 02 – Fiscalité directe locale – Taux 2019

### Exposé

Nantes Métropole perçoit les produits de la taxe d'habitation, des taxes foncières bâties et non bâties, de la cotisation foncière des entreprises (CFE) ainsi que ceux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM).

Elle doit voter, avant le 15 avril 2019, les taux de fiscalité directe locale qui s'appliqueront en 2019 aux ménages et aux entreprises situées sur son territoire.

Ainsi, les taux de fiscalité directe locale proposés au conseil métropolitain pour l'année 2019 sont identiques à ceux adoptés l'an passé.

Il vous est proposé de reconduire le taux de ces taxes au 1er janvier 2019 comme suit :

- Taux de taxe d'habitation : 10,14 %
- Taux de taxe foncière bâtie : 6,41 %
- Taux de taxe foncière non bâtie : 4,88 %
- Taux de TEOM : 7,50 %
- Taux de CFE : 31,49 %

**M. Bolo :** « La délibération numéro 2 est évidemment directement liée à la précédente puisqu'il s'agit du vote des taux. Je vous propose et nous vous proposons de les reconduire :

- taxe d'habitation 10,14 %,
- taxe foncière bâtie 6,41,
- taxe foncière non bâtie 4,88 %,
- taux de taxe d'enlèvement des ordures ménagères 7,50 %,
- et taux de cotisation foncière des entreprises 31,49 %. »

**M^me^ la Présidente :** « Merci. Monsieur Annereau. »

**M. Annereau :** « Oui, merci Madame la Présidente, chers collègues pour vous informer que je m'abstiendrai sur cette délibération. Je pense très clairement, et cela a été énoncé en début de ce Conseil par Monsieur Bolo, qu'il y a un sentiment de baisse du pouvoir d'achat en tout cas en France, un sentiment un peu de mécontentement face à l'impôt, cela a été rappelé tout à l'heure par Marc Reneaume.

Vous avez voté de manière exponentielle une augmentation de la fiscalité locale en 2015, et même contrairement à vos engagements de campagne, cela a été dit également notamment sur la taxe foncière, avec une hausse de 900 % du taux métropolitain. Cela paraît exagéré dit comme ça, mais c'est bien la réalité, 900 %, il convient de le rappeler.

Je pense qu'il aurait été de bon ton justement, comme ça a été dit également au début par Monsieur Bolo, dans le cadre de ce grand débat et du mouvement des gilets jaunes, de faire un geste également localement. Ce n'est pas que l'État qui doit faire des propositions, des améliorations. Mais localement également il faut entendre cette colère et y répondre.

Aussi, je reviens juste sur mon intervention concernant la délibération précédente. Je n'ai pas eu le temps de reprendre la parole suite à Monsieur Bolo et je ne me suis pas risqué aux foudres de la Présidente, donc je réagis maintenant. Enfin, on m'a déjà fait le coup en fait au Conseil municipal de Saint-Herblain de ne pas répondre également sur ce sujet, et pourtant c'est un sujet important. Je comprends que sur des sujets tels que le nouveau stade ou le sondage qui peuvent peut-être vous embêter, vous ne répondiez pas forcément. C'est des sujets politiques.

Mais là c'est un sujet très pragmatique, très concret qui concerne, et je l'ai dit, pas que les personnes handicapées, Monsieur Bolo. L'ensemble des personnes. Les jeunes qui lisent les documents de la Métropole m'interrogent : "*Mais que veut dire cette ligne, que veut dire cette phrase ?* au niveau de l'intelligibilité des documents. Là, on touche à quelque chose de très concret, très précis.

Vous me demandez des propositions d'améliorations, je l'ai cité dans mon intervention, c'est ce point médian qui est bloquant. Les choses sont dites, les choses sont factuelles, elles ont même été énoncées par le Premier Ministre Édouard Philippe. Que faut-il faire de plus, du coup ? Prendre la parole à chaque Conseil pour le dire ?

Ou alors, dites-nous clairement : "*Non, nous décidons de maintenir l'utilisation de l'écriture inclusive.*" C'est votre choix, votre responsabilité. On peut l'entendre quelque part, vous êtes aux manettes, mais dites-le-nous clairement, que je puisse répondre, moi, derrière, aux sollicitations des habitants. Sinon dans ce cas-là, oui, on en vient à se poser la question : à quoi servent nos interventions ? À quoi sert-il de venir ici siéger au Conseil ? Merci d'une réponse concrète et précise. »

**M^me^ la Présidente :** « Merci. Il me semblait que Pascal Bolo vous avait répondu, mais je vais le faire à mon tour parce qu'effectivement c'est un sujet compliqué. Vous l'avez parfaitement évoqué dans vôtre première intervention en disant qu'il y a cette volonté d'une écriture inclusive qui permet l'égalité pour éviter les stéréotypes de genres. Vous savez que cela a été la raison de la mise en application de l'écriture inclusive, et vous évoquez un certain nombre de situations, de personnes en situation de handicap qui pourraient se voir pénalisées par ce type de situation.

Je crois qu'il faut regarder cela avec grande attention. Je propose tout simplement que les équipes en charge des sujets de l'accessibilité puissent faire un point. Évidemment, on ne va pas choisir entre nos combats pour l'égalité. On doit essayer au maximum de les concilier donc je propose que ces choses-là puissent être regardées avec la plus grande attention. J'imagine que nous ne sommes pas la seule grande collectivité confrontée à cette question donc on va regarder ça très précisément.

Je vous propose donc de voter sur la délibération qui a été présentée par Pascal Bolo. Est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ? Cette délibération est donc adoptée. »

**Le Conseil délibère et,**
**par 65 voix pour et 29 abstentions**

1 - fixe pour l'année 2019, les taux de fiscalité directe locale suivants :

- Taux de taxe d'habitation : 10,14 %
- Taux de taxe foncière bâtie : 6,41 %
- Taux de taxe foncière non bâtie : 4,88 %
- Taux de TEOM : 7,50 %
- Taux de CFE : 31,49 %,

2 - autorise Madame la Présidente à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**M. Roussel** présente le dossier suivant :

**Direction Générale à la Culture**
**Pôle Ressources**

# Délibération

**Conseil métropolitain du 8 février 2019**

## 03 – Bilan et perspectives sur les compétences et équipements culturels métropolitains et sur les chantiers de coopération culturelle intercommunale

### Exposé

Le Conseil Communautaire lors de sa séance du 15 décembre 2014 a adopté plusieurs délibérations en vue de renforcer l'ambition métropolitaine notamment dans le champ de la culture. Ainsi, a été approuvé le transfert de compétences et d'équipements d'intérêt communautaire qui a permis de développer une politique dynamique, tournée vers un public métropolitain et contribuant à la politique culturelle du territoire.

La présente délibération a pour objet de dresser un bilan annuel synthétique et de présenter les perspectives sur les équipements, compétences et événements participant au rayonnement culturel de Nantes Métropole.

**1 – UNE TARIFICATION POUR FACILITER L'ACCÈS AUX ÉQUIPEMENTS CULTURELS**

L'ensemble de la politique tarifaire vise à favoriser l'appropriation des équipements culturels métropolitains gérés en régie (musées et planétarium) par tous les habitants de la Métropole.

Des grilles tarifaires harmonisées sont mises en place avec notamment un Pass annuel attractif pour les musées et de larges conditions de réduction tarifaires et de gratuité d'accès.

La gratuité d'accès aux musées est par exemple instaurée pour tous les moins de 18 ans, les demandeurs d'emploi, les bénéficiaires de minima sociaux, ou encore pour tous les publics le 1er dimanche de chaque mois (entre septembre et juin) ou lors d'événements spécifiques tels les Journées du Patrimoine, la Nuit des Musées ou la Nuit du Voyage à Nantes.

Par ailleurs, la fréquentation des établissements par les jeunes et les scolaires est fortement encouragée. Toutes les écoles maternelles et élémentaires des communes de Nantes Métropole bénéficient dorénavant de la gratuité pour les visites avec animation dans les musées.

## 2 – ÉQUIPEMENTS CULTURELS D'INTÉRÊT MÉTROPOLITAIN

### 2.1 - ZÉNITH

La gestion et l'exploitation du Zénith Nantes Métropole font l'objet d'un contrat de Délégation de Service public (DSP) avec la Société Coker depuis 2010.

Les missions dans le cadre de la DSP concernent la commercialisation de l'équipement par la location de la salle et des prestations annexes, la prospection, l'accueil du public et la sécurité des manifestations, l'exploitation technique des installations.

**Éléments de bilan pour l'année 2017**

- 94 séances/représentations
- 49 spectacles différents
- 363 000 spectateurs
- 25 spectacles avec une jauge de plus de 5 000 personnes.

L'activité 2017 constitue une année très forte d'activités. La seconde après 2014 (exception faite de l'année d'ouverture).

**Dimension métropolitaine**

Cet équipement culturel contribue au rayonnement de la Métropole par l'accueil d'événements nationaux et internationaux de spectacle et par la place qu'il occupe sur la scène nationale des hauts lieux de la diffusion musicale.

Par l'ampleur de sa fréquentation, il joue un rôle essentiel dans l'offre culturelle métropolitaine et contribue à l'attractivité du territoire. La dernière enquête du public réalisée en 2013 montre que 24 % des billets sont vendus sur la métropole et 50 % dans le département.

**Perspectives / enjeux**

- Le maintien du Zénith de Nantes Métropole, dans les premiers rangs des grands équipements privés de spectacles dans le paysage français (avec Paris, Lille, Lyon, Strasbourg), pour accroître le rayonnement et l'attractivité de la métropole, en confirmant sa capacité d'accueil de manifestations d'envergure et une activité importante,

- Le maintien d'une offre majoritaire de spectacles conformément au cahier des charges ZÉNITH et dans l'esprit d'une complémentarité d'activité entre les équipements métropolitains,

- Le maintien d'un niveau important de spectacles en grandes jauges et la recherche de productions de dimension nationale et internationale,

- La garantie d'un équipement de qualité par une gestion rigoureuse du bâtiment et de ses équipements,

- Le maintien d'une accessibilité de l'équipement au plus grand nombre,

- La capacité de l'exploitant à entretenir et développer des partenariats durables et de s'impliquer dans son environnement local.

Le contrat actuel a été prolongé par avenant jusqu'au 31 décembre 2019. Une procédure de renouvellement est en cours : le titulaire du futur contrat sera désigné avant l'été 2019.

### 2.2 - MUSÉE D'ARTS

**Éléments de bilan**

L'année 2018 a permis de poursuivre l'installation du Musée d'artss à la fois dans la métropole et dans le paysage national des grands musées.

Le 23 juin 2018, lors de son premier anniversaire après réouverture, le Musée avait déjà accueilli **402 000 visiteurs**. **Sa fréquentation sur l'ensemble de l'année 2018 s'élève à 326 296 visiteurs**. Sur cette base et en référence aux données 2016 (source la plus récente disponible), le Musée d'arts de Nantes se situerait à la troisième place des musées d'art en dehors de Paris, après le Louvre Lens (445 000 visiteurs) et le Musée des Beaux-Arts de Lyon (335 000 visiteurs).

Sur les tendances relatives à la composition de son public, il peut être souligné que les moins de 18 ans représentent 24 % des visiteurs. Ainsi, 375 groupes d'écoles maternelles et élémentaires de la métropole ont été accueillis en 2018 au Musée d'arts, soit environ 10 000 élèves.

Concernant les offres tarifaires, 14 842 « Pass annuels » Musée d'arts ont été vendus en 2018 et près de 28 000 visiteurs sont entrés grâce à l'un des Pass existants (12 % du total des visiteurs).

À noter que si l'on additionne les gratuités des nocturnes (tous les jeudis de 19 h à 21 h) et des premiers dimanches du mois, aux gratuités sur présentation d'un justificatif en billetterie, 53,3 % des visiteurs du musée ont bénéficié d'une entrée gratuite.

Sur le plan de la programmation, l'exposition **«***Nicolas Régnier, l'homme libre»* s'est achevée le 11 mars 2018 avec une fréquentation de 105 000 visiteurs, et a donné lieu à la vente de 351 catalogues. Le colloque associé qui se tint au musée les 22 et 23 février fit salle comble, de même que la promenade chorégraphique conçue par Ambra Senatore dans le cadre du festival de danse *Trajectoires.*

L'exposition estivale **«***James Turrell, it becomes your experience»* a quant à elle accueilli 68 000 visiteurs du 1er juin au 2 septembre. 324 catalogues de l'exposition ont été vendus durant cette période.

Parmi les expositions et accrochages produits ailleurs que dans le patio, citons «*Luc-Olivier Merson, illustrateur et décorateur»* dans la salle blanche du 16 mars au 17 juin, et depuis le 19 avril, l'installation de «*The Waves»* de Thierry Kuntzel, dans la Chapelle de l'Oratoire, le «*Potager»* de Laurent Tixador sur la vitrine du parvis, et l'exposition transversale «*Une histoire sensible des couleurs : le blanc»*.

Parmi les événements marquants, il convient de mentionner le Musée des étudiants le 12 avril, les vernissages enfants qui ont accompagné chaque grande exposition et la participation du Musée à l'événement C*arrément biscuits* avec la chorégraphie participative conçue par INUI, sans oublier les concerts hip hop organisés à l'occasion de la Fête de la musique.

Enfin, pendant la période du *Voyage à Nantes*, le Musée a ouvert l'espace du patio le mardi, jour habituel de fermeture. Avec 3 568 visiteurs, cette ouverture a représenté 7 % du total des visiteurs pendant la période.

**Dimension métropolitaine**

Le retentissement de sa réouverture dans les médias a été extrêmement important. Les nombreuses retombées presse (le musée est en contact avec plus de 400 journalistes), de vastes campagnes de communication multicanales (affichage, street marketing, radio…), un site internet de plus en plus consulté relié à une *newsletter* mensuelle fidélisant plus de 15 000 abonnés, une présence forte sur les réseaux sociaux (plus de 20 000 fans sur Facebook) contribuent à la notoriété de l'ensemble du territoire métropolitain.

Citons également les nombreux mécènes qui continuent d'être à ses côtés (RSM, le Noble Âge, le CIC…) et les 41 locations d'espaces réalisées par le musée lors de sa première année d'activités.

**Perspectives / enjeux**

Le Musée d'artss vient de fermer sa deuxième exposition majeure (du 12 octobre au 13 janvier 2019) «*Nantes 1886 : le scandale impressionniste»***.** Cette exposition revient sur un chapitre méconnu de son histoire artistique : lorsque la ville organisa un grand Salon d'arts à Nantes où presque tous les artistes du groupe impressionnistes exposèrent aux côtés des représentants de l'art officiel.
Elle sera suivie par une exposition consacrée à la peinture de genre 18e siècle dans les collections de Bretagne, «*Éloge de la sensibilité»* puis par une nouvelle installation d'arts contemporain qui ouvrira dans le courant du mois de juin, pour l'été.
L'année 2019 sera marquée par l'organisation de la première grande exposition internationale produite par le musée depuis sa réouverture : «*Chaplin, cinéma et avant-gardes»* une exposition pluridisciplinaire

qui démontrera l'influence considérable que le cinéaste et acteur britannique eut sur tout le monde artistique moderne. L'exposition, conçue et initiée à Nantes, sera ensuite présentée au Louvre Abu Dhabi.

## 2.3 - MUSÉUM D'HISTOIRE NATURELLE

La fréquentation du Muséum de la métropole nantaise, avec **près de 145 000 visiteurs en 2018**, confirme sa place comme premier établissement régional de culture scientifique et comme grand musée de la métropole nantaise.

### Éléments de bilan

Sa programmation variée, alternant expositions à caractère naturaliste « *Mille milliards de fourmis* » (2016), « *Au fil des araignées* » (2018) et des expositions d'actualités « É*ternité, rêves humains et réalités de science* » (2017), séduit tous les publics. Ajoutons à cela l'effort constant apporté depuis quelques années à la mise en place de tous les outils nécessaires à l'accueil des publics en situation de handicap.

Les expositions majeures du Muséum font régulièrement l'objet de collaboration avec des établissements tant français, tel que l'Espace des Sciences de Rennes, qu'étrangers avec le musée du Fjord au Québec.

La salle Cuvier, située au premier étage, offre une programmation d'expositions de plus courte durée « *Les météorites d'Atacama, retour d'expédition »*, « *Indiana 001* » « *Herbenloire* » en 2018-2019 , « *Camélias sauvages d'Asie – Denis Clavreu*l », « *Narcisse, un mousse vendéen en terres océaniennes* » en 2019.

| | 2016 | 2017 | 2018 |
|---|---|---|---|
| Nombre de visiteurs | 139 100 | 118 000 | **144 500** |

Cette évolution de la fréquentation confirme l'attractivité du Muséum pour le public familial. Les moins de 18 ans demeurent un public important au Muséum (estimé à 45 % de la fréquentation), cependant une tendance s'amorce avec l'augmentation de la fréquentation de l'établissement par les «18-25 ans» (public estimé à 8 % de la fréquentation).

L'année 2018 a été une année de forte activité auprès du public. De l'offre culturelle à l'expression de la culture de chacun, le Muséum mène plus de 300 visites, animations, ateliers, avec en 2018 un souci particulier pour certains publics moins familiers du lieu comme par exemple les élèves allophones métropolitains ( «visites scolaires à la carte»), les habitants des quartiers nantais ( « araignées dans la ville ») ou encore les étudiants ( la « Nuit au Muséum » du 24 mai 2018 organisée en partenariat avec des étudiants a accueilli près de 500 étudiants, une nouvelle édition est prévue en 2019).

Référent de la culture scientifique sur le territoire métropolitain, le Muséum s'est impliqué dans les événements tels que les Sciences Noctambules (la Ville, la Nuit), la Fête de la Science, les Journées Européennes du Patrimoine, Carrément biscuits, la Nuit européenne des musées, En quête de Nature.
Il a, comme chaque année mis en place son programme de conférences sous l'intitulé « Mardis muséuM, les rendez-vous de la science », a accueilli les conférences de la Semaine de l'astronomie organisée par la SAN (Société d'Astronomie de Nantes) ainsi que la semaine du cerveau portée par l'INSERM (Institut national de la santé et de la recherche médicale).

Soucieux de développer ses partenariats, le Muséum organise depuis 2017, en partenariat avec la librairie « La Géothèque » le festival « Nature nomade » qui a connu une deuxième édition améliorée en novembre 2018. De même, il a été présent à nouveau aux Utopiales 2018 en présentant « Post-mortem et au-delà » un cabinet de curiosités créé en partenariat avec la Bibliothèque Municipale, le Chronographe et le Planétarium.

Il convient de souligner par ailleurs que le site Internet du Muséum a été refondu et a été officiellement lancé à la mi-octobre 2018 dans le cadre de la « Fête de la science ».

### Dimension métropolitaine

En exceptant les groupes scolaires, 55 % des visiteurs habitent la métropole nantaise. Les visiteurs venant d'une autre région que celle des Pays de La Loire représente 17,6 % de la fréquentation, les visiteurs étrangers 4 %. Les groupes scolaires, quant à eux, proviennent à 80 % de la métropole, 50 % de Nantes.

Chaque année, le Muséum fait partie des sites culturels intégrés dans le parcours du *Voyage à Nantes* et propose une programmation adaptée. Il contribue de manière significative à l'offre touristique du territoire comme le montre sa fréquentation élevée pendant la saison estivale.

Le Muséum est par ailleurs chargé de l'animation du Pôle métropolitain de Culture Scientifique Technique et Industrielle et a organisé le 5 octobre dernier la conférence nantaise de la culture scientifique. Au cours de cette soirée, les acteurs de ce pôle ont pu apprécier le développement et l'enrichissement de la plate-forme collaborative Échosciences, réseau social des amateurs de sciences et technologies, lancée en 2017.

L'ensemble des dynamiques et des projets qu'il impulse s'inscrit pleinement dans le territoire métropolitain, mais aussi régional, assumant ainsi une mission de lieu de référence pour la culture scientifique, technique et industrielle.

**Perspectives / enjeux**

La façade du Muséum côté square accueille désormais des dessins d'Alain Thomas qui sont venus remplacer les dessins d'oiseaux installés en 2008. Un spectacle de son et lumière a illuminé cette même façade à Noël 2018.

En 2019, l'exposition «*Retour d'Orient. Soie, épices et gemmes»,* création du Muséum de Nantes, seront présentées à partir d'avril 2019. C'est une exposition immersive jouant sur les sens et elle s'accompagnera d'une saison culturelle chinoise en lien avec les Instituts Confucius. Le Muséum proposera des ateliers, des animations et des événements destinés à tous les publics (adultes, enfants, scolaires, etc.).

## 2.4 - PLANÉTARIUM

Le Planétarium propose une programmation variée, adaptée aux périodes scolaires ou périodes de vacances. Il développe également des propositions «hors les murs» notamment avec ses ateliers pédagogiques pour les enfants et avec son Planétarium itinérant (structure gonflable) qui permet de diffuser la culture scientifique dans des lieux éloignés de Nantes.

**Éléments de bilan**

| | **2016** | **2017** | **2018** |
|---|---|---|---|
| Nombre d'entrées sur site | 39 935 | 46 924 | **52 427** |

La création d'un troisième poste de médiateur scientifique a permis l'ouverture au public le samedi, soit une extension d'ouverture à 7 jours sur 7 depuis juillet 2017, ainsi qu'une soirée thématique par mois. La fréquentation a donc pu augmenter par rapport aux années précédentes et s'est consolidée en 2018 avec une exploitation 7jours/7 sur une année complète. **Près de 10 000 personnes supplémentaires ont pu ainsi être accueillies**. Malgré cette hausse de fréquentation importante, le taux de refus reste néanmoins très significatif. La demande du public continue en effet à croître dans de fortes proportions dans un équipement dont la jauge est de 51 places.

Par ailleurs, plusieurs événements ont été proposés durant l'année 2017/2018.
Par exemple, la 3e édition des S*ciences Noctambules*, une soirée scientifique au Parc du Grand Blottereau, a été organisée conjointement par le Planétarium et le Muséum, en s'appuyant sur l'association locale La Société d'Astronomie de Nantes. L'édition 2018 s'intégrait dans l'événement culturel participatif C*arrément biscuits*.
À l'occasion de la *Fête de la Science*, une proposition de parcours d'astronomie sur la Butte Sainte-Anne a accueilli plus de 2 200 visiteurs sur le week-end en 2017 (opération renouvelée en octobre 2018).
Les incontournables *Nuits des musées* et participation au *Voyage à Nantes* ont également jalonné l'année.

**Dimension métropolitaine**

Une volonté de proposer les «Sciences noctambules» sur une commune de la métropole devrait se concrétiser en 2019.

Le Planétarium a été présent à nouveau aux Utopiales 2018, en participant au cabinet de curiosités «*Post-mortem et au-delà*» créé en partenariat avec la Bibliothèque Municipale, le Chronographe et le Muséum.

Dans le cadre des actions d'éducation artistique et culturelle, les Bibliothèques, le Musée Jules Verne et le Planétarium proposeront aux scolaires un parcours sur la Lune, avec une séance dédiée au Planétarium.

Sur l'ensemble de l'année, plus de 50 % des visiteurs proviennent de la métropole. La part des visiteurs étrangers reste marginale, les activités étant à ce jour principalement proposées en français, mais il est à noter qu'on voit apparaître certains scolaires profitant de séances de Planétarium en langue étrangère afin de croiser différentes disciplines.

Soulignons que 3 000 enfants des classes maternelles et primaires de la métropole ont été accueillis en 2018 au Planétarium dont 41 % provenant d'écoles hors Nantes.

**Perspectives / enjeux**

Il convient de noter que le projet national de sciences participatives VIGICIEL, sur la découverte et la recherche de météorites, qui a été proposé au public métropolitain en fin 2017, a pris un peu de retard (dû au Muséum national), et sera déployé en 2019.

La séance *Voyage à Nantes* de l'été 2019 illustrera une création d'arts numérique canadienne (visuelle et sonore immersive).

La volonté de croiser les domaines s'illustrera à nouveau début 2019 dans un partenariat avec le Centre Chorégraphique National de Nantes et la compagnie de danse l'Averse. Trois séances/représentations animeront la salle du Planétarium, où danse et sciences illustreront les sondes spatiales voyager. Un autre partenariat avec le Musée Jules Verne transformera le Planétarium en salle de cinéma vernie.

2019 marquera le 50e anniversaire de l'homme sur la Lune. Le Planétarium relayera cet événement international via une séance dédiée à destination du public et des scolaires qui le souhaiteront.

## 2.5 - MUSÉE JULES VERNE

**Éléments de bilan**

L'année 2018 a été une **année stable en terme de fréquentation**, confirmant les tendances constatées les années précédentes : une attractivité certaine, en particulier auprès du public international qui représente 19 % du public, mais structurellement limitée (peu de créneaux d'accueil des scolaires, qui ne représentent que 12 % des visiteurs).

| | **2016** | **2017** | **janvier- août 2018*** |
|---|---|---|---|
| Nombre de visiteurs | 32 409 | 32 724 | **25 564** |

** Musée fermé pour travaux entre septembre et décembre.*

L'année a été jalonnée par des **événements** permettant de renouveler les propositions d'animation et de médiation :
- 190e anniversaire de la naissance de Jules Verne, marquée par une nouvelle donation de Jean Verne, arrière-petit-fils de l'écrivain et une visite improvisée "La Vraie vie de Jules" par la compagnie Les Transbordeurs,
- Nuit des musées sur la thématique du jeu avec l'association Ludinantes,
- Exposition « *Jules Verne et l'astrolabe d'Uranie »* dans le cadre du *Voyage à Nantes*,
- Première résidence d'écrivain donnant lieu à plusieurs séances scolaires et rencontres tout public,
- Programmation cinématographique dans le cadre du cycle *Jules Verne grand écran.*

**Dimension métropolitaine**

Les **partenariats métropolitains** suivants ont en outre été mis en œuvre :
- Concours d'écriture « *Si Jules Verne entendait ça… »* de la radio France Bleu Loire-Océan,
- Bourse du Jeune Voyageur en partenariat avec l'association Aventure du bout du monde,
- Opération Jules Verne 2.0 dans le cadre de la *Digital Week,*

- Serious game organisé par la bibliothèque de Sciences de l'Université de Nantes dans le cadre de l'Unité d'enseignement intitulée "Méthodologie du Travail Universitaire" à l'intention des 1 500 étudiants entrant en 1re année de licence,
- Festival Utopiales avec la proposition d'une animation Playmobil.

Le **rayonnement** du Musée s'est illustré à travers :
- Le projet Erasmus interdisciplinaire mené par le lycée Nicolas Appert d'Orvault et le collégiaux Losada de Vigo en Galice (Espagne) qui s'appuyait sur les liens unissant les deux villes à travers Jules Verne et son roman V*ingt mille lieues sous les mers,*
- Les prêts consentis au Musée du quai Branly Jacques Chirac dans le cadre de l'exposition *Le Magasin des petits explorateurs,*
- L'accueil de la Sociedad Hispanica Jules Verne.

**Perspectives / enjeux**

Les travaux de mise aux normes en cours de réalisation vont permettre d'améliorer le circuit de visite, d'augmenter la jauge du Musée (qui passe de 50 à 90 personnes) et de donner un accès plus régulier à la terrasse et au jardin, en valorisant le point de vue sur la Loire, en particulier en période estivale.

En outre, intégré dans ce qui va devenir la promenade des Belvédères, le Musée entretient une proximité géographique et thématique avec le projet urbain du Bas-Chantenay qui ouvre de nouvelles perspectives. Il est en effet prévu de consacrer, au sein du bâtiment Cap 44, un espace de 1 000 m² à la thématique des imaginaires, dont Jules Verne est une figure emblématique, dans ses différentes dimensions (vecteurs de rêve et d'évasion aussi bien qu'outils d'exploration du réel et de construction du futur) et dans une approche transdisciplinaire impliquant une diversité d'acteurs. Au regard des premiers éléments de pré-programmation, 500 m² pourraient être consacrés à des expositions programmées par le Musée Jules Verne et d'autres opérateurs tels que les Utopiales, sur des sujets aussi bien littéraires, qu'artistiques, scientifiques ou ludiques et 500 m² dévolus à un ensemble de fonctions du type "3e lieu" favorisant la rencontre et l'échange et offrant les ressources d'une bibliothèque dédiée.

Fonctionnant en complémentarité avec ce nouvel espace vernien, le Musée Jules Verne restera le lieu du "voyage au centre de l'écriture vernienne" pour lequel, au-delà des travaux en cours, une nouvelle scénographie sera à concevoir afin de mieux l'adapter aux attentes du public.

## 2.6 - CHÂTEAU DES DUCS DE BRETAGNE - MUSÉE D'HISTOIRE DE NANTES - MÉMORIAL DE L'ABOLITION DE L'ESCLAVAGE - CRYPTES DE LA CATHÉDRALE

Nantes Métropole a confié la gestion de ces trois sites à la Société Publique Locale Voyage à Nantes via une Délégation de Service Public conclue au 1er janvier 2014 pour une durée de 6 ans.

Ces trois sites patrimoniaux participent activement au rayonnement culturel de la Métropole avec, en 2018, un total de 1 794 958 visiteurs. Une forte attractivité touristique est constatée depuis plusieurs années durant la période estivale (19 % d'étrangers en moyenne).

Ces trois sites patrimoniaux contribuent à apporter à tous les habitants de la métropole, et en particulier aux publics scolaires (chaque année plus de 40 000 scolaires sont accueillis sur ces différents sites), une offre culturelle riche et diversifiée ouverte à tous. Il est à noter que 1/3 des élèves sont issus de classes de la métropole au Musée d'histoire.

### Musée d'histoire de Nantes

La fréquentation du Château (entrée libre dans la cour et visite des remparts) représente un total de 1 553 094 visiteurs. Dans ce chiffre sont comptabilisés les visiteurs du Musée d'histoire de Nantes, représentés en 2017 à plus de 51 % le fait d'habitants de Loire-Atlantique (dont la moitié environ de la métropole nantaise). Cette provenance constitue un véritable atout pour le musée qui rencontre un public fidèle qui aime à retourner au musée pour sa programmation et ses activités.

**Avec 333 995 visiteurs accueillis en 2018** pour son parcours permanent et ses expositions, **le musée a connu une année record de fréquentation** qui se situe en augmentation de près de 24 %**.**

| | 2016 | 2017 | 2018 |
|---|---|---|---|
| Nombre de visiteurs du Musée d'histoire | 231 724 | 270 242 | **333 995** |

En 2018, le Musée a poursuivi sa politique de développement culturel et scientifique engagée en 2016 (offre renouvelée de découverte du monument, nouvelles salles d'expositions permanentes, rénovation de l'accueil, de la librairie et de l'accueil des groupes).

Deux expositions majeures ont été ouvertes et traduisent la nouvelle politique des expositions temporaires : une exposition consacrée à une thématique nantaise : « *Rock ! Une histoire nantaise »,* qui a permis de faire entrer au musée de nouvelles offres culturelles et de nouveaux publics et l'exposition internationale « Nous les appelons Vikings », qui a remporté un très vif succès, notamment durant la période estivale.

La programmation culturelle qui se développe en complémentarité avec les expositions permanentes et temporaires s'établit avec de nombreux partenariats culturels, scientifiques, artistiques aux échelles locales, nationales et internationales (exemples : partenariat avec le Chronographe et le festival Hellfest sur la thématique Viking en 2018, partenariats internationaux et locaux avec le lancement de « Expressions décoloniales »...etc.). Au cours de l'année écoulée, ces événements divers et conférences ont réuni 91 813 personnes qui viennent renforcer la fréquentation globale mentionnée ci-dessus.

**Le Mémorial de l'abolition de l'esclavage**

Le Mémorial de l'abolition de l'esclavage continue à s'imposer comme un lieu attractif et fort. Pour l'année 2018, il a accueilli **214 269 visiteurs**, une fréquentation en recul cependant par rapport à 2017. Cette baisse s'explique en partie par sa fermeture en décembre 2018 pour d'importants travaux de maintenance et de réparation. Ces travaux visent notamment à renforcer la sécurité du monument ainsi que l'installation d'une signalétique de prévention.

Cependant, le Mémorial poursuit ses actions de développement de notoriété grâce à son nouveau site Internet lancé à l'occasion de ses 5 ans en mai 2017 et l'accueil d'événements exceptionnels comme cela fut le cas lors de la commémoration du 10 mai 2018 à l'occasion des 170 ans de l'abolition de l'esclavage dans les colonies françaises.

C'est un lieu dont la notoriété internationale a été reconnue récemment par un article paru dans le *New York Times* du 31 octobre 2018.

**Les cryptes de la Cathédrale**

Les cryptes de la Cathédrale ont accueilli 38 896 visiteurs en 2017. Les chiffres 2018 sont en cours de consolidation incluant la fréquentation estivale 7j/7, les journées européennes du patrimoine, mais aussi les après-midi des premiers dimanches de chaque mois, qui représentent une nouveauté depuis septembre 2017. Lieu touristique important, les cryptes font partie du parcours de visite de la Cathédrale et l'inscription pour les visites guidées se fait auprès de Nantes Tourisme. La gestion du site fait l'objet d'une convention de partenariat entre l'État, propriétaire des cryptes, l'Évêché et Nantes Métropole qui délègue l'exploitation touristique du lieu au Voyage à Nantes.

## 2.7 - LE CHRONOGRAPHE

### Éléments de bilan

Tout l'enjeu du Chronographe, centre d'interprétation archéologique métropolitain, pour l'année 2018 et les suivantes, est de développer sa place dans le paysage des équipements culturels métropolitains sur la base de son projet scientifique et culturel adopté en Conseil métropolitain du 16 février 2018.

**Sur ses 18 premiers mois d'ouverture** (de février 2017 à septembre 2018), l'établissement a accueilli **plus de 49 000 visiteurs** dont 9 182 scolaires et 83 ateliers enfants-famille qui constitue les publics prioritaires de l'établissement.

La fréquentation de l'année 2018, **26 171 visiteurs**, est supérieure aux estimations faites avant son ouverture. De plus, la fréquentation de l'été 2018 a été meilleure qu'en 2017, montrant que l'établissement trouve également sa place dans les offres touristiques estivales.

Soulignons que 85 classes maternelles et primaires de la métropole ont été accueillies en 2018 au Chronographe, soit plus de 2 000 élèves.

**Dimension métropolitaine**

La programmation culturelle 2018 a été conçue pour ancrer le Chronographe dans le paysage culturel métropolitain en privilégiant pour cette seconde année le développement de partenariats autour des projets d'exposition :
- l'exposition « *Avé ! La BD rencontre l'antiquité »*, qui a permis un premier partenariat avec la Maison Fumetti, les bibliothèques de Nantes et la médiathèque de Rezé
- l'exposition *« Namsborg, des vikings à Nantes »*, conçue en écho de l'exposition N*ous les appelons Vikings* du Château des Ducs, et créée en partenariat avec le Musée Dobrée.

L'année a été rythmée par des temps forts (Nuit des Musées, Journées nationales de l'archéologie, Journées du patrimoine, Fête de la science), y compris la participation de l'équipement à l'événement nantais « Carrément biscuits » et à la Digital Week. Le Chronographe intègre également le réseau de Culture scientifique technique et industrielle et a participé avec les autres équipements culturels métropolitains à l'exposition «*Post Mortem et au-delà*» présentée aux Utopiales en novembre 2018.

**Perspectives / enjeux**

Conscient de devoir maintenir une offre inédite pour tous les publics, et conformément au projet, l'année 2018 a vu la réalisation d'une étude de programmation d'aménagement architectural et paysager qui doit permettre à partir de 2019 et les années suivantes de mettre en œuvre un projet global de valorisation du site archéologique et d'améliorer les conditions d'accueil.

En 2019, la programmation culturelle et en particulier les expositions temporaires poursuivront l'enjeu de création de partenariats métropolitains et nationaux (FRAC des Pays de la Loire (Fonds Régional d'Art Contemporain), INRAP (**Institut National de Recherches Archéologiques Préventives)**, Université de Nantes, parcours touristique et culturel du Voyage à Nantes, etc.

Par ailleurs, en lien avec le service recherche archéologique de Nantes Métropole et outre les relais d'information du Chronographe, l'établissement accompagnera particulièrement les chantiers de fouilles programmées et préventives sur la métropole dans les années à venir (Rezé, Mauves-sur-Loire, Nantes à Doulon-Gohard).

## 3 – COMPÉTENCES MÉTROPOLITAINES

### 3.1 - L'ARCHÉOLOGIE

Agréé en 2015 et désormais habilité par les ministères de la Culture et de la Recherche, le service de recherche archéologique de Nantes Métropole contribue, avec ses partenaires institutionnels, à la définition d'une politique de l'archéologie sur le territoire métropolitain. Le service œuvre à la fois comme assistance, conseil, expertise et opérateur dans le cadre de projets d'aménagements urbains publics ou privés et comme producteur de contenus scientifiques sur l'histoire des territoires métropolitains. L'équipe a par ailleurs vocation à mener des interventions d'urgence lors de découvertes fortuites pour assurer la reprise rapide des chantiers interrompus par l'État.

Les interventions en archéologie préventive (diagnostics et fouilles) en 2017 et 2018 ont été menées selon les besoins des projets d'aménagements sur les communes de Nantes, La Chapelle-Sur-Erdre, Les Sorinières, Rezé, Sainte-Luce-Sur-Loire et Saint-Jean-de-Boiseau.

Il est à noter l'importante opération de fouilles préventives se poursuivant sur 2019 sur le site de l'ancienne caserne Mellinet à Nantes. Cette fouille a permis une présentation aux publics lors des Journées Nationales de l'Archéologie les 16 et 17 juin (plus de 1 500 personnes sur le week-end), en collaboration avec l'Institut National de Recherche Archéologique Préventive (INRAP), la DRAC, le Chronographe et des partenaires associatifs.

Par ailleurs, Nantes Métropole a participé au financement et à l'accueil du colloque universitaire international sur les ports antiques organisé à Nantes les 21 et 22 juin 2018 en relation avec les études scientifiques de post-fouilles du site St-Lupien à Rezé.

## 3.2. LA GESTION DOCUMENTAIRE ET LES ARCHIVES

Les Archives de Nantes sont chargées de la collecte, de la conservation, du classement, de la communication et de la valorisation des archives publiques (Ville de Nantes et Nantes Métropole) et d'archives privées en acquisitions ou en dons. Face au développement des données numériques, des archives papier et numériques produites par les collectivités, l'enjeu de la gestion documentaire et des archives a été jugé prioritaire dans le cadre du schéma de mutualisation et de coopération. C'est pourquoi le service commun Archives de Nantes est porté par Nantes Métropole depuis le 1er janvier 2018.

Les compétences métropolitaines du service ont été actées par la convention de mutualisation entre Nantes Métropole les communes signataires depuis le Conseil métropolitain du 8/12/2017. Elles concernent l'animation de la fonction gestion documentaire et archive selon les besoins actés par les 17 communes signataires. Le service métropolitain intervient ainsi à travers l'animation du réseau professionnel, la mise en place de formations, l'étude des besoins et de gestion lié à l'archivage électronique des données, le suivi des procédures de versements et d'élimination ou encore le traitement des arriérés.

L'année 2018 a permis de mettre en place de manière opérationnelle le schéma de mutualisation par l'animation du réseau professionnel et le recrutement des agents en charge de l'animation du schéma de mutualisation. Les premières interventions sur les sites ont démarré à l'automne 2018.

## 3.3. - L'OPÉRA ET L'ART LYRIQUE – ANGERS NANTES OPÉRA (ANO)

Le Syndicat Mixte ANO développe désormais un projet artistique et culturel confortant sa dimension d'équipement à rayonnement métropolitain.

### Éléments de bilan

- Fréquentation lyrique : 31 672 spectateurs en 2017/2018 dont 27 695 à Nantes,
- Prix des places entre 5 € et 160 €,
- Sur 2017/2018, Angers Nantes Opéra a produit ou coproduit 6 opéras,
- La saison 2017/2018 compte 49 représentations dont 40 à Nantes,
- 18 manifestations ont été accueillies ou organisées au Théâtre Graslin dont le *Voyage à Nantes*.

En 2018, dans le cadre de l'événement *Carrément biscuits* un flashmob opérette a été organisé par l'ANO : un temps fort très apprécié du public et des participants qui, après deux mois de répétition, ont pu le temps d'un morceau d'opérette danser et chanter en compagnie du Chœur de l'Opéra pour trois représentations publiques dont une place Graslin.

### Dimension métropolitaine

Angers Nantes Opéra contribue au rayonnement de l'art lyrique sur un large territoire à travers ses représentations ou ses projets d'actions culturelles en particulier d'éducation artistique. Il touche un public venant de l'ensemble des communes de la métropole (1/3 environ) et plus largement régional.

### Perspectives / enjeux

Le recrutement du nouveau directeur, Alain Surrans, en janvier 2018, a été l'occasion pour Nantes Métropole et la Ville d'Angers de redéfinir les orientations données par les deux collectivités à l'établissement. Les deux collectivités se sont accordées sur la définition d'une nouvelle ambition pour le syndicat mixte que le projet d'Alain Surrans viendra rendre effectif. En outre, Nantes Métropole et les villes d'Angers et de Rennes, à l'issue d'une étude portant sur différents scénarios de rapprochement des opéras, ont décidé la création d'une association commune « Opéra en Grand Ouest » destinée principalement à mettre en partage la programmation lyrique entre les deux maisons d'opéra.

Dans cette dynamique de coopération, Angers Nantes Opéra et l'Opéra de Rennes ont d'ores et déjà prévu, et ce, dès la saison 2018-2019, des programmations lyriques communes aux deux maisons. Ainsi, la saison 2018-2019 s'est ouverte avec deux ouvrages du répertoire romantique russe, l'un de Tchaïkovski, «*Iolanta*», et l'autre de Rachmaninov, «*Aleko*», présentés d'abord à Rennes, puis à Nantes et Angers, en collaboration avec le Théâtre Bolchoï de Minsk. Les deux institutions proposent également

la production de Robert Carsen et des Arts Florissants de William Christie de «*The Beggar's Opera*». Pour finir, la saison sera clôturée par «*Le Vaisseau fantôme*» de Richard Wagner. La dernière représentation, qui aura lieu à Nantes le 13 juin 2019, après présentation à Rennes et à Angers, sera retransmise en direct, sur écran géant et plein air dans le centre-ville de Nantes.

L'ANO proposera également deux projets chorégraphiques d'hier et d'aujourd'hui en accueillant deux pièces de Merce Cunningham remontées par Robert Swinston et le Centre national de danse contemporaine d'Angers. Il présentera une pièce d'Ambra Senatore, directrice du Centre chorégraphique national de Nantes.

Toujours dans une dynamique d'ouverture de l'opéra à tous les publics, de nouvelles initiatives sont instituées. L'ANO organise ainsi 5 concerts participatifs pour la saison 2018-2019 «*Ça va mieux en le chantant*» : l'occasion pour tous et notamment les familles, les scolaires de découvrir, en chantant accompagnés du Choeur de l'ANO, des grands airs d'opéra.

## 4 - ÉVÉNEMENTS CULTURELS PARTICIPANT AU RAYONNEMENT DE LA MÉTROPOLE

### 4.1 - LA FOLLE JOURNÉE

La Folle Journée est un événement organisé à Nantes et, depuis son édition 2016, sur le territoire de la Métropole, par la Société Anonyme d'Économie Mixte Locale (SAEM) La Folle Journée, créée en juillet 2005. Il s'agit d'une structure permettant d'assurer la promotion, la production et la mise œuvre de La Folle Journée, en collaboration étroite avec le CREA, Centre de Réalisations et d'Études Artistiques, qui en assure la direction artistique et avec la Cité des Congrès qui assure la logistique de la manifestation.

**Éléments de bilan**

L'édition 2018 fut de nouveau un succès sur le plan artistique avec une ouverture de la programmation à des propositions originales permettant le croisement des styles musicaux. Au niveau de la fréquentation, le public demeure très fidèle à cet événement et le taux de remplissage des concerts est de 95 %. En provenance de la France entière, le public vient à 48 % de Nantes Métropole (dont 30 % de Nantes).

En 2018, dans une démarche de renouvellement des publics et d'ouverture aux jeunes, la politique tarifaire a été modifiée afin de faire bénéficier les jeunes de moins de 26 ans de tarifs attractifs à savoir - 50 % sur le prix du billet, ce qui représente 4 532 billets vendus. Cette tarification spécifique est également instaurée pour les personnes bénéficiant des minimas sociaux. À ce titre, ce sont 1 149 billets qui ont été vendus. La tarification solidaire quant à elle se poursuit et, en 2018, 8 403 billets ont été délivrés à 4 € dont plus de 7 131 à destination des scolaires. Au total, ces différentes mesures tarifaires ont bénéficiées à près de 14 000 personnes.

Dans une dynamique d'une plus grande accessibilité universelle, la folle journée a fait l'acquisition de 20 « subPac », sacs à dos retranscrivant la musique en vibrations, pour les personnes sourdes ou mal entendantes, sachant que leur doublement est prévu en 2019. D'autres actions ont été menées dans ce sens : espace d'accueil accessible à toutes et tous, réalisation d'un guide spécifique, teaser en langue des signes, adaptation des modalités de réservations de billets, transcription audio de la programmation.

La Folle journée a développé une billetterie en ligne et conserve plusieurs points de vente physique. En 2018, 72 % des billets ont été achetés directement en ligne.

Quelques chiffres 2018 :
- 135 500 billets délivrés (95 % de taux de remplissage)
- 281 concerts payants, 7 concerts gratuits et 19 conférences
- 2 200 artistes amateurs, professionnels, locaux ou à renommée internationale
- 55 concerts proposés au tarif de 4 € en tarif solidaire – 8 403 billets délivrés
- prix moyen de la place de 13,60 €
- panier moyen de 94,39 € TTC (soit 6,78 billets)
- 7 131 scolaires (tarif 4 €).

**Dimension métropolitaine**

La Folle Journée est un événement organisé à Nantes et connaît depuis 2016 une extension sur le territoire de la métropole. Ainsi lors de son édition 2018 la Folle Journée s'est à nouveau déployée sur la métropole (14 communes) à travers des concerts d'ouverture simultanés qui se sont déroulés à : Basse-Goulaine, Bouaye, Carquefou, Couëron, Indre, la Montagne, le Pellerin, Les Sorinières, Saint Jean de Boisseau, Thouaré-sur-Loire, Sainte-Luce-sur-Loire, Saint-Herblain, Vertou, La Chapelle-sur-Erdre.

Par l'importance de sa notoriété, tant en France qu'à l'étranger, comme par son impact médiatique, la Folle Journée s'impose comme un temps fort de la vie musicale qui contribue au rayonnement de la Métropole nantaise.

**Perspectives / enjeux**

Le festival poursuit ses objectifs d'ouverture artistique, d'actions de médiation avec l'ensemble des acteurs du territoire et de développement d'une stratégie de cogestion de la marque à l'international, en cohérence avec les coopérations internationales de la Métropole.

2019 est la 25e édition de la Folle journée : à cette occasion plusieurs surprises et actions ont permis de célébrer cet anniversaire (goodies, hors série,etc.).

La Folle journée s'engage également dans l'objectif d'une plus grande parité dans la programmation d'artsistes femmes. En 2018, 40 % de la totalité des artistes et conférenciers(ières) programmés sont des femmes (4 cheffes d'orchestre vs 23 chefs d'orchestre ; 113 concerts sur les 288 ont été donnés par des ensembles exclusivement masculins ou des hommes seuls, 2 % des compositeurs joués sont des femmes).

Dans le cadre de l'extension du festival sur la métropole, neuf villes de la métropole se sont positionnées pour accueillir le concert d'ouverture de la Folle journée, et ce pour les éditions de 2019, 2020 et 2021.

## 4.2. BIENNALES INTERNATIONALES DU SPECTACLE VIVANT (BIS)

Seul événement dédié au spectacle vivant d'envergure nationale, voire internationale, les BIS constituent un rendez-vous majeur et fédérateur pour les professionnels du spectacle vivant.

Doté d'un programme riche et diversifié, les BIS représentent aujourd'hui une source d'information et de contacts professionnels de premier plan et constituent en ce sens un temps particulier dans l'analyse des politiques culturelles contemporaines.

La prochaine édition de cette biennale aura lieu les 20 et 21 janvier 2020.

**Éléments de bilan**

La septième édition des Biennales Internationales du Spectacle (BIS), organisées les mercredis 17 et jeudi 18 janvier 2018, s'est achevée sur un franc succès, enregistrant un nouveau record de fréquentation : 13 195 professionnels du spectacle et acteurs de la vie culturelle sont venus participer à la manifestation soit une augmentation de 7,4 % depuis l'édition précédente.

En 2018, l'actualité culturelle comme les défis majeurs de cette filière ont été évoqués. La réforme des collectivités, la reconfiguration des politiques publiques et des budgets culturels, l'éducation artistique et culturelle, les mutations du secteur musical ont été au coeur des échanges à l'occasion de différents temps proposés, grands débats et tables rondes (80 propositions).

Les BIS 2018 ont également réuni 433 exposants (+ 25%), répartis en cinq espaces, dont 266 producteurs et tourneurs sur la seule « Place des Tournées » qui fêtait ses 10 années d'existence cette année. L'espace développement durable, plateforme de rencontres et vitrine des actions innovantes menées sur le champ du développement durable en France, a également été amplifié en 2018.

Durant cette édition, ont été en outre programmés les plateaux Sacem BIS, la soirée canadienne « Côte à Côte » et les spectacles et concerts proposés dans toute la métropole nantaise, pour les professionnels et le grand public.

**Dimension métropolitaine**

Les BIS proposent, tous les deux ans, un événement d'envergure nationale qui poursuit l'objectif de rassembler les professionnels du secteur culturel et de la création artistique autour de problématiques et enjeux culturels contemporains. Cet événement de dimension nationale participe ce faisant au rayonnement de la Métropole en étant un rendez-vous biennal pour l'ensemble des professionnels du spectacle vivant.

**Perspectives / enjeux**

L'objectif est aujourd'hui d'assurer la pérennité et la consolidation des BIS à Nantes et plus largement dans le paysage culturel national et international. Développer la croissance de la fréquentation, en particulier européenne et internationale, renforcer l'offre de spectacles en soirée, maintenir un haut niveau de qualité d'organisation et d'offre de débats pour rester attractives, et ce, dans une maîtrise des équilibres financiers sont les différents enjeux auxquels les BIS devront se confronter pour garantir leur leadership dans les prochaines années.

## 4.3. PREMIÈRE ÉDITION DU PROJET «TRANSFERT» RÉALISÉ PAR PICK UP PRODUCTION

L'association Pick Up Production porte le projet "TRANSFERT", projet d'envergure métropolitaine, d'urbanisme artistique et culturel transitoire, particulièrement ambitieux, et dont les enjeux en termes d'innovation et d'expérimentation en matière culturelle sont porteurs d'attractivité et de créativité à l'échelle de la métropole nantaise.

Au-delà de la réappropriation et de l'animation d'un espace en friche, la Zac Pirmil les Îles, «TRANSFERT», dont l'objectif est d'engager une réflexion sur les urbanités de demain en s'attachant au renouvellement de la création artistique, est marqué par une démarche transversale fédérant de nombreux acteurs métropolitains d'horizons très divers.

**Éléments de bilan**

En 2018, l'association s'est attelée à l'aménagement d'une partie du site et à sa transformation en une "base vie" de 2 hectares dotés de nombreux installations et équipements (espace d'accueil, lieux de restauration, d'exposition, ateliers d'artsistes, terrains de jeux, chapiteaux, etc.).

La première édition de ce projet, à la croisée des enjeux de développement artistique, touristique, économique, social et durable d'un territoire en mutation, s'est tenue du 1er juillet au 8 septembre 2018.

À l'occasion de ces 10 semaines d'ouverture, 172 500 visiteurs ont été comptabilisés. Ces visiteurs ont pu assister à 298 propositions artistiques et culturelles, toutes disciplines et esthétiques confondues, proposées par 141 artistes ou compagnies, dont 36 % du territoire. Un millier de visiteurs a pris une part active dans le projet en assistant aux ateliers participatifs.

Enfin, 235 bénévoles se sont impliqués pour la réussite de ce projet, lequel a mobilisé une centaine de partenaires.

**Dimension métropolitaine**

Le projet « TRANSFERT », étape du *Voyage à Nantes,* contribue, par sa singularité et la diversité artistique des propositions qui y sont proposées, au dynamisme et au rayonnement de la culture métropolitaine. Projet innovant, inédit à cette échelle en France, il permet d'entretenir la créativité qui fait aujourd'hui de la Métropole un territoire repéré et une destination si singulière.

**Perspectives / enjeux**

Après le succès public incontestable de la première édition, un travail de consolidation du modèle économique du projet va être entrepris. Quelques travaux d'amélioration et d'aménagement complémentaire pourront être envisagés pour la prochaine édition, laquelle devrait débuter en mai 2019. Le projet, quant à lui, continuera de s'ouvrir sur son environnement local par l'attention portée aux habitants et à l'accueil des très nombreuses propositions émanant de la Métropole.

## 5 – CHANTIERS DE COOPÉRATION CULTURELLE INTERCOMMUNALE

Les chantiers de coopération et de mutualisation ouverts en 2016 avec les communes volontaires sur les questions d'enseignement artistique et de lecture publique poursuivent leurs travaux et réalisations.

**Enseignement artistique (écoles de musique) :**

Les objectifs définis sont d'accompagner l'évolution des projets d'établissement, des pratiques pédagogiques par rapport à l'évolution culturelle et éducative, les besoins des collectivités et les attentes des populations de la Métropole nantaise. Il s'agit également de favoriser l'émergence d'une culture commune à tous les personnels des écoles de musique territoriales et associatives du réseau métropolitain.
Quatre actions à mettre en œuvre à partir de 2017-2018 ont été priorisées :

1. Organisation de parcours découverte des personnels : permettre aux enseignants d'aller découvrir dans les autres établissements les pratiques intéressantes qui pourraient être reproduites ailleurs
2. Permutations ponctuelles d'enseignants entre établissements
3. Recensement des offres de pratiques musicales collectives amateurs existantes sur le territoire métropolitain (orchestres, chœurs, fanfares, etc.) pour y orienter les élèves sortant des écoles de musique : le recensement a été réalisé dans le cadre d'un accueil de stagiaire par la Ville de Nantes en 2017.
4. Plan de formation mutualisé du personnel organisé en lien avec le CNFPT.

Au cours de l'année 2017-2018, des réunions trimestrielles se sont poursuivies entre les différents acteurs. Des actions correspondant aux axes 1 et 2 mentionnés ci-dessus ont été menées entre plusieurs établissements de la métropole de façon très positive. Concernant l'axe 3, une suite est en réflexion pour l'utilisation d'un logiciel permettant la mise à jour en ligne par chaque structure des informations recensées.
L'axe 4 a peu avancé pour des raisons conjoncturelles liées au CNFPT. Un rapprochement est attendu entre Musique et Danse en Loire Atlantique et le CNFPT pour la recherche d'une plus grande complémentarité et pertinence entre les catalogues de formations proposées par chacune des deux structures.

Au-delà de ces quatre actions, l'élément bénéfique à retenir de ce nouveau réseau professionnel est le développement progressif d'une **culture commune et partagée entre les établissements de la Métropole**.

Deux principes ont été retenus pour l'organisation régulière des réunions trimestrielles du réseau :

- Les réunions sont ouvertes à l'ensemble des responsables de structures ainsi qu'aux directeurs de l'action culturelle, et une information en amont ainsi qu'un compte-rendu leur sont systématiquement adressés.

- Ces réunions ont lieu à chaque fois dans des structures différentes, alternant systématiquement structure municipale et structure associative. La structure accueillante propose d'aborder une thématique particulière en sus du suivi des quatre actions.

Ces réunions permettent également d'aborder les informations liées à l'actualité de chaque structure, favorisant la connaissance mutuelle (recrutements, effectifs, problématiques particulières). Parmi les thématiques abordées sous forme de débat, il a été question des parcours pédagogiques, de la pédagogie de groupe et des pratiques collectives, de l'éducation artistique et culturelle, de la gestion administrative des élèves, des modalités d'accès et d'inscriptions, de l'évolution des effectifs selon les classes et âges.

**Lecture publique :**

Dans le domaine de la lecture publique, les enjeux et objectifs retenus portent sur les points suivants :

- favoriser une politique de lecture publique de proximité facilitant l'accès et la fréquentation des bibliothèques et médiathèques ;

- développer les complémentarités (collections, amplitude horaire, médiations et action culturelle...) pour démultiplier l'offre ;

- optimiser les services rendus et le fonctionnement des établissements.

Le groupe de travail réunissant les responsables des services culturels et des bibliothèques et médiathèques qui a été constitué en 2016 se réunit régulièrement pour identifier les pistes de coopération à mettre en œuvre. Dans ce cadre les axes suivants ont été définis:

- rencontres professionnelles et plan de formation partagé pour une meilleure interconnaissance ;

- coopération en matière d'action culturelle ;

- groupements de commande ;

- partage de l'accès aux ressources numériques

- adaptation de l'offre aux bassins de vie.

La démarche a donné lieu à la réalisation des actions suivantes:

- Mise en place de formations partagées et en union.

- Coordination par Nantes Métropole de la communication autour du programme des communes participant à l'opération nationale "*Nuit de la Lecture"* en 2018.

- Création du service "Bibliothèque" dans l'application «Nantes dans ma poche» permettant d'accéder à l'ensemble des informations pratiques et de la programmation culturelle des bibliothèques et médiathèques des communes de la métropole.

- Intégration d'un onglet "Bibliothèques" dans l'arborescence du portail de territoire en cours de définition.

- Réalisation par l'Agence d'urbanisme de l'agglomération nantaise (AURAN) d'un "État des lieux de la lecture publique" dans les communes de Nantes métropole (mai 2016), qui fournit une cartographie de l'offre et de la demande, une analyse de l'accueil et des services au public, des collections, des actions culturelles et du fonctionnement des bibliothèques.

Dans la continuité de ces actions, il est prévu d'élaborer **un schéma d'aménagement et de développement de la lecture publique sur le territoire de Nantes Métropole**, en conformité avec les enjeux et objectifs définis ci-dessus, visant à favoriser les complémentarités entre les équipements en adoptant l'offre aux bassins de vie et à optimiser et développer l'offre en matière de lecture publique. Un marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage piloté par Nantes Métropole est en cours de finalisation.

**M. Roussel :** « Oui, Madame la Présidente, mes chers collègues, il s'agit de prendre acte du bilan et des perspectives sur les compétences, les équipements et les chantiers de coopération culturels métropolitains. Je rappelle que depuis la mise en œuvre du pacte métropolitain en 2014, la Métropole a la responsabilité de neuf établissements culturels qui ont au moins un rayonnement métropolitain, si ce n'est plus large, au niveau géographique. Également trois compétences culturelles que sont l'archéologie, l'opéra et l'art lyrique, ainsi que la gestion documentaire et les archives.

Je rappelle que pour l'archéologie, la gestion documentaire et les archives, ce sont des compétences qui ont été travaillées dans le cadre du schéma de mutualisation puisqu'il y avait eu la volonté des communes de mettre en œuvre ces services à ce niveau-là, parce qu'elles ne pouvaient pas forcément y répondre elles-mêmes.

Et puis également la participation à quatre événements métropolitains là aussi qui ont un rayonnement très très large. Cette prise de compétences nous a permis de travailler sur une politique tarifaire cohérente qui est marquée par la volonté d'assurer une large accessibilité à tous les publics. À travers les chiffres que vous pouvez voir, vous constaterez que nous sommes dans le concret concernant la mise en œuvre pratique de cette volonté politique puisque par exemple sur le Musée d'art, plus de la moitié des visiteurs ont bénéficié de la gratuité.

Aussi, grâce au travail de médiation et à l'évolution de certains horaires, nous pouvons toucher des publics plus diversifiés avec une attention portée évidemment aux jeunes publics. Je rappelle que la prise de compétences de la culture, au niveau de la Métropole, nous a permis notamment de faire en sorte que les écoles, les classes des 24 communes de l'agglomération nantaise puissent avoir un accès gratuit aux

établissements publics. Tout cela évidemment fait en sorte que tous les ans, plusieurs milliers de scolaires visitent nos établissements culturels.

Il y a également la politique tarifaire qui s'applique à travers la mise en œuvre du Pass musées. Je rappelle que c'est un dispositif très attractif puisque pour chaque musée, pour 10 euros vous avez un accès illimité à l'établissement culturel. Aussi, dans le cadre du Voyage à Nantes vous avez accès à tous les établissements culturels. À titre d'exemple, le Musée d'art, c'est près de 15 000 Pass musées qui ont été vendus en 2018.

Quelques mots sur la fréquentation, pour vous dire qu'elle a été particulièrement dynamique sur cette année 2018. Je crois que tout cela s'inscrit dans la dynamique que nous portons au niveau du Voyage à Nantes, mais aussi nous avons eu la chance d'avoir de belles expositions qui ont fait que les établissements ont été particulièrement attractifs en cette année 2018.

Je tiens également à dire que pour les établissements qui avaient ouvert en 2017, je pense notamment au Chronographe ou encore au Musée d'art, vous verrez qu'en 2018 nous avons maintenu une bonne dynamique de visitorat, alors qu'on pensait qu'il y avait un attrait plus fort à l'ouverture, mais non. Cette dynamique s'est poursuivie avec un nombre de visiteurs qui est largement supérieur à ce que nous avions pu prévoir.

J'ai parlé également de l'accueil favorisé pour les enfants des classes maternelles et élémentaires, je n'y reviens pas. Aussi, comme pour le Voyage à Nantes, nous constatons une évolution des touristes étrangers. Je pense également que les expositions que nous allons avoir en 2019 vont renforcer cette dynamique. Puis, si ses équipements ont un rayonnement qui va au-delà de la métropole, nous avons évidemment beaucoup de visiteurs sur notre territoire.

Sur la question des compétences, quelques mots sur la gestion documentaire et les archives puisqu'avec tous les travaux que nous avons pu mener, ce service commun est maintenant en place depuis le 1er janvier 2018. 17 communes ont adhéré à ce service avec des niveaux d'intervention qui peuvent être différents, puisque nous avions dans les échanges là aussi travaillé sur plusieurs niveaux d'intervention pour bien correspondre aux besoins des communes, donc ces interventions ont démarré à l'automne.

Sur les événements, 2018 a été une belle édition des Biennales internationales du spectacle vivant avec 13 000 participants, et nous retrouverons cette édition en 2020. Nous sortons également de la Folle journée et là aussi nous sommes sur un nombre de spectateurs quasiment équivalent à celui de 2018 avec un peu plus de 130 000 spectateurs.

2018, a été également la première édition du projet Transfert. Une grande réussite puisque nous avons eu plus de 170 000 visiteurs. J'insiste, c'est particulièrement conséquent, 170 000 visiteurs sur deux mois. Regardez les autres établissements culturels sur l'année. Surtout, cela a été l'occasion de mettre en place 300 propositions artistiques, avec plus d'une centaine d'artistes. Nous avons aussi travaillé à ce qu'il y ait des artistes locaux qui puissent s'exprimer lors de cette nouvelle manifestation.

Pour 2019, je l'ai dit, différentes programmations d'expositions qui vont je pense avoir un rayonnement conséquent, tel que l'exposition Charlie Chaplin qui aura lieu à compter d'octobre 2019. Là aussi, on va se retrouver dans un cadre international puisque cette exposition sera ensuite rachetée pour être présentée au Louvre Abu Dhabi. Puis, différentes expositions au Muséum d'histoire naturelle ou encore au Musée du château.

Aussi, nous étions hier soir à l'inauguration du musée Jules Verne qui rouvre suite à des travaux d'amélioration du circuit de visite, de mise aux normes et d'accès à la terrasse et au jardin. Je vous invite à venir, je pense que c'est la plus belle vue sur Nantes. Le musée rouvre avec également la volonté de créer un espace vernier au sein du bâtiment Cap 44. Aymeric Seasseau a cette mission.

Puis nous allons continuer des travaux d'aménagement autour du Chronographe.

Le Mémorial de l'abolition de l'esclavage va continuer à s'imposer comme un lieu attractif. Il y avait eu un peu moins de visiteurs cette année, mais il a été fermé pendant un mois.

Aussi, nous travaillons sur la coopération entre Nantes Métropole, les villes d'Angers et de Rennes avec l'association Opéra en Grand Ouest. Nous avions délibéré il y a quelque temps sur ce sujet avec la volonté de créer une programmation lyrique commune.

La coopération entre les deux opéras va s'amplifier dès cette saison avec quatre projets de production communs. Il y aura aussi un bel événement à Nantes au mois de juin, avec la diffusion du *Vaisseau fantôme* de Wagner sur des écrans géants en direct, en plein air, dans le centre-ville.

En 2019, ce sera également le renouvellement de la Délégation de Service public du Zénith. Vous le savez, nous avons été obligés de relancer cette procédure. Nous maintenons l'objectif de pouvoir délibérer au mois de juin pour choisir le nouveau délégataire à partir du 1er janvier 2020.

Puis, dans le cadre du schéma de coopération et de mutualisation, les élus avaient aussi souhaité qu'il y ait un chantier de coopération culturelle intercommunale sur la lecture publique. Ce à la fois pour échanger sur les pratiques, pour travailler sur un plan de formation et sur un programme conjoint dans le cadre de la Nuit de la lecture, mais aussi sur la création d'un service de l'application Nantes dans ma poche.

Pour terminer, je me permets également de donner deux précisions sur la mise en œuvre d'un fonds de dotation puisque cela avait été demandé :

- Sur le fonds de dotation à vocation culturelle, plus de 1 million d'euros ont été collectés par l'intermédiaire de 13 mécènes depuis la mise en œuvre de ce fonds. Cela nous a permis de soutenir 17 projets culturels. Ce qui commence à être particulièrement conséquent et intéressant.

- Sur le fonds de dotation de l'Arbre aux hérons, il y a aujourd'hui neuf conventions signées, mais nous avons 30 lettres d'engagements qui ont été également actées. Tout cela représente aujourd'hui un montant estimé à 4 millions d'euros et puis les études qui sont en cours seront rendues au mois de juin 2019. »

**Mme la Présidente :** « Merci. Pascale Chiron. »

**Mme Chiron :** « Madame la Présidente, chers collègues, la culture est en effet sans aucun doute un des leviers majeurs pour construire une histoire territoriale entre nos 24 communes. Au-delà d'une collectivité construite autour de grands services utiles à chaque habitant, et on vient de le voir avec le dossier du budget précédemment, la culture façonne ce qui nous rassemble. Elle construit une identité, et nous permet aussi en quelque sorte de faire société sur notre territoire . Nous le voyons avec ce bilan d'étape et il faut s'en féliciter.

Nous le savons : nos atouts sont nombreux, autant au niveau de la valorisation du patrimoine que dans la création culturelle. Alors, les Folles journées bien entendu, l'édition du projet Transfert ou encore le Chronographe, cela nous fait découvrir notre métropole. Ces deux derniers exemples d'ailleurs nous démontrent que notre culture collective va au-delà de la ville centre et doivent nous amener à développer, voire à renforcer des équipements sur l'ensemble des communes.

Alors, pour aller plus loin, la construction de cette identité culturelle partagée, notre Groupe écologiste et citoyen propose que cela passe aussi par une politique culturelle inclusive et tournée vers la création. Avec évidemment l'éducation artistique dès le plus jeune âge, quel que soit son milieu d'origine, pour faire en sorte que chacun et chacune devienne acteur du champ de la culture et non un simple consommateur de biens et moments culturels.

Cela passe aussi par un écosystème équilibré permettant aux pratiques amateurs, aux émergences artistiques et aux nouvelles pratiques culturelles, de s'épanouir en répartissant plus équitablement les ressources publiques. D'autant que les talents et la richesse du tissu artistique et culturel foisonnent chez nous, et nous en sommes fiers. Alors bien sûr, cette recherche d'équilibre entre les petits et les grands projets, entre la fréquentation des spectacles et les présentations artistiques entre amateurs, nous y sommes tous attentifs. Il s'agit bien sûr d'un préalable nécessaire pour développer cette culture du quotidien, cette culture de la proximité que l'on souhaite tous sur l'ensemble de nos communes. Je vous remercie. »

**Mme la Présidente :** « Merci. Philippe Seillier. »

**M. Seillier :** « Madame la Présidente, chers collègues, le Conseil du 16 février 2018 nous vantait, non sans emphase et flagornerie, un projet exceptionnel particulièrement ambitieux et inédit en France d'installation d'une zone d'art et de culture provisoire sur un territoire de 15 hectares.

On nous y faisait aussi état des enjeux en termes d'innovation et d'expérimentation culturelle. Cette oasis culturelle, cette zone libre d'art et de culture n'avait déjà pas fait l'unanimité au Conseil municipal de Rezé et aujourd'hui, après sa première version, quel constat peut-on en faire ?

Tout d'abord son coût. En 2018, une subvention de 2 millions d'euros d'investissement et 600 000 de fonctionnement ont été consacrés à cet événement. En 2019 seront versés 200 000 euros sur le budget d'investissement et 1,2 million sur celui de fonctionnement. À partir d'un budget prévisionnel déjà exorbitant de 6 millions d'euros sur cinq ans, nous en sommes après une seule année de prestations à 4 millions en deux ans. À ce rythme-là, on devrait enregistrer à la fin de la séquence un budget de 10 millions d'euros. Chapeau l'artiste !

Quelle opacité aussi dans la structuration des financements de cette expérience unique ! Il nous avait été annoncé des interventions financières de l'État, du Département et de la Région. À ce jour, il n'en est rien. Pourquoi ? Ces participations seront-elles bien réelles ? Il nous a aussi été affirmé que les partenaires privés comme la COGEDIM et le Crédit Agricole interviendraient pour des montants respectifs de 500 000 euros. À ce jour seulement 300 000 ont été versés par chacun d'eux. Sur ce point budgétaire, on ne peut que constater un flou, que certains qualifieraient d'artistique, mais qui de notre point de vue ne fait montre d'aucun talent dans la dépense des fonds qui nous sont confiés ?

Il y a des expériences passées qui nous font penser qu'il n'y aura rien de rassurant quant à la dérive des montants qui vont être alloués à cet événement. Si l'art a toujours été financé par l'argent public et qu'il est soi-disant de notre responsabilité de collectivités de participer à un projet comme celui-là, il n'en est pas moins vrai qu'il est aussi de notre responsabilité de suivre en toute transparence ces dérives qui s'annoncent et, sondage aidant, d'avoir une lisibilité des dépenses des deniers publics.

Second point concernant l'accessibilité et le transport en commun. Le tram est à 20 minutes de marche, que l'on descende à Pont-Rousseau ou à Diderot pour rejoindre le site. Il y a bien des bus qui passent dans cette zone Atout Sud et à Trentemoult : les lignes 30, 97 et 36, mais le soir ils ne circulent plus. Les organisateurs ont demandé une navette, mais ne l'ont pas obtenue. L'Oasis culturelle garde en cela son caractère d'oasis et de fait, l'accès au site ne se fait que, pour une très large majorité de personnes, uniquement en voiture, ce qui n'est pas sans poser de problèmes de stationnement dans le quartier.

Enfin, les nuisances sonores. Entre les survols d'avions chargés certainement d'un public de plus en plus nombreux et attiré par la qualité de la programmation de Transfert, le bruit dégagé par ces créateurs artistiques, les habitants de la Haute-Île, de Port-au-Blé, du quartier Saint-Lupien et ceux du quartier du Château même, ont été particulièrement gâtés l'été dernier.

On nous dit que les riverains ont été rencontrés par les porteurs de projets, que les concerts devraient s'arrêter à 23 heures avec quelques exceptions et que des mesures de bruit seront réalisées. On nous dit aussi que Nicolas Reverdito souhaite travailler sur cette problématique. Ah, les beaux jours qui nous attendent ! Nous voilà donc rassurés.

Pour bon nombre de riverains qui en gardent d'ores et déjà un souvenir acoustique qui résonne encore de façon très présente, il sera toujours temps l'année prochaine de faire un point sur l'augmentation du nombre de crises de nerfs. Un bonheur n'arrivant jamais seul, nous aurons dès avril prochain et jusqu'en septembre la chance de profiter à nouveau de cet événement.

Il ressort aussi que dans les faits, tous les publics ne semblent pas concernés par cette programmation de Transfert. On est donc en droit de se demander s'il y a vraiment une dimension métropolitaine à cet événement qui en fait ne touche qu'une partie seulement d'entre nous, qui ne manquons pas d'ailleurs sur notre agglomération d'autres oasis du même type. Pas de programmation par exemple à l'attention des scolaires. Je vous remercie de votre attention. »

**M^me^ la Présidente :** « Merci. Aymeric Seasseau. »

**M. Seasseau :** « Merci Madame la Présidente. Je ne reviendrai pas sur la violente charge contre Transfert parce que je crois que le public a répondu lui-même en témoignant de l'intérêt qu'il trouvait dans cette opération par les nombreuses visites qui ont eu lieu cet été.

Je regrette par contre que, lorsque nous mettons en œuvre une opération culturelle en cœur d'agglomération et profitant à plusieurs communes on ait ce type de réaction. Fabrice Roussel indiquait que sur le musée Jules Verne nous avons une belle vue sur Nantes et la Loire. Elle va plus loin puisqu'on peut y voir le reste de notre métropole, ces territoires qui ont tant inspiré d'artistes – les surréalistes, Jules Verne, de la Loire aux coteaux de la Sèvre. Je crois que nous aurons l'occasion dans ce bâtiment de

Cap 44 de rendre hommage à cet imaginaire nantais très large et qui fait probablement que nous avons ici un des plus grands festivals de science-fiction à l'échelle internationale, avec les Utopiales.

Puisque j'entends plusieurs aspects sur la question de la répartition des ressources, je veux tout de même rappeler que notre réseau de lecture publique – et vous savez mon attachement non pas au bloc communal, mais aux communes – mais en tout cas concentre de très nombreux investissements publics, des parts de budget importantes, pour Nantes c'est tout simplement 600 à 800 animations culturelles.

Si nous prétendons vouloir ne faire le focus sur la politique culturelle de proximité, alors peut-être qu'il faut mieux faire connaître et mieux faire savoir ce qui existe déjà. Je me réjouis de ce que nous mettons en œuvre avec un schéma d'orientation métropolitain de la lecture publique qui rassemble de très nombreuses, presque toutes, communes de notre métropole. C'est, je crois, porteur d'avenir, tout comme la participation de Saint-Sébastien au festival Atlantide, et nous espérons qu'il y ait d'autres communes qui participeront l'an prochain.

Je termine sans polémique, mais avec une petite phrase de Victor Hugo qui disait qu'en politique, il était pour les petits contre les grands, et en littérature pour le grand contre le petit. Je crois que cela doit bien résumer notre ambition culturelle. Merci de votre attention. »

**M^me^ la Présidente :** « Merci. Carole Grelaud. »

**M^me^ Grelaud :** « Madame la Présidente, chers collègues, avec les expositions de James Turrell et 1886, Le Scandale impressionniste au Musée d'art, les Rendez-vous vikings du Château des ducs et du Chronographe, les Araignées du Muséum d'histoire naturelle, le bilan de la politique culturelle métropolitaine est, et on l'a tous dit, un franc succès. Cette réussite se démontre notamment par le nombre de visiteurs que ces manifestations ont attirés. Preuve aussi que les habitantes et habitants de notre métropole ont soif de découverte, une envie de curiosité, et beaucoup, beaucoup ont envie d'interroger et de rêver ce monde.

Mais au-delà de ces temps forts, nos équipements culturels métropolitains connaissent une réelle dynamique se renouvelant et se développant régulièrement pour proposer des projets d'envergure et continuer ainsi d'attirer toujours plus de visiteurs d'ici, mais aussi d'ailleurs.

La rénovation du musée Jules Verne dont on vient de parler et qui vient de s'achever permettra l'organisation de nouveaux événements sur sa terrasse ou dans son jardin. De même, l'Opéra Nantes Angers qui se rapprochera cette année de la Métropole rennaise proposera de nouveaux projets avec notamment une retransmission en direct, en plein air et sur grand écran du *Vaisseau fantôme* de Richard Wagner.

Toute cette vitalité est bien la preuve que la dimension métropolitaine concourt largement au rayonnement culturel de notre territoire, et plus largement du Grand Ouest. Elle démontre que la métropolisation est bénéfique pour l'ensemble des habitants et habitantes de nos 24 communes. Ce dynamisme culturel leur permet d'accéder à une offre riche et variée dont la qualité est reconnue unanimement en France et en Europe par les touristes venus visiter notre ville comme par les journalistes spécialisés qui louent la grande qualité des expositions permanentes et temporaires nantaises, et métropolitaines.

Mais au-delà de ces événements et de ces équipements, je souhaite aussi insister sur les coopérations intercommunales déjà à l'œuvre ou en projet. Juste un petit clin d'œil aux villes de Saint-Herblain, Indre et Couëron qui effectivement, en ce moment, vivent un festival sur la danse contemporaine, Nijinskid, et qui, je vous y invite, continue aussi tout le week-end.

On est là sur effectivement un projet intercommunal et je crois qu'il répond très très bien aux envies de découverte de nos jeunes. Celles-ci traduisent concrètement notre capacité à travailler ensemble au service de nos territoires, et pour que chacune et chacun puisse avoir accès à une culture de qualité et de proximité.

La politique culturelle métropolitaine vient ainsi en complément de l'action des communes. Je souhaite aussi évoquer les initiatives de coopération intercommunale en matière de lecture publique, et j'y suis particulièrement attachée. En effet, la mise en ligne depuis 2018 d'une rubrique bibliothèque dans l'application mobile Nantes dans ma poche participe à cet élan. On y retrouve les informations et la programmation culturelle de toutes les bibliothèques municipales de la métropole.

Autres exemples intéressants aussi au titre de la lecture publique : la collaboration entre les communes à l'occasion de la Nuit de la lecture qui s'est tenue le 19 janvier et qui a été un peu partout un franc succès, le développement des échanges de bonnes pratiques ou encore le plan de formation partagé des professionnels.

Madame la Présidente, chers collègues, la culture fait partie de notre identité métropolitaine et de notre volonté de travailler à l'émancipation de chacune et de chacun. Ce bilan montre que nous en prenons toute la mesure, et l'ensemble des actions de coopération intercommunale que nous avons menées et que nous continuerons de mener participent à l'ouverture du monde, à l'autre, et ce dès le plus jeune âge. C'est une véritable chance. Continuons donc sur cette voie. Merci à tous, merci Madame la Présidente. »

**M^me^ la Présidente :** « Merci. Julien Bainvel. »

**M. Bainvel :** « Oui, merci Madame la Présidente. Moi je voulais revenir sur trois sujets suite à la présentation de Fabrice Roussel. Le premier qui concerne les ateliers qui sont proposés aux enfants par le Chronographe, par le Musée d'histoire naturelle, par le Musée d'art, par le Château, qui sont d'une très grande qualité. Ils ont lieu le week-end, le mercredi ou pendant les vacances scolaires, et sont proposés à des tarifs très abordables. Mais à mon avis, ils mériteraient d'être encore plus connus et de faire l'objet d'une communication plus importante parce que ces ateliers sont encore trop rarement complets. Je pense que les enfants de la ville centre et des 23 autres communes de la métropole pourraient en bénéficier. C'est vraiment de grande qualité.

J'avais une question sur l'Arbre aux hérons. Si j'ai bien compris, vous annoncez 4 millions d'euros à ce jour, prévisionnel sur le financement venant de partenaires privés. Si j'ai bien tout suivi sur ce dossier, l'objectif est d'avoir un tiers de financement privé. Cela correspondrait a priori, au doigt mouillé, aux alentours de 11 à 12 millions d'euros, c'est-à-dire qu'il nous manquerait entre 6 et 7 millions d'euros sur le financement privé . Pourtant visiblement ce projet continue d'avancer alors que les financements ne semblent pas particulièrement bouclés. Je voulais avoir une précision sur ce point.

Et puis dernier sujet pour appuyer la demande de transparence formulée par Philippe Seillier sur le bilan de l'opération Transfert qui est quand même un événement éphémère, qui représente un investissement et en tout cas une subvention de la Métropole qui est extrêmement importante. Le bilan que vous nous présentez est quand même tout à fait succinct. Philippe Seillier l'a redit : 2,6 millions en 2018, 1,4 million cette année en 2019, c'est-à-dire qu'il y a 66 % de l'enveloppe allouée par la Métropole qui est consommée dès la deuxième année. Éric Buquen notait tout à l'heure que la subvention de fonctionnement était doublée en 2019 par rapport à 2018 donc cela pose un certain nombre de questions.

Une question aussi puisque Aymeric Seasseau a salué l'affluence. Effectivement, il y avait du monde au bar, mais on peut se poser la question de savoir quelle était la méthode de comptage employée pour cet événement et quel était le profil des visiteurs qui ont fréquenté ce site. Je pense que vous gagneriez à faire un bilan un peu détaillé sur une opération sur laquelle la Métropole finance autant. Je vous remercie. »

**M^me^ la Présidente :** « Merci. Fabrice Roussel. »

**M. Roussel :** « Oui, tout d'abord pour répondre à certaines questions sur l'Arbre aux hérons. Les financements que nous avons permettent déjà de travailler sur les études. C'est ça la première étape.

Je le dis aussi , il y a encore des questions fiscales qui se posent et donc forcément par rapport à cette situation-là, il y a encore des entreprises qui n'ont pas forcément répondu favorablement. Mais je vous l'ai dit : neuf conventions signées, 30 lettres d'engagement et actuellement nous avons des contacts très réguliers avec d'autres entreprises. Le travail se poursuit.

Et puis vous le savez aussi, sur la question des financements des collectivités, nous étions à signer le contrat de développement métropolitain avec la Région il y a quelques jours au Marché d'Intérêt National et donc la Région a confirmé son engagement à hauteur de 4 millions d'euros.

Sur la question de Transfert, moi ce que je propose c'est que lors d'une prochaine commission on ait un échange sur le projet et que les porteurs de projets puissent venir échanger avec vous sur ce qu'ils portent.

Quelques mots simplement. Moi je pense que lorsqu'on attire 172 000 personnes, on est quand même sur un événement majeur sur l'agglomération nantaise. Je vais juste prendre un chiffre : le Muséum d'histoire naturelle sur l'année, c'est 144 000 visiteurs. Voilà un chiffre de comparaison. Les Folles journées c'est 135 000 spectateurs.

Donc je pense qu'on est quand même sur un événement conséquent pour l'agglomération nantaise de par le nombre de participants. J'ai la faiblesse de penser aussi avec une diversité, mais on pourra préciser les choses lors des échanges avec des méthodes de comptage assez simples par rapport à la fréquentation qui n'avait pas été prévue à ce niveau-là. Pour parler franchement, il a fallu renforcer, donner des moyens supplémentaires, tout cela a aussi permis d'avoir ces comptages.

Également, je tiens à souligner qu'il y a eu près de 300 représentations. Il y avait 300 artistes qui voulaient travailler sur ce projet en 2018 et en 2019. Cela me permet aussi de vous dire qu'on n'est pas dans un moment où il y aurait des grands projets culturels et des petits projets culturels. C'est forcément un grand projet culturel de par la fréquentation, de par le rayonnement, de par l'intérêt qu'on y porte. Mais aussi ça fait travailler, ça permet à de nombreux artistes locaux qui sont émergents, qui n'ont pas forcément une grande notoriété, de pouvoir s'exprimer sur le territoire. On n'a pas la grande culture et la petite culture. Non, on a une expression d'artistes, une mise en avant d'artistes du territoire, et j'insiste là-dessus.

J'insiste aussi sur le fait que ce projet aura aussi permis de donner 40 000 heures de travail à de nombreux intermittents du spectacle, là aussi c'est le soutien à un milieu culturel qui est parfois en difficulté. Je crois que c'est à souligner.

Après, Monsieur Seillier, il y a évidemment des discussions qui sont en cours sur la question de l'accessibilité bien entendu. Il y a eu des études sur l'origine des visiteurs pour essayer de trouver les moyens de déplacement collectif les plus adaptés. Il y a eu également des discussions sur les nuisances sonores. Cette année, il y a des mesures qui sont prises pour faire en sorte qu'il y ait une fermeture plus précoce du site notamment.

Je le dis aussi, mais on aura l'occasion d'y revenir : si l'engagement financier est plus conséquent cette année, c'est que nous sommes sur une période de quatre mois. Je rappelle que l'année dernière, on était sur une période de deux mois : juillet, août, et puis un peu début septembre. Là, le site va rouvrir dès le mois de mai.

Et puis je souhaite vous dire, Monsieur Seillier, qu'il y a déjà un travail qui est fait avec des scolaires. Là aussi, on pourra vous présenter les démarches qui sont entreprises, mais tout cela évidemment est bien intégré au projet.

Pour conclure, les entreprises ont bien confirmé leur engagement au niveau des 500 000 euros. Après, il y a des versements qui s'effectuent en plusieurs fois, mais comme cela existe sur les fonds de dotation que nous avons. »

**M^me^ la Présidente :** « Merci. Je mets donc aux voix cette délibération. Est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ? Cette délibération est donc adoptée. »

**Le Conseil délibère et, à l'unanimité**

1 - prend acte du bilan synthétique et des perspectives sur les équipements, compétences et événements culturels gérés par Nantes Métropole ainsi que sur les chantiers de coopération culturelle intercommunale

2 - autorise Madame la Présidente à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

*

* *

**M^me^ la Présidente :** « Rodolphe Amailland »

**M. Amailland :** « Oui, merci Madame la Présidente. Juste un petit focus puisque je ne voulais pas intervenir dans le bilan culturel et résumer la culture et la lecture publique a juste une publication vertavienne. Néanmoins, la Ville de Vertou a le plaisir d'offrir à l'ensemble des conseillers métropolitains le

livre fait en collaboration avec Place publique, d*emain la sèvre à Vertou.* C'est le récit d'une inspiration, une inspiration d'un lieu de respiration, et j'espère qu'il ornera l'ensemble des bibliothèques de cette métropole. Donc cela participe un peu à l'ambition de la lecture publique et à l'ambition métropolitaine. »

**M^me^ la Présidente :** « Merci pour cette proposition et puis cette diffusion. Pour l'avoir personnellement lu, j'ajoute qu'effectivement, ça me paraît de grande qualité et j'invite tout le monde à le faire. Je le dis d'autant plus qu'on voit bien à la résonance qu'il peut y avoir entre ce qu'on a mis en œuvre à l'échelle de la Métropole, le grand débat Loire, ce que vous avez mis en œuvre Monsieur le Maire à l'échelle de Vertou autour de cette démarche, et puis, je crois, des partenariats concrets sur nos communes quand ils sont présents : il faut savoir les saluer.

Un petit point d'ordre du jour. Je vous propose de passer directement à la délibération 11 puisqu'il ne vous aura pas échappé que les délibérations 4 à 10 doivent être rapportées par Bertrand Affilé, qui représente la Métropole à la Région à l'occasion de la signature du contrat d'avenir.

Je donne donc la parole à Éric Buquen pour la délibération 11. »

**M. Buquen** présente le dossier suivant :

**Direction générale déléguée à la cohérence territoriale**
**Département déplacements**
Direction des investissements et de la circulation

# Délibération

**Conseil métropolitain du 8 février 2019**

## 11 - Études de circulation tous modes sur le territoire de Nantes Métropole – Lancement d'une procédure concurrentielle avec négociation pour la conclusion d'un accord-cadre

### Exposé

Le Plan de Déplacements urbains (PDU), approuvé par le conseil métropolitain du 7 décembre 2018, fixe de nouveaux objectifs en matière de modération de l'usage de la voiture individuelle, de développement des modes actifs, du covoiturage et du transport collectif.

L'agglomération nantaise souhaite concilier le développement de l'agglomération, la préservation de l'attractivité et de la qualité de vie du territoire. La Métropole veut se donner les moyens de répondre toujours mieux aux besoins de mobilité, tout en articulant de manière cohérente sa politique de déplacements avec les choix d'aménagement et de développement urbain qu'elle porte pour son territoire.

Les études de circulation toutes modes contribuent à analyser les problématiques, trouver les meilleures solutions permettant de garantir un fonctionnement circulatoire optimum et la sécurité des différents modes.

Pour se faire, la Métropole se dote donc d'outils prospectifs permettant de simuler les évolutions de la circulation à l'horizon 05-10 ans et d'adapter en permanence l'aménagement de l'espace public et les modalités de gestion de la circulation.

Pour réaliser ces études, il est nécessaire de faire appel à un prestataire qualifié. Le marché à bon de commande actuel arrivera à échéance à l'été 2019. Il est donc nécessaire de relancer une nouvelle procédure concurrentielle. Le nouveau marché prendra la forme d'un accord-cadre multiattributaire avec des marchés subséquents permettant la réalisation des études préalables nécessaires à la prise de décision.

Chaque étude spécifique donnera lieu à l'adoption d'un programme et d'une enveloppe financière prévisionnelle. Sur cette base, des marchés subséquents seront conclus après l'approbation d'un accord-cadre, soit par délibération, soit par décision du vice-président compte tenu des délégations de compétence accordées par le conseil métropolitain.

Le premier marché subséquent de l'accord-cadre sera un marché à bon de commande mono attributaire permettant d'effectuer avec une plus grande réactivité, des expertises circulatoires.

Le montant annuel de ces prestations est estimé à 200 000 € TTC. Cependant, il ne sera pas fixé de montant maximum pour l'accord-cadre. La durée envisagée pour cet accord-cadre est de deux ans, renouvelable une fois.

Conformément aux articles 71 à 73 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016, il vous est demandé d'autoriser le lancement d'une procédure concurrentielle avec négociation pour le choix de prestataires en vue de la réalisation de ces prestations.

**M. Buquen :** « Juste un petit mot sur ce qui a été dit puisque je prends la parole tout de suite après. Je n'ai pas parlé du fait que la subvention avait doublée. J'ai simplement dit que les porteurs de projets devaient aussi intégrer nos contraintes budgétaires.

Je reviens à ma délibération. Il s'agit du lancement d'une procédure concurrentielle qui est liée aux études de circulation avec une négociation pour la conclusion d'un accord-cadre. Je passe assez vite sur les éléments de contexte liés au PDU sur lesquels on a déjà eu l'occasion de s'exprimer, sur l'attractivité de l'agglomération sur laquelle on a effectivement beaucoup échangé. »

**M^me^ la Présidente :** « Merci. Je mets aux voix la délibération. Est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ? Cette délibération est donc adoptée.»

**Le Conseil délibère et, à l'unanimité**

1 - approuve le lancement d'une procédure concurrentielle avec négociation pour la conclusion d'un accord-cadre d'études de circulation tous modes sur le territoire de Nantes Métropole.

2 - autorise Madame la Présidente à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération, et notamment à signer cet accord-cadre.

**M. Bolo** présente le dossier suivant :

**Direction générale Ressources**
**Département Finances, Marché et Performance**
Direction du Contrôle de Gestion

# Délibération

**Conseil métropolitain du 08 février 2019**

## 12 - SAS Novapole Immobilier - Évolution en outil de portage immobilier économique métropolitain - Autorisation d'évolution de la prise de participation de la SAEM LOD dans la SAS ADEO Bellevue

**Exposé**

Par délibération du 6 juillet 2012, le Conseil métropolitain a autorisé la société d'économie mixte (SAEM) Loire Océan Développement à constituer une société d'action simplifiée (SAS) dénommée ADEO Bellevue, et d'y effectuer un apport financier à hauteur de 840.000 €.

Au moment de la souscription, 6 000 € sur les 840 000 € ont été libérés afin que la SAEM LOD détienne 60 % du capital de la société SAS ADEO Bellevue. Les 834 000 € restants ont fait l'objet d'un apport en compte courant. La Caisse des Dépôts et Consignations sont l'autre actionnaire à hauteur de 40%.

Cette société a initialement été créée pour assurer le portage immobilier d'un immeuble de bureaux d'environ 2 500 m2, rue de Saint-Nazaire à Saint-Herblain (Immeuble La Station) et d'une cour artisanale de 3 500 m2 (Le Galilée) en lieu et place du centre commercial de la Harlière, inclus dans l'opération d'aménagement et de renouvellement urbain du quartier de Bellevue. Cette opération a rencontré un vif succès, avec un niveau de remplissage élevé, mais également un intérêt d'autres métropoles pour ce concept.

Les deux actionnaires (SAEM LOD et Caisse des Dépôts et Consignations) entendent aujourd'hui confier à la SAS ADEO Bellevue, désormais dénommée Novapole Immobilier, le portage immobilier de nouveaux programmes. Cette SAS devient ainsi un véritable outil de portage immobilier, au profit des politiques publiques sur le territoire. Elle aura notamment vocation à déployer des programmes immobiliers lorsque l'action privée apparaît insuffisante, par exemple dans certains quartiers de la politique de la Ville (maisons de santé pluriprofessionnelles de Bellevue et de Nantes Nord, cours artisanales, portage de bureaux ou locaux commerciaux…). Elle pourra également intervenir dans le portage d'immobilier économique, notamment en accompagnement de projets stratégiques tant du point de vue de l'aménagement urbain que de la structuration de filières stratégiques.

Dans ce contexte, les deux actionnaires souhaitent, par intégration des comptes courants de la société existante, procéder à une augmentation de capital de 1 400 000 €, répartie comme suit :

- 60 % pour la SEM LOD (soit 840 000 €),
- 40 % pour la Caisse des Dépôts et Consignations (soit 560 000 €).

***Synthèse de l'évolution capitalistique de la SAS ADEO** :*

| *Actionnariat de SAS ADEO Bellevue avant augmentation de capital* | | *Actionnariat de SAS ADEO Bellevue après augmentation de capital* | |
|---|---|---|---|
| Actionnaires | Capital détenu | Actionnaires | Capital détenu |
| SAEM LOD | 6 000 € (soit 60%) | SAEM LOD | 840 000 € (soit 60%) |
| Caisse des Dépôts et Consignations | 4 000 € (soit 40%) | Caisse des Dépôts et Consignations | 560 000 € (soit 40%) |

En application de l'article L1524-1 du code général des collectivités territoriales, il vous est donc proposé de vous prononcer sur la délibération suivante.

**M. Bolo :** « Oui, merci Madame la Présidente. Toutes celles et tous ceux qui ont essayé de veiller à l'implantation ou à la sauvegarde d'activités commerciales ou économiques en général dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville, ou même de sauvegarder le commerce de proximité dans ces quartiers ou dans les centres-bourgs, savent que s'en remettre simplement à la loi du marché n'est pas une garantie, de succès et de maintien ou de développement de ces activités, et ce n'est rien de le dire.

Parce que souvent, les taux de rendement sont inférieurs à ceux attendus par les investisseurs et que souvent, les risques sont supérieurs à ceux que les investisseurs sont prêts généralement à prendre.

C'est pour ça que dans divers territoires et notamment dans la belle et grande ville de Saint-Herblain, a été tentée avec grand succès une opération qui a consisté à faire créer via une Société d'Économie mixte, en l'occurrence Loire Océan Développement, avec le concours évidemment de la Caisse des Dépôts et Consignations, une société qui s'est appelée la Société par Actions simplifiées ADO Bellevue. Elle est chargée de faire du portage immobilier à la fois d'immeubles de bureaux, mais aussi de la cour artisanale Le Galilée en plein cœur du quartier de la Harlière.

Cette opération est un véritable succès. C'est pourquoi, il nous a semblé intéressant que cette société puisse, avec un changement de nom qui s'appellerait désormais Novapole, puisse avoir une augmentation significative de son capital par intégration des comptes courants des deux associés initiaux pour pouvoir mener des opérations de portage immobilier économique dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville. Je pense là aux quartiers qui sont concernés par le NPNRU et qui sont soutenus par les subventions de l'ANRU, pour des réalisations comme, pardonnez-moi de prendre cet exemple, la maison pluriprofessionnelle de santé à Nantes Nord qui pourra faire partie des réalisations de cette société nouvelle, en tout cas reconfigurée.

Nous vous proposons donc d'approuver l'augmentation de la participation de la SEM LOD dans le capital de la SAS ADO Bellevue par intégration de 834 000 euros de compte courant associé. Et vous avez dans la délibération la répartition nouvelle du capital de cette société qui nous sera très utile pour aller là où le marché ne va pas. »

**M^me^ la Présidente :** « Merci. Je mets aux voix la délibération. Et je précise que Pascal Pras ne participe pas au vote. Est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ? Cette délibération est donc adoptée.
Délibération 13, Claudine Chevallereau. »

**Le Conseil délibère et,**
**par 65 voix pour et 28 abstentions**

M. PRAS Pascal ne prend pas part au vote.

1 - approuve l'augmentation de la participation de la SEM LOD dans le capital de la SAS ADEO Bellevue par intégration de 834 000 € de comptes courants d'associés,

2 - autorise Madame la Présidente à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**M^me^ Chevallereau** présente le dossier suivant :

**Direction générale déléguée à la cohésion sociale**
Département Prévention & Solidarités

# Délibération

**Conseil métropolitain du 8 février 2019**

## 13 - Expérimentation prévention et lutte contre la pauvreté – Engagement dans la démarche « territoire démonstrateur » - Approbation

### Exposé

Une stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté des enfants et des jeunes a été initiée par l'État en 2018 – pilotée par O. Noblecourt, délégué interministériel à la prévention et à la lutte contre la pauvreté des enfants et des jeunes - autour de 6 thèmes principaux :

- Éradiquer la pauvreté des enfants,
- Prévenir la vulnérabilité des jeunes et favoriser leur insertion,
- Développer l'accompagnement global et les leviers de prévention de la pauvreté,
- Favoriser l'accès aux droits et aux services, lutter contre le non-recours,
- Renforcer l'accompagnement dans la lutte contre l'exclusion,
- Piloter la lutte contre la pauvreté à partir des territoires.

Pour mettre en œuvre cette stratégie, 3 leviers sont appelés à être mobilisés :

- Un choc de participation et la rénovation du travail social
- Un pilotage de la stratégie à partir des territoires,
- Une stratégie évaluée et la mise en place d'un fonds d'investissement social.

Dans le cadre de cette démarche initiée au niveau national, dix territoires, au titre desquels figure Nantes Métropole, ont été proposés pour être « territoires démonstrateurs », afin de soutenir les acteurs locaux

sur un certain nombre d'initiatives locales : 6 Départements, 2 autres Métropoles (Lyon et Toulouse) et un bassin de vie.

Ces territoires se verront dotés par l'État de moyens complémentaires pendant 3 ans pour la mise en œuvre d'actions définies localement, en accompagnement des crédits qu'ils mobiliseront dans une proportion équivalente. Les crédits apportés par l'État dans le cadre de ce conventionnement sont exclus de la base de dépenses faisant l'objet de la contractualisation financière avec l'État pour la Métropole, comme pour les communes qui la composent.

La recherche de synergies de moyens a constitué un élément de la sélection effectuée pour les territoires démonstrateurs. En particulier, et outre le dynamisme des politiques publiques locales sont attendus des effets positifs de la mise en œuvre simultanée du plan « Logement d'abord » et d'un plan d'action local de prévention et de lutte contre la pauvreté sur le territoire de Nantes Métropole.

Si, comparée aux autres grandes agglomérations, la Métropole nantaise - avec un taux de pauvreté 11,1 % - est plutôt dans une situation de moindre vulnérabilité, il n'en demeure pas moins que ce pourcentage implique que 77 000 de ses habitants vivent, avec des ressources inférieures au seuil de pauvreté[1]. Près des deux tiers de ces ménages précaires sont situés sur le territoire de la Ville de Nantes.

Pour autant, la notion de pauvreté monétaire - basée sur un seuil de ressources - peut également être complétée par d'autres analyses :

- des notions de pauvreté d'existence ou pauvreté en conditions de vie (qui prend en compte l'impossibilité de satisfaire un certain nombre de besoins fondamentaux listés a priori telle que le maintien du logement à une bonne température ou la capacité à payer à temps les loyers) ;

- les personnes en risque de pauvreté ou d'exclusion sociale qui cumulent pauvreté monétaire, pauvreté en conditions de vie et fort éloignement du marché du travail ;

- les personnes en insuffisance budgétaire (ressources inférieures à 75 % d'un budget de référence correspondant aux charges d'un foyer couramment admises).

Nantes Métropole, au travers de nombreux dispositifs tels que la tarification sociale de l'eau, des transports, d'actions ciblées en direction de populations spécifiques, mais aussi de documents-cadres tels que le Programme local de l'Habitat, le cadre stratégique pour l'inclusion (en partenariat avec le Département, le PLIE de Nantes métropole notamment) ou la feuille de route métropolitaine pour la transition énergétique, mène déjà une action volontaire sur-le-champ des solidarités. Parallèlement, les communes, directement ou au travers de leurs centres communaux d'action sociale, sont également en première ligne pour répondre aux situations des ménages les plus précaires.

Aussi, il est proposé que la démarche dans laquelle s'engage la métropole nantaise puisse s'appuyer sur :

- des actions directement mises en œuvre par les communes,

- des actions et des projets déployés dans un cadre intercommunal,

- et des actions d'envergure métropolitaine.

Pour répondre aux objectifs de la stratégie nationale et aux besoins du territoire, et en cohérence avec les actions engagées, l'accès aux droits fondamentaux des enfants et des jeunes est proposé comme axe prioritaire de la démarche métropolitaine. Il s'agira donc de proposer des actions correctrices de situations pour lesquelles la situation de pauvreté des enfants et des jeunes ou de leur entourage entrave leur accès aux droits fondamentaux.

En particulier, le droit à l'éducation, aux apprentissages et le développement des compétences, le droit à la santé, dans l'ensemble de ses composantes (accès au système de santé, alimentation suffisante et de qualité, activité physique…) constitueront le socle des actions déployées en faveur des enfants et des jeunes.

À noter que s'agissant du droit au logement, cette question est renvoyée au programme « Logement d'Abord » dans lequel est engagé Nantes Métropole.

Par ailleurs, l'accompagnement des familles monoparentales, particulièrement représentées dans les ménages en situation de précarité, devra faire l'objet d'un dispositif concerté et global.

Enfin, dans l'objectif de lutter contre le non-recours aux droits et aux services, la stratégie locale intègre, en lien avec le Département de Loire Atlantique, le déploiement du concept d'accueil social universel visant à améliorer le travail en réseau des différents points de contact avec les ménages en situation de précarité pour améliorer la prise en considération de leurs problématiques et leur orientation vers les interlocuteurs.

[1] 60 % du revenu médian soit 1026€/mois

Les quartiers prioritaires au titre de la politique de la ville devront faire l'objet d'une attention toute particulière pour la mise en œuvre de la démarche locale.

Enfin, un objectif global de meilleure articulation des dispositifs mis en œuvre par les partenaires (communes, Métropole, Département…) dans un objectif de prévention et de lutte contre la pauvreté sur le territoire de Nantes Métropole constitue le socle de la stratégie locale proposée. Conformément aux orientations générales des politiques publiques métropolitaines et à la stratégie nationale, la participation des personnes concernées sera recherchée pour l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation de ce plan.

L'élaboration de la stratégie locale est assurée par Nantes Métropole en association avec l'ensemble des communes du territoire.

Il vous est proposé l'engagement de cette démarche dans le cadre de l'expérimentation proposée par la Délégation interministérielle à la prévention et à la lutte contre la pauvreté des enfants et des jeunes pour une durée de 3 ans, laquelle sera conventionnée sur la même durée pour définir les engagements des parties et les financements associés.

**M^me^ Chevallereau :** « Alors, cette délibération concerne une expérimentation que nous allons faire, de prévention et de lutte contre la pauvreté. Alors, sur l'année 2018, pilotée par Olivier Noblecourt, délégué interministériel à la prévention et à la lutte contre les pauvretés des enfants et des jeunes, il y a eu un travail d'expertise qui a été conduit autour de six thèmes principaux : éradiquer la pauvreté des enfants ; prévenir la vulnérabilité des jeunes et favoriser leur insertion ; développer l'accompagnement global et les leviers de la prévention de la pauvreté ; favoriser l'accès aux droits et aux services, lutter contre le non-recours ; renforcer l'accompagnement dans la lutte contre l'exclusion et piloter la lutte contre la pauvreté à partir des territoires.

Alors, trois leviers pour cela ont été mobilisés : un choc de participation et la rénovation du travail social, un pilotage de la stratégie à partir des territoires, et une stratégie évaluée et la mise en place de fonds d'investissement social.

Dans le cadre de cette démarche qui est nationale, dix territoires démonstrateurs ont été proposés. Donc nous avons six Départements, trois Métropoles - Nantes Métropole, Lyon Métropole, Toulouse Métropole - et un bassin de vie qui est le bassin minier. Alors, ces territoires se verront dotés par l'État de moyens financiers complémentaires pendant trois ans pour la mise en œuvre d'actions qui sont définies localement et accompagnées par des crédits que nous devrons aussi mobiliser sur notre territoire.

Pourquoi la Métropole nantaise a été choisie ? Certainement parce que nous avons déjà une expertise en solidarité, que nous avons aussi été choisis dans le cadre du Logement d'abord et que ces deux politiques sont forcément à conduire simultanément.

Un petit point sur la pauvreté et de ce que ça représente sur le territoire de la métropole. On a un taux de pauvreté qui est évalué à 11,1 %, c'est une situation plus favorable que certains autres territoires parce que pour la métropole de Toulouse c'est estimé à 14,4 et pour celle de Lyon à 15,2.

Pour autant, quand on ramène tous ces éléments de pourcentage en chiffres, ça représente 77 000 habitants qui vivent sous le seuil de pauvreté et 15 000 enfants dans ces familles. Alors, la pauvreté c'est bien sûr une problématique de ressources, mais c'est aussi les conditions de vie dans lesquelles les gens se trouvent. On a un logement, mais on ne peut pas le chauffer par exemple à une température qui soit confortable tout simplement. On peut aussi trouver l'exclusion sociale.

La Métropole nantaise se saisit déjà du problème de solidarité depuis longtemps. On peut citer quelques exemples : la tarification sociale de l'eau, nos choix aussi en politique de déplacement avec la tarification des déplacements, et puis les documents-cadres que l'on a travaillés ensemble tels que le Programme local de l'Habitat et puis la feuille de route aussi sur la transition énergétique avec laquelle on souhaite empêcher le zéro passoire dans les logements.

En parallèle, sur les communes il y a aussi un travail qui est fait sur la pauvreté par l'intermédiaire des CCAS. Ce qui va vous être proposé dans une prochaine délibération en termes de stratégie, puisque maintenant il va falloir qu'on travaille, c'est de mettre en place des actions intercommunales, peut-être des actions métropolitaines, et revoir aussi tout ce qui se passe sur le territoire au niveau des 24 communes puisqu'il y a déjà des stratégies de lutte contre la pauvreté au niveau des communes.

Alors, il est proposé deux axes particuliers :

- un axe sur le droit à l'éducation, aux apprentissages et au développement des compétences, mais aussi un droit à la santé

- un axe sur l'accompagnement des familles monoparentales, qui sont particulièrement touchées par les problématiques de pauvreté.

Une attention particulière sera aussi portée sur des quartiers politique de la ville où on retrouve globalement une grande partie des gens qui sont pauvres. J'ai parlé du travail avec les communes, mais nous allons aussi bien sûr travailler avec le Département qui est le porteur de la stratégie de lutte contre la pauvreté sur le territoire.

Aussi, il vous est donc proposé de nous engager dans cette démarche dans le cadre d'une expérimentation pour trois ans, de définir les engagements puis de pouvoir obtenir de cette façon les financements de l'État.

L'objet de la délibération est d'approuver l'engagement de Nantes Métropole dans cette démarche qui nous est proposée et d'autoriser Madame Johanna Rolland à signer ces documents. »

**M^me^ la Présidente :** « Merci. Jean-Paul Huard. »

**M. Huard :** « Madame la Présidente, chers collègues, la proposition qui nous est faite d'être « territoire démonstrateur » pour redoubler d'efforts dans la lutte contre la pauvreté est à saisir, car notre Métropole n'échappe pas à cette réalité. Vous avez indiqué les chiffres tout à l'heure, 77 000 habitants de la métropole vivent sous le seuil de la pauvreté dont deux tiers de ces personnes vivent à Nantes. Dans ces ménages nantais, on compte près de 15 000 enfants de 0 à 15 ans vivant sous le seuil de pauvreté.

Dans les quartiers politiques de la ville, ce sont environ deux tiers des enfants qui sont concernés par la pauvreté. Être une métropole riche et attractive n'empêche pas les inégalités sociales et territoriales de persister, voire de se creuser.

Oui, donc, Madame Chevallereau, pour cette délibération. Mais celle-ci nous invite à la cohérence, je veux dire la cohérence dans nos politiques publiques. Nous sommes cohérents quand nous construisons 2 000 logements sociaux par an, dont 30 % de logements très sociaux. Nous sommes cohérents quand nous doublons le nombre de chantiers pour lutter contre la vulnérabilité énergétique des personnes modestes. Nous sommes cohérents quand nous travaillons à plusieurs communes via le plan d'investissement d'avenir pour proposer aux jeunes des parcours qui prennent en compte la diversité des problématiques qu'ils rencontrent.

En revanche, nous ne sommes pas cohérents lorsque des enfants roms sont déscolarisés suite à une expulsion, puis encore une autre expulsion, puis une énième expulsion. Le collectif Romeurope nous indique qu'en moyenne 40 % des expulsés sont des enfants. C'est totalement inacceptable. Le collectif d'ailleurs a attiré mon attention cette semaine sur le bidonville de la rue du Fort à Nantes qui est en procédure d'expulsion avec 44 enfants, et alors qu'au moins une personne par famille travaille.

Donc c'est dès la naissance que les inégalités commencent. Plus on agit en amont, plus on réduit les inégalités. Il faut mettre des moyens dès la petite enfance, avec une fois de plus une attention prioritaire pour les quartiers de la politique de la ville.

Il faut que cela se traduise par plus de moyens et mieux : plus de crèches pour accueillir les enfants, mais aussi faciliter l'accès à l'emploi des parents, et plus de lieux d'accueil parents enfants.

Mais on le sait, les enfants peuvent réussir à l'école s'ils ont des conditions de vie qui ne sont pas trop dégradées. Je voudrais faire trois propositions pour prévenir et lutter contre la pauvreté des enfants et des jeunes.

- Première proposition : agir pour limiter les basses rémunérations, le temps partiel subi, le développement de l'emploi sous-payé à la tâche. Ces enfants dits "pauvres" sont dans cette situation parce que leurs parents sont pauvres, trop souvent à cause d'emplois qui ne les rémunèrent pas assez. Ce n'est pas une compétence de la Métropole, mais nous pouvons impulser une dynamique soit dans le cadre de la RSE, Responsabilité sociale des Entreprises pilotée par André Sobczak, soit dans le cadre de la Conférence pour l'emploi avec les partenaires sociaux pilotée par Pascal Bolo. C'est aussi une attention particulière pour les emplois de la collectivité.
- Deuxième proposition : agir sur le chômage, c'est aussi essentiel. »Territoire zéro chômeur de longue durée » ! C'est quoi ? C'est une démarche qui fait ses preuves à Pipriac, sur la métropole de Lille, sur le Grand Lyon, et est en cours de démarrage à Pontchâteau. Elle redonne espoir aux chômeurs pleinement acteurs de la démarche. Elle repose sur trois principes : personne n'est inemployable, les compétences des chômeurs sont innombrables, les activités socialement et

écologiquement utiles et non satisfaites sur le territoire sont également innombrables, la création d'emplois en CDI est financée par les dépenses passives du chômage.

Une dynamique forte est engagée localement par ATD Quart-monde, le Secours catholique, Initiatives plurielles, l'association AVEC, et des personnes concernées par ce chômage de longue durée. Et elle est soutenue par des élus. Donc lançons-nous dans cette expérimentation qui trouve toute sa pertinence dans cette stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté.

- Troisième proposition, on en a déjà parlé : aller vers les 1 % du budget de Nantes Métropole pour agir en faveur de l'hébergement de tous les sans-abri, dont évidemment les exilés . Ce en soutenant les associations et les communes qui s'engagent dans une démarche d'accueil, en utilisant tous les locaux disponibles même temporairement, sous forme de baux précaires. Ce que fait la MOUS pour les populations de l'Est européen va dans le bon sens, mais il faut changer d'échelle et de rythme.

N'oublions pas l'accès au logement. Nantes Métropole est aussi territoire expérimental pour le Logement d'abord. Il nous faut dès maintenant construire des solutions permettant un accès facilité au logement, car sans logement digne ou adresse fixe, il est difficile d'accéder à un travail et de sortir de la spirale de l'exclusion. Je vous remercie. »

**M^me^ la Présidente :** « Merci. Est-ce qu'il y a d'autres demandes d'interventions ? Marie-Annick Benâtre. »

**M^me^ Benâtre :** « Madame la Présidente, chers collègues, la question de la pauvreté et de sa résorption est une des questions politiques majeures, au fondement même de notre République et de notre Constitution. Cette pauvreté n'est pas une fatalité. Elle résulte de choix politiques qui maintiennent un système inégalitaire.

En France, il n'y a jamais eu autant de richesses créées, mais elles sont littéralement confisquées par quelques-uns. Les 500 familles les plus riches de France possèdent des capitaux dont le montant est supérieur aux dépenses de l'État. Force est de constater que cette stratégie, qui veut entre autres éradiquer la pauvreté des enfants, est loin d'enrayer cette machinerie.

Or, de quoi ont besoin ces enfants ? Ils ont besoin en premier lieu qu'on leur donne un avenir en rendant l'école plus juste, mais ils ont surtout besoin que l'on donne un coup de pouce à leurs parents plutôt que de leur grappiller des euros d'APL ou d'autres prestations. Ils ont besoin d'une régulation du marché du travail au lieu de se lancer dans une course folle à la flexibilité ou de supprimer des contrats aidés. Ils ont besoin de services publics de qualité en matière de logement, de santé, d'accueil de la petite enfance ou de périscolaire.

Dans le cadre de ses compétences, Nantes Métropole renforce les services publics en se dotant d'un PLH ambitieux, en aidant à la rénovation de l'habitat qui se doit de profiter aux plus précaires, en mettant en place la tarification sociale, en construisant un PAT. C'est ce qui fait l'ADN de notre majorité.

Alors forcément, nous ne pouvons qu'accueillir favorablement cette expérimentation et nous y engager résolument, solidairement. Elle devrait nous permettre de mettre en place de nouvelles actions ou d'en renforcer certaines. Avouons tout de même que l'implication financière de l'État s'avère bien faible au regard du défi à relever et, ironie du sort, les sommes allouées sur trois ans par l'État seront reprises dans l'année via la contractualisation.

Car oui, les besoins sont là. Je ne développe pas, les CCAS de nos villes les vérifient chaque jour. La santé, l'éducation, l'estime de soi ou encore le bien-être de l'enfant sont affectés par la grande pauvreté. Les retards scolaires sont les plus fréquents dans les territoires marqués par la plus forte précarité économique et sociale des habitants. La lutte contre la pauvreté et les inégalités doit donc passer par l'école.

La mise en réseau des professionnels éducation, santé scolaire, travailleurs sociaux, doit permettre de renforcer les compétences psychosociales de ces enfants, de même que l'accompagnement des parents en situation de fragilité doit être renforcé.

Un travail spécifique doit également être mené pour intensifier la scolarisation des enfants pauvres, invisibles, et ce dès le plus jeune âge. Je pense aux enfants à la rue, enfants en bidonvilles, mineurs non accompagnés. Dans un contexte où les inégalités sociales de santé restent fortes, Nantes réaffirme la nécessité de développer le service public de santé scolaire, véritable richesse en termes de dépistage précoce et de prévention dans le domaine de la santé, mais aussi un soutien précieux aux enfants et à leurs familles.

Cet engagement déterminé des Villes qui ont conservé un service de santé scolaire doit être reconnu par l'État et l'Éducation nationale. Nous le savons : il existe une diversité des précarités. J'ai évoqué la précarité économique ou la priorité sociale qui va de pair, mais le trépied de la précarité est souvent la culpabilité, la honte d'être soi ou encore l'autoexclusion. Il y a donc un vrai travail à faire pour lutter contre la précarité psychologique.

Des psychologues, des professionnels de santé parlent aujourd'hui de la déshumanisation de certains jeunes, mais il y a aussi la précarité au sens administratif. Selon le SIAO 44, la progression du nombre d'appels des femmes seules avec enfant(s) pour une demande d'hébergement est de plus de 39 % entre 2015 et 2017 et cela n'a pas diminué depuis. Trop d'enfants se trouvent aujourd'hui dans les squats ou à la rue.

Même si l'ouverture d'un site de mise à l'abri des familles est proche, celles-ci seront orientées pour plusieurs nuits, mais dans un turnover pour cinq à six familles chaque jour. Est-ce une stabilité souhaitée pour ces enfants ?

Les carences de l'État en la matière sont éloquentes. Mais en même temps, les logements propriété de la Métropole doivent être mis à la disposition du dispositif Logement d'abord afin de fluidifier tous les parcours d'accès au logement. Aucune considération de pré carré ou de particularisme communal ne doit entraver la réussite de l'accès au droit commun pour tous et toutes.

Madame la Présidente, chers collègues, nous le voyons : le défi est grand pour prévenir la pauvreté des enfants. Pour y faire face, nous devons le faire collectivement et solidairement et répondre aux urgences sociales dans leur diversité. Précarité économique, précarité sociale, précarité psychologique, pauvreté administrative sont autant de singularités pour lesquelles la réponse doit être différenciée. Je vous en remercie. »

**M^me^ la Présidente :** « Je vous remercie. Joseph Parpaillon. »

**M. Parpaillon :** « Merci Madame la Présidente. Je voudrais juste intervenir à l'occasion de ce dossier sur le retour, on l'a souvent dit, des bidonvilles sur notre agglomération, et je veux parler des Roms.

En ce qui concerne la commune d'Orvault, c'est vrai, nous avons actuellement quatre sites sur lesquels nous avons des Roms. J'ai toujours dit que le site de la Jalière, même si ce n'est pas un site pérenne, était un site sur lequel nous acceptions d'accueillir des Roms. Pour les autres sites, puisque j'ai entendu tout à l'heure parler d'expulsion, c'est vrai que nous ne pouvons pas les maintenir là où ils sont actuellement.

Le dispositif MOUS que nous avons adopté est un dispositif qui ne règle pas tout. Je dirais même qu'il ne règle que partiellement, très partiellement, les choses, puisqu'on sait bien que les communautés roms – j'emploie le mot communautés, malheureusement c'est comme ça – ne veulent pas être séparées au niveau des familles. Quand nous avons sur un site plus de 50 personnes, je ne vois pas comment le dispositif MOUS va pouvoir nous aider.

Je sais, on va me répondre que ce n'est pas dans les compétences de la Métropole. Mais nous avons un schéma départemental d'accueil des gens du voyage. Moi, j'aurais aimé que nous mettions en place au niveau de l'agglomération un schéma d'accueil pour les Roms. Il n'est pas normal que des communes supportent énormément ces accueils. D'ailleurs on les expulse d'un endroit et ils vont tout de suite sur la commune voisine. Je veux parler par exemple de Saint-Herblain ou de Couëron, etc. Je ne trouve pas cela normal, alors que nous venons d'adopter un budget de plus de 1 milliard d'euros, qu'on ne soit pas capables ensemble, tous ensemble et en nous partageant les choses. Parce que ce n'est pas normal que des communes accueillent, soient dans l'obligation d'accueillir ces personnes dans des conditions déplorables.

Tout à l'heure, j'ai entendu parler de l'éducation des enfants. Bien sûr. Il faut que ces enfants soient éduqués, d'autant plus que nous avons beaucoup à faire au niveau des cultures qui sont des cultures absolument différentes des nôtres.

Sans vouloir imposer les choses, j'ai vu récemment un mineur à qui on a imposé un mariage forcé avec une fille de Roumanie et dans des conditions que je ne vais pas ici décrire au niveau de ce mariage qui

me semble remonter presque à l'époque du Moyen Âge. Donc, on a beaucoup à faire au niveau de l'éducation.

Madame la Présidente, je tire une sonnette d'alarme parce que nous avons de plus en plus de bidonvilles qui naissent sur l'agglomération. J'ai entendu tout à l'heure le chiffre de 77 000 personnes vivant sous le seuil de pauvreté. Mais il faut penser aussi à ces gens-là. Et que fait-on ? Le dispositif MOUS pour moi est un dispositif qui est largement insuffisant. Merci. »

**Mme la Présidente :** « Merci. Jean-Guy Alix. »

**M. Alix :** « Merci Madame la Présidente. Je n'avais pas prévu d'intervenir, mais les deux interventions, celle de Monsieur Jean-Paul Huard et de mon collègue Monsieur Parpaillon, m'incitent à renchérir sur l'exemple qui a été pris de cette question rom pour parler de la pauvreté.

Je crois que c'est effectivement un "bon" angle d'entrée, malheureusement si je puis dire entre guillemets, pour illustrer ce qui est à mon avis le côté lamentable de notre pays et de la situation de notre agglomération en particulier.

Cela vient d'être dit en termes peut-être plus adoucis que les miens : J'ai eu l'occasion de le redire en Conseil municipal l'autre jour, je crois que la MOUS est un leurre. C'est vrai que c'est une bonne idée, ça veut brasser des bons sentiments. Mais on s'aperçoit qu'aujourd'hui concernant les ambitions que nous avions de mettre en place les terrains d'accueil, il se dessine en tout et pour tout quatre candidatures sur les 24 communes que nous sommes, en plus de celles qui existent déjà.

Je trouve que là, nos bons sentiments, la main sur le cœur, la solidarité, les beaux discours ont quand même leurs limites. Je crois qu'il est temps maintenant de passer aux actes de façon plus pragmatique que ne le propose la MOUS. Car elle ne résoudra que 10 %, peut-être des 2 000 cas que nous avons, et laissera des communes comme Sainte-Luce avoir 140 caravanes aujourd'hui avec une cinquantaine de caravanes le long du chemin du halage. Cela est très remarqué par les vélos et les touristes qui font la Loire à vélo entre autres. De même, c'est la situation des enfants que je partage ici et les conditions de vie, d'une grande précarité, d'une grande insalubrité et que nous tolérons encore à notre époque.

Je pense qu'il y a des idées qu'il faut absolument creuser : celle de l'emploi que j'ai défendue l'autre jour, en allant rencontrer des Maires qui sont des employeurs potentiels, mais qui ne sont pas dans l'agglomération. Ce sont des Maires pour lesquels on trouve évidemment les viticulteurs, les maraîchers... Je pense qu'il faudrait que la Métropole propose à l'État une extension de quelque chose qui ressemblerait à la MOUS pour qu'effectivement les communes périphériques puissent s'impliquer, puisque malheureusement les communes intra-muros se contentent de se laver les mains de ce problème. Cela pourrait être notamment en versant une indemnité symbolique inférieure à 500 euros.

Je trouve cela d'ailleurs très lamentable, franchement. J'ai honte. Honte de ce comportement. Puisqu'on parle de pauvreté et des enfants qui en sont malheureusement victimes. J'attends des changements urgents et importants de la solidarité de nos 24 communes sur ce problème de la pauvreté. Je pense qu'effectivement y penser par les Roms est une bonne entrée en matière. Cela permet de clarifier encore une fois et de séparer ce qui est le bon grain de l'ivraie dans cette communauté. Car nous savons, nous ne sommes pas des naïfs, qu'à côté de gens qui sont là légitimement pour essayer de prendre l'ascenseur social et de concourir à notre économie en proposant leur main-d'œuvre à des emplois comme le maraîchage, il y a à côté de cela une pègre organisée, on vient de le souligner à travers les mariages organisés. Mais ce n'est pas pour ça qu'il faut ne rien faire et se laver les mains.

Donc je demande aux 24 communes de se ressaisir et d'imaginer ensemble soit au travers d'un schéma d'accueil des gens roms, comme le proposait Joseph Parpaillon, soit de structures qui pourraient s'apparenter à des aires d'accueil de la fraternité, ouvertes à tous si on peut imaginer la miscibilité de différentes communautés. Ce afin d'avoir des terrains qui soient des terrains dans chaque commune, qui préparent l'intégration, qui créent un parcours d'intégration sociale, d'insertion sociale. Merci. »

**Mme la Présidente :** « Merci. Claudine Chevallereau. »

**Mme Chevallereau :** « Il a été dit beaucoup de choses, et un peu en dehors du plan que nous proposons de mettre en place ensemble. Néanmoins sur la métropole plusieurs choses existent à plusieurs niveaux et je pense qu'il faut n'oublier personne. On peut entendre les enfants roms qu'on déscolarise parce qu'on

fait bouger les caravanes des parents, mais on doit aussi entendre l'ensemble de la population, et c'est bien quelque chose de plus global qui est proposé ici.

Et puis, les différentes actions qui se mettent en place sur la métropole concourent à participer : Logement d'abord, la MOUS, tout ça sont des éléments qui participent et ce plan va participer à la lutte contre la pauvreté. Il n'est pas adressé spécifiquement aux enfants roms, mais il y a aussi d'autres personnes à voir, et d'autres enfants à prendre en charge. »

**M^me^ la Présidente :** « Merci. Juste un mot en complément, suite aux différentes interventions qui ont eu lieu. Je propose aux Maires que nous puissions inscrire à l'ordre du jour de la prochaine Conférence des maires un point sur cette situation dont nous sommes nombreux à être préoccupés. Je suggère que la prochaine Conférence des maires soit un point d'étape sur la question de la MOUS, qui ne résout pas la totalité de la question, je crois que chacun en convient et depuis le début. Rappelez-vous d'ailleurs chers collègues, nous l'avions acté ainsi ensemble. On pourra ainsi échanger sur la volonté ou non des 24 communes de pouvoir avancer davantage. En tout cas je fais cette proposition d'inscrire ce point, auquel nous ne pouvons évidemment pas être insensibles, lors de la prochaine Conférence des Maires.

Je vous propose de revenir plus directement à la délibération qui nous a été présentée, que je soumets donc au vote. Est-ce qu'il y a des propositions ? Des abstentions ? Cette délibération est donc adoptée. »

**Le Conseil délibère et, à l'unanimité**

1 - approuve l'engagement de Nantes Métropole dans la démarche d'élaboration d'une stratégie locale de prévention et de lutte contre la pauvreté des enfants et des jeunes,

2 - autorise Madame la Présidente à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération, et notamment à signer toute convention à venir avec l'État et les partenaires afférente à cette démarche.

**M. Pras** présente les dossiers suivants :

**Direction Générale Déléguée à la Cohérence Territoriale**
**Département du Développement Urbain**

# Délibération

**Conseil métropolitain du 8 février 2019**

## 14 - Prise en considération de périmètres d'études sur le territoire métropolitain – Instauration de nouveaux périmètres - Suppression des périmètres dont les études sont réalisées - Approbation

**Exposé**

Les périmètres d'études instaurés au fil du temps sur le territoire métropolitain ont permis à Nantes Métropole et aux communes de se prémunir contre le risque de voir émerger, sur des secteurs à enjeux, des projets susceptibles d'obérer les évolutions souhaitables de ces secteurs, en l'attente de finalisation des études alors en cours. La possibilité était donc ainsi donnée aux communes d'utiliser le "sursis à statuer" dans les conditions fixées actuellement à l'article L424-1 du code de l'urbanisme.

Les réflexions qui ont accompagné l'élaboration du PLUm ont permis d'exprimer le projet politique d'aménagement et de développement durables (PADD) de la Métropole, en référence à l'ensemble des politiques publiques mises en œuvre sur le territoire, et de le traduire réglementairement. Le PLUm, qui sera présenté à l'approbation du conseil métropolitain en avril, mettra également en lumière de nouveaux secteurs à enjeux, sur lesquels devra être exercée une vigilance particulière quant à la délivrance ou non d'autorisations d'urbanisme.

Dans ce nouveau contexte, il appartient à Nantes Métropole dans ses domaines de compétence de procéder à une "mise à jour" des périmètres d'études d'une part en supprimant ceux qui n'ont plus lieu d'être, d'autre part en instituant ce dispositif sur de nouveaux secteurs d'enjeux.

**Prise en considération de nouveaux périmètres d'études**

Afin de permettre la réalisation dans les conditions précitées de nouvelles opérations d'aménagement ou de projets de travaux publics, il est nécessaire de créer des périmètres d'études sur les secteurs ci-après.

Communes d'Orvault et Saint-Herblain – Route de Vannes

Des périmètres d'études sur les secteurs Peccot et Plaisance ont été pris en considération lors des conseils communautaires respectifs du 6 juillet 2012 et 19 avril 2013.

Les études urbaines conduites en 2016 ont permis d'identifier des secteurs d'enjeux de part et d'autre de la route de Vannes, en périphérie immédiate des périmètres d'études initialement fixés, notamment sur la commune d'Orvault, mais également sur la rive sud, à Saint-Herblain.

Sur certaines séquences urbaines, une pression foncière relativement importante s'exerce compte tenu de leur attractivité. Elles représentent un potentiel d'îlots mutables non négligeable, à la jonction entre la route de Vannes et son tissu commercial et les tissus résidentiels limitrophes.

La route de Vannes est une entrée d'agglomération majeure de la Métropole, qui traverse plusieurs communes. Il s'agit d'une artère commerciale déjà ancienne, plutôt monofonctionnelle et dédiée à l'activité commerciale, exceptée sur certaines séquences en cours de mutation. Très linéaire, cet axe est composé de plusieurs séquences, avec des formes et des fonctions urbaines pouvant évoluer.

En termes de déplacements, il s'agit d'un secteur à enjeux forts compte tenu de l'augmentation des flux de circulation et de la volonté d'y permettre tous modes de déplacements de manière sécurisée. Le renouvellement urbain pourrait réinterroger le dimensionnement des espaces publics dédiés à la circulation. Des travaux d'aménagement d'espaces publics devront être définis au regard des programmes d'aménagement qui pourront s'implanter de part et d'autre de la route de Vannes.

Les projets d'aménagement de Peccot et Plaisance sont en cours de réalisation et vont se poursuivre à moyen et long termes.

Il est indispensable de déterminer les conditions de renouvellement urbain de la route de Vannes afin d'en structurer la mixité fonctionnelle, de définir ses espaces publics au regard des modes de déplacements futurs et d'en renforcer la qualité urbaine.

La maîtrise de l'urbanisation de ce secteur contribuera à organiser cette entrée d'agglomération et de ville et permettra de rendre plus cohérente l'évolution du tissu existant sur ses franges.

Afin de maîtriser les opérations d'aménagement qui peuvent y voir le jour et éviter qu'elles ne viennent compromettre les orientations retenues par les collectivités sur ce secteur, il est proposé, dans l'attente d'une traduction réglementaire de l'étude, de prendre en considération le périmètre d'étude de la Route de Vannes, précisé dans le plan ci-joint.

Commune d'Orvault – Contournement du bourg

En 2013, Nantes Métropole a mené une étude de faisabilité pour un contournement au nord-est du bourg. Cette étude a permis de déterminer un premier faisceau de tracé, une première estimation du coût ainsi que le calendrier prévisionnel de cette opération.

En 2016, des études pré-opérationnelles pour la réalisation des diagnostics environnementaux et fonciers ont été engagées. La mise à jour des enjeux circulatoires pour le contournement du bourg d'Orvault et la phase de concertation préalable s'achèveront par le choix définitif des tracés.

Dans ce contexte, et afin de permettre à la collectivité de se prémunir contre le risque de voir émerger, sur l'ensemble du faisceau, des projets, travaux, constructions ou aménagements susceptibles de compromettre sa mise en œuvre, il est proposé de prendre en considération la mise à l'étude de ce projet d'ensemble à l'intérieur du périmètre précisé sur le plan annexé.

Commune de Bouaye : Haut bourg Etude

Le bourg de Bouaye est encore souvent considéré comme un espace de transit, engendrant des problèmes de sécurité lors de sa traversée. Il est composé de deux entités : d'une part, la place des Échoppes et d'autre part, le Haut-Bourg comprenant des implantations commerciales historiques et un pôle administratif.

Le PADD du PLUm affiche la nécessité de renforcer la centralité de Bouaye autour de l'axe structurant de la rue de Nantes et d'affirmer le rôle fédérateur du bourg.

Le secteur à l'entrée Est du bourg, autour de la Place des Echoppes, a fait l'objet d'une étude en 2017 dont les grands principes d'aménagement ont été traduits dans une orientation d'aménagement et de programmations (OAP) de secteur au PLUm.

Le secteur du Haut Bourg, à l'Ouest, est également l'un des secteurs privilégiés du renouvellement urbain. L'objectif est de permettre l'accueil de nouvelles populations de manière cohérente et raisonnée, à proximité des équipements, services et transports en commun, notamment en permettant la densification et le renouvellement urbain. Plus précisément, il s'agira d'assurer la diversité de l'offre d'habitat, de favoriser le développement de la mixité fonctionnelle et sociale, tout en respectant le tissu urbain existant et les fonctions propres à chaque espace.

Il convient d'approfondir la réflexion afin d'anticiper au mieux le renouvellement urbain de cette partie du centre-ville. En effet, de nombreux îlots mutables offrant une potentialité de développement de l'offre d'habitat et d'activités économiques ont été identifiés.

Aussi, il est proposé de prendre en considération la mise à l'étude de ce site à l'intérieur du périmètre précisé sur le plan annexé afin d'organiser son urbanisation, veiller à l'insertion des futurs projets dans le bâti existant et repenser l'aménagement de l'espace public du carrefour situé face à l'église.

Commune de Rezé – Fraix-Turbel

Cet îlot compris entre les rues Jean-Baptiste Vigier et la rue Jean Fraix se situe à proximité immédiate de la centralité de Pont Rousseau identifiée comme support de développement et de renouvellement urbain dans le PADD du PLUm.

L'objectif de requalification et de valorisation de la centralité de Pont Rousseau et de ses abords est d'intégrer ce secteur à la centralité métropolitaine.

Il s'agit ainsi d'engager une réflexion globale sur ce secteur et plus précisément sur Fraix-Turbel, limitrophe de Pont Rousseau, afin d'anticiper au mieux le renouvellement urbain potentiel de ce tissu résidentiel, notamment sur les thématiques telles que la forme et la programmation urbaine, la place de la voiture et la nature en ville, afin de veiller au mieux à leur insertion dans l'existant et à préserver les atouts de ce secteur situé entre Pont Rousseau et les bords de Sèvre.

Dans ce contexte, et afin de permettre à la collectivité de se prémunir contre le risque de voir émerger des projets, travaux, constructions ou aménagements susceptibles de compromettre la mise en œuvre du projet de renouvellement urbain, il est proposé de prendre en considération le périmètre d'étude tel que précisé sur le plan annexé.

Commune de Rezé – Blordière

Le périmètre d'étude proposé se situe au coeur de la centralité de Blordière et de sa polarité commerciale de proximité. Il s'agit d'une centralité de quartier dont le tissu urbain hétéroclite mêle habitat ancien et plus récent, maisons individuelles mitoyennes et collectifs d'immeubles.

Il est proposé de prendre en considération la mise à l'étude de ce secteur à l'intérieur du périmètre précisé sur le plan annexé pour définir le renforcement des centralités, les modalités d'accompagnement du renouvellement urbain tout en confortant la mixité des fonctions urbaines et en requalifiant les espaces publics. Cet îlot dispose de surfaces non bâties et/ou à reconfigurer afin de faire émerger une centralité de qualité. Cette réflexion devra permettre notamment de garantir à terme les conditions d'un aménagement de qualité répondant aux besoins du secteur, de préserver et valoriser la qualité urbaine, dynamiser l'offre commerciale et conforter l'offre d'équipements publics du quartier.

Dans ce contexte, et afin de permettre à la collectivité de se prémunir contre le risque de voir émerger des projets, travaux, constructions ou aménagements susceptibles de compromettre la mise en œuvre du projet de renouvellement urbain, il est proposé de prendre en considération le périmètre d'étude tel que précisé sur le plan annexé.

Commune de La Chapelle-sur-Erdre – Centre-ville

Il convient d'engager sur le secteur du centre-ville et spécifiquement sur l'îlot Clouet-Jaurès et ses abords une étude urbaine afin d'approfondir les principes d'aménagement de ce secteur, situé au cœur de la centralité. Il s'agit d'un secteur disposant d'un fort potentiel en termes de renouvellement urbain.

Une étude urbaine a été réalisée sur le centre-ville de la Chapelle-sur-Erdre en 2010, elle n'a pas permis de finaliser les attendus sur l'îlot Clouet Jaurès. Aussi, une étude complémentaire permettra de préciser la composition urbaine du secteur identifié avec notamment, la configuration et les usages des espaces publics, le rôle des équipements publics de ce secteur, l'organisation du bâti et les orientations architecturales, et de manière générale afin d'affiner la programmation urbaine (logements, équipements publics, services et commerces). L'étude permettra aussi de répondre au mieux à la question des déplacements tous modes et veillera au respect des enjeux environnementaux notamment en termes de gestion hydraulique.

Dans ce contexte, et afin de permettre à la collectivité de se prémunir contre le risque de voir émerger des projets, travaux, constructions ou aménagements susceptibles de compromettre la mise en œuvre du projet de renouvellement urbain, il est proposé de prendre en considération le périmètre d'étude tel que précisé sur le plan annexé.

**Suppression de périmètres existants**

Il convient également de supprimer certains périmètres listés en annexe pour lesquels les études ont été réalisées et, dans certains cas, des zones d'aménagement concerté créées.

**M. Pras :** « Bonjour à vous. Cette délibération concerne la prise en compte de nouveaux périmètres d'étude, leur instauration et la suppression d'un certain nombre de périmètres d'études qui ont été réalisés.

Alors, vous savez que les périmètres d'étude nous permettent d'engager et de préserver des parties de territoire où il y a des évolutions possibles notamment en matière de renouvellement urbain et de développement urbain sur notre territoire. Ils nous permettent de se prémunir contre le risque de voir arriver un projet qui pourrait être contraire à celui que la collectivité pourrait porter sur un certain nombre de secteurs de notre territoire.

Donc nous avons engagé au fur et à mesure du temps un certain nombre de ces périmètres d'étude.

Aujourd'hui, au sortir de l'élaboration de notre PLUm, l'ensemble de notre territoire a été revisité, notamment les opérations de développement et d'aménagement urbain et les périmètres d'étude qui le composent.

Cette délibération vous est donc proposée au regard des orientations que nous avons prises dans le PADD et puis dans la future traduction réglementaire de notre PLUm que nous adopterons en avril prochain. Nous avons travaillé sur un ensemble de secteurs de notre territoire, où nous avons développé soit des OAP, soit traduit un certain nombre de projets d'aménagement. Dans ce nouveau contexte, il nous appartient de procéder à une mise à jour de nos périmètres d'étude déjà existants, soit pour les supprimer parce que nous avons réalisé ces projets urbains, que les études ont eu lieu, et que les projets vont pouvoir se traduire sous la forme d'une OAP, soit pour les maintenir sur certains secteurs qui ont des enjeux particuliers qui ont été retravaillés dans le cadre du PLUm.

Les nouveaux périmètres d'études concernent les communes d'Orvault et Saint-Herblain, et en particulier la route de Vannes. Sur ce territoire, des études avaient déjà été engagées, notamment sur le versant orvaltais de cette route avec des projets sur Peccot et Plaisance. Les études qui ont pu être conduites ont montré aussi qu'il y avait des enjeux majeurs sur la rive sud de cette voie, notamment sur la commune de

Saint-Herblain, des séquences urbaines ont déjà été aménagées et il y a des pressions foncières sur d'autres de ses séquences.

On connaît l'existence de la polarité commerciale ancienne de cet axe de la route de Vannes qui doit aussi muter vers de la multifonctionnalité plutôt que de rester sur cette monofonctionnalité. On voit aussi des opérations d'habitat se développer. On est aussi sur un linéaire qui porte de la mobilité de manière importante puisque c'est une voie d'accès à notre métropole, à notre cœur d'agglomération. Il y a donc une volonté, au travers d'un nouveau projet, de travailler les problématiques de mobilité et de permettre des dépassements tous modes sur cet axe important.

Il vous est proposé de maintenir un périmètre d'étude élargi qui prend les deux rives de cette voie sur la commune d'Orvault et la commune de Saint-Herblain et de proposer un nouveau périmètre d'étude sur ce secteur.

Toujours sur la commune d'Orvault, il y la mise en place proposée d'un périmètre d'étude dans le cadre du projet de contournement du bourg. Bertrand Affilé y reviendra tout à l'heure dans une de ses délibérations. On se souvient qu'on a engagé des études depuis 2013 pour permettre le contournement de ce bourg. Il s'agit de se prémunir d'éventuels projets de développement qui nous garantiront la possibilité de créer ce faisceau, ce nouveau réseau viaire qui permettra le contournement du bourg d'Orvault.

Sur la commune de Bouaye, il est proposé un périmètre d'étude sur le Haut-Bourg dans la centralité historique du bourg de Bouaye. Il y a des évolutions importantes qui sont portées du secteur de la place des Échoppes à l'entrée Nord-Est du bourg de Bouaye, jusqu'au cœur, sur le Haut-Bourg où l'on trouve l'ensemble des équipements publics, la mairie, la place de l'Église, un certain nombre d'équipements. La place des Échoppes est un secteur en mutation qui a fait en 2017 l'objet d'un projet de réaménagement qui s'est traduit par une orientation d'aménagement dans le cadre du PLUm. Le secteur du Haut-Bourg, plus à l'Est, est également un secteur privilégié de renouvellement de la centralité de la commune de Bouaye, avec l'accueil de nouvelles populations, le développement de logements, mais aussi l'intégration de réflexions sur le lien avec les équipes de proximité, les services, les transports en commun.

Il est proposé de mettre en place un périmètre d'étude qui permettra d'offrir une offre d'habitat, de favoriser le développement et la mixité fonctionnelle et sociale sur ce secteur. Il nous faudra ce périmètre d'étude pour approfondir le projet urbain.

Sur la commune de Rezé, le secteur Fraix-Turbel qui est un secteur plus petit compris entre la rue Jean-Baptiste-Vigier et la centralité de Pont-Rousseau, au nord du secteur de la Blordière, où il y a effectivement du renouvellement urbain et des potentialités d'accueil de logements. C'est aussi en lien avec un secteur résidentiel bien installé. Ce secteur nécessite la prise en compte de thématiques particulières sur la place de la voiture, la nature en ville, le lien avec la Sèvre qui se trouve tout près, et puis enfin, je le disais tout à l'heure, le lien avec ce vieux quartier historique de Pont-Rousseau.

Toujours sur la commune de Rezé, un peu plus au sud, il y a le secteur de la Blordière. Sur cette centralité qui est aussi une polarité commerciale de proximité, on a une cohabitation d'habitats anciens et d'habitats plus récents, une cohabitation entre maisons individuelles, moyennes, et puis des collectifs. Il est donc proposé à cet endroit la mise en place d'une étude de ce secteur à l'intérieur d'un périmètre pour : accompagner le renouvellement urbain, conforter la mixité des fonctions urbaines, requalifier les espaces publics . Il y a donc la nécessité d'avoir un périmètre d'étude. On dit aussi qu'on veut conforter l'offre d'équipements publics dans le quartier. Il y a des écoles, des équipements sportifs qu'il convient de remettre en lien avec les zones d'habitat et le cœur de ce secteur.

Enfin, dans le centre-ville de la commune de La Chapelle-sur-Erdre, il est proposé d'engager une étude spécifique sur le secteur de l'îlot Clouet-Jaurès aux abords de la mairie. On avait déjà engagé par le passé une étude en 2010, celle-ci n'avait pas permis de finaliser les attendus de l'évolution de ce secteur. C'est pourquoi, nous souhaitons poser un périmètre d'étude et engager une étude complémentaire qui permettra de préciser les compositions urbaines de ce secteur dans lequel il y a du commerce de proximité, mais aussi des équipements publics, et puis un enjeu d'accueil d'habitat.

Aussi, vous avez dans la délibération la liste des périmètres d'étude qui seront supprimés :

- à Bouaye, le centre-ville, mais avec la prise en compte d'un nouveau projet sur le haut centre-ville ;
- à Bouguenais, suppression de l'étude centre-bourg, mais qui s'est trouvée traduite au PLU, des Guenets-Rouleaux ;
- à Indre la suppression de l'étude sur SOFERTI, mais qui est aussi traduite dans le PLUm ;
- à La Chapelle-sur-Erdre celle du centre-ville ;
- à La Montagne, la route de Bouguenais et la rue de la Courante qui voient des traductions à ces endroits-là de ces études en OAP ;
- au Pellerin : le centre-bourg, il y a aussi un projet d'aménagement, et le secteur Hermitage / secteur Jaunaie où il y a aussi un projet d'aménagement et des traductions en OAP ;
- à Nantes l'île de Nantes bien sûr qui s'est traduite aujourd'hui par une ZAC, le projet du Nouveau-Malakoff-Pré-Gauchet de la même manière porté par une ZAC, Doulon-Bottière, aussi porté par le projet urbain des Gohards ;
- à Orvault : la suppression du périmètre d'étude de la route de Rennes, mais on la revoit qui est traduite en OAP sur la route de Rennes versant Orvault / versant Nantes, l'étude complémentaire route de Rennes supprimée ;
- à Saint-Herblain celle de la Bernardière, à Saint-Herblain suppression Piliers de la Chauvinière, rue de Saint-Nazaire, centre-ville, boulevard du Massacre, boulevard de la Baule, François-Mitterrand / La Baraudière, le quartier de Preux qui a fait l'objet d'une OAP aussi ;
- commune de Sainte-Luce-sur-Loire on supprime le périmètre d'étude de Louis-Gaudin / La Cadoire qui se trouve aussi intégré dans le PLUm, le centre-ville pareil ;
- à Mauves-sur-Loire suppression de l'étude centre-ville traduite aujourd'hui dans le cadre de la ZAC ;
- à Thouaré, suppression de l'étude urbaine îlot gare qui est traduite cette fois-ci par un projet qui est sorti de terre depuis ;
- à Vertou la porte de Vertou et la gare qui font l'objet déjà d'opérations de renouvellement.

Voilà ce qu'il convient de supprimer, et de prendre en compte, Madame la Présidente. »

**M^me^ la Présidente :** « Merci. Oui, Jean-Guy Alix. »

**M. Alix :** « Oui, merci Madame la Présidente.
Dans le droit fil de l'information qui a été donnée, j'ai souhaité porter à connaissance ici un différend important qui nous oppose à la Métropole sur la reconnaissance d'une demande de classement d'un zonage d'un secteur qui s'appelle Haie à Sainte-Luce, un zonage en 2AU.

Je voudrais insister sur cette demande, qui pour l'instant a été rejetée. Elle conduira, j'en ai averti par courrier la présidence, à un retrait du vote du PLUm de notre part s'il n'y avait pas d'accord trouvé.

J'appuie ma demande sur le fait que Sainte-Luce une fois de plus n'est pas reconnue pour le fait qu'il n'y ait plus aucun mètre carré disponible constructible. Nous n'avons même pas le moindre mètre carré pour construire la prochaine école qui est envisagée en 2022.

Deuxièmement, la pression foncière est telle que lorsqu'on se réfère à l'observatoire du foncier, de l'AURAN, on découvre que Sainte-Luce est en troisième position pour les prix de terrains à construire. Il est temps d'essayer d'apporter des aménagements qui nous permettraient de doser ou d'équilibrer par les constructions à venir un peu plus l'accueil de populations, et de rendre un peu plus accessible une ville qui est en train de devenir une ville de riches.

Ce n'est pas notre projet politique, ce n'est pas notre ambition, et je crois malheureusement que la mesure qui est prise là est de nature effectivement à renforcer la pression foncière, ce que je dénonce. Notre ville a déjà 400 hectares d'espaces naturels. Si nous lui supprimions, nous transférions des espaces agricoles en AO (je ne parle pas des espaces agricoles en AD, mais en AO) en 2AU. Cela

représenterait 30 et 50 hectares qui seraient à vocation à urbaniser, dans le lointain, puisque c'est au-delà de 2030.

Et cette zone à urbaniser laisserait quand même 100 hectares sur les 400 hectares que nous avons en zone agricole. Donc nous voulons bien tous les procès de la terre, mais pas celui qui consisterait à dire que nous supprimons des terres agricoles. Nous respectons, et nous avons fait une enquête pour cela, les gens qui se sont engagés à continuer une exploitation agricole. Simplement, nous disons : "*Attention : ce que vous êtes en train de faire là, c'est de raréfier le terrain à construire et à urbaniser qui pénalisera d'abord les primoaccédants, les jeunes populations, par un foncier qui devient de plus en plus difficile à acquérir à Sainte-Luce*." Merci. »

**M^me^ la Présidente :** « Merci. S'il n'y a pas d'autre demande d'intervention, je redonne la parole à Pascal Pras. »

**M. Pras :** « À proprement parler, il n'y a pas d'intervention sur la délibération. Sur la question de Monsieur Jean-Guy Alix, j'ai reçu votre courrier hier, tout comme la Présidente, j'en ai pris note. Je rappelle quand même que cela fait maintenant plus de quatre ans que nous sommes dans l'élaboration du PLUm. Dans le cadre de l'élaboration du PADD, les évolutions de secteurs et modifications de zonages agricoles avaient été envisagées, et ce point-là n'avait pas été abordé à l'époque, Jean-Guy Alix.

Nous aurons l'occasion de nous revoir et de rediscuter. Maintenant, dans le cadre des orientations du PADD du PLUm, du PADD du SCOT et d'un certain nombre d'éléments de cadrage, nous n'avons pas retenu le secteur de la Haie en zonage 2AU.

Je vous rappelle que sur les équipements publics, la procédure de projet d'intérêt général entraîne potentiellement la mise en compatibilité du PLU. Si une école doit se construire sur ce secteur, il n'y aura aucun problème de traduction d'intérêts. Nous nous sommes tenus sur l'ensemble des 24 communes de la Métropole à contenir l'enveloppe urbaine de nos hameaux, l'enveloppe urbaine des villages de notre territoire et l'enveloppe urbaine de nos centralités. »

**M^me^ la Présidente :** « Merci. Je mets aux voix la délibération qui nous a été présentée. Est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ? Cette délibération est donc adoptée.»

## Le Conseil délibère et, à l'unanimité

1. décide de prendre en considération la mise à l'étude du projet de renouvellement urbain du secteur dénommé Route de Vannes sur les communes d'Orvault et de Saint-Herblain, selon les délimitations du plan annexé à la délibération ;
2. décide de prendre en considération la mise à l'étude du projet de contournement routier du bourg d'Orvault, selon les délimitations du plan annexé à la délibération;
3. décide de prendre en considération la mise à l'étude du projet de renouvellement urbain du secteur dénommé Haut Bourg sur la commune de Bouaye, selon les délimitations du plan annexé à la délibération ;
4. décide de prendre en considération la mise à l'étude du projet de renouvellement urbain du secteur dénommé Fraix Turbel sur la commune de Rezé, selon les délimitations du plan annexé à la délibération ;
5. décide de prendre en considération la mise à l'étude du projet de renouvellement urbain du secteur dénommé Blordière sur la commune de Rezé, selon les délimitations du plan annexé à la délibération ;
6. décide de prendre en considération la mise à l'étude du projet de renouvellement urbain du secteur dénommé Centre-ville sur la commune de La Chapelle-sur-Erdre, selon les délimitations du plan annexé à la délibération ;
7. décide de supprimer les périmètres d'études des secteurs suivants :

Commune de Bouaye : Centre-Ville ;

Commune de Bouguenais :

- Centre Bourg ;
- Les Guenets – Les Rouleaux ;

Commune de Indre : SOFERTI

Commune de La Chapelle sur Erdre : Centre-Ville

Commune de La Montagne : Route de Bouguenais – Rue de La Courante ;

Commune du Pellerin :
- Centre Bourg ;
- Centre bourg /secteur l'hermitage/secteur Jaunaie

Commune de Nantes :
- Ile de Nantes - Secteur Sud - Ouest ;
- Grand Projet de Ville Le Nouveau Malakoff - Pré Gauchet ;
- Doulon-Bottière - Projet urbain des Gohards ;

Communes d'Orvault et Nantes
- Route de Rennes ;
- Complémentaire Route de Rennes ;

Communes de Saint-Herblain et de Nantes :
- La Bernardière

Commune de Saint-Herblain :
- Les Piliers de la Chauvinières ;
- Rue de Saint-Nazaire ;
- Centre-Ville ;
- Boulevard du Massacre ;
- Boulevard de la Baule ;
- François Mitterrand - La Baraudière ;
- Quartier de Preux ;

Commue de Sainte-Luce sur Loire :
- Rue Louis Gaudin/rue de la Cadoire / Route de Thouaré/rue des Pavillons ;
- Centre-Ville.

Commune de Mauves-sur-Loire : Centre-Bourg ;

Commune de Thouaré-sur-Loire : Îlot Gare ;

Commune de Vertou :
- Porte de Vertou ;
- Gare.

8 - autorise Madame la Présidente à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**Direction générale de la cohérence territoriale**
**Département Territoires et Proximité**
Pôle Erdre et Loire

# Délibération

**Conseil métropolitain du 8 février 2019**

## 15 - Mauves-sur-Loire – Secteur Jacques Prévert – Instauration d'un périmètre de projet urbain partenarial

**Exposé**

Le secteur Jacques Prévert à Mauves-sur-Loire est un espace mutable d'environ 6,5 hectares qui se situe de part et d'autre de la rue du Cellier, dans le prolongement immédiat du centre bourg, sur un site de qualité paysagère remarquable au relief marqué.

Il est composé de parcelles majoritairement de grande taille sur lesquelles sont souvent implantées des constructions dont la valeur patrimoniale est avérée et participent avec leurs jardins et parcs à l'ambiance du secteur.

La loi ALUR permet de délimiter un périmètre dans lequel les opérateurs participent à la prise en charge des équipements publics dès lors qu'ils répondent aux besoins des futurs habitants ou usagers des opérations. La collectivité fixe alors les modalités de partage des coûts des équipements dans ce périmètre.

Il est proposé d'instaurer un périmètre de Projet Urbain Partenarial (PUP) couvrant celui de l'Orientation d'Aménagement (OA) dénommée « Jacques Prévert » du Plan Local d'Urbanisme opposable et de l'orientation d'aménagement et de programmation (OAP) du projet de Plan Local d'Urbanisme métropolitain (PLUm) arrêté en avril 2018, d'une superficie de 6,5 hectares, selon le plan joint en annexe, pour une durée de 15 ans.

L'objectif est de renforcer l'offre de logements diversifiés dans et à proximité de la centralité, tout en préservant le caractère patrimonial du site.

La vocation de la zone est totalement consacrée à de l'habitat. Le programme prévoit un minimum de 11 900 m² de surface plancher (SP), correspondant à la création d'environ 140 logements de formes variées. Sept des huit îlots devront réaliser un minimum de 25 % de la SP en logements sociaux et l'un des îlots devra réaliser 10 % de la SP en logements abordables (en plus des logements sociaux).

Le programme des équipements publics du PUP est rendu nécessaire en partie par l'urbanisation de ce périmètre. Il prévoit notamment la réalisation de plusieurs cheminements doux (piétons et vélos) assurant les continuités inter-quartier, l'aménagement d'un carrefour, d'un plateau et la création d'accès sécurisés aux îlots en entrées / sorties depuis la rue du Cellier.

Le montant des travaux, comprenant les acquisitions foncières, s'élève à 988 000 € TTC dont 464 850 € TTC mis à la charge des opérateurs (tableau en annexe), répartis sur la totalité des 11 900 m² de surface de plancher. Le montant mis à la charge des opérateurs s'élève à 39,06 €/m² de surface plancher, montant indexé sur l'indice TP01 à la date de signature des conventions à conclure. Ces conventions seront conclues dans le cadre des délégations du Conseil à la Présidente.

Il est proposé, dans le cadre de ces conventions, d'exonérer de participation au titre du PUP les surfaces de plancher dédiées aux logements sociaux et abordables.

La réalisation des équipements publics est subordonnée à la maîtrise du foncier par la collectivité. Les travaux pourront ainsi être réalisés avant 2028.

Les recettes seront affectées au budget global de Nantes Métropole.

**Le Conseil délibère et, à l'unanimité**

1. approuve l'instauration, pour une durée de 15 ans, d'un périmètre, joint en annexe 1, dans lequel les opérateurs devront conclure avec Nantes Métropole des conventions de Projet Urbain Partenarial prévoyant la prise en charge financière partielle des équipements nécessaires aux constructions réalisées ;
2. approuve la répartition des coûts de travaux (tableau en annexe 2) qui permet d'établir une participation des opérateurs de 39,06 €/m² de surface plancher (montant indexé sur l'indice TP01 à la date des conventions à conclure), selon le programme de travaux joint en annexe, et exonère de participation au titre du PUP les surfaces plancher dédiées aux logements sociaux et abordables ;
3. autorise Madame la Présidente à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**M. Gillaizeau** présente le dossier suivant :

**Direction Générale Déléguée à la Cohérence Territoriale**
**Département du Développement Urbain**
Direction Territoriale d'Aménagement Nantes Est

# Délibération

**Conseil métropolitain du 8 février 2019**

## 16 - NANTES – Quadrant nord est – Mise en souterrain des lignes haute et très haute tension – Approbation du programme et de l'enveloppe financière

### Exposé

La Métropole connaît un développement qu'elle souhaite inscrire dans un cadre de vie de qualité. Cette croissance concerne particulièrement le quadrant Nord Est qui présente plusieurs projets urbains dont le projet Halvêque-Beaujoire-Ranzay (250 ha), la zone d'aménagement concerté Doulon-Gohards (ZAC) (180 ha) et l'accompagnement du renouvellement de la zone d'activités économiques Nant'Est Entreprises (80 ha – 400 entreprises).

Nantes Métropole et Réseau de Transport d'Électricité (RTE) ont initié le projet d'enfouissement des cinq lignes haute et très haute tension présentes sur le quadrant Nord Est.

Par décision 2018-355 du 10 avril 2018, Nantes Métropole a conclu des conventions avec Réseau de Transport d'Électricité pour la réalisation et le financement d'études de faisabilité technique et financière relatives à l'enfouissement partiel des lignes électriques présentes sur le secteur.

Ces études, remises le 15 octobre 2018 par Réseau de Transport d'Électricité, ont permis de déterminer le tracé d'enfouissement, un plafond pour le coût prévisionnel tant des études approfondies nécessaires au projet que des travaux à réaliser pour la mise en souterrain partielle des lignes haute et très haute tension concernées.

Le montant total des études et travaux pour Nantes Métropole est estimé à 12 644 670 € HT soit 15 173 604 € TTC, ce qui représente 81 % du coût de l'opération.

Les lignes concernées sont les suivantes :

- « 225kV Cordemais - Saint - Joseph » et « 63kV Conraie - Saint - Joseph » selon un tracé commun du Parc des Expositions au poste électrique de RTE situé route de Paris. Les travaux se dérouleraient de juin 2020 à décembre 2021 ;
- « 225kV Cheviré - Doulon - Saint - Joseph » et « 63kV Blottereau - Saint - Joseph » selon un tracé commun de la rue Sébastien Vaillant au poste électrique de RTE situé route de Paris. Les travaux se dérouleraient de février 2021 à décembre 2022 ;
- « 63kV Gesvres - Saint - Joseph » de la rue du Moulin de la Garde au poste électrique de RTE situé route de Paris. Ce projet s'inscrit dans la continuité d'une première phase d'enfouissement réalisée en 2016 dans le cadre de la ZAC Erdre-Porterie. Les travaux se dérouleraient de juin 2020 à décembre 2023.

La répartition du coût de l'opération entre RTE et Nantes Métropole figure en annexe 1. Les marchés négociés définissant les conditions techniques et financières de réalisation des études et des travaux seront conclus sur cette base, dans le cadre des délégations du conseil à la Présidente.

La nécessité de réaliser ces travaux substantiels de réseaux étant en partie liée au développement urbain programmé sur ce secteur, Nantes Métropole visera l'obtention de recettes auprès des futurs opérateurs par une participation de la ZAC Doulon-Gohards et par la conclusion de Projets Urbains Partenariaux (PUP) actuellement à l'étude.

Les crédits correspondants sont prévus au budget sur l'AP n°001 et libellée « Urbanisme et Politique foncière » opération 2019 - N° 3936 libellée « Enfouissement lignes RTE sur quadrant Nord Est ».

**Le Conseil délibère et, à l'unanimité**

1. approuve le programme de l'opération de mise en souterrain des lignes haute et très haute tension du quadrant nord-est sur la commune de Nantes,
2. fixe l'enveloppe financière prévisionnelle de cette opération à 12 644 670 € HT soit 15 173 604 € TTC maximum ;
3. autorise Madame la Présidente à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**M. Roussel** présente le dossier suivant :

**Direction Générale des Services**

# Délibération

**Conseil métropolitain du 8 février 2019**

## 17 - Agence d'Urbanisme de la Région Nantaise – Programme de travail et subvention 2019

### Exposé

Créée en 1978, l'AURAN est depuis plus de trente ans un lieu de débat, d'expertise et d'observation sur de nombreux sujets, notamment l'aménagement du territoire, le développement économique, la démographie, les modes de vie, l'habitat, l'environnement, les déplacements et les comportements de mobilité.

En accompagnant le développement de l'intercommunalité nantaise et des communautés de communes qui l'entourent, la mise en place de plusieurs schémas de cohérence territoriale, l'AURAN a développé un savoir-faire essentiel en matière d'observation et d'évaluation, ainsi qu'une capacité d'appui à l'élaboration des documents stratégiques et des projets urbains.

L'agence est engagée dans une voie d'innovation, de renouvellement des métiers et des objets d'études et d'amélioration des méthodes de production. Ce projet trouve sa traduction dans le programme partenarial de travail 2018-2020 que les élus de Nantes Métropole et des territoires partenaires ont approuvé lors de l'assemblée générale du 12 janvier 2018.

Le programme partenarial de travail de l'AURAN s'articule autour de trois axes : suivre les évolutions sociodémographiques, urbaines et environnementales en développant l'observation territoriale ; préparer les projets territoriaux dans un souci d'approche intégrée et d'harmonisation des politiques publiques ; faire émerger et diffuser des savoirs nouveaux.

Au sein de ses missions listées ci-dessous, de la poursuite des études et réflexions engagées les années antérieures et de l'engagement sur de nouvelles investigations, Nantes Métropole attend un investissement particulier sur le volet planification (suivi du programme local de l'habitat et du plan de déplacements urbains et schéma vélo) et urbain (route de Paris), sur la filière santé, le schéma directeur de l'énergie, ainsi que sur les enjeux liés à l'alimentation et au réaménagement de Nantes Atlantique. L'appui de l'agence en matière de connaissance ainsi que d'animation des coopérations métropolitaines sera déterminant en 2019, notamment en vue du colloque Loire-Bretagne.

Le travail de l'AURAN pour Nantes Métropole pour 2019 portera sur les sujets suivants :

<u>Préparer les projets territoriaux dans un souci d'approche intégrée et d'harmonisation des politiques publiques</u>

- Portrait approfondi des dynamiques territoriales du bassin nantais.
- Contribution à une réflexion sur le vieillissement démographique des territoires.
- Déploiement d'outils d'observation et d'analyse du système alimentaire à l'échelle locale
- Suite de la requalification de la route de Pornic
- Requalification de la route de Paris
- Assistance au Pôle Métropolitain Loire-Bretagne sur la thématique de l'Alliance des territoires.
- Elaboration du Schéma Directeur de l'Energie (SDE) de la métropole nantaise.
- Evaluation de la mise en œuvre du Plan de Déplacements Urbains de Nantes Métropole
- Contribution à la réalisation du Schéma Directeur Vélo de la métropole nantaise
- Projet « Ville de demain » : expérimentation d'alternatives à la voiture solo sur deux pénétrantes de la Métropole.
- Diagnostic économique de la filière numérique

Suivre les évolutions sociodémographiques, urbaines et environnementales ; développer l'observation territoriale

- Observatoire des zones d'activités économiques (OFIE)
- Observatoire du financement immobilier en Loire-Atlantique
- Observatoire de l'emploi et de l'activité économique de la zone d'emploi nantaise
- Contribution au suivi du Programme Local de l'Habitat 3 de Nantes Métropole
- Observatoire partenarial de la transition énergétique
- Observatoire de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation
- Etat des lieux de la filière agroalimentaire au service du système alimentaire de Loire-Atlantique
- Le vieillissement démographique et le peuplement du parc locatif social de Loire-Atlantique
- Observatoire du marché de l'immobilier d'entreprise de la métropole nantaise
- Référentiel Parcellaire du Foncier et de l'Immobilier (REPFI)
- Conduite d'une démarche interterritoriale partagée sur les enjeux du foncier économique de Loire-Atlantique
- Observatoire du tourisme de la métropole nantaise
- Observatoire métropolitain des pôles commerciaux de proximité : Quid Commerce
- Observatoire des loyers du parc privé de l'Aire urbaine de Nantes
- Etude comparative de l'attractivité nanto-nazairienne
- Assistance aux communes de la Métropole sur leurs prospectives financières

Faire émerger et diffuser des savoirs nouveaux

- Les politiques publiques et la Smart City
- Document socle de connaissance pour le futur débat du réaménagement de Nantes Atlantique.
- Approfondissement des méthodes de projections démographiques de l'Auran
- Etat des lieux et caractérisation des espaces constitutifs de la « ville nature »
- Suivi de l'accessibilité routière en Loire-Atlantique
- Travaux de prospective scolaire
- Adaptation de l'outil « E-mob » au département de la Loire-Atlantique

Ce programme partenarial pourra se trouver complété à la suite de demandes particulières qui s'avéreraient nécessaires au cours de l'année 2019.

L'Assemblée générale de l'AURAN, lors de sa séance du 16 janvier 2019 a établi ce programme partenarial de travail et adopté son budget prévisionnel à hauteur de 3 421 000€ de dépenses. Nantes Métropole y contribuera à hauteur de 2 007 180 €.

Les crédits sont inscrits au budget 2019 opération 236 « AURAN » chapitre 65.

**M. Roussel :** « Oui, Madame la Présidente, mes chers collègues, il s'agit d'approuver le programme de travail et la subvention pour l'Agence d'Urbanisme de la Région Nantaise. Je rappelle qu'il y a tout un travail collaboratif avec les équipes de l'AURAN dont je salue évidemment la compétence et l'expertise. Nous avions donc adopté un programme partenarial de travail 2018-2020.

Ce travail s'inscrit pleinement dans cette suite avec plusieurs points importants :

Le premier objectif est de préparer les projets territoriaux, dans un souci d'approche intégrée et d'harmonisation des politiques publiques. Vous l'avez vu récemment : dans le cadre du lancement du grand débat sur la longévité, il y a eu un travail conséquent de l'AURAN sur la question du vieillissement démographique, des travaux sur la requalification de certains axes structurants de notre métropole, le suivi de politiques publiques, que cela concerne la question des déplacements, du numérique ou encore de l'énergie.

Le deuxième objectif du programme de travail, c'est de suivre les évolutions sociodémographiques, urbaines et environnementales, avec là aussi des sujets particulièrement importants sur le Programme Local de l'Habitat, sur la transition énergétique, le système alimentaire de Loire-Atlantique, sujet essentiel dans le cadre de notre projet alimentaire territorial, et puis aussi avec les communes qui le souhaitent, l'assistance à celles-ci sur leur prospective financière.

Troisième objectif, c'est de faire émerger et diffuser des savoirs nouveaux sur notamment la question de la smart city, de la ville nature, mais aussi la contribution de l'AURAN sur le dossier du réaménagement de Nantes Atlantique, et dans le cadre des travaux de proximité menés avec les communes, les travaux de prospective scolaire.

Je rappelle que le budget prévisionnel de l'Agence est de 3 421 000 euros et que Nantes Métropole y contribuera à hauteur de 2 007 180 euros, montant identique à l'année dernière. »

**M^me^ la Présidente :** « Merci. Ghislaine Rodriguez. »

**M^me^ Rodriguez :** « Madame la Présidente, chers collègues, l'AURAN fête cette année ses 40 ans, l'âge de l'expérience, de l'expertise, peut-être même de la sagesse.

L'AURAN, c'est d'abord un outil au service de l'intérêt général, une équipe indispensable à la construction, au suivi et à l'évaluation des politiques publiques, au service d'un territoire qui dépasse les frontières de notre métropole.

C'est un apport indispensable pour mettre en œuvre la transition écologique de manière opérationnelle en mesurant les avancées. En 2019, les études et l'action sur la transition écologique seront d'ailleurs renforcées. Nous allons pouvoir suivre et évaluer le Plan Local de l'Habitat, le Plan de Déplacements Urbains, et nous allons construire de nouveaux projets ambitieux pour la transition : le schéma directeur de l'énergie et le schéma directeur vélos notamment. Des politiques publiques importantes et déterminantes qui nécessitent de mettre beaucoup de monde autour de la table et pour laquelle l'expertise de l'AURAN sera indispensable.

Mais l'agence a aussi vocation à alimenter le débat public et permettre au plus grand nombre d'habitants, d'acteurs publics, de professionnels ou ONG de s'emparer de données statistiques compréhensibles et mobilisables. L'observatoire de l'alimentation, les observatoires économiques, les analyses sociodémographiques ont vocation à remplir cette mission. Ils font parler les chiffres, et ils enrichissent l'expertise collective. Ce sera utile par exemple pour le grand débat sur le vieillissement démographique à venir, comme vous l'avez rappelé.

L'ouverture et la vulgarisation des données est un véritable enjeu de démocratie. Et c'est là aussi la mission de l'AURAN. Nous attendons donc beaucoup de l'innovation sur ce plan, en gardant toujours en perspective et comme enjeu de rapprocher l'action publique et la vie politique des citoyens et citoyennes de la métropole. Je vous remercie. »

**M^me^ la Présidente :** « Merci. S'il n'y a pas d'autre demande d'intervention, je mets aux voix cette délibération. Des oppositions ? Des abstentions ? Cette délibération est donc adoptée. »

**Le Conseil délibère et, à l'unanimité**

Cécile BIR, Jacques GARREAU, Pascal PRAS, Johanna ROLLAND, Alain VEY et Pascal BOLO ne prennent pas part au vote.

1. prend en considération le programme partenarial de travail de l'AURAN et approuve les thèmes prioritaires d'intervention intéressant la Métropole pour l'année 2019,
2. approuve l'attribution d'une subvention de fonctionnement de 2 007 180 € au titre de l'année 2019 et la convention correspondante ci-jointe
3. autorise Madame la Présidente *à* prendre toutes dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération et notamment à signer à la convention.

**M. Pras** présente le dossier suivant :

**Direction Générale Déléguée à la Cohérence Territoriale**
**Département du Développement Urbain**
Mission Planification Urbaine

# Délibération

**Conseil métropolitain du 8 février 2019**

## 18 - Projet de Plan Local d'Urbanisme intercommunal de la communauté de communes d'Erdre et Gesvres – Avis de Nantes Métropole

### Exposé

Conformément à l'article L153-16 du Code de l'urbanisme, la communauté de communes d'Erdre et Gesvres (CCEG) a transmis son projet de PLUi arrêté à Nantes Métropole pour avis le 12 décembre 2018. Nantes Métropole dispose de trois mois à compter de cette date pour donner son avis, objet de la présente délibération.

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) du PLUi de la CCEG identifie un axe introductif et 3 axes stratégiques transversaux déclinés ensuite réglementairement dans le projet du PLUi :

1. L'axe introductif pose le réseau des bourgs communaux comme la base du canevas territorial d'Erdre et Gesvres, mais aussi de l'armature urbaine, qui s'appuie sur les pôles structurants, les pôles intermédiaires et les pôles de proximité.

2. **AXE 1 - Stabiliser un canevas d'espaces agricoles et naturels comme fondation d'une identité territoriale périurbaine**
    1. Ménager un socle agricole et naturel en forte évolution, en adoptant un modèle de développement respectueux de l'environnement
    2. Intégrer la trame verte et bleue au projet de territoires
    3. Préserver et mettre en valeur les grands-ensembles paysagers et le patrimoine d'Erdre et Gesvres
    4. Encadrer l'évolution des hameaux, écarts et sites d'activités isolés en définissant des marges d'évolution adaptées aux besoins et au contexte
    5. Favoriser l'attractivité du territoire en cultivant des rapports qualitatifs entre ville et campagne

3. **AXE 2 - Organiser et développer un réseau de bourgs comme armature territoriale grâce à une approche partagée de l'aménagement**

1. Adosser le développement du territoire sur le réseau des bourgs d'Erdre et Gesvres, en distinguant trois niveaux de pôles
2. Orchestrer le développement de l'habitat au sein et en prolongement des bourgs en s'appuyant sur différents potentiels de projets
3. Mettre en adéquation l'offre d'équipements de proximité et les réseaux avec les possibilités de développement
4. Renforcer le tissu économique local et privilégiant un accueil des activités et du commerce dans les bourgs, en complémentarité des parcs d'activités
5. Mettre en valeur au sein des tissus urbanisés, des trames de « nature en ville » et le patrimoine bâti et paysager
6. Prendre en compte les risques et nuisances
7. Assurer l'efficience énergétique des bâtiments

4. **AXE 3 - Conforter la place d'Erdre et Gesvres à travers des grands projets et renforcer la coopération en lien avec les territoires voisins**
    1. Faire des questions de mobilité un axe central dans la réflexion sur l'aménagement du territoire, en tant que vecteur de liens avec le grand territoire
    2. Déployer un réseau de parcs d'activités stratégiques aux vocations différenciées pour clarifier l'organisation économique territoriale, dynamiser le développement et le rayonnement économique d'Erdre et Gesvres
    3. Développer des quartiers emblématiques et exemplaires, permettant de renforcer les pôles structurants et leurs secteurs gares
    4. Développer le tourisme vert sur le territoire en valorisant ses attraits, notamment les pôles nautiques, sports de plein air lié à l'eau autour de l'Erdre, du Gesvres, du canal de Nantes à Brest et sa rigole alimentaire
    5. Inciter et mettre en œuvre des solutions énergétiques durables

Concernant la volonté de renforcer l'armature urbaine dans le projet de PLUi, il est intéressant de souligner l'organisation territoriale selon 3 niveaux de polarités : il s'agit de renforcer le rôle des pôles structurants, développer les pôles intermédiaires et de proximité en fonction notamment des équipements, et de leur desserte en transports en commun, et d'encadrer fortement les hameaux. Un travail technique important a été mené pour distinguer les hameaux susceptibles d'être confortés au sein de leur enveloppe urbaine actuelle, des écarts isolés avec une constructibilité très limitée.

Conformément au Schéma de Cohérence Territoriale Nantes-Saint-Nazaire, l'objectif de se développer dans un espace limité tout en renforçant les centralités à toutes les échelles a été traduit de manière similaire dans le PLUm de Nantes Métropole. Cette volonté permet de limiter la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers, et également de prioriser le développement urbain et l'accueil de nouvelles populations dans les polarités pour offrir au plus grand nombre une ville des courtes distances.

Ainsi, la communauté de communes d'Erdre et Gesvres a distingué les hameaux constitués pouvant accueillir un développement endogène, des écarts dans lesquels est autorisé seulement une évolution du bâti existant.

Seuls les ensembles urbains d'une taille significative (plus de 30 constructions) ont été retenus comme hameaux et ont été passés au crible de critères discriminants comme la présence d'un noyau urbain constitué significatif, d'une capacité d'accueil et d'une accessibilité satisfaisante. Les sensibilités environnementales et agricoles ont également été prises en compte.

42 hameaux ont ainsi été identifiés et délimités en suivant leur enveloppe urbaine actuelle. Ils peuvent faire l'objet d'une densification adaptée à leur forme urbaine. A noter que 2 extensions de hameaux prévues dans les PLU communaux en vigueur ont été supprimées.

En termes d'habitat, le projet de PLUi de la CCEG prévoit la construction neuve de 530 logements/an, dont 115 pour le maintien de la population en place. La répartition des logements s'organise selon l'armature urbaine décrite précédemment, 45% des logements sont donc prévus dans les pôles structurants que sont Nort-sur-Erdre et Treillières-Grandchamp des Fontaines, dont 25% de logements locatifs sociaux. Les pôles intermédiaires recevront 37% des logements, dont 20% de logements locatifs sociaux, et les pôles de proximité 18%, dont 15% de logements locatifs sociaux.

Afin d'atteindre ces objectifs de production de logements sociaux, les Orientations d'Aménagement et de Programmation sectorielles, élaborées pour les potentiels fonciers stratégiques et les zones à urbaniser, prévoient une part minimale de logements locatifs sociaux à atteindre différente en fonction du type de pôle.

Concernant le développement économique, le PADD affiche la volonté de la Communauté de communes d'Erdre et Gesvres de bâtir son identité territoriale périurbaine en favorisant la mixité fonctionnelle dans ses centralités – autour des activités commerciales, tertiaires, de service et d'habitat.

Il est également intéressant de souligner l'orientation prise par la CCEG de s'appuyer sur les projets en centre-bourgs pour développer de nouvelles cellules commerciales et préserver ainsi l'offre de proximité à destination des habitants. Cette orientation s'accompagne d'une volonté d'encadrer l'activité commerciale dans le reste du tissu urbain pour éviter de fragiliser l'attractivité des centre-bourgs et accompagner leur renouvellement.

De même, les activités artisanales de proximité sont favorisées dans les centralités et encadrées dans le reste du tissu urbain, la zone UC (secteurs pavillonnaires) encadrant la présence artisanale à l'existant. Cet objectif permettra d'articuler au mieux les programmes que la Métropole entend développer, tant en zones urbaines constituées qu'en périphérie, dans le cadre de projets dédiés de villages d'entreprises.

S'agissant des zones d'activités, il est fait référence à une volonté d'optimisation du foncier, dans le respect des objectifs de consommation d'espaces. Un éclairage chiffré dans le rapport de présentation aurait été utile sur les capacités d'optimisation des sites existants et permettant d'appréhender les besoins en foncier nouveau pour répondre aux dynamiques actuelles. Le PLUi identifie ainsi 370ha dédiés aux activités économiques, dont 42 % sur le site d'Erette Grand'Haie. Sur les capacités d'accueil de nouvelles entreprises, 75ha sont encore disponibles au sein des zones d'activités existantes, et 120ha sont des espaces à urbaniser (AU).

L'axe 3 du PADD définit les orientations destinées à soutenir les grands projets et à renforcer la coopération avec les territoires voisins, dont fait partie Nantes Métropole.

Le souhait d'affirmer l'identité des pôles d'activités stratégiques, de déployer un réseau de parcs d'activités aux vocations différenciées, de créer de nouveaux parcs d'activités, répond à l'ambition de faire du pôle métropolitain un secteur dynamique, créateur de valeurs ajoutées et d'emplois. Nantes Métropole adhère et participe à cette ambition.

Dans ce cadre, le dialogue entre les territoires doit se poursuivre pour mettre en place une coordination et un partenariat forts entre Nantes Métropole et la Communauté de Communes Erdre et Gesvres notamment, de manière à développer ensemble une offre d'accueil d'entreprises et d'emplois qui soit pleinement complémentaire et non concurrente.

Nantes Métropole a clairement affiché la volonté de soutenir les filières d'excellence et de proposer une offre d'accueil dédiée. La Communauté de Communes d'Erdre et Gesvres doit pouvoir en bénéficier et développer des projets en appui de ces filières stratégiques.

Une articulation forte autour des projets à fort rayonnement économique est en effet à développer, sachant que ces derniers nécessitent un accompagnement en services, en formation, en compétences, qui repose sur une mobilisation de tous les territoires, métropole et territoires périurbains inclus.

S'agissant des déplacements, il est intéressant de noter l'objectif de passer sous le seuil des 50 % pour la part modale des déplacements solos en voiture et d'augmenter de 20 % la part des modes actifs en 2030, ainsi que l'aménagement des lieux d'intermodalité stratégiques d'Erdre et Gesvres.

Ainsi, pour développer le réseau des modes actifs, une vigilance sera apportée dans l'aménagement des espaces publics, notamment dans les centralités, dans la réalisation des quartiers d'habitat apaisés. Le PADD indique que des Plans d'Actions Communales pour les Mobilités Actives seront développés. De même, les itinéraires cyclables d'intérêt communautaire prévus par le Plan Global de Déplacement seront mis en place et la réflexion sera poursuivie, en cohérence avec les territoires voisins, pour permettre la desserte des équipements structurants.

La carte du PADD du projet du PLUi d'Erdre et Gesvres illustrant l'axe 3 identifie une liaison ferroviaire entre Nantes et Treillières, via La Chapelle-sur-Erdre. Cette ligne ne figure ni dans le projet du PDU, ni dans le projet du PLUm. La Région, autorité organisatrice des transports ferroviaires régionaux, n'a pas exprimé son souhait de voir figurer cette ligne dans son avis sur ces deux projets.

Une Orientation d'Aménagement et de Programmation thématique Mobilités a également été élaborée, qui apporte des précisions et une déclinaison spatiale des objectifs du PADD, et notamment une hiérarchisation du réseau viaire.

En termes de transition écologique, la Trame Verte et Bleue est intégrée au projet de territoire, par la protection des réservoirs majeurs de biodiversité, la préservation des réservoirs complémentaires, ainsi

que par la protection des cours d'eau majeurs comme l'Erdre, le Gesvres et leurs affluents. La TVB dans le PLUi a précisé celle identifiée dans le SCOT, comme l'a fait Nantes Métropole dans le PLUm, elles sont donc cohérentes entre elles, notamment pour les vallées. Un secteur spécifique dédié aux sites Natura 2000 liés au marais de l'Erdre a été créé (Ns), n'autorisant que les aménagements liés à la mise en valeur des sites.

En termes de transition énergétique, grâce à son Plan Climat Air Energie Territorial qui s'inscrit dans une politique de performance énergétique, le PLUi, entend encourager le développement des énergies renouvelables locales, permettre le développement de l'éolien conformément au schéma régional éolien, et assurer l'efficience énergétique des bâtiments.

Enfin, concernant les paysages, il est intéressant de souligner la vigilance apportée à la préservation des vallées de l'Erdre et du Gesvres par la valorisation des éléments patrimoniaux, par la maîtrise de l'urbanisation, la poursuite d'aménagements qualitatifs dans la vallée de l'Erdre,et la restauration des rives du Gesvres et de ses affluents.

**M. Pras :** « Chers collègues, il s'agit dans cette délibération de donner notre avis sur le PLUi, Plan Local de l'Urbanisme Intercommunal de la communauté de communes d'Erdre et Gesvres qui vient de réaliser son document.

Conformément à la loi, la CCEG a transmis son projet de PLUi arrêté à Nantes Métropole le 12 décembre. Nous disposons de trois mois pour donner notre avis sur ce document. Le projet du PLUi d'Erdre et Gesvres identifie un axe introductif et trois axes stratégiques transversaux qui ont été déclinés.

Je vous rappelle que ce territoire, c'est un territoire de 12 communes qui se trouve au nord de notre métropole. 60 000 habitants environ pour 509 kilomètres carrés. Je ne vais pas énumérer les 12 communes, mais vous les connaissez, certaines ayant un lien direct avec notre territoire, je pense en particulier à Treillères, à Sucé-sur-Erdre qui sont à proximité de nos territoires.

L'axe introductif du PADD du PLU d'Erdre et Gesvres pose, et c'est important de le dire, le réseau des bourgs communaux comme la base de leur développement. C'est à partir de ces bourgs et de leurs centralités qu'ils ont travaillé le développement et l'aménagement de leur territoire.

Alors, l'axe 1, stabiliser un canevas d'espaces agricoles, naturels, comme fondation d'une identité territoriale périurbaine. Dans ce domaine, ils ont travaillé sur l'aménagement du socle agricole, la préservation des espaces agricoles naturels de leur territoire, intégrer la trame verte et bleue au projet de leur territoires, préserver et mettre en valeur les grands ensembles paysagers, encadrer comme le SCOT nous y amenait, l'évolution, encadrer l'évolution des hameaux, des écarts et des sites d'activités isolés, favoriser l'attractivité de leur territoire.

L'axe 2 c'est organiser et développer un réseau de bourgs comme armature territoriale. C'est adosser tout le développement du territoire sur le réseau de ces bourgs ; orchestrer le développement de l'habitat au sein et en prolongement des bourgs ; mettre en adéquation l'offre d'équipements et de proximité et les réseaux ; renforcer le tissu économique local et notamment privilégier l'accueil de commerces dans les centralités des bourgs, en complémentarité avec les parcs d'activité ; mettre en valeur la trame nature en ville ; prendre en compte les risques et les nuisances ; assurer l'efficience énergétique des bâtiments, c'est aussi s'inscrire pour eux dans la transition énergétique.

L'axe 3 consiste à renforcer la place d'Erdre et Gesvres à travers des grands projets et renforcer les coopérations en lien avec les territoires voisins, en particulier avec notre métropole, au sein du Grand pôle métropolitain dont ils sont aussi membres tout comme nous. Là-dessus, ils déclinent la question de la mobilité dans leur réflexion et ils nous ont régulièrement interpellés là-dessus. C'est aussi déployer un réseau de parcs d'activités stratégiques aux vocations diverses sur leur territoire, développer des quartiers emblématiques exemplaires, développer le tourisme vert sur leur territoire et enfin mettre en œuvre des solutions énergétiques durables.

Concernant la volonté de renforcer l'armature urbaine dans le projet du PLUi, ils ont travaillé à trois niveaux de leurs centralités. Il s'agit pour eux de renforcer le rôle des pôles structurants, développer les pôles intermédiaires et de proximité, en fonction notamment des équipements, et des dessertes en

transport en commun, et puis enfin d'encadrer très fortement les hameaux pour limiter leur développement.

Conformément au SCOT Nantes-Saint-Nazaire, l'objectif de développer dans un espace limité tout en renforçant les centralités à toutes les échelles, a été traduit de manière similaire au PLU Métropolitain. C'est dans l'enveloppe urbaine que doit s'opérer le développement, notamment de l'habitat de manière à conserver des centralités et à éviter l'étalement urbain.

La communauté de communes d'Erdre et Gesvres a distingué les hameaux constitués pouvant accueillir un développement des écarts dans lesquelles est instaurée seulement une évolution du bâti existant. Les ensembles urbains d'une taille significative de plus de 30 constructions ont été retenus comme des hameaux et en dessous, on est passés sur quelque chose qui est dans le diffus, avec ces écarts, une considération de ces écarts, et avec des extensions limitées seulement au bâti.

42 hameaux ont été identifiés et délimités en suivant leur enveloppe urbaine actuelle. Suite aux échanges qu'on a pu avoir avec eux, il est à noter que deux extensions de hameaux qui étaient prévues dans les PLU, existant précédemment, puisqu'on passe à l'échelle du PLUI, ont été supprimées.

En termes d'habitat, le projet de PLUi de la communauté de communes d'Erdre et Gesvres prévoit la construction neuve de 530 logements par an dont 115 pour le maintien de la population en place. Il est à noter, je vous le rappelle chers collègues, que dans le cadre des PLU actuels qui était eux-mêmes bordés déjà par le SCOT 1, l'objectif de production de logements neufs était antérieurement de 460 logements inscrits dans le SCOT. Ils passent ainsi à 530.

On tiendra compte que 45 % des logements sont dans les pôles structurants que sont en particulier Nort-sur-Erdre et Treillières/Grandchamp des Fontaines, et que 25 % de ces logements seront du logement locatif social, et puis le reste se fera dans les centralités intermédiaires, dans les autres centres-bourgs.

Afin d'atteindre les objectifs de production de logements sociaux, des OAP sectorielles ont été inscrites dans le PLUi. Ils prévoient notamment une part minimale de logements locatifs sociaux à atteindre dans chacune de ces OAP.

Concernant le développement économique, le PADD affiche la volonté de la Communauté de communes d'Erdre et Gesvres de bâtir son identité territoriale périurbaine en favorisant la mixité fonctionnelle dans ses centralités – autour des activités commerciales, tertiaires, de service et d'habitat.

Il est également intéressant de souligner que l'orientation prise par la CCEG de s'appuyer sur les projets en centre-bourgs pour développer de nouvelles cellules commerciales et préserver l'offre de proximité à destination des habitants a été très fortement renforcée dans ce PLUi.

Les activités artisanales de proximité seront aussi favorisées dans les centralités. Sur les zones d'activités, il est fait référence à une volonté d'optimiser le foncier de manière à limiter l'étalement et l'émiettement de ces zones d'activités, dans le respect des objectifs de consommation d'espaces tels qu'on les retrouve aussi inscrits dans notre SCOT.

On aurait aimé, et on leur dit, un éclairage chiffré dans le rapport de présentation de leur PLUi de manière à fixer les objectifs vraiment dans le développement de l'activité économique.

L'axe 3 du PADD défini des orientations destinées à soutenir les grands projets et renforcer la coopération avec les territoires, en particulier avec nous Nantes Métropole. Il y a la volonté d'affirmer l'identité des pôles d'activité stratégique, de déployer les réseaux de parcs qui se fassent en lien aussi avec la dynamique territoriale qui intègre la présence de la métropole et l'effet de la métropole sur ces territoires de proximité.

S'agissant des déplacements, on peut noter l'objectif de passer sous un seuil de 50 % de part modale des déplacements en voiture solo, à un unique passager, et d'augmenter de 20 % la part des modes actifs dès 2030 sur l'ensemble de leur territoire.

Pour développer ces modes actifs une vigilance sera apportée, ils le rappellent, dans l'aménagement des espaces publics, notamment dans les centralités, avec la mise en développement dans les secteurs d'habitat de secteurs apaisés.

Le PADD évoque des plans d'action communaux pour les mobilités actives qui doivent être développées à l'échelle de chaque commune. De même, des itinéraires cyclables d'intérêt communautaire, d'une commune à l'autre, sont prévus par le Plan Glocal de Déplacement et seront mis en place sur le territoire.

La carte du PADD illustrant l'axe 3 identifie une liaison ferroviaire entre La Chapelle-sur-Erdre et Treillières. Celle-ci avait été étudiée dans le cadre de la desserte du projet d'aéroport. Comme ce projet a été abandonné, notre PDU à nous, Nantes Métropole, et notre PLUm n'intègrent pas ce faisceau. Il est donc demandé de l'abandonner. La Région d'ailleurs n'a pas exprimé ce souhait de le voir apparaître tant dans les documents de la Métropole que dans les documents de la communauté de communes d'Erdre et Gesvres.

Enfin, en termes de transition écologique, la trame verte et bleue est intégrée au projet de territoire par la protection des réservoirs majeurs de biodiversité, par la préservation des réservoirs complémentaires et puis par la protection des cours d'eau majeurs comme l'Erdre et le Gesvres.

La trame verte et bleue à préciser est celle identifiée dans le SCOT. Ils ont traduit les orientations du SCOT et du schéma régional de cohérence écologique comme nous l'avons fait, Nantes Métropole, dans notre PLUm. Ils ont protégé, préservé ces espaces et cherché à les valoriser.

Un secteur spécifique pour cela a été pris, c'est un site Natura 2000 qui a été positionné sur les marais de l'Erdre, qui est donc créé et qui crée du zonage NS.

En termes de transition énergétique, grâce au Plan Climat Énergie Territorial de la CCEG, ils s'inscrivent dans une politique de performance énergétique, et le PLUi entend ainsi encourager le développement des énergies renouvelables, notamment l'éolien, en s'inscrivant dans le schéma régional éolien, mais aussi vise l'efficience énergétique des bâtiments.

Enfin dans le domaine des paysages, une vigilance est à apporter sur la préservation des vallées de l'Erdre et du Gesvres par la valorisation des éléments patrimoniaux présents, en particulier la présence de cette nature.

Il en résulte que nous vous proposons, de donner un avis favorable au projet du PLUi de la communauté de communes d'Erdre et Gesvres. Cela sera proposé et a été travaillé avec les élus du SCOT pour le permettre aussi. »

**M^me^ la Présidente :** « Merci. S'il n'y a pas de demande d'intervention, je mets aux voix cette délibération. Des oppositions ? Des abstentions ? Cette délibération est donc adoptée. »

**Le Conseil délibère et, à l'unanimité**

1. donne un avis favorable au projet du PLUi de la communauté de communes d'Erdre et Gesvres,
2. autorise Madame la Présidente à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**M. Couturier** présente les dossiers suivants :

**Direction Générale à la Transition Ecologique et Energétique et aux Services Urbains**
Direction du Cycle de l'Eau

# Délibération

**Conseil métropolitain du 8 février 2019**

## 19 – Nantes – Projet européen Life Revers'eau – Remise à ciel ouvert et renaturation du ruisseau des Renards – Demande de subventions

### Exposé

Nantes Métropole au titre de sa politique publique de l'eau et de sa compétence en gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI) réalise sur le territoire des actions de préservation et de restauration de la qualité des cours d'eau répondant ainsi aux enjeux de préservation de la biodiversité sur le territoire métropolitain et de création d'espaces de ressourcement aux bénéfices des habitants,

Plus globalement ces actions concourent à l'atteinte du bon état des masses d'eau fixé par la Directive Cadre sur l'Eau. Les objectifs issus de cette directive sont déclinés dans le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) Loire-Bretagne 2016-2021 qui vise l'atteinte du bon état de 61 % des masses d'eau en 2021 à l'échelle du bassin (37 % pour les Pays de la Loire). Or, selon l'état des lieux réalisé en 2013, seul 11 % des masses d'eau de la région Pays de la Loire sont identifiées en bon état. Cette situation préoccupante a suscité de la part des acteurs de la région le besoin d'engager de nouveaux leviers d'actions et de gouvernance pour atteindre ces objectifs.

Dans ce contexte la Région des Pays de la Loire a pris l'initiative, en associant dans un premier temps les membres ligériens du Comité de bassin Loire-Bretagne, de candidater dans le cadre du programme européen LIFE en présentant un projet intitulé « LIFE REVERS'EAU », qui vise à accélérer et amplifier la mise en œuvre du SDAGE Loire-Bretagne pour la reconquête du bon état écologique des masses d'eau.

Ce projet doit sur une période de 8 années (2020-2028) :

- contribuer à fédérer l'ensemble des acteurs publics et privés autour de cet enjeu de reconquête ;
- participer à la reconquête du bon état par le financement de projets pilotes et la diffusion de bonnes pratiques ;
- avoir un effet levier et un impact élargi grâce à des financements européens complémentaires.

Nantes Métropole souhaite s'inscrire dans la dynamique de ce projet qui regrouperait selon une première note de concept une vingtaine d'actions concernant 18 maîtres d'ouvrages. Le montant global de ces actions se porte à 20,3 millions d'euros avec un financement attendu de 10,1 millions d'euros de subventions européennes. Le dépôt du projet final interviendra en avril 2019.

Le projet proposé par Nantes Métropole est une action pilote innovante visant à rouvrir et restaurer un ruisseau en milieu urbain : la partie amont du ruisseau des Renards (550 mètres linéaires), un des derniers affluents en rive droite du Gesvres situé dans la partie la plus urbanisée du bassin versant (quartiers Nord de la ville de Nantes « Bout des Pavés », « Chêne des Anglais »).

Cette réouverture s'intègre complètement dans les démarches de qualité paysagère et de retour de la nature en ville. Elle sera accompagnée d'une sensibilisation et d'actions de communications auprès des riverains sur l'intérêt environnemental du projet et sur le cycle de l'eau. L'enveloppe financière prévisionnelle est estimée à ce stade à 900 000 € TTC, mais sera revue dans le cadre de la réalisation d'une étude de faisabilité technico-économique et l'engagement d'études réglementaires au titre du Code de l'Environnement.

Ce projet s'intègre complètement dans le projet global d'évolution du quartier Nantes Nord et particulièrement le projet européen URBINAT (programme Recherche et Innovation H2020 sur la période 2018-2023) dont Nantes Métropole était lauréat.

Il s'intègre également dans le cadre de l'étude lancée par Nantes Métropole en juin 2018 relative à la restauration et l'entretien de la « masse d'eau vitrine » c'est à dire prioritaire du Gesvres et de ses affluents, en partenariat avec la Communauté de Communes Erdre et Gesvres, et avec l'appui financier de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne.

Pour le financement du projet ruisseau des Renards, des aides financières seront sollicitées auprès de l'Union Européenne, via la Région Pays de la Loire qui aura le rôle de « bénéficiaire coordonnateur » dans le programme LIFE REVERS'EAU, et de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne. A cet effet, une « déclaration et mandat du bénéficiaire associé » doit être signée par Nantes Métropole, autorisant ainsi la Région à mettre en œuvre la convention de subvention en sa qualité de « bénéficiaire coordonnateur ». La part d'autofinancement prévisionnel de Nantes Métropole est estimée à 180 000 € TTC soit 20 % du montant global de l'opération.

**M. Couturier :** « Dans cette délibération, il vous est rappelé que l'action de la métropole en matière de qualité de l'eau s'inscrit dans le cadre de la nouvelle compétence GEMAPI pour préserver l'eau et restaurer la qualité des cours d'eau.

Cela par rapport à un objectif de masses d'eau dont vous avez pu lire les chiffres dans la délibération, qui fait remarquer que si à l'échelle de la région des Pays de la Loire on est à 11 %, sur la Loire-Atlantique on est à 3 ou 4 %. Il y a donc des efforts à amplifier pour améliorer la qualité de l'eau de nos territoires.

La Région des Pays de la Loire s'inscrit dans cette démarche et a décidé de candidater sur un programme européen pour lequel elle a sollicité toutes les collectivités, tous les partenaires qui travaillent sur la qualité de l'eau de l'ensemble du territoire de la région. Ce projet intitulé Life Revers'Eau permet de solliciter l'Europe sur des projets qui sont financés en partie par les collectivités et l'Agence de l'eau.

Nous avons souhaité nous inscrire dans ce projet. Il y a une vingtaine d'actions après le retour de la note de concept de la Région, il en resterait 17 qui seraient financés avec 10 millions d'euros de subventions européennes sur les 20 millions que coûteraient les différentes opérations.

Pour ce qui concerne le projet de Nantes Métropole, il s'agit d'une action pilote, innovante, qui consiste à ouvrir et restaurer un ruisseau en milieu urbain, qui est canalisé en partie sur 550 mètres linéaires dans l'amont du ruisseau des Renards et depuis les années 50. Donc, cet affluent de l'Erdre, c'est le dernier qui se jette dans le Gesvres avant qu'il ne se jette dans l'Erdre. Il est donc dans un quartier urbanisé du bassin versant, quartier nord de la ville de Nantes. Il s'inscrit dans cette réouverture très originale que l'Agence de l'eau soutient à fond puisque c'est justement une première expérience en la matière. Ce projet s'inscrit aussi dans le cadre de ce qu'on aborde dans le Plan Local d'Urbanisme Métropolitain, c'est-à-dire un retour à la nature dans la ville. Ce projet de réouverture vient à fond pour remettre l'eau dans le paysage urbain.

Il s'agira, en rouvrant cette canalisation, d'améliorer la qualité de l'eau puisqu'il y a beaucoup de branchements divers et variés, de l'eau plus ou moins polluée qui arrive dans cette buse, et comme c'est busé, l'eau va très vite. On aura aussi, en plus de l'amélioration de la qualité de l'eau, une réduction du débit dans le Gesvres et dans l'Erdre, et donc une réduction des inondations au moins au niveau du Gesvres.

Comme ce projet se trouve dans un secteur où il y a par ailleurs un projet de la métropole européenne également, Urbinat, pour requalifier le quartier nord de Nantes, il y a donc ici une prise en compte à la fois du social et de l'environnement. On ne peut que s'en féliciter. C'est très cohérent avec plusieurs politiques publiques qui se rejoignent ici dans cette opération.

Il s'agit pour Nantes Métropole de contribuer à la restauration du Gesvres, qui est considéré comme une masse d'eau vitrine, c'est-à-dire une masse d'eau dont l'état n'est pas encore bon, mais qui pourrait facilement basculer si on intervient sur ce bassin versant.

Pour le projet de financement, les travaux sont estimés à 900 000 euros. Il y aurait 270 000 euros de l'Union européenne, 450 000 de l'Agence de l'eau, et une participation pour la Métropole de 180 000 euros.

Par conséquent, nous vous demandons d'approuver ce projet et de solliciter des subventions auprès de l'Union européenne et de l'Agence de l'eau. »

**M^me^ la Présidente :** « Merci. Oui, Hervé Grelard. »

**M. Grelard :** « Oui, Madame la Présidente, chers collègues, une courte intervention tout d'abord pour dire qu'effectivement, cette délibération va dans le bon sens, dans la mesure où la rouverture de cours d'eau est un vrai enjeu à la fois sur le plan écologique et sur la manière dont on conçoit nos espaces publics et l'urbanisation.

Cette délibération témoigne aussi de la nécessité d'articuler l'action locale, nationale et européenne. En matière de transition écologique, il y a de véritables enjeux européens, et les financements que nous allons chercher là témoignent que nous avons besoin d'une Europe extrêmement engagée sur ces sujets. Vous comprendrez l'importance de mon propos, compte tenu de ma sensibilité sur ce point européen.

Enfin, concernant la place de l'eau en ville, la réouverture de ruisseaux est un sujet important qu'il faut accompagner. Le débat que nous avons pu avoir sur la Loire participe de ce débat sur la place de l'eau dans la ville, au-delà même de la nature de la ville. Nous avons une métropole et une ville qui était la Venise de l'Ouest. Je crois que nous pouvons aller beaucoup plus loin. Notamment, en essayant de voir comment nous pouvons associer l'eau à l'urbanisation et faire que la place de la nature en ville dépasse l'appréhension verte de la nature, et que le bleu et l'eau redeviennent et soient présents au-delà de la Loire et de ses ruisseaux, dans le cœur de nos villes pour adoucir nos villes, et redonner une dimension patrimoniale forte à l'eau. »

**M^me^ la Présidente :** « Merci. Myriam Naël. »

**M^me^ Naël :** « Merci. Madame la Présidente, chers collègues, je crois que je suis en accord total avec Monsieur Grelard. Au-delà de rentrer dans les intérêts nécessaires de la question de l'eau sur notre territoire, je m'attarderai simplement sur ce que cette délibération révèle de la manière dont on construit la ville de demain et de comment on conçoit la rénovation urbaine des quartiers de la politique de la ville, puisque c'est bien l'objet de cette délibération. Il s'agit d'ici 2024 de faire réapparaître le ruisseau des Renards qui est au cœur du quartier nord de la ville de Nantes, dans ce grand quartier populaire de 25 000 habitants, la Boissière, quartier construit dans les années 50 au moment où effectivement l'urbanisation et la question du logement étaient importantes.

On a construit du logement social pour remplacer les baraquements. C'était un parcours plus que de besoin pour ses habitants. En même temps, on a dans ces années-là enseveli nos richesses naturelles et notamment le ruisseau des Renards, un bien commun pour Nantes Nord. Il s'agit d'un des axes majeurs dans le cadre du projet global, vous l'avez souligné tout à l'heure. Je le rappelle, notre assemblée lancée en 2016 avec une phase de concertation, a vu 3 500 acteurs du quartier qui nous demandaient de faire en sorte de reconnaître les atouts et les richesses de ce territoire.

Alors évidemment, il y a dans les atouts et les richesses d'abord les habitants, même s'ils vivent de réelles difficultés d'emploi, de sécurité, de pauvreté pour faire référence aux propos tout à l'heure de notre plan contre la pauvreté. En même temps, ils ont des énergies et des talents, et c'est eux qui nous ont dit : *"Mais notre territoire, il a des atouts en termes d'espaces naturels que personne ne reconnaît. Vous nous parlez des grands espaces, Jardin des Plantes ou des choses du cœur de ville, ou alors très loin dans la périphérie : nous, dans nos quartiers il y a des richesses, le ruisseau des Renards en fait partie."*

Il y a eu une volonté de travailler notamment au niveau européen. Cela a été souligné, Christian (Couturier), sur le projet Urbinat qui aujourd'hui prime le projet global de Nantes Nord et nous accompagne à hauteur de 1,4 million. Cela va nous permettre, au-delà d'être sous les lumières de l'Europe, et c'est toujours bien et encore mieux quand c'est aussi pour un quartier populaire, d'aller plus vite pour répondre à cet enjeu de la transformation du projet de Nantes Nord.

C'est comme ça que nous réfléchissons sur l'intégralité des transformations urbaines et humaines de tous les quartiers de la politique de la ville à l'échelle de la métropole. On peut parler des parcs qui vont voir le jour sur le Grand Bellevue. Je pense aussi à l'étoile verte qui ira jusqu'à Nantes Nord. Je pense, je l'espère, on trouvera des éléments pour le quartier de Plaisance avec peut-être la réapparition à un moment donné de quelques rives qui existent sous ce quartier. De même encore le cordon boisé de la Bottière…. Je souhaitais le souligner là dans mon propos, tous ces marqueurs représentent vraiment la manière dont on envisage l'avenir pour la métropole. Une métropole qui construit une ville apaisée où il y

a évidemment de la construction d'habitat, mais aussi une ville où la nature réapparaît partout dans nos 24 communes, sur tous nos territoires quels qu'ils soient, et demain, l'ensemble des habitants et des enfants retrouveront des espaces apaisés.

Quand on parle ruisseau des Renards et Nantes Nord, c'est la révélation sur comment on construit les enjeux d'avenir de notre société sans jamais opposer égalité et écologie, et toujours en faisant en sorte que les transitions écologiques soient les marqueurs de l'égalité de demain pour tout le monde. »

**M^me^ la Présidente :** « Merci. Nicolas Martin. »

**M. Martin :** « Madame la Présidente, chers collègues, cette reconquête du ruisseau des Renards est un dossier emblématique pour construire la ville résiliente. Autrement dit pour faire que notre ville soit en capacité de continuer à se développer face aux chocs ponctuels et aux crises chroniques auxquels nous allons faire face. C'est une action concrète qui illustre le volet adaptation de notre Plan Climat Air Énergie Territorial.

C'est sortir du tout tuyau et améliorer la qualité de l'eau. Mais ça veut dire aussi moins de bitume pour plus de nature dans la ville. Aussi, plus de biodiversité pour plus de faune et de flore, plus de perméabilité pour moins de risque d'inondations, et plus de fraîcheur pour mieux supporter les hausses de température.

C'est agir localement pour l'avenir de notre territoire, pour plus de bien-être et plus de qualité de vie. Un vrai projet d'avenir aux nombreuses vertus.

Pour autant, toutes ces vertus ne sont pas si évidentes. Si le grand débat sur la Loire a bien confirmé la soif des habitants pour plus de fleuves dans la ville, cohabiter avec l'eau ne va pas toujours de soi. Ça fait venir des moustiques, ça nécessite un entretien, les enfants peuvent tomber dedans. Aussi l'information, la sensibilisation, la formation, l'accompagnement voire la responsabilisation de nous tous sont clés dans cet apprivoisement. L'eau est notre alliée. Je vous remercie. »

**M^me^ la Présidente :** « Merci. S'il n'y a pas d'autre demande d'intervention, je mets aux voix la délibération. Des oppositions ? Des abstentions ? Cette délibération est donc adoptée. »

**Le Conseil délibère et, à l'unanimité**

1. Approuve l'adhésion au projet LIFE REVERS'EAU ainsi que l'inscription du projet de réouverture et de renaturation du ruisseau des Renards au titre des actions à mener
2. Sollicite des subventions auprès de l'Union européenne au titre du projet LIFE REVERS'EAU et de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne
3. Autorise Madame la Présidente à prendre toutes les dispositions et accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération, et notamment à signer la « déclaration et mandat de bénéficiaire associé », et les conventions de subventions avec les financeurs potentiels.

**Direction Générale à la Transition Ecologique et Energétique et aux Services Urbains**
Direction du Cycle de l'Eau

# Délibération

**Conseil métropolitain du 8 février 2019**

## 20 – GEMAPI - Syndicat d'Aménagement Hydraulique Sud Loire – Syndicat mixte Loire et Goulaine - Approbation des statuts modifiés – Désignation des représentants de Nantes Métropole

**Exposé**

La loi de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles (MAPTAM), a modifié significativement le paysage institutionnel des politiques de l'eau en confiant à partir du 1er janvier 2018, la compétence Gestion des Milieux Aquatiques et de Prévention des Inondations (GEMAPI) au bloc communal avec transfert automatique aux intercommunalités.

Le législateur a souhaité que les Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) soient substitués automatiquement à leurs communes membres au sein des syndicats compétents en matière de GEMAPI, selon le principe de représentation-substitution.

Nantes Métropole, présentant la particularité d'être située à l'intersection à l'aval de sept bassins versants, est ainsi devenue adhérente des quatre syndicats mixte suivants :Syndicat d'aménagement Hydraulique (SAH) Sud LoireSyndicat du bassin versant de Grand Lieu (SGL),

Syndicat mixte Loire et Goulaine (SMLG)

Établissement Public Territorial de Bassin (EPTB) Sèvre nantaise

Le Syndicat mixte Loire et Goulaine et le Syndicat d'Aménagement Hydraulique du sud de la Loire souhaitent modifier aujourd'hui leurs statuts. Il appartient à Nantes Métropole, en sa qualité de membre des syndicats, d'approuver les modifications statutaires proposées. Les statuts modifiés devront ensuite être approuvés par arrêté préfectoral.

**1) Syndicat mixte Loire et Goulaine (SMLG)**

Depuis le 1er janvier 2018, Nantes Métropole adhère au Syndicat mixte Loire Goulaine, en lieu et place de la commune de Basse-Goulaine, au titre des compétences GEMAPI et des missions de mise en œuvre des actions du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Estuaire de la Loire. La commune de Basse-Goulaine reste membre pour la compétence « découverte et valorisation du marais ».

Le comité syndical souhaite aujourd'hui modifier ses statuts afin de simplifier les clés de financement et les mettre en cohérence avec les évolutions de compétences.

Suite à une étude, le choix a été fait de supprimer la redevance "riverains", prélevée jusqu'alors, et de baser la contribution des collectivités-membres sur la règle suivante :

- 50 % au prorata de la surface de chaque EPCI situé sur le bassin versant concernant le Syndicat
- 50 % au prorata de la population des communes pondérée par le potentiel fiscal de l'EPCI correspondant

Le Comité syndical a approuvé par délibération en date du 8 novembre 2018, les nouveaux statuts modifiés et en particulier l'article 16 portant sur le « calcul des participations des membres ».

Par ailleurs, suite à la démission de l'un des trois élus titulaires représentant Nantes Métropole au sein du Syndicat mixte Loire Goulaine, il convient également de désigner un nouveau représentant.

**2) Syndicat d'Aménagement Hydraulique du sud de la Loire (SAH)**

Le Syndicat d'Aménagement Hydraulique du sud de la Loire (SAH) est en charge pour ses membres de la gestion équilibrée de la ressource en eau et des milieux aquatiques.Le Comité syndical du SAH en date du 25 septembre 2018, a voté, à l'unanimité, la proposition de modification des statuts de manière à revoir à la baisse le nombre de représentants, titulaires et suppléants. Cette décision fait suite aux difficultés répétées de réunir le quorum, au regard du nombre important de délégués (105 au total).

L'annexe 1 des statuts du Syndicat a ainsi été modifiée en conséquence, portant le nombre de délégués de 65 à 37 titulaires et de 40 à 37 suppléants, soit pour Nantes Métropole :

- 4 titulaires (au lieu des 8 actuellement)
- le maintien des 4 suppléants actuels

A noter que toutes les collectivités-membres sont concernées de manière plus ou moins significative par cette diminution, à l'exception de celles présentant un nombre déjà faible d'élus délégués (communauté de communes de Grandlieu : 3 titulaires, 3 suppléants / communauté de communes Vie et Boulogne : 2 titulaires, 2 suppléants).

Le quorum est désormais fixé à 19 membres (contre 30 auparavant).

Il convient donc d'approuver cette modification de statuts et de désigner les 4 titulaires représentant Nantes Métropole.

**Le Conseil délibère et, à l'unanimité**

1. approuve les statuts modifiés du Syndicat Mixte Loire et Goulaine ci-joints,
2. désigne Monsieur Stéphane BERNARD représentant titulaire de Nantes Métropole au sein du Syndicat Mixte Loire et Goulaine en remplacement de Xavier ZAOUI
3. approuve les statuts modifiés du Syndicat d'Aménagement Hydraulique Sud Loire ci-joints,
4. désigne les quatre représentants titulaires de Nantes Métropole au sein du Syndicat d'Aménagement Hydraulique Sud Loire

| **1er titulaire** |
|---|
| - MORIN Yves (Brains) |

| **2ème titulaire** |
|---|
| - GROLIER Patrick (St Léger) |

| **3ème titulaire** |
|---|
| - GAVOUYERE Patrick (Le Pellerin) |

| **4ème titulaire** |
|---|
| - HERVOCHON Freedy (Bouaye) |

5 - autorise Madame la Présidente à prendre toutes dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**M. Affilé** présente les dossiers suivants :

**Direction Générale Déléguée à la Cohérence Territoriale**
**Département Territoire et Proximité**
Direction de l'espace public

# Délibération

**Conseil métropolitain du 8 février 2019**

## 04 - Orvault – Contournement routier du bourg – Objectifs poursuivis et modalités de la concertation préalable

**Exposé**

Depuis des années, le POS puis le PLU de la commune d'Orvault mentionne un emplacement réservé au bénéfice du Département de Loire-Atlantique, entre l'échangeur de la Tourneuve et la Route de la Pâquelais (RD42), pour la réalisation d'une voie nouvelle de contournement Nord du bourg.

Plusieurs études de circulation ont été conduites entre 2006 et 2011 visant à définir l'opportunité d'un contournement du bourg et à préciser les tracés pertinents pour la réalisation de cette infrastructure. Elles

ont conclu que le tracé de contournement nord-est, entre la ZAC Vallon des Garettes et la RD75 sud, était le plus pertinent pour soulager le trafic automobile du bourg d'Orvault.

En 2013, Nantes Métropole a engagé une étude de faisabilité sur la totalité du tracé nord-est. Cette étude a permis de déterminer un premier faisceau de tracé, une première estimation du coût ainsi que le calendrier prévisionnel de cette opération.

Le 3 juin 2016, le bureau métropolitain a délibéré pour autoriser le lancement d'une consultation portant sur un marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le contournement d'Orvault.

Le 17 octobre 2016, le Conseil métropolitain a décidé de prendre en considération la mise à l'étude du projet de contournement routier du bourg d'Orvault et fixé les délimitations du périmètre d'étude.

Le marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage a été confié au bureau d'étude SCE.

La première partie des missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage portait sur la réalisation d'études de programmation. Dans un premier temps, elles avaient pour objet la réalisation des diagnostics environnementaux, urbains, agricoles et fonciers. Puis, sur la base de ces diagnostics et dans le périmètre d'étude approuvé, l'assistant à maîtrise d'ouvrage a proposé différentes possibilités de tracé du contournement en en comparant les impacts. Les études comprenaient également la mise à jour des enjeux circulatoires justifiant le projet.

Le bourg d'Orvault s'est développé autour de l'armature formée par les deux routes départementales s'intersectant Place de l'Église :

- la RD 42, en partie utilisée pour des migrations de transit provenant du Nord-Ouest (secteurs de Redon - Blain) ou du Nord-Est (Treillières) ;
- la RD 75, davantage utilisée pour du transit plus local, entre d'un côté Nantes, Saint-Herblain et le périphérique et, de l'autre côté, La Chapelle-sur-Erdre, Sucé, ou Treillières Sud.

L'essentiel des voies de desserte du maillage orvaltais débouche sur ces deux voies.

Progressivement, les trafics se sont accrus en heures de pointe, compte tenu :

- du développement urbain sur Orvault et les communes situées plus au Nord,
- de la hausse du transit lié à l'engorgement des pénétrantes et du périphérique, générant des pratiques de shunt par des voies plus fluides, dont celles du bourg d'Orvault.

Ces trafics sont devenus incompatibles avec le fonctionnement du centre bourg d'Orvault. Le projet de contournement routier répond donc à l'objectif de valoriser le cadre de vie des habitants et des usagers, grâce à un espace public moins bruyant, moins pollué, en déplaçant les flux routiers de transit à l'extérieur du centre bourg. Les études s'appuient sur la volonté de promouvoir un urbanisme apaisé, qui tienne compte des développements du secteur, avec des prévisions de trafic à horizon 2035, intègre les évolutions urbaines et préserve la qualité de vie.

Il est proposé aujourd'hui de soumettre à concertation préalable le bilan des études de diagnostic, la comparaison des différentes propositions de tracé et leurs impacts et la mise à jour des études de circulation justifiant le projet.

En effet, avant toute approbation de programme et d'enveloppe financière, le projet de réalisation du contournement à Orvault doit faire l'objet d'une concertation préalable en application des dispositions des articles L 103-2 et R 103-1 du code de l'urbanisme qui permettra d'associer les habitants et les autres acteurs du territoire.

La concertation se déroulera du 11 mars au 8 avril 2019 selon les modalités suivantes :

- exposition temporaire à la mairie d'Orvault ainsi qu'au siège de Nantes Métropole
- organisation d'une réunion publique afin de présenter et expliquer les principaux objectifs du projet
- mise à disposition du public d'un registre d'observations à la mairie d'Orvault ainsi qu'au siège de Nantes Métropole.

**M. Affilé :** « Bonjour à toutes et à tous. La première délibération que j'ai à présenter concerne le contournement routier d'Orvault. Vous savez que c'est une vieille histoire puisque déjà, au POS de la commune d'Orvault figurait un emplacement réservé au profit du Conseil départemental à l'époque, entre l'échangeur de la Tourneuve et la route de la Pâquelais, pour la réalisation d'une voie nouvelle de contournement nord du bourg.

Au début des années 2000, entre 2006 et 2011, plusieurs études ont été menées, de circulation notamment, pour définir l'opportunité d'un contournement du bourg, contournement total nord et sud, et préciser les tracés pertinents pour la réalisation de cette infrastructure.

Ces études ont conclu que le tracé de contournement nord-est entre la ZAC Vallon des Garrettes et la RD 75 sud était le plus pertinent pour soulager le trafic automobile du bourg d'Orvault. C'est pourquoi, nous avons engagé en 2013 une étude de faisabilité sur la totalité du tracé nord-est. Cette étude a permis de déterminer un premier faisceau de tracés, une première estimation de coût, et le calendrier prévisionnel de cette opération.

Au cours de ce mandat, le 3 juin 2016, nous avons délibéré pour autoriser le lancement d'une consultation portant sur un marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le contournement d'Orvault et c'est la société SCE qui a été retenue. En octobre 2016, le Conseil métropolitain a décidé de prendre en considération la mise à l'étude du projet du contournement routier du bourg et fixé les délimitations du périmètre d'étude.

La première des missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage portait sur la réalisation d'études de programmation, en particulier la réalisation des études de diagnostics environnementaux, urbains, agricoles et fonciers puis, à l'aide des résultats de ces études et dans le périmètre d'étude approuvé, de nous proposer un certain nombre de tracés différents pour pouvoir comparer les impacts.

Les études ont bien sûr pris en compte la mise à jour des enjeux circulatoires justifiant le projet.

Alors, de quoi s'agit-il en fait ? Vous le savez sans doute : deux routes départementales, la RD 42 et la RD 75, se croisent en plein milieu du bourg d'Orvault tout près de l'église et de la mairie, sur la place où sont installés de nombreux commerces et services. Les flux de circulation qui sont amenés à passer par cette intersection se sont développés singulièrement maintenant depuis la fin des années 90 ou le début des années 2000. Pour la RD 42, il y a des migrations de transit qui viennent du nord-ouest du département, secteur Blain-Redon, ou du nord-est, Treillières. Et puis, pour la RD 75, depuis que la route de Rennes est singulièrement encombrée, elle sert de shunt pour rejoindre l'entrée nord de Nantes et l'entrée ouest en évitant de passer par le périphérique et donc en contournant les embouteillages.

Bien entendu, cela s'est traduit par des trafics de plus en plus importants en heures de pointe qui sont venues contrarier la vie paisible ce centre-bourg d'Orvault. Ce qu'il nous faut prendre en compte de façon importante, c'est le cadre de vie des habitants et des usagers puisqu'il ne vous a pas échappé que sur un cœur de bourg, on n'a pas que les habitants mais aussi tous les usagers des commerces et des services qui peuvent être extrêmement gênés.

Nous avons à travailler sur un espace public moins bruyant, moins pollué et moins accidentogène aussi. Nous savons que lorsque l'on a sur un espace contraint des flux de circulation importants, il peut se produire des incidents qui paralysent aussi la circulation et gênent toute la vie et les déplacements normaux dans le bourg.

L'idée, c'est de déplacer les flux routiers de transit à l'extérieur du centre-bourg et ces études nous ont permis d'aboutir à des propositions.

Les propositions, vous les voyez au milieu à peu près : entre les deux faisceaux sud et nord, on trouve le cœur de bourg d'Orvault, et nous avons donc deux faisceaux possibles par le sud, un qui si je ne me trompe part juste après l'Odyssée et l'autre qui part un petit peu plus bas.

Ensuite, nous rejoignons la route qui vient de Grand-Val, et on utilise à partir de maintenant une voirie existante qui passe à proximité de l'ancien site Alcatel. On rejoint la route départementale qui vient de

Ragon et ici nous avons trois propositions de tracés, dont deux ont en commun d'utiliser une partie de la route départementale existante et le tracé B que vous voyez en mauve et un tracé qui, lui, est complètement nouveau, où on passe à travers des espaces naturels et agricoles.

Nous aurons bien sûr à choisir un tracé définitif pour ces contournements, en essayant à la fois de travailler dans l'intérêt et dans le respect du cadre de vie des habitants, de ne pas amener de flux de circulation trop près des habitations, et en même temps en respectant les enjeux environnementaux. Cela tout en essayant d'être le plus économes possible en utilisation de surfaces agricoles et naturelles nouvelles, et en essayant d'utiliser les voiries existantes lorsque ce sera possible.

Par conséquent, cette délibération vise à organiser une concertation préalable qui se déroulera du 11 mars au 8 avril avec une exposition temporaire à la mairie d'Orvault ainsi qu'au siège de Nantes Métropole, l'organisation d'une réunion publique pour présenter les différents enjeux du projet, et la mise à disposition du public d'un registre d'observations à la mairie d'Orvault ainsi qu'au siège de Nantes Métropole. C'est tout cela qui nous permettra ensuite de choisir un tracé définitif et de pouvoir approuver un programme et l'enveloppe financière du projet. »

**M. Roussel :** « Merci. Joseph Parpaillon. »

**M. Parpaillon :** « Bien sûr nous nous félicitons, les élus orvaltais, de la sortie de ce dossier puisque que cela fait plus de 35 ans que l'on en parle et qu'il était inscrit au POS. D'ailleurs, le fait d'attendre va peut-être nous éviter d'avoir fait des bêtises puisque le premier tracé remontait pratiquement jusqu'au château de la Tour, ce qui aurait été déplorable en termes d'aménagement du territoire. Quelquefois, c'est vrai que l'attente fait qu'on va mieux répondre aux besoins.

Je ne vais pas reprendre ce qu'a dit le Vice-Président qui a très bien développé les arguments mais ce contournement va permettre un développement je dirais beaucoup plus harmonieux du bourg puisque la zone des Garettes a quand même créé 860 logements supplémentaires. Nous allons en créer d'autres également et je dirais que sans ce contournement, je crois que le bourg serait complètement asphyxié.

Alors, je tiens à souligner quand même qu'il a fallu attendre le transfert des voiries départementales à la Métropole pour que nous ayons enfin un dossier qui avance, et la prise en compte de nos besoins. Je tiens ici, personnellement, à remercier la Présidente parce que je l'avais rencontrée il y a trois ans, pour lui demander justement lors des transferts de voirie à la Métropole que le dossier puisse avancer. Je crois qu'elle a compris tout l'intérêt, et avec les services de la Métropole et vous-même, Monsieur le Vice-Président, vous avez compris l'intérêt d'agir.

Bien sûr, nous sommes au niveau de l'enquête. Il faudra ensuite transformer l'essai en juin après la concertation, et je me félicite également du calendrier prévisionnel qui est présenté avec un objectif de réalisation pour 2025. Je ne serai pas là pour le voir, en tant que maire, mais j'espère bien qu'on m'invitera quand même.

Alors, dernier point que je voulais souligner : le contournement, va impacter l'exploitation agricole de Monique Maisonneuve puisqu'elle est exploitante agricole avec son mari, et celle-ci naturellement ne va pas prendre part au vote, que les choses soient très claires. Voilà, merci. »

**M. Roussel :** « Merci. Jacques Garreau. »

**M. Garreau :** « Oui, merci. Chers collègues, j'approuve sans difficulté cette délibération ainsi que la suivante qui va concerner le contournement des Sorinières, et tout particulièrement les modalités de concertation publique programmée, comme il se doit dans le respect de la logique réglementaire en matière de protection environnementale.

Notre assistant à maîtrise d'ouvrage propose ainsi différents tracés de contournement en soumettant à concertation publique un dossier où les diagnostics et impacts environnementaux de ces tracés ont fait l'objet d'études préalables.

Si je souligne cette démarche on ne peut plus normale, c'est parce que j'appelle ici l'État à respecter cette même démarche pour un projet potentiellement beaucoup plus important pour l'environnement que constitue, vous l'avez deviné, le réaménagement de l'aéroport Nantes Atlantique. Parce que figurez-vous, chers collègues, qu'aujourd'hui, au mépris du B.A.-BA des règles de concertation publique, l'État annonce vouloir organiser une concertation publique comme aujourd'hui autour de juin/juillet 2019, alors même que la connaissance des impacts environnementaux des différentes hypothèses de réaménagement ne sera connue qu'en fin d'année 2019. Cherchez l'erreur.

Cette délibération nous rappelle qu'il existe des règles et des logiques démocratiques que nous respectons ici à Nantes Métropole, et que l'État se doit également de respecter, faute de quoi le projet de réaménagement de l'aéroport serait entaché dès le départ d'irrégularités graves que nous n'accepterons pas. Je nous invite à une vigilance collective sur ce dossier face à un État qui s'imagine tout-puissant. »

**M. Roussel :** « Merci. Erwan Huchet. »

**M. Huchet :** « Merci. Avant de parler de la délibération, je voudrais rassurer Monsieur le Maire d'Orvault : je vous confirme que les futurs élus feront en sorte que vous serez bien invité à l'inauguration de ce prochain contournement.

Ce contournement qui était un engagement de notre programme et de notre projet métropolitain, il a une grande utilité puisqu'à lui seul, il permettra aux automobilistes d'éviter les bouchons du périphérique et d'emprunter donc de nouvelles voies sans passer par notre bourg.

De plus, il y a eu une étude récente de l'AURAN dont les équipes ont fait un bon travail, qui a démontré où se situaient les difficultés de circulation sur notre agglomération, notamment au nord-ouest où nous avons à Orvault trois routes qui sont concernées.

Cette situation est évidemment de plus en plus difficile et invivable aux heures de pointe pour nos habitants. Je m'associe aux propos de Monsieur le Maire pour remercier la Présidente de la Métropole, l'exécutif et les équipes, d'avoir enfin une volonté politique pour mettre en œuvre ce contournement.

Il s'agit maintenant de finaliser le projet, d'entrer dans une phase de réalisation concrète avec la mise en œuvre d'une concertation préalable. C'est vrai que depuis 76, il y a eu de nombreuses études menées, et je suis ravi, en tant qu'élu métropolitain d'Orvault, de voir avancer ce projet. Il faut qu'il aille jusqu'au bout.

Pour ma part, je suis favorable à ce contournement routier, mais je souhaite que soit mise en place une circulation douce sur ce contournement, notamment pour les cyclistes et pourquoi pas pour les piétons. Donc j'engage mes collègues à voter cette délibération majoritairement, bien évidemment. »

**M. Roussel :** « Merci. Catherine Choquet. »

**Mme Choquet :** « Merci. En fait, mon intervention portera principalement sur les deux dossiers, celui-ci et le dossier suivant qui porte sur le contournement du bourg des Sorinières puisqu'il s'agit en fait du même sujet, des mêmes problématiques. Les élus écologistes et citoyens soutiennent ces deux dossiers dont les objectifs sont clairs. Il s'agit là de soulager les centres-bourgs d'Orvault et dans la délibération suivante des Sorinières, d'un important trafic automobile de transit, de redonner aux habitants et aux usagers un espace public apaisé, moins pollué, de favoriser les déplacements de proximité qui se font à pied ou à vélo. Tout cela fait partie de notre Plan de Déplacements Urbains.

Mais nous devons faire attention aussi à la qualité des contournements que nous allons réaliser. Nous devons toujours avoir à l'esprit ces objectifs du PDU, c'est-à-dire moins de voitures, plus de développement alternatif, et un espace public à l'échelle du piéton.

Il ne faut pas faire de ces contournements des voiries importantes qui deviendraient de véritables aspirateurs à voitures. Vous l'avez dit : les concertations préalables vont avoir lieu dans quelques semaines et elles permettront de prendre connaissance des différentes études réalisées, des différents tracés proposés et des impacts éventuels. Cela permettra aussi de se positionner, de s'exprimer à partir d'éléments concrets et chiffrés.

Les élus écologistes et citoyens sont en fait vigilants sur deux points en particulier. Tout d'abord, ces contournements devront intégrer la réalisation de pistes cyclables en site propre, par exemple pour le franchissement du Cens à Orvault. Ensuite, mais là je pense plus spécialement au contournement des Sorinières, il ne faudrait pas perdre d'un côté ce qu'on gagne d'un autre, c'est-à-dire que ce contournement qui est fait pour délester le centre-bourg ne devra en aucun cas servir à une desserte poids lourds pour le MIN ou les zones d'activités d'Océane Nord ou Sud. Nous rejoignons ici le positionnement de l'ensemble des élus des Sorinières . Voici nos deux points de vigilance: des pistes cyclables en site propre et la qualité des contournements à réaliser. Je vous remercie.»

**M. Roussel :** « Merci. Bertrand Affilé. »

**M. Affilé :** « Oui, j'enregistre la demande sur les pistes cyclables en site propre. On va voir si on peut l'intégrer dans le budget dont on dispose. Pour l'instant, a priori, pour les deux opérations c'est une cinquantaine de millions à peu près. Cela veut juste dire qu'à un moment, il faut élargir les ouvrages d'art quand il y a besoin d'en faire un, ce qui est le cas pour passer le Cens. Je dois vous dire que l'objectif n'est pas forcément de vider les centres-bourgs de voitures, mais de diminuer drastiquement le passage de voitures, que ce soit effectivement du passage essentiellement de voitures de proximité, de gens qui se rendent chez eux ou qui souhaitent accéder à des services ou aux commerces.

Normalement, l'accès à vélo devra se faire plus facilement avec moins de voitures sur les routes existant déjà. Il faudra qu'on essaie de tester deux scénarios alternatifs, peut-être deux complémentaires. Je ne vous garantis pas qu'on aura sur l'ensemble des voiries nouvelles la possibilité de faire des pistes cyclables en site propre, mais en tout cas je sais, et notamment côté Orvault, je connais au moins un des accès où on doit pouvoir travailler pour créer cette possibilité. D'ailleurs, je pense qu'elle existe en partie, notamment quand on arrive par le sud du bourg, si je ne me trompe pas.

Alors je vois bien l'inconfort qu'il peut y avoir à franchir la vallée du Cens en dehors d'un ouvrage d'art. Il faut descendre et bien sûr remonter après, ce qui complique les choses. En tout cas, je m'engage à ce que cela soit étudié sérieusement et qu'on puisse effectivement apporter des réponses, pourquoi le fait-on, pourquoi ne le fait-on pas. »

**M^me^ la Présidente :** « Merci. Je mets donc aux voix la délibération. Des oppositions ? Des abstentions ? Cette délibération est donc adoptée. »

**Le Conseil délibère et, à l'unanimité**

Mme MAISONNEUVE Monique ne prend pas part au vote.

1 - approuve les objectifs poursuivis pour la réalisation du contournement routier du bourg d'Orvault,

2 - décide des modalités de la concertation préalable conformément aux articles L 103-2 et R 103-1 du code de l'urbanisme,

3 - autorise Madame la Présidente à prendre toutes dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**Direction Générale Déléguée à la Cohérence Territoriale**
**Département Territoire et Proximité**
Direction de l'espace public

# Délibération

**Conseil métropolitain du 8 février 2019**

## 05 - Les Sorinières – Contournement routier du bourg – Objectifs poursuivis et modalités de la concertation préalable

**Exposé**

Sur la commune des Sorinières, devant le développement du trafic de transit, des études ont été engagées pour répondre à l'objectif de soulager le trafic en centre-ville.

Ces études s'appuient sur la volonté de promouvoir un urbanisme apaisé, qui tienne compte des développements du secteur, tout en préservant la qualité de vie d'un centre-ville, avec moins de bruit, moins de pollution, moins de risques d'accident… et la qualité de l'environnement d'un territoire où les enjeux paysagers, agricoles, et de biodiversité, sont très présents.

Au nord, le boulevard de Vinci réalisé dans le cadre du parc Océane constitue le point d'accroche à la Porte de Rezé et au périphérique. Au Sud, une première section raccordant le contournement à l'échangeur du Taillis sur la RD57 fait l'objet d'un emplacement réservé au bénéfice du Conseil Départemental.

Compte tenu, notamment, de l'accélération du développement du Parc Océane avec le transfert du MIN, des études d'opportunité sur le contournement des Sorinières ont été menées en 2013-2015. Elles ont permis de déterminer les orientations de tracé les plus pertinentes pour soulager le centre-ville des Sorinières du trafic de transit, et de fixer une première estimation du coût et le calendrier prévisionnel de cette opération.

Le 3 juin 2016, le bureau métropolitain a délibéré pour autoriser le lancement d'une consultation portant sur un marché d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour le contournement des Sorinières.

Le 28 juin 2016, le Conseil métropolitain a décidé de prendre en considération la mise à l'étude du projet de contournement routier du bourg des Sorinières et fixé les délimitations du périmètre d'étude.

Le marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage a été confié au bureau d'étude ARTELIA.

La première partie des missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage portait sur la réalisation d'études de programmation. Dans un premier temps, elles avaient pour objet la réalisation des diagnostics environnementaux, urbains, agricoles et fonciers. Puis, sur la base de ces diagnostics et dans le périmètre d'étude approuvé, l'assistant à maîtrise d'ouvrage a proposé différentes possibilités de tracé du contournement, en en comparant les impacts. Les études comprenaient également la mise à jour des enjeux circulatoires justifiant le projet.

L'axe d'entrée dans l'agglomération nantaise par le sud est historiquement constitué par la RD (ancienne RN) 137. Cet axe majeur d'entrée d'agglomération et de ville, traverse de part en part le bourg des Sorinières, pour irriguer Rezé puis rejoindre Nantes. Aujourd'hui, le développement urbain du bourg des Sorinières, qui s'est sensiblement accéléré ces deux dernières décennies, en a profondément changé la physionomie et le fonctionnement.

En effet, le bourg des Sorinières est identifié comme étant une centralité propice au développement urbain dans toutes ses dimensions : développement d'opérations d'habitat, notamment en renouvellement urbain (opération Cœur de ville), renforcement des équipements et services de proximité et développement des modes de déplacements dits actifs (piéton et vélo). Cette orientation inscrite au projet d'aménagement et de développement durable du PLU s'accommode mal d'un trafic routier toujours plus important et générateur de plus en plus de nuisances pour les populations riveraines (insécurité routière, bruit, qualité de l'air dégradée).

Dans le même temps, le développement des territoires situés au sud de la Métropole, ne faisant pas partie de cette dernière, mais situés à l'intérieur de l'aire urbaine nantaise, ont conduit à un accroissement significatif des flux routiers, notamment des déplacements domicile-travail, supportés quotidiennement par cette voie pénétrante. En outre, la RD 137 demeure à ce jour une voie d'accès privilégiée pour les transports de marchandises vers les zones d'activités économiques situées au nord des Sorinières et au sud de Rezé.

Aussi, conformément aux orientations du Plan de Déplacements Urbains, et notamment celles visant à organiser les déplacements dans une ville apaisée, les déplacements de proximité au sein de la centralité des Sorinières notamment sur les axes historiques traversant le bourg, doivent être favorisés aux dépens du trafic automobile de transit, nuisible à la qualité de vie des riverains et usagers du bourg.

Le projet de contournement routier répond donc à la nécessité de déplacer les flux routiers de transit à l'extérieur du centre bourg.

Il est proposé aujourd'hui de soumettre à concertation préalable le bilan des études de diagnostic, la comparaison des différentes propositions de tracé et leurs impacts, la mise à jour des études de circulation justifiant le projet.

En effet, avant toute approbation de programme et d'enveloppe financière, le projet de réalisation du contournement des Sorinières doit faire l'objet d'une concertation préalable en application des dispositions des articles L 103-2 et R 103-1 du code de l'urbanisme qui permettra d'associer les habitants et les autres acteurs du territoire.

La concertation se déroulera du 11 mars au 8 avril 2019 selon les modalités suivantes :

- exposition temporaire à la mairie des Sorinières ainsi qu'au siège de Nantes Métropole
- organisation d'une réunion publique afin de présenter et expliquer les principaux objectifs du projet
- mise à disposition du public d'un registre d'observations à la mairie des Sorinières ainsi qu'au siège de Nantes Métropole.

**M. Affilé :** « Nous nous déplaçons quasiment symétriquement sur la métropole pour aller aux Sorinières où, comme Catherine (Choquet) l'a dit, la problématique est à peu près la même, à savoir un encombrement du centre-bourg par une circulation de transit venant du sud des Sorinières. Il y a la nécessité de pouvoir permettre les déplacements de proximité en modes actifs, à pied ou à vélo; l'accès facilité aux services, aux commerces de centre-bourg ; de permettre la circulation sécurisée et en respectant le cadre de vie des habitants du bourg, et les aménités urbaines qui se rattachent à ce centre-bourg.

Nous avons depuis un certain nombre d'années, une portion qui avait été réservée au profit du Département de Loire-Atlantique puisqu'on passe une route départementale. C'est la partie du périmètre qui est en bleu autour du bleu, bleu foncé, vers le bas du périmètre considéré sur la diapositive. Nous nous sommes appuyés sur ce barreau réservé pour commencer à travailler.

Alors, de quoi s'agit-il ? Il s'agit de rejoindre, en passant par l'est du bourg des Sorinières, la sortie de l'autoroute, puis de remonter vers le nord pour aller jusqu'au boulevard de Vinci, qui constitue le point d'accroche à la porte de Rezé et au périphérique en passant par la rue de la Poste si je ne me trompe pas.

Ici, nous avons un peu anticipé les choses compte tenu de l'accélération du développement du parc Océane et de l'arrivée du MIN. Nous avons mené en 2013/2015 des études d'opportunités sur le contournement des Sorinières qui ont permis de déterminer des orientations de tracés les plus pertinentes, de fixer une première estimation de coût et le calendrier de l'opération. Le 3 juin 2016, nous avons délibéré en Bureau pour autoriser le lancement d'une consultation portant sur un marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le contournement des Sorinières, marché qui a été confié au bureau d'études Artélia. Nous avons ensuite, au mois de juin de la même année, créé la mise à l'étude du projet de contournement routier en fixant un périmètre d'étude.

La première partie des missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage portait sur la réalisation d'études de programmation et la réalisation des diagnostics environnementaux, urbains, agricoles et fonciers. L'assistant à maîtrise d'ouvrage nous a proposé différentes possibilités de tracés du contournement et en comparant les impacts, nous serons amenés à présenter, Jacques (Garreau) l'a dit tout à l'heure, les résultats de ces études lors de la concertation préalable. Nous aurons donc toutes les informations nécessaires pour éclairer les habitants ou les acteurs qui participeront à cette concertation.

Donc ici, de quoi s'agit-il ? C'est l'ancienne nationale 137 qui aujourd'hui est une route départementale, qui rentre dans le bourg des Sorinières, c'est l'axe majeur, qui le traverse de part en part. Là aussi, compte tenu de la densification du bourg et de l'augmentation du nombre d'habitants, et des flux qui remontent du sud du département, les trafics routiers sont de plus en plus importants, générateurs de nuisances, d'insécurité routière, de bruit, de pollution. Ils se révèlent difficilement compatibles avec l'existence d'une centralité que nous avons identifiée dans le cadre du PADD et du PLUm pour permettre une densification de ce cœur de bourg, et des services et commerces de proximité utilisés par les habitants.

Il s'agit ici de faire un contournement pour lequel vous le voyez il y a davantage de couleurs et davantage de faisceaux que pour Orvault. Tout simplement parce que les contraintes sont aussi différentes.

Nous avons pour la partie basse deux possibilités de tracés : une qui est en violet et l'autre en bleu clair, qui sont à choisir et qui aboutissent toutes deux à un embranchement. A partir de ce moment-là les scénarios sont un peu plus complexes, il y a deux grandes « familles » :

1) La première « famille », c'est de réutiliser la rue de la Filée en passant au bord du périmètre, qui est riveraine avec la commune de Pont-Saint-Martin, et qui est surtout une voirie qui existe déjà. Bien sûr, il conviendra si on la retient de l'élargir et de l'aménager pour un trafic plus important.

2) L'autre « famille » de faisceaux et de tracés possibles, c'est de passer à l'intérieur des espaces agricoles, notamment de maraîchage. L'impact sur l'environnement et sur l'activité économique est nettement plus sensible. Donc, il y a deux grands choix à faire à ce niveau-là.

Quand on arrive au nord du périmètre, on a plusieurs choix possibles :

- soit on vient longer un lotissement qui existe et qu'on distingue sur la carte,
- soit tout de suite, en partant des voies qui traversent les zones de maraîchage et agricoles,
- soit en venant de la rue de la Filée et en empruntant la rue de la Poste, c'est celle qui est ici,
- soit on a d'autres possibilités qui empiètent sur des espaces naturels et agricoles qui sont les deux tracés qui sont les plus au nord-ouest. Ils ont la qualité de préserver le cadre de vie des habitants du lotissement, mais ont l'inconvénient d'implanter une voirie à un endroit où aujourd'hui on a des espaces qui sont utilisés, je crois, par un haras.

Vous voyez que tous ces tracés convergent en un point qui amène au boulevard de Vinci, qui permet ensuite de rejoindre la zone Océane et le Marché d'Intérêt National. Donc il vous est proposé une concertation préalable avec une exposition temporaire du 11 mars au 8 avril en mairie des Sorinières ainsi qu'au siège de Nantes Métropole, l'organisation d'une réunion publique pour présenter les principaux objectifs du projet, la mise à disposition du public d'un registre d'observation en mairie des Sorinières et au siège de Nantes Métropole. Puis, sur la base des résultats de cette concertation préalable, nous serons amenés à approuver le programme et l'enveloppe financière.

En matière de délais, je crois que c'est le même délai à peu près que pour Orvault, c'est-à-dire autour de 2025. »

**M^me^ la Présidente :** « Merci. Christian Couturier. »

**M. Couturier :** « Madame la Présidente, chers collègues, au regard du trafic croissant sur l'axe principal – pratiquement le seul – de circulation des Sorinières et à certaines heures de la saturation du trafic routier, ce projet de délibération répond à une attente forte de la part des Soriniérois et Soriniéroises pour une ville et un cadre de vie apaisés.

En effet, afin de garantir à tous les habitants un centre-ville agréable et plus sécurisé, nous devons réfléchir à une nouvelle voie de circulation qui permette une meilleure liaison entre le cœur de notre métropole et le Sud Loire, c'est-à-dire aussi sur la commune des Sorinières entre le parc Océane sud et le parc Océane nord. Il s'agit de mieux répartir le flux entre celles et ceux qui souhaitent s'arrêter aux Sorinières, et celles et ceux qui préfèrent poursuivre leur chemin vers le cœur de la métropole ou le sud du département.

Grâce à ce nouvel aménagement, les déplacements courts et de proximité, les piétons, les cyclistes, les transports en commun seront favorisés aux dépens du trafic automobile de transit. Les Soriniéroises et les Soriniérois profiteront ainsi d'une ville apaisée, d'un bourg plus dynamique encore dans lequel il sera plus agréable d'habiter, de faire ses courses, de se promener.

De plus, ce prochain contournement routier accompagnera de manière pertinente le nouveau dessin du centre des Sorinières. Celui-ci se caractérise dans le cadre d'une ZAC métropolitaine qui s'appelle Cœur de ville, par 180 nouveaux logements, plus de 2 000 mètres carrés de surface commerciale et un renforcement des équipements et des services de proximité avec la présence d'une ligne chronobus, le C4.

Ce prochain contournement routier accompagnera aussi l'installation complète du Marché d'Intérêt National, le MIN qui est situé sur Rezé, mais qui impacte beaucoup plus notre commune. Madame la Présidente, chers collègues, Christelle Scotto, Maire des Sorinières et moi-même, nous nous réjouissons de voir ce projet avancer. Nous savons que sa concrétisation nous amènera à faire des choix, et non des moindres, parmi les différents tracés possibles.

Vous avez vu qu'il en existe beaucoup et il nous faudra prendre en compte les nouvelles zones humides, les espaces verts boisés, les perturbations sonores susceptibles d'impacter les habitants du secteur. Aussi pérenniser les activités agricoles, en particulier maraîchères tout en cherchant en même temps à réduire la consommation d'espaces agricoles et naturels qui a été actée dans le futur PLUm.

À ce sujet, la dernière réunion du Conseil municipal où nous avons informé les membres du Conseil, a largement débattu de ce projet structurant. Le tonnage des poids lourds autorisés, les connexions avec

les routes existantes, les circulations piétonnes et cyclistes améliorées sur l'ouest de la commune, des aménagements adéquats pour protéger les habitants seront des points d'attention, des points de vigilance.

Néanmoins, je sais que la Métropole prendra en compte les attentes de la Ville et de mes concitoyens et citoyennes. Le centre-ville d'une commune n'est pas seulement un point de passage. C'est un lieu d'échanges, un lieu de vie où on trouve de l'habitat, des activités économiques, des services publics, des espaces verts et naturels.

Une fois achevé, le contournement routier des Sorinières, comme d'ailleurs celui d'Orvault dont nous avons débattu il y a quelques minutes, permettra à toutes ces fonctions de se développer dans un cadre apaisé. C'est pourquoi en tant que Soriniérois, j'appelle l'ensemble des membres de notre assemblée à voter en faveur de ce projet de délibération et comme Joseph (Parpaillon), j'espère être invité en 2025. Je vous remercie Madame la Présidente, chers collègues. »

**M^me^ la Présidente** : « Merci. Oui. »

**M.Vouzellaud :** « Merci Madame la Présidente, chers collègues, juste un mot pour vous dire que les élus de Carquefou se réjouissent pour les habitants des Sorinières et d'Orvault de ces deux futurs contournements.

La presse s'est fait l'écho ce matin d'une consultation qui a souligné entre autres le fait que les habitants de la métropole étaient très, très vigilants et préoccupés par la question des déplacements. C'est pour ça que c'est une bonne chose. Du coup, nous nous disons à Carquefou : "Jamais deux sans trois." Nous espérons que le prochain sera le contournement nord de Carquefou que nous avons inscrit au PDU, le barreau nord, au nord des Monceaux. Voilà, je vous remercie. »

**M^me^ la Présidente :** « Merci. Jean-Claude Lemasson. »

**M. Lemasson :** « Oui, merci Madame la Présidente. Chers collègues, je me réjouis pour les Sorinières et pour Orvault que les études soient menées et diligentées dans les prochains mois sur ces sujets hautement importants.

Néanmoins, je souhaiterais ne pas oublier la nécessaire connexion de ce contournement des Sorinières à la D 62 qui nous amène sur le périphérique. Ça fait partie des dispositions que nous avons déjà évoquées il y a de longs mois. Il est important d'intégrer ces dispositions pour soulager à la fois le bourg des Sorinières, plus particulièrement celui de Pont-Saint-Martin, je sais qu'il n'est pas dans la métropole, mais aussi le secteur du Champ de Foire de Saint-Aignan-de-Grand-Lieu que beaucoup de salariés du D2A empruntent régulièrement le matin pour des voiries totalement inadaptées. »

**M^me^ la Présidente :** « Merci. Bertrand Affilé. »

**M. Affilé :** « Oui, j'ai bien compris et je refais la même réponse, on travaillera bien entendu pour la prise en compte de pistes cyclables en site propre pour le déplacement, peut-être pas sur, mais parallèles aux voies. On trouvera sans doute la possibilité d'assurer cette fonction. Je veux rassurer les élus carquefoliens sur le fait que si c'est inscrit au PDU c'est précisément pour être étudié, mais vous avez compris qu'il fallait juste être un peu patients. Je souhaite que ce ne soit pas une quarantaine d'années, mais un peu moins, ça arrangerait tout le monde, mais en tout cas si on l'inscrit au PDU, c'est précisément parce qu'on a l'intention de travailler dessus, même si à ce jour je ne peux pas vous donner de délai précis. En tout cas, c'est un projet sur lequel nous nous pencherons.

Sur la connexion avec la route départementale 62, je crois qu'il faut qu'on la travaille et qu'on l'intègre. Même si ce n'est pas dans le périmètre d'étude, on a aussi le droit d'élargir un petit peu et de penser un peu plus global pour que l'aménagement qu'on va réaliser soit le plus efficace possible. Parce qu'il n'y aurait rien de pire que de faire un aménagement et de se rendre compte qu'une partie des flux de circulation continuent à dysfonctionner parce que nous n'aurions pas pris dès le début toute la mesure des problèmes de circulation. »

**M. Roussel :** « Merci. Je mets donc aux voix cette délibération. Est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ? Il n'y en a pas. Délibération adoptée. »

**Le Conseil délibère et, à l'unanimité,**

1 - approuve les objectifs poursuivis pour la réalisation du contournement routier du bourg des Sorinières,

2 – décide des modalités de la concertation préalable conformément aux articles L 103-2 et R 103-1 du code de l'urbanisme,

3 – autorise Madame la Présidente à prendre toutes dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**Direction Générale Déléguée à la Cohérence Territoriale**
**Département Déplacements**
Direction des Investissements et de la Circulation

# Délibération

**Conseil métropolitain du 8 février 2019**

## 06 - Nantes - Modernisation de la ligne 1 de tramway entre Commerce et Médiathèque - Marchés de travaux et de fournitures - Lancement des consultations

### Exposé

Par délibération n° 2018-128, en date du 5 octobre 2018, le Conseil métropolitain a approuvé le programme et l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération de modernisation de la ligne 1 de tramway entre les stations Commerce et Médiathèque, pour un montant de 12 416 666,67 € HT soit 14 900 000 € TTC.

Afin de respecter les plannings de réalisation des travaux de l'opération et pour respecter les durées contraintes de coupures d'exploitation tramway, comme cela s'est fait pour le chantier de rénovation tramway entre Gare et Duchesse Anne à l'été 2018, il convient de lancer, dès à présent, les premières consultations nécessaires à l'exécution de l'opération. Sont prévus des marchés de fournitures, notamment de rails, d'équipements ferroviaires et d'énergie, de revêtements minéraux, et des marchés de travaux, notamment de voie ferrée, voirie réseau divers, courants forts et faibles, ligne aérienne de contact, afin de rénover et moderniser l'ensemble de l'infrastructure tramway du secteur.

Conformément aux dispositions des articles 26, 27, 71 et suivants du décret n°2016-360 relatif aux marchés publics, il vous est demandé d'autoriser la SEMITAN, en tant que mandataire de Nantes Métropole, à lancer ces consultations sous forme de procédures négociées avec mise en concurrence préalable et, le cas échéant, de procédures adaptées. Certains marchés de fournitures (de rails, d'appareils de voies,…) seront lancés sous forme d'accords-cadres utilisables par la SEMITAN dans le cadre de plusieurs mandats de maîtrise d'ouvrage.

Pour l'opération de modernisation de la ligne 1 du tramway entre les stations Commerce et Médiathèque, l'ensemble des prestations de fournitures et travaux représente une estimation prévisionnelle de dépenses de 8 800 000 € HT soit 10 560 000 € TTC.

Il est prévu, sous réserve des conclusions des études de projet, que les consultations pour les marchés de fournitures et de travaux s'étaleront d'avril 2019 à janvier 2020. En totalité, six marchés sont aujourd'hui prévus pour les fournitures et dix marchés pour les travaux.

Les travaux débuteront en 2019, en dehors des emprises du tramway, et seront concentrés à l'été 2020, pour la démolition et la reconstruction des voies de tramway.

Les crédits correspondants sont prévus au budget annexe transports sur l'AP50 libellée «Transports », opération n°2019-3694 libellée « Rénovation tramway Commerce Médiathèque».

**M. Affilé :** « Je présenterai quelques délibérations un petit peu techniques. D'abord, la première d'entre elles concerne la modernisation de la ligne 1 de tramway entre Commerce et Médiathèque. Il s'agit de lancer des marchés de travaux et de fournitures et de pouvoir ainsi anticiper sur les travaux de rénovation entre Commerce et Médiathèque.

Nous vous proposons, nous l'avons déjà fait précédemment, vous vous en rappelez sans doute, de lancer un marché très tôt pour pouvoir acheter des fournitures dont le prix a tendance à augmenter – je pense en particulier aux rails. Dans ces marchés que nous proposons, il s'agit d'acheter des rails, des équipements ferroviaires et d'énergie, des revêtements minéraux. Il y a également des marchés de travaux, de voies ferrées, de voies réseaux diverses, de courant fort et faible, de lignes aériennes de contact pour pouvoir moderniser l'ensemble de l'infrastructure de tramway de ce secteur.

C'est la SEMITAN qui est mandataire de Nantes Métropole, nous avons besoin de l'autoriser à lancer ces consultations sous forme de procédures négociées avec pour certains d'entre eux, notamment les marchés de fournitures, des marchés lancés sous la forme d'accords-cadres utilisables par la SEMITAN dans le cadre de plusieurs mandats de maîtrise d'ouvrage. Nous avons pour l'ensemble de ces travaux l'estimation prévisionnelle de dépenses, entre travaux et fournitures, de 10 560 000 euros.

Nous aurons six marchés pour les fournitures, dix marchés pour les travaux. Ces consultations vont s'étaler entre avril 2019 janvier 2020 puisque les travaux démarreront en 2019 en dehors des emprises de tramway et à l'été 2020 pour la démolition et la reconstruction des voies de tramway. Comme vous le savez, on profite de la période estivale pour pouvoir remplacer les tramways qui ne circulent plus par des bus relais tram. »

**M^me^ la Présidente :** « Merci. Je mets aux voix la délibération. Des oppositions ? Des abstentions ? Cette délibération est adoptée. »

**Le Conseil délibère et à l'unanimité,**

1 - approuve le lancement, par la SEMITAN, des procédures négociées avec mise en concurrence préalable et, le cas échéant, des procédures adaptées nécessaires à l'acquisition des fournitures et à la réalisation des travaux de modernisation de la ligne 1 de tramway entre les stations Commerce et Médiathèque, à Nantes ;

2 - autorise Monsieur le Directeur Général de la SEMITAN à signer les marchés résultant de ces consultations ;

3 – autorise Madame la Présidente à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**Direction Générale Déléguée à la Cohérence Territoriale**
**Département Déplacements**
Direction des Investissements et de la Circulation

# Délibération

**Conseil métropolitain du 8 février 2019**

## 07 - Maîtrise d'œuvre d'infrastructures pour le réseau de transports collectifs – Lancement d'une procédure négociée avec mise en concurrence pour la conclusion d'un accord-cadre

**Exposé**

Nantes Métropole a confié la maîtrise d'ouvrage à son mandataire la SEMITAN de différentes opérations concernant le réseau de transport collectif, au travers d'accords-cadres mono-attributaires de mandats

d'acquisition de matériels roulants tramway et bus ou de développement des infrastructures des bâtiments et de sécurisation du réseau de transport collectif.

Dans ce cadre, elle souhaite lancer une consultation sous forme d'un accord-cadre multi-attributaires à marchés subséquents, pour des prestations de maîtrise d'œuvre relatives aux infrastructures du réseau de transport collectif. Il s'agit de prestations de maîtrise d'œuvre relatives au développement d'infrastructures de transport en commun en site propre (études de faisabilité, etc.), de rénovation de voie ferrée, d'amélioration de la ligne aérienne de contact, de sécurisation de carrefours, ou de modification de signalisation ferroviaire tramway par exemple.

Cet accord cadre sera conclu sans seuil minimum ni maximum. À ce stade, les opérations connues à ce jour représentent une dépense estimée à 1, 5 M€HT.

Conformément aux dispositions des articles 26, 74 et suivants du décret n°2016-360 relatif aux marchés publics, il vous est demandé d'autoriser la SEMITAN, en tant que mandataire, à lancer cette consultation sous forme de procédure négociée avec mise en concurrence préalable.

**M. Affilé :** « En clair, il s'agit de lancer un marché, de retenir trois ou quatre candidats pour avoir sous la main toujours la possibilité de faire travailler des bureaux d'études pour nous accompagner sans avoir besoin de relancer pour chaque opération une commission d'appel d'offres. Puis, de pouvoir partir sur des bons de commande ensuite, une fois les candidats retenus. Il vous est demandé d'autoriser la SEMITAN en tant que mandataire à lancer cette consultation sous forme de procédure négociée avec mise en concurrence préalable. »

**M^me^ la Présidente :** « Merci. Je mets aux voix la délibération. Des oppositions ? Des abstentions ? Cette délibération est donc adoptée. »

**Le Conseil délibère et à l'unanimité,**

1 - approuve le lancement par la SEMITAN d'une procédure négociée avec mise en concurrence préalable pour l'attribution d'un accord-cadre multi-attributaires à marchés subséquents relatifs à des prestations d'études et de maîtrise d'œuvre ;

2 - autorise Monsieur le Directeur Général de la SEMITAN à signer l'accord-cadre résultant de la consultation ;

3 – autorise Madame la Présidente à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**Direction Générale Déléguée à la Cohérence Territoriale**
**Département Déplacements**
Direction des Investissements et de la Circulation

# Délibération

**Conseil métropolitain du 8 février 2019**

## 08 - Mandat de mise en sécurité du réseau de tramway 2017-2020 – Marchés de travaux – Lancement de consultations

**Exposé**

Par délibération 2017-22, le bureau métropolitain a approuvé, le 10 mars 2017, la mise en œuvre d'un nouveau programme de mise en sécurité du réseau de tramway pour une enveloppe financière prévisionnelle de 1 350 000 € TTC. Ce programme porte en particulier sur les actions suivantes :

- La poursuite du déplacement des obstacles fixes, étant donné qu'il reste à ce jour 143 poteaux supports de ligne aérienne de contact à déplacer qui se situent en zone devant rester libre d'obstacles fixes selon la réglementation,
- Le renforcement de la signalisation verticale et horizontale,
- L'amélioration de la crédibilité de la signalisation lumineuse de trafic,
- La sécurisation de cheminements piétons, notamment pour les personnes aveugles et malvoyantes.

Le 9 juillet 2018, Nantes Métropole a notifié à la SEMITAN le marché subséquent de mandat relatif à la mise en sécurité du réseau tramway 2017-2020, conclu selon l'accord-cadre n°2017-33780.

Il est aujourd'hui proposé de lancer les premières consultations nécessaires à l'exécution de l'opération.

Conformément aux dispositions des articles 26 et 27 du décret n°2016-360 relatif aux marchés publics, il vous est demandé d'autoriser la SEMITAN, en tant que mandataire, à lancer ces consultations en procédure adaptée.

Les marchés de travaux seront conclus sous forme d'accords-cadres à bons de commande, pour une durée de 4 ans, sans montants minimum ni maximum, pour chacun des marchés suivants :

- un marché de travaux de déplacement de poteaux de ligne aérienne de contact ;
- un marché de travaux pour les autres opérations (signalisation, sécurisation des cheminements, etc.).

Les travaux sont prévus pour débuter à l'été 2019. Une grande partie des travaux prévus consiste en la poursuite du déplacement des supports de lignes aériennes de contact en dehors des zones devant rester libres d'obstacles fixes. Le précédent mandat sécurité avait déjà permis d'en déplacer, notamment dans le secteur de la ligne 2 nord, avec des créations de massifs simples, d'autres avec micropieux, ou encore avec des ancrages en façade. Aujourd'hui, ce sont notamment les secteurs de la ligne 3 nord et de la ligne 1 ouest qui sont concernés.

Les crédits correspondants sont prévus au budget sur l'autorisation de programme 50 libellée Transports opération 2019-2858 libellée Mise en sécurité tramway 2017-2019.

**Le Conseil délibère et à l'unanimité,**

1 - approuve le lancement par la SEMITAN des procédures adaptées, nécessaires à la réalisation des travaux de mise en sécurité du réseau tramway ;

2 - autorise Monsieur le Directeur Général de la SEMITAN à signer les marchés résultant de ces consultations ;

3 – autorise Madame la Présidente à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**Direction Générale Déléguée à la Cohérence Territoriale**
**Département Déplacements**
Direction des Investissements et de la Circulation

# Délibération

**Conseil métropolitain du 8 février 2019**

## 09 - La Chapelle-sur-Erdre – Nantes – Mandat connexion Ligne 1 / Ligne 2 de tramway, phase 2 Babinière, CETEX et pôle d'échanges – Modifications du programme et de l'enveloppe financière prévisionnelle des études

### Exposé

Par délibération n°2017-72, le Conseil métropolitain du 26 juin 2017 a approuvé le programme et l'enveloppe financière prévisionnelle des études préliminaires de maîtrise d'œuvre et avant-projet pour la connexion ligne 1 / ligne 2, phase 2 Babinière, CETEX et pôle d'échanges et des études nécessaires à la réalisation de l'enquête publique, représentant une enveloppe globale de 4 625 000 € HT, soit 5 550 000€ TTC.

Il a également autorisé le lancement d'une consultation pour la conclusion d'un marché subséquent n°1 sur la base de l'accord-cadre de mandats n° 2017-33780 portant sur la réalisation d'études et travaux d'infrastructures, de bâtiments et services associés, lié au développement et à la sécurisation du réseau de transport collectif structurant de Nantes Métropole, pour réaliser le programme de la connexion ligne 1 / ligne 2, phase 2 Babinière, CETEX et pôle d'échanges.

Ce marché porte sur l'extension de la ligne 1 jusqu'au site de Babinière, la reconfiguration du pôle d'échanges avec extension du P+R, la création d'une voie mode doux et la réalisation d'un nouveau Centre Technique et d'EXploitation et a été notifié à la SEMITAN le 06/11/2017.

Le parking relais de Babinière compte actuellement 103 places de stationnement pour véhicules légers. Sa fréquentation est en hausse depuis sa mise en service en 2012. Il permet aux usagers d'accéder au réseau TAN via la ligne 66 et surtout au réseau TER avec la ligne de tram-train Nantes-Châteaubriant. Le prolongement de la ligne 1 de Ranzay à Babinière, tel que prévu en phase 2 de la connexion L1/L2, permettra aux habitants du nord de la Métropole d'accéder au réseau de tramway à partir du pôle d'échanges multimodal de Babinière.

Il était prévu initialement, pour accompagner la réalisation du prolongement du tramway jusqu'à Babinière, l'extension du P+R aérien actuel jusqu'à 250 places. Or, la réalisation de la fin de la connexion des lignes 1 et 2 de tramway inscrite au schéma d'orientation des transports collectifs structurants du Plan de Déplacements Urbains, approuvé par le Conseil métropolitain du 7 décembre 2018 conduit à réaliser un P+R de 500 places pour répondre au besoin.

Aussi, compte tenu du retour d'expérience de Nantes Métropole sur les projets de création de P+R en ouvrage en lieu et place de P+R au sol (projets Neustrie et porte de Vertou actuellement en cours de travaux) et du site de la Babinière qui deviendra contraint lorsque le secteur sera entièrement aménagé (CREPS, CETEX, prolongement tramway), il est aujourd'hui proposé d'étudier directement l'extension du P+R jusqu'à 500 places. Cette extension sera réalisée par la construction d'un ouvrage dont l'étude fera l'objet d'un concours de maîtrise d'œuvre, lancé lors d'un prochain Conseil métropolitain.

L'enveloppe financière prévisionnelle n'intégrait la réalisation des études de maîtrise d'œuvre que jusqu'à l'avant-projet pour l'extension du P+R à 250 places. L'extension du P+R à 500 places nécessite de définir une nouvelle étude dont le montant estimatif serait de 666 000 € TTC.

Cette nouvelle définition de l'enveloppe financière d'étude est liée au passage d'études d'infrastructures pour un parking aérien à des études infrastructures et bâtiments, avec concours de maîtrise d'œuvre, pour un parking en ouvrage.

Il est proposé au Conseil métropolitain d'approuver la modification du programme et l'enveloppe financière prévisionnelle correspondante. Le marché de mandat correspondant fera l'objet d'un avenant approuvé par voie de décision.

Les crédits correspondants sont prévus sur l'AP45 libellée « Stationnement », opération n°2017-3792 libellée « P+R Babinière».

**M. Affilé :** « Nous partons à La Chapelle-sur-Erdre, mais aussi à Nantes, sur le projet de la Babinière, sur le site de la Babinière, pour le futur pôle d'échanges et CETEX de la Babinière.

Pour faire simple et gagner un peu de temps, nous avons aujourd'hui un parking relais qui existe sur ce site dont nous avions précédemment, dans le programme que nous avons approuvé, prévu d'augmenter sa capacité de 103 à 250 places. Or, il apparaît que dans le cadre du projet Babinière développé, nous avons aussi besoin de récupérer une partie de l'emprise du P+R. Cela veut dire que pour avoir de l'emprise et à la fois pour augmenter les capacités d'accueil, il est nécessaire de faire un P+R un peu plus capacitaire. Nous proposons de faire un P+R de 500 places. Avec celui-ci, il sera nécessaire de construire un ouvrage dont l'étude fera l'objet d'un concours de maîtrise d'œuvre lancé lors d'un prochain Conseil métropolitain.

Nous n'avions pas intégré évidemment cette extension de capacité et le fait de passer sur un P + R en ouvrage. Comme nous l'intégrons, il nous faudra rémunérer le maître d'œuvre pour un montant de l'ordre de 666 000 euros avec les études préalables qui commencent à partir du moment où nous aurons voté cette délibération. »

**M^me^ la Présidente :** « Merci. Oui. Marc Denis. »

**M. Denis :** « Merci Madame la Présidente. Conseil après Conseil et délibération après délibération, nous voyons avancer et se préciser le projet de connexion des lignes 1 et ligne 2 de tramway. Cette évolution, nous nous en réjouissons car pour les élus écologistes et citoyens, c'est un projet essentiel dans le développement de notre réseau de transports en commun, et un projet que nous défendons depuis bien longtemps.

Cette délibération présentée aujourd'hui par Bertrand Affilé propose de revoir le projet du P+R de la Babinière associé à cette connexion en anticipant le bouclage complet de la connexion des deux lignes et en réalisant un parking relais d'une taille suffisante, c'est-à-dire de 500 places.

C'est une bonne chose et nous voterons cette délibération. Les P+R en effet sont un maillon important de notre offre de déplacement. Ils permettent d'organiser les liens entre les territoires, à l'échelle de la métropole et au-delà.

Ils permettent de rendre plus faciles les changements de comportement en incitant les automobilistes à abandonner leur voiture aux abords des zones les plus denses de notre agglomération. Nos concitoyens ne s'y sont d'ailleurs pas trompés. Ils utilisent assidûment les P+R, et leur fréquentation entraîne Nantes Métropole à devoir agrandir certains d'entre eux, je pense aux P + R de Neustrie ou de la porte de Vertou.

La récente révision des modalités de gestion de certains de ces parkings relais, désormais confiée à Nantes Gestion Équipements, avec la refonte du mode d'accès, permettra en plus d'augmenter l'efficacité de ces P+R.

Malheureusement, nous déplorons qu'en même temps, Nantes Métropole continue à développer une offre de parkings souterrains en centre-ville, parkings faisant office d'aspirateur à voiture et venant augmenter inutilement une offre actuellement suffisante.

Nous le savons bien : l'offre de stationnement en centre-ville est suffisante puisque les parkings en ouvrage et les parcs en enclos du centre-ville sont très rarement complets. Il suffit de consulter la fréquentation des parkings en temps réel grâce à l'application Nantes dans ma poche pour s'en convaincre et le constater facilement.

Nous voyons là une contradiction dans la mise en œuvre de notre politique de déplacement, alors mes chers collègues, faisons preuve de courage politique et de volontarisme : ne reprenons pas d'une main ce que nous donnons de l'autre à la protection de notre environnement. »

**M^me^ la Présidente :** « Merci. Bertrand Affilé. »

**M. Affilé :** « Oui, je pense tout simplement répondre à Marc Denis. Sur la première partie de l'intervention pas de problème, on est raccord.

Sur la deuxième, je pense qu'il faut avoir en tête que nous aurons toujours un certain nombre de voitures légères qui rentreront dans le centre-ville de Nantes. Je pense que tout le monde sera à peu près d'accord avec ça. Ne serait-ce que pour les riverains parfois.

Or, aujourd'hui, si les parkings en ouvrage ne sont pas toujours pleins, ou les parkings souterrains, c'est essentiellement parce qu'il y a aussi beaucoup de circulation aérienne soit sur la voirie, soit sur des parkings aériens.

Demain, après-demain, pour regagner de l'espace public et l'offrir aux piétons, aux usages urbains, aux cyclistes, le nombre de places en voirie et en stationnement aérien est voué à diminuer.

Or, les voitures il faudra bien les garer quelque part et c'est pour ça que nous proposons de continuer à construire des places supplémentaires : pour pouvoir retirer, dans les années à venir, des places en stationnement aérien, que ce soit sur la voirie ou sur des parkings aériens – je pense à Gloriette en particulier, mais aussi à un certain nombre d'autres . C'est à la fois pour pouvoir construire peut-être et aménager des sites propres pour les bus, des pistes cyclables, que nous aurons besoin demain de supprimer du stationnement sur voirie. C'est pour regagner de l'espace public avec un usage autre que de servir de parking aux voitures, que nous aurons besoin de gagner de l'espace sur les parkings aériens, donc il nous faut commencer par construire aujourd'hui davantage de places en ouvrage ou en souterrain. »

**M^me^ la Présidente :** « Merci. Je mets aux voix la délibération. Est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ? Cette délibération est donc adoptée.»

## Le Conseil délibère et à l'unanimité,

1 - approuve la modification du programme des études préliminaires de maîtrise d'œuvre et d'avant-projet pour la connexion ligne 1 / ligne 2, phase 2 Babinière, CETEX et pôle d'échanges, consistant à étudier la réalisation d'un P+R en ouvrage de 500 places, en lieu et place de la réalisation d'un P+R de 250 places au sol, et la modification de l'enveloppe financière prévisionnelle de 600 000 € TTC, portant l'enveloppe financière prévisionnelle de 5 550 000 € TTC à 6 150 000 € TTC,

2 – autorise Madame la Présidente à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

# Délibération

**Conseil métropolitain du 8 février 2019**

## 10 – Nantes - Rezé - Transfert des installations ferroviaires Nantes-État – Convention de financement pour les travaux – Approbation

### Exposé

Nantes Métropole, Réseau Ferré de France (RFF) et la SNCF ont signé en janvier 2005, sous l'égide du Préfet de Région, un protocole portant sur les projets urbains de la Métropole nantaise et l'implication des acteurs ferroviaires.

Concernant le transfert des installations ferroviaires de Nantes État à Nantes Blottereau, une étude pré-opérationnelle a été réalisée en 2009-2010 dont l'objectif était de définir la configuration ferroviaire du site de Nantes Blottereau, liée au transfert des installations ferroviaires localisées sur Nantes État.

Ce projet a fait ainsi l'objet d'une inscription au Contrat de Plan État Région 2015-2020.

Depuis, les études se sont poursuivies en se déclinant au travers des conventions suivantes :

- la convention relative au financement de l'étude préliminaire de transfert d'installations ferroviaires de Nantes État vers Nantes Blottereau, en date du 13 décembre 2012, et son avenant n°1 en date du 19 juillet 2016 ;
- la convention relative au financement de l'étude avant-projet du transfert des installations ferroviaires de Nantes État vers Nantes Blottereau, en date du 16 février 2015 ;
- la convention relative au financement des études de projet, de la mission d'Assistance aux Contrats de Travaux (ACT) et des travaux anticipés du transfert des installations ferroviaires de Nantes État vers Nantes Blottereau en date du 24 juillet 2017.

Une étude socio-économique, conduite en 2016, a conclu que le projet se justifie par les objectifs suivants :

- rationalisation du réseau ferroviaire, permettant des économies liées à la maintenance (diminution du linéaire de voies) et à l'exploitation (centralisation des postes de signalisation),
- amélioration de la prise en charge des besoins des entreprises ferroviaires : accueil de trains fret de 750 m rendu possible sur l'axe Nantes / Angers, souplesse de remisage des trains électriques, amélioration de la sûreté sur le site ferroviaire de Blottereau,
- modernisation du réseau qui permet de développer, sur le site ferroviaire de Blottereau, un terminal fret adapté à l'économie ferroviaire actuelle,
- valorisation de la dynamique métropolitaine et régionale du projet qui contribue au renouvellement de la ville, dans le cadre du projet urbain de l'île de Nantes, et plus globalement aux dynamiques métropolitaines en facilitant les mobilités futures Nord Sud (piétons, vélos, transports collectifs, voitures…) de la grande centralité.

Par délibération en date du 7 décembre 2018, Nantes Métropole a approuvé l'accord cadre foncier avec SNCF Immobilier afin de se porter acquéreur des emprises ferroviaires ainsi libérées.

Les travaux nécessaires au transfert des installations ferroviaires sont prévus sur quatre sites :

- Site ferroviaire de Nantes Blottereau (travaux sous maîtrise d'ouvrage SNCF Réseau) :

  - Réaménagement du site pour accueillir l'ensemble des activités,
  - Reconfiguration des voies de service dans les emprises existantes et création d'un nouveau poste de signalisation informatisé,
  - Mise en place de protections acoustiques au nord du site,
  - Élargissement de l'accès routier sud, situé rue du moulin des Marais, pour l'accueil de véhicules routiers plus grands et améliorer la sécurité des cheminements modes doux.

- Site ferroviaire de Nantes État (travaux sous maîtrise d'ouvrage SNCF Réseau) :

- Dépose des voies ferrées, des caténaires et des équipements de signalisation de la pointe ouest de l'île de Nantes jusqu'à l'axe de la rue des Marchandises,
- Démolition des bâtiments existants,
- Remise en état du site pour accueillir les projets d'aménagements.

Étant précisé que des éléments constitutifs du patrimoine, tels que des voies ferrées ou des bâtiments existants, pourront être conservés par Nantes Métropole suite à sa demande, comme indiqué dans l'accord- cadre foncier joint.

- Site ferroviaire de Doulon (travaux sous maîtrise d'ouvrage SNCF Réseau) :

- Création d'un bâtiment de stockage pour l'entretien et la maintenance du réseau, situé rue Auguste Peneau à Nantes.

- Voie ferroviaire dite « voie mère de Cheviré » qui dessert le Grand Port Maritime sur la commune de Rezé :

Le transfert nécessite la création d'une voie dédiée au retournement des trains longs, en parallèle de la voie ferrée existante (travaux sous maîtrise d'ouvrage SNCF Réseau), le long du Boulevard du Général de Gaulle à Rezé. Le retournement d'un train implique une fermeture prolongée du passage à niveau N°100 situé au niveau du rond-point du 18 juin 1940.

Pour limiter les effets de cette fermeture sur la desserte du quartier, des travaux d'aménagements urbains sont prévus sous maîtrise d'ouvrage Nantes Métropole.

Ce projet permet d'améliorer la performance des équipements ferroviaires de la Métropole en créant une véritable plateforme moderne pour l'entretien, la maintenance et le développement de l'activité ferroviaire sur le site de Blottereau.

Il permet également d'améliorer les conditions d'accessibilité de la centralité métropolitaine notamment pour le futur CHU sur l'Ile de Nantes via les franchissements de Loire et un maillage pour tous les modes (dont une nouvelle ligne de tramway et un maillage modes doux pour les déplacements Nord – Sud), et la mise en œuvre du projet urbain via la réalisation de la ZAC Sud-Ouest de l'Ile de Nantes (habitants, emplois, équipements) dont le quartier de la santé (CHU, université, recherche…), au cœur de la Métropole, en lieu et place des emprises ferroviaires.

Les travaux sont prévus d'avril 2019 à début 2022.

La libération des emprises de Nantes État est prévue sur l'année 2022.

Ainsi, il convient aujourd'hui d'approuver la convention relative au financement de la réalisation des travaux de transfert des installations ferroviaires, jointe en annexe à la présente délibération, entre l'État, la Région des Pays de la Loire, SNCF Réseau et Nantes Métropole.

À l'issue des études de niveau projet (PRO), le coût de l'opération est estimé à 106,2 M€ HT aux conditions économiques de 2014 et à 110,78 M€ HT courants sous maîtrise d'ouvrage SNCF Réseau dont
77 978 394 € HT restant à financer dans le cadre de la présente convention.

Par ailleurs, les travaux sous maîtrise d'ouvrage Nantes Métropole seront financés par Nantes Métropole (non inclus dans cette convention).

Des discussions sont actuellement en cours dans le cadre du CPER et du contrat d'avenir sur le financement du projet. Compte tenu des crédits inscrits actuellement au CPER de 30 M€ correspondants au financement des premiers travaux et, afin de ne pas retarder la libération des installations ferroviaires en 2022 du site de Nantes État, Nantes Métropole s'engage à préfinancer le complément nécessaire à la réalisation de l'opération dans l'attente de la finalisation des discussions avec l'État et la Région.

La répartition provisoire du financement global de cette opération est ainsi la suivante :

| | Engagement partenarial sur les études préliminaires + les études AVP et le CPER 2015-2020 | | Reste à financer sur les travaux |
|---|---|---|---|
| | Montants | % | Montants |
| État | 3 960 000 € | 11,93 % | À déterminer |
| Région des Pays de la Loire | 12 808 000 €* | 38,59 % | À déterminer |
| Nantes Métropole | 13 228 000 € | 39,86 % | 70 522 394 € (*) |
| RFF/SNCF Réseau | 3 144 000 € | 9,47 % | 7 456 000 € |
| Département Loire Atlantique | 48 000 € | 0,15 % | |
| TOTAL | 33 188 000 € | 100 % | 77 978 394 € |

(*) : Nantes Métropole fait l'avance des fonds pour son propre compte ainsi que pour l'État et la Région, dans l'attente de la finalisation des discussions engagées dans le cadre du CPER et du contrat d'avenir. Le montant de 80 314 749 € figurant dans la convention en annexe correspond à la somme de 70 522 394 € (reste à financer) + 8 984 355 € (reliquat des engagements NM sur CPER 2015/2020) + 808 000 € (correspondant au souhait de la Région de se limiter à une participation forfaitaire de 12M€).

Les crédits correspondant aux travaux du projet de transfert de Nantes État sont prévus au budget 2018 sur l'AP 028 libellée « Accessibilité de l'agglomération », opération 2018-2871 libellée « Transfert Nantes État Blottereau – travaux ».

Sur ces bases, il vous est donc proposé aujourd'hui d'approuver la convention relative au financement de la réalisation du transfert des installations ferroviaires de Nantes État vers Nantes Blottereau

**M. Affilé :** « La délibération suivante concerne le transfert des installations ferroviaires de Nantes-État au Grand-Blottereau. Juste avant qu'on reprenne la séance, j'échangeais avec des personnes du public qui me disaient : "Ça fait au moins 20 ans qu'on parle de ce dossier et qu'il n'a pas avancé beaucoup jusqu'à présent."

Je pense que si vous avez jeté un petit coup d'œil sur le montant des dépenses envisagées pour occasionner ce transfert, vous aurez compris pourquoi cela n'a pas avancé aussi vite que certains l'auraient souhaité.

L'idée est relativement simple sur le papier. Il s'agit de transférer toutes les installations SNCF de Nantes-État sur l'île de Nantes vers le Grand-Blottereau. Cela pour un certain nombre de raisons qui touchent à la fois, je reviendrai après sur l'aspect urbain, mais qui permettront d'offrir une capacité supplémentaire pour le stationnement des TER, de rationaliser le système ferroviaire permettant des économies liées à la maintenance et à l'exploitation, d'améliorer la sûreté ferroviaire et la sûreté en général sur le site du Grand-Blottereau, de moderniser le réseau et de développer sur le site ferroviaire de Blottereau un terminal fret qui est adapté à l'économie ferroviaire actuelle. Mais aussi d'avoir la possibilité de faire se retourner les trains de travaux de la SNCF qui sont souvent des trains longs, de les faire stationner, et le retournement des trains de plus de 750 mètres qui sont des trains de marchandises.

Aujourd'hui, je pense que sur ce projet la Métropole a aussi un grand intérêt qui est de permettre l'aménagement complet de l'île de Nantes en libérant les dernières emprises qui sont occupées aujourd'hui par la SNCF. D'un point de vue urbain, je pense qu'on ne peut que s'en satisfaire. Donc voilà pourquoi ce projet a été retenu.

Ensuite, on est sur une convention, si vous regardez le titre, c'est "convention de financement pour les travaux". Vous avez dans la délibération un tableau qui vous présente la répartition du financement des études préliminaires et des premiers travaux dans le cadre du CPER 2015-2020 pour 33 millions d'euros, et sur les travaux autour de 78 millions d'euros sur lesquels RFF/SNCF réseau s'est engagé à ce jour à payer 7 456 000 euros. Aussi, si j'ai bien saisi ce que le Premier Ministre a déclaré ce matin, l'État s'est engagé à payer 6 074 000 ce matin dans le cadre du Contrat d'avenir, ceci ne prédisposant pas d'autres financements éventuels, notamment dans le cadre d'un prochain CPER.

Nous avons besoin que ces travaux d'un montant total, entre les études et les travaux, de 110 millions puissent avoir lieu. Pour qu'ils aient lieu, et ce relativement vite, nous ne pouvons pas attendre que la Région précise ses financements, que le Département de Loire-Atlantique nous fasse part de son intention ou non d'aller au-delà du zéro pointé qu'il met aujourd'hui, et que l'État précise y compris dans le cadre d'un financement ultérieur le total dont la SNCF pourra disposer pour faire ces travaux.

Nous vous proposons de faire l'avance des fonds. Avancer notre propre part, ça c'est assez logique, mais aussi pour l'État et la Région dans l'attente de la finalisation des discussions qui sont engagées dans le cadre du CPER puisque le Contrat d'avenir est désormais clos. Ce notamment dans la volonté d'essayer de faire en sorte que la Région prenne aussi sa responsabilité puisqu'il ne vous a pas échappé qu'en matière ferroviaire, il y a aussi une compétence régionale assez forte qui d'ailleurs se traduit sur un certain nombre de points.

Je ne doute pas ici que si nous vous proposons de voter le principe d'une avance de 70 millions d'euros, chacun ici aura à cœur d'œuvrer et de militer pour que dans chacune des instances dont il peut être membre, la participation augmente à la hauteur des enjeux. Notamment parce qu'il est relativement peu admissible que si on regarde la part de l'État c'était presque 12 % des études, mais si vous comptez 6 740 000 euros par rapport à 78 millions, on est à peu près à 7 ou 8 % à la louche de travaux. Donc, vous voyez que déjà il y a un certain décrochage – d'où la nécessité d'aller chercher sur d'autres ressources, mais qui devront être également discutées par la suite.

Sur cette base, il vous est aujourd'hui proposé d'approuver cette convention relative au financement de la réalisation du transfert des installations ferroviaires de Nantes-État vers Nantes-Blottereau et d'accepter le principe de financer par avance un certain nombre de dépenses au cas où elles auraient à être payées rapidement avec l'avance de fonds pour notre propre compte et pour le compte de l'État et de la Région. »

**M^me^ la Présidente :** « Merci. Mahel Coppey. »

**M^me^ Coppey :** « Oui, merci Madame la Présidente. Cette délibération est donc une déclinaison financière de plusieurs autres délibérations que nous avons votées lors de nos Conseils.

Ce transfert ferroviaire va permettre de moderniser nos installations notamment pour le fret. Il est important de soutenir et de développer ce mode de transport de marchandises, bien plus écologiste que le transport routier. Libérer l'emprise Nantes-État, c'est aussi permettre de continuer le projet urbain et développer l'ouest de l'île de Nantes pour y faire une place importante au transport collectif, en développant notre tramway.

Et permettez-moi de faire un petit zoom sur le chantier qui va se dérouler là. Ça peut paraître une virgule, mais des fois, les virgules envoient des signes forts puisque la SAMOA va s'engager dans une démarche d'économie circulaire sur ce chantier. Nous allons avec eux réutiliser une partie du ballast béton issu de la démolition des voies pour mettre localement à disposition de la matière et des ressources prêtes à l'emploi pour les futures constructions sur site.

Le réemploi de matériaux de construction n'est pas une première à Nantes Métropole. Une expérience de ce type a déjà été menée, la dernière d'envergure était porte de Rezé en 2018. Nous passons donc des intentions à l'action avec une feuille de route circulaire qui se traduit par des projets très concrets. Nous avons voté celle-ci en octobre dernier avec l'ambition d'engager la construction progressive d'un écosystème BTP durable, local et circulaire et ce n'est qu'un début. Car à l'avenir, chaque chantier de démolition d'envergure, comme celui qui nous occupe aujourd'hui avec Nantes-État, sera autant d'opportunités pour expérimenter, démontrer les impacts positifs, qu'ils soient écologiques, économiques, de l'économie circulaire à grande échelle. »

**M^me^ la Présidente :** « Merci. Marc Reneaume. »

**M. Reneaume :** « Je vous remercie Madame. Juste deux mots. Un sur le fond quand même : moi, il me semble que ce projet n'est pas un projet ferroviaire, c'est un projet d'aménagement urbain, premier point, puisque Monsieur Affilé nous l'a présenté comme un projet ferroviaire. Il me semble que si c'était un sujet ferroviaire, j'imagine que RFF mettrait probablement plus de 10 % du montant du projet. Je ne dis pas l'amélioration que ça peut représenter pour eux, mais la part au financement témoigne sans doute de l'intérêt qu'ils ont pour ce projet en tant que transporteur ferroviaire.

Je voulais surtout parler du financement une fois de plus : c'est comme pour le budget ou lorsque vous nous faites voter lors de notre dernier Conseil une acquisition de terrain sans nous dire le prix, sans nous dire qui va l'acheter, etc.

Là, on est face à un mode de délibération que l'on trouve anormal puisque vous présagez un financement à 30, 30, 30 et 10. 10 c'est RFF, 30 c'est l'État, 30 c'est la Région et 30 c'est nous. Le problème c'est qu'aujourd'hui l'État, vous l'avez rappelé tout à l'heure, vient de dire qu'il mettrait 7 millions. Donc en faisant un calcul extrêmement rapide et en partant du principe qu'il serait préférable d'avoir des garanties à 100 % de l'ensemble des partenaires, on peut imaginer aujourd'hui que vous nous demandez de prendre une décision à une trentaine de millions près.

C'est quand même la réalité, en espérant que tout le monde pourra financer bien entendu. Mais aujourd'hui on est quand même à une trentaine de millions près dans la décision que vous nous demandez de prendre. C'est une démarche et une délibération qui – à ce titre-là uniquement – paraît totalement inepte, donc nous voterons contre cette délibération. »

**M^me^ la Présidente :** « Merci. S'il n'y a pas d'autre demande d'intervention, je redonne la parole au rapporteur. »

**M. Affilé :** « Je remercie Monsieur Reneaume d'avoir souligné qu'il y avait un projet urbain et que ce projet urbain, y compris pour les équipements publics qui devront être installés et pour les transports en commun qui vont devoir être installés sur ce site et devoir le traverser, ne peut pas forcément attendre que tout le monde prenne ses responsabilités.

J'entends bien que vous allez voter contre, sans doute faute de faire suffisamment confiance aux partenaires qui figurent dans le tableau. Mais moi j'ai juste l'habitude, quand on travaille sur un projet en commun, d'essayer de faire en sorte que le projet avance, et parfois de laisser le temps à nos partenaires, étatiques ou autres, de pouvoir prendre le temps de leur réflexion et surtout le temps de chercher à réunir les sommes dont on a besoin sur ce projet.

Moi Monsieur Reneaume, je ne comprends pas bien pourquoi vous ne faites pas confiance à nos partenaires. Moi, il se trouve que là en l'occurrence la discussion et la construction des dossiers font que j'espère ne pas me tromper. Je serai peut-être extrêmement déçu, mais a priori, j'ai plutôt tendance à faire confiance aux partenaires avec qui nous travaillons, avec qui nous avons d'ailleurs monté d'autres projets avec la SNCF, avec l'État, avec la Région et le Département. Je comprends votre interrogation, mais je trouve que l'interrogation manque sincèrement ou singulièrement en tout cas de confiance dans les partenaires avec qui nous avons pourtant l'habitude de travailler. »

**M^me^ la Présidente :** « Merci. Je mets donc aux voix cette délibération. Est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ? Cette délibération est donc adoptée.

Nous allons donc reprendre le fil de notre ordre du jour. Je vous invite donc à prendre la délibération 21. Je donne la parole à Mireille Pernot. »

**Le Conseil délibère et,**
**par 62 voix pour et 29 contre**

1 - approuve la convention relative au financement de la réalisation du transfert des installations ferroviaires de Nantes État sous maîtrise d'ouvrage de SNCF Réseau, jointe en annexe 1.

2 - autorise Madame la Présidente à exercer les missions confiées au pouvoir adjudicateur, à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération et notamment à signer la convention.

**M^me^ Pernot** présente les dossiers suivants :

# Délibération

**Conseil métropolitain du 8 février 2019**

## 21 - Extension et renouvellement de canalisations et branchements d'eau potable sur le territoire de Nantes Métropole – Approbation du programme et de l'enveloppe financière prévisionnelle – Lancement d'une consultation de maîtrise d'œuvre en procédure négociée concurrentielle

### Exposé

La distribution de l'eau potable sur le territoire est assurée par une infrastructure de réseaux de près de 3200 km. L'indicateur linéaire de pertes d'eau (ILP) par kilomètre est le plus représentatif de la performance d'un réseau. Ce niveau de perte est de 6,2 m3 par kilomètre et par jour en 2017 pour Nantes Métropole. Ceci permet de classer Nantes Métropole dans le groupe des collectivités les plus économes en eau pour un réseau urbain sur la base d'une référence de l'Office International de l'EAU, car un bon ILP est inférieur à 7, la comparaison n'étant envisageable qu'avec des collectivités pourvues de réseaux urbains c'est à dire denses et courts.

Bien que non contrainte par la réglementation, la collectivité s'est engagée dans des démarches volontaristes d'amélioration de ces taux en mettant en œuvre des technologies pointues de recherche de fuites et en développant des outils de suivi du patrimoine notamment dans le cadre d'un partenariat.

Un autre axe d'intervention est le déploiement d'une politique patrimoniale active de rénovation des conduites d'eau potable. Ainsi, après avoir récemment investi pour la mise en service de la première phase de l'usine d'eau potable et dans une démarche durable, Nantes Métropole souhaite progressivement augmenter sa capacité de renouvellement d'un réseau d'eau potable pour maintenir une moyenne d'âge relativement faible du réseau.

Aussi, la présente délibération a pour objet de proposer l'adoption par le Conseil Métropolitain d'une enveloppe financière prévisionnelle de 38 000 000 € H.T sur 4 ans afin de réaliser les travaux de rénovation et d'extension du réseau d'eau potable.

Ces opérations de travaux permettent de :

- maintenir le patrimoine en état en réalisant un programme important de rénovation de conduites,
- répondre rapidement au développement de la métropole en assurant les travaux d'eau potable rendus nécessaires préalablement aux travaux d'aménagement,
- répondre dans les délais aux futurs usagers demandant un raccordement au réseau d'eau potable via une extension.

Les montants indiqués intègrent les travaux, mais aussi la maîtrise d'œuvre et les prestations annexes.

La maîtrise d'œuvre des travaux de rénovation et d'extension du réseau d'eau potable est assurée par les services de Nantes Métropole pour une partie, et par un maître d'œuvre privé pour l'autre partie, grâce à un accord-cadre à bons de commande.

Le marché de maîtrise d'œuvre actuel arrive à échéance le 21 octobre 2019. Afin d'assurer la continuité des études et travaux et de répondre aux besoins engendrés par des tiers dans les délais, il est nécessaire de relancer une consultation pour la réalisation de cette prestation.

Il est proposé de recourir à un accord-cadre à bons de commande mono-attributaire, d'une durée d'un an reconductible trois fois, sans minimum ni maximum, organisé en trois lots géographiques. Le montant de ce marché est estimé annuellement à 380 000 € H.T.

Conformément aux articles 74 et 78 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016, il vous est demandé d'autoriser le lancement d'une procédure négociée avec mise en concurrence préalable pour la réalisation de cette prestation.

Les crédits correspondants sont prévus sur l'AP n°044 libellée « Eau potable » opération n°3005 libellée « Extension renouvellement réseau ».

**Le Conseil délibère et, à l'unanimité**

1. approuve le programme de l'opération extension et renouvellement de canalisations et branchements d'eau potable sur le territoire de Nantes Métropole.

2. fixe l'enveloppe financière prévisionnelle de cette opération à 38 000 000 € HT.

3. autorise le lancement d'une procédure négociée avec mise en concurrence préalable pour la réalisation des prestations de maîtrise d'œuvre.

4. autorise Madame la Présidente à exercer les missions confiées à l'entité adjudicatrice notamment à signer cet accord-cadre et à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**Direction générale à la Transition Ecologique et Energétique et aux Services Urbains**
Direction des Opérateurs Publics de l'Eau et de l'Assainissement

# Délibération

**Conseil métropolitain du 08 février 2019**

## 22 - Fourniture de charbon actif en poudre pour le traitement de l'eau potable de l'usine de production de la Roche à Nantes - Accord-cadre - Lancement d'un appel d'offres

**Exposé**

L'usine de production d'eau potable de Nantes - La Roche utilise du charbon actif en poudre pour le traitement de l'eau potable. Le marché en cours arrivera à échéance le 31 octobre 2019, il est donc nécessaire de le renouveler. Pour assurer la continuité de l'approvisionnement, il convient de lancer une consultation pour la conclusion d'un accord-cadre multi-attributaires donnant lieu à la conclusion de marchés subséquents. Cette procédure permettra d'organiser régulièrement une remise en concurrence entre les titulaires.

Cet accord-cadre sera conclu sans montant minimum ni maximum pour une durée de 8 ans.

Le montant annuel estimé de cette prestation s'élève à 412 000 € HT par an.

Pour cette consultation, Nantes Métropole intervient en tant qu'entité adjudicatrice. En conséquence, et conformément aux articles 78 et 66 à 68 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016, il vous est demandé d'autoriser le lancement d'un appel d'offres ouvert pour la passation de cet accord-cadre.

Les crédits correspondants sont prévus au budget annexe de l'Eau, chapitre 011 opération n° 3008 et libellé Exploitation de la production.

**Le Conseil délibère et, à l'unanimité**

1 - autorise le lancement d'un appel d'offres ouvert pour la conclusion d'un accord-cadre multi-attributaires sans minimum ni maximum relatif à la fourniture de charbon actif en poudre pour le traitement de l'eau potable de l'usine de production de la Roche à Nantes.

2 - autorise Madame la Présidente à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**M. Lucas** présente le dossier suivant :

**Direction Générale déléguée à la cohérence territoriale**
**Territoires et Proximité**
Pôle Loire Chézine

# Délibération

**Conseil métropolitain du 8 février 2019**

## 23 – Saint-Herblain - Opération Espaces publics de Preux – Modification du programme et de l'enveloppe financière prévisionnelle - Attribution et signature des marchés

### Exposé

Par délibération du 13 octobre 2017, le Conseil a approuvé le programme et l'enveloppe financière de l'opération d'aménagement des espaces publics de Preux située sur la commune de Saint-Herblain pour un montant de 2 525 000 € HT soit 3 030 000 € TTC.

En raison de l'évolution de l'emprise des travaux à la venelle centrale et à l'allée Bertolt Brecht, de l'amélioration de l'attractivité du quartier par l'ajout d'une structure de jeux emblématique dans le parc central et de borne foraine sur la place, ainsi que l'ajout d'une signalétique des venelles en vue d'améliorer le maillage piétons, le programme doit être adapté et l'enveloppe financière de l'opération portée à 2 820 000 € HT soit 3 384 000 € TTC.

Le maître d'œuvre de l'opération, le groupement momentané d'entreprises ID-UP/Egis Villes et transports a remis son projet.

Conformément à l'article 27 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016, une procédure adaptée, comportant 3 lots distincts, a été lancée le 22 novembre 2018 pour la réalisation de ces travaux.

Au regard de l'analyse des offres qui lui ont été présentées, le 24 janvier 2019, la Commission d'Appel d'offres a émis un avis favorable pour l'attribution des marchés suivants :

| Lots | Sociétés | Montant marché € HT | Montant marché € TTC |
|---|---|---|---|
| Voirie – réseaux divers | CHARRIER TP | 1 742 373,72 € | 2 090 848,46 € |
| Plantations et mobiliers jeux | Groupement VALLOIS/JAULIN PAYSAGES | 510 972,90 € | 613 167,48 € |
| Eclairage public | BOUYGUES ENERGIES ET SERVICES | 243 908,30 € | 292 689,96 € |

Il vous est proposé d'attribuer et d'autoriser la signature des marchés avec ces entreprises.

Les crédits correspondants sont prévus au budget sur l'AP035, libellée « Espace public autres quartiers politique de la ville », opération 2017-3782, libellée « Aménagement espaces publics de Preux Saint Herblain ». Cette opération s'inscrit dans le cadre de l'enveloppe territorialisée de la PPI à hauteur de 3 384 000 € TTC.

**Le Conseil délibère et, à l'unanimité**

1. modifie le programme initial de l'opération « espaces publics de Preux » à Saint Herblain et augmente l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération à 2 820 000 € HT soit 3 384 000 € TTC,
2. décide d'attribuer les marchés suivants :

| Lots | Sociétés | Montant marché € HT | Montant marché € TTC |
|---|---|---|---|
| Voirie – réseaux divers | CHARRIER TP | 1 742 373,72 € | 2 090 848,46 € |
| Plantations et mobiliers jeux | Groupement VALLOIS/JAULIN PAYSAGES | 510 972,90 € | 613 167,48 € |
| Eclairage public | BOUYGUES ENERGIES ET SERVICES | 243 908,30 € | 292 689,96 € |

3 - autorise Madame la Présidente à exercer les missions confiées au pouvoir adjudicateur à signer les marchés et à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**M. Roussel** présente le dossier suivant :

**Direction Générale à la Culture**
**Pôle Ressources**

# Délibération

**Conseil métropolitain du 8 février 2019**

## 24 – Équipements culturels métropolitains – Dispositions tarifaires

### Exposé

Il vous est proposé l'approbation des dispositions financières suivantes pour le Musée Jules Verne, le Muséum d'Histoire Naturelle et le Planétarium :

Musée Jules Verne :

Il est nécessaire de se prononcer sur de nouveaux tarifs de la boutique du Musée Jules Verne :

- Coffret avec illustration d'art et livret Vingt mille lieues sous les mers intitulé « Promenade en forêt sous-marine – Jules Verne » - Reliefs Éditions au prix de 25 € l'unité,
- Puzzle d'une illustration de Jules Verne 35 pièces au prix de 4 € l'unité,
- Porte-clés avec illustration Nemo au prix de 4 € l'unité,
- HUB USB brick au prix de 6 € l'unité,
- Batterie nomade au prix de 6 € l'unité.

Muséum :

Dans le cadre de l'exposition 2019 « Retour d'Orient, soie, épices et pierres précieuses », le Muséum souhaite vendre un catalogue de l'exposition. Il vous est proposé de fixer le prix de ce catalogue à 15 € l'unité.

Planétarium :

Il est proposé d'élargir les conditions de gratuité d'entrée aux séances du Planétarium dans une logique d'harmonisation avec celles en vigueur pour l'ensemble des musées métropolitains.

Dans ce cadre, il convient d'ajouter la gratuité aux journalistes, aux guides de l'office de tourisme de Nantes Métropole, aux militaires affectés à l'opération Sentinelle (Plan Vigipirate Renforcé) sur présentation de la carte militaire et de la lettre du délégué militaire départemental, aux anciens résistants ou combattants et grands invalides de guerre, aux participants aux nocturnes et événements exceptionnels organisés par le Planétarium, dans le cadre d'actions menées exceptionnellement par des associations et sur lettre d'invitation de l'élu délégué à la culture.

**M. Roussel :** « Cela concerne les dispositions tarifaires sur les équipements culturels métropolitains. Tout d'abord, le musée Jules Verne avec la mise en place de 5 nouveaux tarifs à la boutique, vous avez les précisions dans la délibération.

Pour le Muséum, il s'agit de fixer le prix du catalogue de l'exposition 2019 « Retour d'Orient. Soie, épices et pierres précieuses », à 15 euros. Pour le Planétarium, il s'agit d'harmoniser les conditions de gratuité et donc d'ajouter la gratuité du Planétarium aux journalistes, aux guides de l'office de tourisme de Nantes Métropole, aux militaires affectés à l'opération Sentinelle, aux anciens résistants ou combattants et grands invalides de guerre, et également aux participants des nocturnes et des événements exceptionnels organisés par le Planétarium dans le cadre d'actions menées exceptionnellement par des associations. »

**M$^{me}$ la Présidente :** « Merci. Je mets aux voix la délibération. Des oppositions ? Des abstentions ? Cette délibération est donc adoptée.»

**Le Conseil délibère et, à l'unanimité**

1. approuve les dispositions tarifaires présentées ci-dessus pour le Musée Jules Verne, le Muséum et le Planétarium,
2. autorise Madame la Présidente à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**M. Hay** présente le dossier suivant :

**Direction Générale Déléguée à la Cohérence Territoriale**
**Département Territoire et Proximité**
Direction de l'espace public

# Délibération

**Conseil métropolitain du 08 février 2019**

## 25 – Adhésion de Nantes Métropole à la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies

**Exposé**

La Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies (la FNCCR) représente et défend les intérêts des collectivités membres et à travers elles, ceux des usagers-consommateurs.

Nantes Métropole souscrit à ces principes et adhère déjà à la FNCCR pour la compétence « cycle de l'eau » et « distribution d'énergie ». Elle souhaite à présent bénéficier de l'expertise et des services (information, préconisations, conseil ...) que la FNCCR apporte à ses adhérents pour la compétence éclairage public. En effet, depuis 2017, la FNCCR accompagne les collectivités qui interviennent en qualité d'autorité organisatrice du service Eclairage Public.

Cette adhésion permettra également à Nantes Métropole d'accéder à un réseau d'échanges sur les pratiques professionnelles et de bénéficier des travaux menés par les membres adhérents.

En adhérant à la compétence éclairage public, Nantes Métropole bénéficiera gratuitement de l'adhésion à la compétence « Smart City et territoires connectés ». En outre, du fait de l'adhésion à cette troisième compétence, un rabais de 5 % sera consenti sur les 3 cotisations.

La cotisation annuelle est calculée sur la base de 0,018 € par habitant du territoire de la métropole, pour l'année 2019, plafonnée à 4 800 €. La cotisation sera réévaluée chaque année.

**Le Conseil délibère et, à l'unanimité**

1 – décide d'approuver, en sus des compétences « cycle de l'eau » et « distribution d'énergie » l'adhésion à la FNCCR pour la compétence éclairage public pour une cotisation annuelle, calculée sur la base de 0,018 € par habitant du territoire de la métropole, pour l'année 2019, plafonnée à 4 800 €.

2 – autorise Madame la Présidente à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**M^me^ Gressus** présente le dossier suivant :

**Direction Générale du Secrétariat Général**

# Délibération

**Conseil métropolitain du 08 février 2019**

## 26 – Désignations diverses

**Exposé**

**1 - Désignations de Madame Maguy SALOMON dans divers organismes et remplacement de Monsieur Serge MOUNIER au Conseil d'administration de Loire Océan Développement**

Désignations consécutives à la démission de Katell FAVENNEC

Suite à la démission de Madame Katell FAVENNEC de son mandat de conseillère métropolitaine, Madame Maguy SALOMON, candidate féminine suivante sur la liste communautaire, est amenée à la remplacer en tant que représentante de la commune de NANTES au sein du Conseil métropolitain.

En vertu de l'article 37 du règlement intérieur du Conseil métropolitain, Madame Maguy SALOMON a la possibilité de siéger dans 2 commissions ; le Conseil doit donc procéder à sa désignation.

Autre désignation

Suite à la démission de Monsieur Serge MOUNIER de son mandat d'administrateur de la SAEM Loire Océan Développement, il convient de pourvoir à son remplacement.

**2 - EURADIO – Désignation de représentants de Nantes Métropole au sein du collège des membres fondateurs de l'association**

Depuis 2006, l'association « Radio Européenne Nantaise » - Euradionantes informe et sensibilise les citoyens à l'Europe à travers la mise en perspective de l'actualité locale et européenne. Média unique en France et en Europe, cette radio-école associative participe au rayonnement du territoire, notamment par l'accueil des journalistes européens qu'elle forme chaque année à Nantes.

En 2018, l'association a franchi un cap majeur en déployant son projet radiophonique à l'échelle nationale, à la faveur des nouvelles possibilités techniques offertes par la Radio Numérique Terrestre (RNT ou DAB +). Celle-ci a déjà ouvert trois nouvelles antennes à Lyon, Lille et Strasbourg tout en maintenant une

coordination de l'ensemble du projet depuis Nantes. D'ici 2022, l'association prévoit d'ouvrir 17 antennes locales en France, voire certaines dans d'autres villes européennes.

Les grands objectifs définis par l'association sont :

- développer une information européenne de proximité grâce à des émissions qui parlent d'Europe de façon concrète et accessible,
- révéler les liens qui existent entre la dimension politique de l'Union européenne et ses conséquences concrètes dans la vie des citoyens,
- diffuser les idées et expérimentations locales, d'ici ou d'ailleurs, et montrer comment elles peuvent nourrir un projet Européen vivant et ambitieux,
- former au journalisme européen de proximité des personnes venues de l'ensemble du continent, notamment à travers une radio-école,
- animer et favoriser la parole et les actions des acteurs de la société civile.

Pour acter son déploiement sur le territoire national et accompagner ce changement d'échelle, l'association a décidé de procéder à des réformes statutaires qui seront adoptées lors d'une assemblée générale extraordinaire en février 2019, et qui se concrétiseront par :

- une modification de sa dénomination « Radio Européenne Nantaise » pour devenir « l'Association EURADIO »
- le renforcement de ses organes de gouvernance impliquant la répartition de ses membres en collèges : le collège des Fondateurs; le collège Public; le collège Société civile; le collège des Salariés.

Dans le cadre de cette refonte statutaire, l'association sollicite Nantes Métropole afin de désigner un représentant et un suppléant au sein du collège des Fondateurs « regroupant les personnes physiques et morales ayant participé à la création de l'association ».

Compte tenu de ce qui précède, des objectifs de Nantes Métropole en matière de soutien aux initiatives visant à encourager et développer le développement d'une citoyenneté européenne sur le territoire, du soutien qui est apporté à l'association depuis son lancement en 2006 et de l'intérêt de maintenir un suivi de ce projet d'envergure nationale né et basé à Nantes, il est proposé que Nantes Métropole désigne ses représentants au sein du collège des Fondateurs de l'association EURADIO, pour siéger au conseil d'administration et à l'assemblée générale de l'association.

**3 - Saint-Herblain - Aménagement du centre bourg – Nantes - Travaux de requalification des rues Petite et Grande Biesse de l'île de Nantes - Mise en place d'une procédure d'indemnisation des professionnels riverains - Commissions de règlement amiable - Désignation des représentants de Nantes Métropole**

Par délibération du 30 mars 2018, le bureau métropolitain a approuvé le programme et l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération d'aménagement des espaces publics du centre-bourg de la commune de Saint Herblain.

Le réaménagement envisagé a pour objectif de mettre en valeur le patrimoine, de créer un îlot dédié aux piétons, de développer les aménagements cyclables, de mettre en valeur les commerces existants et de limiter la circulation et les accès automobiles.

Ces travaux sont programmés à compter de janvier 2020, pour une durée de 12 mois environ.

Par ailleurs, la SAMOA, maître d'ouvrage au titre d'une concession d'aménagement approuvée par le Conseil métropolitain du 15 décembre 2015, réalise différentes opérations d'aménagement de l'île de Nantes. Dans ce cadre, les travaux de requalification des rues Petite et Grande Biesse doivent être réalisés de septembre à novembre 2019 ; ils seront précédés de travaux d'effacement de réseau d'électricité en juin et juillet. Ces travaux constituent la phase 1 du projet Ilotopia.

Ces deux opérations comportant des travaux significatifs et réalisés pendant une durée importante, sont de nature à engendrer des préjudices commerciaux pour l'activité des nombreux commerçants riverains.

C'est pourquoi, afin de faciliter l'instruction des demandes d'indemnisation à venir, il vous est proposé, par la présente délibération, de mettre en œuvre une procédure d'indemnisation à l'intention des professionnels riverains situés dans les périmètres définis sur les plans joints en annexe.

Cette procédure doit permettre aux professionnels riverains d'éviter des coûts et des délais de procédure contentieuse.

À cet effet, seront mises en place deux Commissions de Règlement Amiable dont la composition et le mode de fonctionnement seront similaires aux commissions antérieurement constituées par Nantes Métropole.

Elles seront composées de la façon suivante :

1. Président : un magistrat du Tribunal Administratif
2. Membres : un représentant (un titulaire et un suppléant) :
    1. de la Préfecture
    2. du Trésor Public
    3. de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Nantes
    4. de la Chambre de Métiers de Loire-Atlantique
    5. de Nantes Métropole

Il est également proposer de désigner des représentants de la SAMOA (un titulaire et un suppléant) pour siéger au sein de la Commission de Règlement Amiable « Ilotopia 1 ».

Chaque commission instruira les demandes à partir des rapports techniques établis par l'expert qui sera désigné par le Tribunal Administratif et des documents comptables justificatifs présentés par les professionnels. Elle donnera un avis sur les dossiers de réclamation dans le respect des principes arrêtés par la jurisprudence administrative en matière d'indemnisation de dommages de travaux publics.

Sur la base de cet avis, Nantes Métropole pourra attribuer une indemnisation aux professionnels concernés.

**Le Conseil délibère et, à l'unanimité**

1. désigne Madame Maguy SALOMON membre des commissions :

    - Affaires Générales
    - Attractivité et Développement

2. désigne Monsieur Hugues HIERNARD en remplacement de Serge MOUNIER au Conseil d'administration de la SAEM Loire Océan Développement

3. désigne Monsieur André SOBCZAK comme représentant titulaire de Nantes Métropole et Monsieur Pascal BOLO comme représentant suppléant au sein du collège des Fondateurs de l'Association EURADIO.

4. décide de mettre en place une procédure d'indemnisation des professionnels riverains des travaux de l'opération d'aménagement du centre-bourg à Saint Herblain et des travaux de requalification des rues Petite et Grande Biesse de l'île de Nantes (Ilotopia – Phase 1) menés par la SAMOA, et de constituer deux Commissions de Règlement Amiable.

5. désigne comme représentants de Nantes Métropole au sein de ces Commissions de Règlement Amiable :

6. aménagement du centre-bourg de Saint Herblain
    - Titulaire : M. Alain ROBERT
    - Suppléant : M. Michel LUCAS

7. requalification des rues Petite et Grande Biesse de l'île de Nantes (Ilotopia – Phase 1)
    - Titulaire : M. Alain ROBERT
    - Suppléant : M. Michel LUCAS

8. désigne comme représentants de la SAMOA au sein de la Commission de Règlement Amiable « Ilotopia 1»:
    - Titulaire : M. Jean-Luc CHARLES
    - Suppléant : M. Didier RESSEGUIER

9. autorise Madame la Présidente à prendre toutes dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**M. Bolo** présente les dossiers suivants :

**Direction Générale Ressources**
**Département Finances, Marchés et Performance**
Direction du Contrôle de gestion

# Délibération

**Conseil métropolitain du 08 février 2019**

## 27 - Attribution de subventions aux tiers

**Exposé**

Dans le cadre de ses politiques publiques, Nantes Métropole attribue des subventions.

**DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE / TOURISME**

L'Agence **Nantes Saint-Nazaire Développement** est née de la volonté commune de Nantes Métropole, de la CARENE et de la Chambre de Commerce et d'industrie Nantes Saint-Nazaire de mettre en place une structure unique de développement économique et internationale rassemblant les compétences et savoir-faire pour mettre en œuvre une feuille de route ambitieuse.

Ses principales missions sont :

- la prospection d'entreprises, d'investisseurs et de talents en France et à l'international,
- l'accueil et/ou l'accompagnement d'entreprises, d'investisseurs et de talents sur le territoire,
- la coordination et la promotion du territoire pour les rencontres professionnelles,
- l'animation, la promotion et le marketing du territoire en France et à l'international.

Le plan d'action déployé entre 2016 et 2017 a permis de faire évoluer la stratégie d'attractivité de la Métropole, en impulsant notamment une démarche collective impliquant et mobilisant l'écosystème économique dans la démarche d'attractivité (déplacements à Québec et Montréal, Hambourg, soirée attractivité…), une démarche de story telling du territoire, ainsi qu'une stratégie de marketing territorial renforcée. Enfin, le bilan des implantations d'entreprises reste très élevé pour Nantes Saint-Nazaire Développement.

Le nouveau plan d'action de l'agence, posé en 2018, doit permettre d'accroître l'impact de son action : si le territoire nantais demeure très attractif et génère naturellement des flux de projets, il est nécessaire de faire monter en puissance la détection de projets. Ce plan induit de passer d'une stratégie de communication à une stratégie d'influence, d'affiner l'élaboration de contenus en fonction des cibles, de conforter le travail avec le réseau des ambassadeurs, et de développer une stratégie d'intelligence économique sur le territoire.

Par ailleurs, en matière de prospection, un plan d'action pro-actif doit être développé en cohérence avec la stratégie de confortement des filières d'excellence métropolitaine ; un volet prospection de talents doit également être structuré.

Enfin, les stratégies d'accueil et de fidélisation constituent des leviers essentiels de l'action conjointe de Nantes Saint-Nazaire développement avec la Métropole.

En conséquence, il vous est proposé d'attribuer, au titre de l'année 2019, une subvention de fonctionnement dont le montant s'élève à **3 050 000 €** (cf convention en annexe 1).

La **SAEML La Folle Journée** organise la manifestation musicale « La Folle Journée ». En 2019, la 25ème édition s'est déroulée du 29 janvier au 3 février 2019. Ce festival, véritablement singulier, conjugue exigence et ouverture artistique avec des propositions qui décloisonnent les styles et qui laissent une place importante aux jeunes artistes. À travers cet événement de référence, la SAEML La Folle Journée développe également un projet de démocratisation culturelle par la conquête de nouveaux publics et la

promotion de la musique classique auprès de tous les publics. La Folle Journée est un événement fort de la métropole nantaise qui se déploie sur plusieurs communes. La Folle Journée s'inscrit dans une volonté de concilier attractivité et proximité, et à ce titre la culture en est un atout incontestable. Le rayonnement de la Folle Journée est aussi national tant par sa couverture médiatique que par la provenance de ses spectateurs. Nantes Métropole conduit, depuis de nombreuses années, une politique volontariste en matière de tourisme afin d'assurer le rayonnement et l'attractivité du territoire.

La Folle Journée s'inscrit donc dans le cadre de cette politique publique menée par Nantes Métropole. Il est proposé d'accorder une subvention à cette SAEML d'un montant de **500 000 €** au titre de l'édition 2019 de « La Folle Journée » (cf convention en annexe 2).

**Royal de Luxe** propose aujourd'hui la réalisation d'un projet artistique pluriannuel sur le quartier du Grand Bellevue. Ce projet qui s'insère et interagit avec le plan de renouvellement urbain, vise à installer une présence artistique inspirée du théâtre populaire pour accompagner les habitants en apportant un souffle de poésie, révéler une identité qui transcende les différences et transformer en profondeur la relation que les habitants entretiennent avec leur environnement tout comme la vision qui leur en est donnée.

Le projet revendique une indispensable évolutivité pour être à l'écoute des habitants et de tous les acteurs du quartier. Des modes d'implication actifs seront ménagés pour les associer.

Lors des temps forts qui seront créés, l'objectif est de faire venir les habitants de l'ensemble du territoire métropolitain ainsi que les touristes.

Le projet se concrétisera par la proposition de « situations imaginaires » qui raconteront différentes histoires et prendront la forme d'installations dans l'espace public accompagnées à chaque fois d'une dimension événementielle. Après l'apparition du « réverbère à nœud » en janvier, trois « situations imaginaires » furtives et la reprise du spectacle « *Miniatures »* soutenu à la création par Nantes Métropole en 2016 seront programmés sur 2019.

Pour ce projet porté en partenariat avec la Ville de Nantes et la Ville de Saint-Herblain, en complément de l'acompte de 50 000 € attribué au Conseil du 7 décembre 2018 et dans le cadre de la convention d'objectifs approuvée au cours de cette instance, il est proposé d'attribuer **une subvention de 461 794 € en faveur de l'association Royal de Luxe** au titre de l'année 2019.

**GRANDS PROJETS METROPOLITAINS**

L'association **Pick Up Production** porte un projet baptisé «Transfert », projet d'envergure métropolitaine d'urbanisme artistique et culturel transitoire, particulièrement ambitieux, inédit à cette échelle en France, et dont les enjeux en termes d'innovation et d'expérimentation sont porteurs d'attractivité et de créativité.

Il s'agit d'un projet métropolitain exceptionnel d'installation d'une « zone d'art et de culture » provisoire, sur un périmètre de 15ha au sein de la ZAC Pirmil-les-Isles située sur le territoire de la Ville de Rezé, et qui a débuté le 1er juillet 2018 en lien avec l'ouverture du « Voyage à Nantes »

« TRANSFERT » fédère de très nombreux acteurs du territoire et s'ancre dans son environnement immédiat rezéen. Il est marqué par une démarche très transversale d'implication de nombreux acteurs d'horizons divers. Il a l'ambition de participer à une réflexion sur la construction des urbanités de demain tout en s'attachant également au renouvellement de la création artistique. Par sa singularité et la diversité artistique des propositions qui y sont proposées, le projet « TRANSFERT » contribue donc au dynamisme et au rayonnement de la culture et de la créativité de la Métropole.

La première année de mise en place du projet a permis à la fois de valider l'intérêt et le caractère innovant de celui-ci, avec un succès en termes de fréquentation dépassant assez largement les prévisions initiales.

En effet, à l'occasion des dix premières semaines d'ouverture, 172 500 visiteurs de profils très variés, ont été comptabilisés. Les visiteurs ont pu assister à 271 propositions artistiques et culturelles, toutes disciplines et esthétiques confondues, proposées par 158 artistes ou compagnies, dont 47% issus du territoire.

Compte tenu de ce succès dès la première édition, Nantes Métropole souhaite poursuivre le développement du projet en 2019, et tout particulièrement en termes d'aménagement du site, mais également par la consolidation d'une gouvernance collégiale, évolutive, visant à réunir des acteurs et profils pluridisciplinaires et complémentaires. Le projet va donc évoluer sensiblement en 2019 : il va non seulement se conforter en termes de propositions, mais s'ouvrir plus fortement encore sur le territoire et dans sa gouvernance, et s'étendre en termes de modalités d'ouverture au public.

Il est donc proposé de soutenir le projet « TRANSFERT » porté par l'association Pick Up Production afin de contribuer au financement en 2019 de :

- la poursuite de l'aménagement du site et son adaptation à sa très grande fréquentation,

- l'animation et la gestion de l'ensemble du site.

Ainsi, il est proposé d'attribuer une subvention de fonctionnement de **900 000 €** en faveur de l'association **Pick Up Production** au titre de l'année 2019 (cf avenant en annexe 3) ainsi qu'une subvention d'investissement de **200 000 €** (cf convention en annexe 4)

**M^me^ la Présidente :** « Alain Vey. »

**M. Vey :** « Est-ce qu'on peut dissocier s'il vous plaît la subvention de Pick Up sur la délibération ? »

**M^me^ la Présidente :** « Merci. Erwan Huchet. »

**M. Huchet :** « Oui, Madame la Présidente, juste deux points à l'occasion de cette délibération sur le développement économique. Tout d'abord, et on ne le redira jamais assez, la Métropole nantaise est une des plus attractives de France. Conséquence concrète en matière d'emploi : c'est moins de 7 % de taux de chômage. Ce résultat, nous ne le devons pas au hasard. C'est le fruit de nos équipes et c'est l'occasion de les remercier, les équipes de la Métropole, de nos SEM, de nos SPL et bien évidemment de Nantes Saint-Nazaire développement qui ont accompagné en 2018 plus de 82 nouvelles entreprises sur la métropole.

Cette attractivité, elle est la conséquence que nous menons aujourd'hui dans nos filières d'excellence comme le numérique, avec Franckie Trichet qui s'en occupe très bien, mais c'est aussi le travail d'anticipation de nos prédécesseurs qui ont réservé des espaces importants, bien utiles aujourd'hui pour la création, l'expansion ou le transfert d'activités.

Aussi, à l'aune du PLUm, je veux alerter sur un enjeu stratégique que j'ai évoqué en commission ou en groupe, mais qui n'a rencontré qu'un trop faible écho. En effet, pour préserver notre capacité à accueillir, il nous faut sur nos communes prévoir plus de réserves foncières. Nos entreprises actuelles ou à venir génèrent les recettes fiscales de la Métropole. Elles ont vocation à rester, à grandir, et en toute logique elles chercheront des lieux pour cela.

Nous devons, certes, veiller à développer nos emprises foncières de manière limitée, mais aussi réduire les déplacements motorisés. Or, entre développer de manière limitée et ne prévoir presque aucune réserve économique, il y a un intervalle possible et c'est l'affaire de tous les élus. De plus, il faut faire attention à la pression sur certaines zones dédiées à l'économie qui risquent de devenir mixtes, voire se transforment en zones d'habitat, et on comprend bien là l'effet d'aubaine.

Donc si nous n'y prenons pas garde, nos zones économiques restantes seront vite saturées. L'agglomération nantaise a su maintenir une croissance économique référencée comme l'une des plus fortes à l'échelle nationale. Il est important que l'on reste vigilant pour qu'il en soit de même demain. Je vous remercie de votre attention. »

**M^me^ la Présidente :** « Merci. S'il n'y a pas d'autre demande d'intervention, je vais mettre aux voix en acceptant la demande formulée par Alain Vey de dissociation du vote.

Je mets donc aux voix la délibération globale sans la subvention proposée pour Pick Up production et le projet Transfert. Je mets donc la délibération globale aux voix. Est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ? Cette délibération est donc adoptée à l'unanimité.

Je mets maintenant aux voix la partie qui concerne Pick Up production et le projet Transfert. Des oppositions ? Des abstentions ? Cette délibération est donc adoptée. »

## Le Conseil délibère et,

1. approuve à l'unanimité la subvention attribuée à Nantes Saint-Nazaire Développement, à la SAEML La Folle Journée, à Royal de Luxe et les conventions associées,

2. approuve par 64 voix pour et 30 contre la subvention attribuée à Pick Up Production, l'avenant et la convention correspondants :

*Pour Nantes Saint-Nazaire Développement, Johanna ROLLAND, Gérard ALLARD, Franckie TRICHET ne prennent pas part au vote,*
*Pour SAEML La Folle Journée, Mme Aïcha BASSAL, M. Benoît BLINEAU, Mme Rachel BOCHER, Mme Abassia HAKEM, M. Pierre-Yves LE BRUN, M. David MARTINEAU, M. Robin SALECROIX ne prennent pas part au vote,*

3. autorise Madame la Présidente à prendre toutes dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**Direction générale ressources**
**Département finances marchés & performance**
Direction Finances

# Délibération

**Conseil métropolitain du 8 février 2019**

## 28 – Dispositions tarifaires et diverses

**EXPOSÉ**

**I - Mise à disposition des différentes salles du Palais des Sports de Beaulieu et de la Patinoire du Petit Port aux lycées.**

Nantes Métropole met à la disposition des lycées publics et privés métropolitains les différentes salles du Palais des Sports de Beaulieu et de la Patinoire du Petit Port.

Dans ce cadre, il vous est proposé d'approuver une nouvelle convention quadriennale à compter du 1er janvier 2019 entre Nantes Métropole, le Conseil Régional et chaque établissement. Cette convention définit les modalités d'utilisation de ces équipements. Elle fera l'objet d'une actualisation par voie d'avenant chaque année civile afin de prendre en compte la revalorisation des tarifs et des volumes horaires d'accès aux équipements. Vous trouverez en annexes un exemplaire de la convention applicable à compter du 1er janvier 2019 pour les lycées publics (annexe 1), et un exemplaire de la convention applicable à compter du 1er janvier 2019 pour les lycées privés (annexe 2).

**II – Avenants aux concessions d'aménagements**

**Approbation de l'avenant n°13 à la concession d'aménagement « Erdre Porterie » conclue entre Nantes Métropole et Nantes Métropole Aménagement**

Un avenant n°13 a été soumis à l'approbation du conseil métropolitain du 7 décembre 2018. En raison d'une erreur matérielle sur l'avenant annexé à ladite délibération, il convient d'approuver un nouvel avenant n°13 joint en annexe.

Ainsi la participation financière de Nantes Métropole hors apport en nature est de 4 009 000 H.T au lieu de 4 059 000€ H.T.
L'abattement exceptionnel de rémunération de l'aménageur est de 300 000€ au lieu de 250 000€.

**Approbation d'avenants aux concessions d'aménagement «La Brosse » (Rezé et Les Sorinières) et « Métairie » (Couëron) conclues entre Nantes Métropole et Loire Océan Développement**

L'avancement de ces opérations nécessite pour «La Brosse » (Rezé et Les Sorinières) l'ajustement de la rémunération forfaitaire et un lissage de son versement sur les années restantes de la concession et pour la « Métairie » (Couëron) l'instauration d'une rémunération forfaitaire à compter de 2018 en lieu et place d'une rémunération calculée sur la base d'un pourcentage des dépenses payées.

Ainsi, il est proposé au Conseil métropolitain de se prononcer sur l'avenant n°9 à la concession d'aménagement « la Brosse » à Rezé et l'avenant n°4 de la concession d'aménagement de la « Métairie » à Couëron avec Loire Océan Développement.

**Approbation d'avenants aux concessions d'aménagement « Métairie Rouge » (La Chapelle-sur-Erdre), « Moulin Boisseau » (Carquefou) et « Vert Praud » (Rezé) conclues entre Nantes Métropole et Loire Océan Métropole Aménagement**

L'avancement de ces opérations nécessite la modification de l'échéancier de versement de la rémunération forfaitaire de l'aménageur à compter de 2018 et pour les années restantes de la concession.

En conséquence, il vous est proposé d'approuver les avenants aux concessions d'aménagement avec Loire Océan Métropole Développement.

**III – Convention des services comptables et financiers entre Nantes Métropole et la Direction Régionale des Finances Publiques**

Nantes Métropole et la Direction Régionale des Finances Publiques (DRFIP) entretiennent de longue date des relations de collaboration étroites.

Dans le cadre de la modernisation de la gestion publique locale, Nantes Métropole et la DRFIP veulent renforcer l'efficacité des circuits comptables et financiers et inscrire leur action dans un cadre partenarial rénové.

Elles souhaitent aussi s'engager dans une démarche volontariste visant la recherche commune d'un meilleur service aux usagers.

Cette nouvelle convention de services comptables et financiers, jointe à la délibération, instrument privilégié de ce partenariat, vise notamment à formaliser les actions à mener pour poursuivre l'amélioration de l'efficience de la gestion publique locale.

Elle se décline autour de 5 axes de progrès :

Axe 1 : Consolider la coopération entre les services de l'ordonnateur et du comptable

Axe 2 : Améliorer l'efficience de la chaîne des dépenses et de la chaîne des recettes

Axe 3 : Améliorer la fiabilité des comptes et les restitutions

Axe 4 : La dématérialisation des données transmises par l'ordonnateur au comptable

Axe 5 : Développer le conseil fiscal et l'expertise financière

Chaque axe comprend les 16 actions retenues par les deux partenaires en matière d'offre de prestations de services et les expérimentations à mener.

La présente convention est conclue pour une durée de quatre ans à compter de sa date de signature.

**IV - Adhésion au Réseau des entreprises vertaviennes**

Nantes Métropole est aujourd'hui membre de 8 réseaux d'entreprises territoriaux. À ce titre, elle accompagne ces structures dans les actions destinées aux entreprises.

Le Réseau des Entreprises Vertaviennes (REV) est constitué sous forme associative - Loi 1901. Créé en 1998, il regroupe des entreprises de toute taille et de tout secteur d'activité, ayant leur siège social ou un établissement basé sur la commune de Vertou. L'association permet à ses adhérents de mener des actions communes, tout en tissant des liens de convivialité et d'échanges. Elle a vocation à défendre les intérêts des entreprises de Vertou.

Outre sa mission d'information, REV s'associe aux démarches engagées par la métropole en faveur des entreprises sur le thème de la requalification du parc d'activités de la Vertonne, des services aux salariés, de la signalétique, de la valorisation des déchets et de la consommation énergétique. Le REV regroupe aujourd'hui 160 entreprises représentant environ 1200 salariés et se veut ouvert à l'ensemble du tissu économique local de Vertou.

Dans une démarche d'harmonisation des relations entre Nantes Métropole et les clubs d'entreprises, il est proposé d'adhérer au REV afin d'accompagner la structure dans le déploiement des actions destinées aux entreprises.

En devenant membre, Nantes Métropole, par l'action du pôle de proximité, pourra développer des partenariats avec l'association, qui deviendra ainsi une structure « ressource » pouvant mobiliser des moyens et apporter des solutions aux problématiques collectives des entreprises de la commune.

L'adhésion au REV pour la période 2019-2020 s'élève à 320 €.

**V- Délégations du Conseil à la Présidente et au Bureau – Ajustements**

Par délibération N° 2016-113 en date du 28 juin 2016, le Conseil métropolitain a délégué au bureau, à la Présidente et aux Vice-présidents, conformément à l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, une partie de ses attributions. Il est proposé de compléter cette délégation sur plusieurs points, en déléguant à Madame la Présidente la compétence :

- de modifier le règlement relatif aux autorisations de changement d'usage des locaux d'habitation, applicable sur le territoire de la ville de Nantes, adopté par le Conseil métropolitain du 22 juin 2018. Il s'avère en effet que l'application de ce nouveau dispositif va nécessiter des ajustements réguliers au fil des différentes situations rencontrées et non prévues par le règlement.
- de fixer les tarifs des produits vendus dans les boutiques annexes aux musées métropolitains (Jules Verne, Musée d'Arts, Muséum d'histoire naturelle, Chronographe, Planétarium). À noter que les tarifs relatifs aux droits d'entrées dans les établissements culturels métropolitains resteront de la seule compétence du Conseil métropolitain.
- de procéder à tous actes de délimitation des propriétés métropolitaines. Il s'agit en l'espèce de fixer la limite séparative entre deux terrains contigus, l'un privatif et l'autre métropolitain, en complément de la délégation accordée en matière de déclassement immobilier,

Nantes Métropole va lancer une consultation pour la réalisation d'une étude exploratoire de la desserte du secteur de l'aéroport Nantes Atlantique. Le montant estimé de cette étude co-financée par l'État et la Région est juste supérieur à 221 000 € HT. Sa passation s'inscrit en conséquence dans le cadre des délégations du Conseil au bureau. Toutefois, il n'est pas exclu que le montant de ce marché soit inférieur au seuil de 221 000 € HT, auquel cas sa passation relèverait de la compétence de la Présidente. Compte tenu des délais de la procédure de passation, du calendrier 2019 des séances du bureau métropolitain et de la nécessaire coordination avec l'État et la Région, il est proposé de déléguer à la Présidente la procédure de passation de ce marché.

Enfin, il est proposé de déléguer au bureau la constatation des créances éteintes afin de compléter la délégation existante concernant les admissions en non valeur.

**M. Bolo :** « Cette délibération est pour moi l'occasion de souligner l'excellente coopération entre nos administrations, la direction des finances et la direction régionale des finances publiques. Nous cherchons toujours à être de plus en plus efficaces, ce qui est d'ailleurs une nécessité parce que la direction des finances publiques a, il faut bien le dire, de moins en moins de moyens, à la vitesse à laquelle on lui supprime ses postes.

Nous adhérons également au Réseau des entreprises vertaviennes, je crois qu'il fallait le souligner, j'espère que Rodolphe Amailland est toujours là pour l'entendre et je m'en réjouis, il est bien avec nous.

Puis, des ajustements dans les délégations du Conseil à la Présidente et au Bureau qui sont nécessités tout simplement par la pratique, il y avait des petites corrections à faire, c'est tout pour cette délibération. »

**M^me^ la Présidente :** « Merci. S'il n'y a pas de demande d'intervention, je mets aux voix la délibération. Des oppositions ? Des abstentions ? Cette délibération est donc adoptée. »

**Le Conseil délibère et, à l'unanimité**

1. approuve le principe et les modalités de mise à disposition du Palais des sports de Beaulieu et de la patinoire du Petit-Port aux lycées publics et privés, et autorise la signature des conventions quadriennales afférentes entre Nantes Métropole, le Conseil Régional et chaque établissement (annexes 1 et 2) à compter du 1er janvier 2019 ;

2. approuve l'avenant n°13 à la concession d'aménagement « Erdre Porterie » à Nantes à conclure entre Nantes Métropole et Nantes Métropole Aménagement (annexe 3) ;

3. approuve l'avenant n°9 à la concession d'aménagement « La Brosse » à Rezé à conclure entre Nantes Métropole et Loire Océan Développement (annexe 4) ;

4. approuve l'avenant n° 4 à la concession d'aménagement « Métairie »à Couëron à conclure entre Nantes Métropole et Loire Océan Développement (annexe 5) ;

5. approuve l'avenant n°1 à la concession d'aménagement « Métairie Rouge » à la Chapelle-Sur-Erdre à conclure entre Nantes Métropole et Loire Océan Métropole Aménagement (annexe 6) ;

6. approuve l'avenant n°2 à la concession d'aménagement « Moulin Boisseau »à Carquefou à conclure entre Nantes Métropole et Loire Océan Métropole Aménagement (annexe 7) ;

7. approuve l'avenant n°1 à la concession d'aménagement « Vert Praud » à Rezé à conclure entre Nantes Métropole et Loire Océan Métropole Aménagement (annexe 8);

8. approuve la convention ci joint entre Nantes Métropole et la Direction régionale des finances publics,

9. approuve l'adhésion de Nantes Métropole au Réseau des Entreprises Vertaviennes – REV ;

10. délègue à Madame la Présidente et aux Vice-Présidents le soin :

    - de modifier le règlement relatif aux autorisations de changement d'usage des locaux d'habitation.
    - de fixer ou modifier les tarifs des produits vendus dans les boutiques annexes des établissements culturels métropolitains.
    - de procéder à tous les actes de délimitation des propriétés métropolitaines.
    - de conduire la procédure de passation et signer le marché d'étude de la desserte du secteur de l'aéroport Nantes Atlantique

11. délègue au Bureau le soin de constater les créances éteintes ;

12. autorise Madame la Présidente à prendre toutes dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**M^me^ Lefranc** présente le dossier suivant :

**Direction Générale Ressources**
**Département Ressources Humaines**

# Délibération

**Conseil métropolitain du 8 février 2019**

## 29 - Personnel métropolitain - Adaptation du tableau des effectifs - Dispositions diverses – Approbation

### Exposé

**I - ADAPTATION DU TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS**

Au vu des évolutions organisationnelles et des décisions relatives au développement de carrières, il est proposé de modifier le tableau des effectifs tel que présenté en annexe 1.

Ces modifications ont fait l'objet d'une présentation en comités techniques et se déclinent ainsi :

### 1.1 Budget principal

- **25 créations de postes pour répondre aux besoins du service.**

    - 7 créations de postes au Département du BATI dont quatre postes techniques au pôle patrimoine pour faire face à la montée en charge de l'activité en raison d'opérations nouvelles liées aux projets d'investissement (grosses rénovations, nouvelles constructions et opérations d'entretien durable et d'aménagements). Ce plan de charge nécessite simultanément, de renforcer les moyens humains sur les services support du BATI à hauteur de 3 postes administratifs (finances comptabilité et marchés). Ces postes sont tous créés pour une durée de 3 ans.

    - 1 création de poste au Département Déplacements en appui technique pendant un an sur les activités liées au plan de circulation et à sa sécurisation ainsi qu'à la coordination des chantiers dans le cadre du chantier d'aménagement espace public Feydeau Commerce.

    - 3 créations de postes au sein du Département Territoire et Proximité dont 2 pour une durée temporaire d'un an chacun respectivement sur le champ conduite d'opérations de voirie et du développement économique. Le troisième poste en lien avec le Plan propreté est proposé au regard du renforcement de la contrainte sur la mission des relevés propreté.

    - 2 créations de postes à la Direction Énergie Environnement et Risques pour la mise en œuvre de la feuille de route transition énergétique dont un en lien avec le Projet d'Intérêt Général « Mon Projet Renov » qui s'inscrit dans le cadre du Programme Local de l'Habitat 2019-2025

    - 2 créations de postes au Musée d'Arts. Le premier en raison de l'activité croissante location d'espaces avec financement par les recettes de location. Le second d'une durée de 2 ans est proposé au service communication pour faire face à la forte activité du musée.

    - 2 créations de postes à la Direction Générale Information et Relation au Citoyen dont un pour une durée de 3 ans afin de soutenir l'activité croissante du pôle innovation numérique liée à la montée en puissance de la plateforme Eservices. Le second pour répondre à la stratégie nouvelle relation à l'usager avec l'ouverture aux réseaux sociaux. Par ailleurs, un poste créé à l'origine pour 18 mois est prolongé jusqu'au 30 avril 2019 afin d'assurer la livraison de la version finale des nouveaux sites internet.

    - 2 créations de postes au sein du département RH à la direction emploi et développement des compétences au regard des besoins et de l'augmentation de l'activité (emploi-cvthèque et formation).

    - 1 création de poste d'adjoint administratif pour régularisation d'une situation administrative liée à la dissolution du syndicat mixte aéroportuaire et conformément à l'engagement pris par Nantes Métropole en sa qualité de membre du syndicat.

    - 5 créations de postes en surnombre pour permettre de répondre à des situations individuelles.

- 1 suppression de poste créé en renfort pour une durée de 4 ans à la mission planification urbaine et arrivé à échéance avec la finalisation du Plan Local d'Urbanisme Métropolitain.

- 6 transformations de postes donnant lieu à des créations visant à adapter la nature des postes aux besoins du service ou au grade des agents. Les postes correspondant aux nouveaux postes créés seront supprimés lors d'un prochain Conseil suite à l'avis du comité technique. Au total, le nombre de postes est inchangé.

- 8 transformations de postes donnant lieu à des suppressions dans le contexte de l'adaptation de la nature des postes aux besoins du service. Les postes correspondant aux postes supprimés ont été créés lors d'un précédent Conseil suite à l'avis du comité technique. Au total le nombre de postes est inchangé.

Enfin, 3 postes créés à l'origine pour des durées temporaires sont pérennisés : un au Département Ressources Humaines, un à la Direction Logistique et un à la Direction Générale Information et Relation au Citoyen.

**1.2 Budget annexe de l'eau**

- **2 créations de postes à la Direction des Opérateurs Publics de l'Eau et de l'Assainissement (DOPEA).**

    - 1 création de poste pour une durée de 3 ans au pôle eau potable service exploitation des installations en renforcement des moyens dans le cadre de la 2ème tranche de travaux de la nouvelle usine de l'eau.

    - 1 création de poste administratif pour répondre au besoin du service dans le cadre de l'évolution organisationnelle des services support de la DOPEA.

- 1 suppression de poste vacant en compensation de la création de poste administratif sus mentionnée.

- 2 transformations de postes donnant lieu à des créations visant à adapter la nature des postes aux besoins du service. Les postes correspondant aux nouveaux postes créés seront supprimés lors d'un prochain Conseil suite à l'avis du comité technique. Au total, le nombre de postes est inchangé.

1.3 Budget annexe assainissement

- 4 créations de postes à la Direction du Cycle de l'Eau (DCE) dans le cadre de la mise en œuvre du plan d'actions de la Politique Publique de l'Eau et en réponse aux attentes réglementaires.

    - 2 créations de postes pour répondre à l'objectif de réduction des impacts liés aux eaux pluviales de ruissellement. Le premier pour une durée de 2 ans sur une mission de chargé d'études ruissellement et inondations pour faire face à la nouvelle responsabilité liées à la « Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations » (GEMAPI). Le second poste est dédié à la conduite d'opérations sur des fonctions de chargé de projets en eaux pluviales en lien avec la mise en œuvre du Schéma Directeur d'Assainissement Pluvial (SDAP).

    - 1 création de poste pour une durée de 2 ans en charge de l'instruction du volet ruissellement et inondations des dossiers Autorisation Droits des Sols (ADS) en lien avec le futur Plan Local d'Urbanisme Métropolitain (PLUM)

    - 1 création de poste de chargé de diagnostic réseau dans la perspective de l'augmentation et de l'optimisation du taux de renouvellement des réseaux d'assainissement.

- 1 suppression de poste vacant en surnombre

- 1 transformation de poste donnant lieu à une création visant à adapter la nature du poste au besoin du service. Le poste correspondant au nouveau poste créé sera supprimé lors d'un prochain Conseil suite à l'avis du comité technique. Au total, le nombre de postes est inchangé.

1.4 Budget annexe élimination et traitement des déchets

- 1 transformation de poste donnant lieu à une création visant à adapter la nature du poste au besoin du service. Le poste correspondant au nouveau poste créé sera supprimé lors d'un prochain Conseil suite à l'avis du comité technique. Au total, le nombre de postes est inchangé.

1.5 - budget annexe transport

- 1 création de poste de chef de projet au regard du programme pluriannuel d'investissements pour les transports publics.

## II – ACTUALISATION DE LA CONVENTION DE SERVICES COMMUNS ENTRE NANTES MÉTROPOLE ET LA VILLE DE NANTES

La convention approuvée par délibérations des Conseils municipal et métropolitain de la Ville de Nantes et de Nantes Métropole respectivement les 9 février et 16 février 2018 nécessite d'être actualisée afin de prendre en compte les évolutions organisationnelles des services et la mise à jour de la clé de refacturation du département des ressources humaines au regard de la consolidation des effectifs mutualisés. Ainsi, cette clé est calculée chaque année en fonction du nombre d'agents permanents de chaque collectivité au 31 décembre de l'année N. Les agents des services communs seront désormais affectés à chaque collectivité en fonction des clés de répartition propres à chaque service alors qu'ils étaient déduits de l'effectif total auparavant.

La convention de services communs entre la ville de Nantes et Nantes Métropole, telle que jointe en annexe 2 à la présente délibération, intègre ces modifications.

## III – RECOURS A DES AGENTS NON TITULAIRES POUR ACCROISSEMENT TEMPORAIRE OU SAISONNIER D'ACTIVITÉ

Conformément à l'article 3 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, les collectivités et établissements publics peuvent recourir à des agents contractuels sur des emplois non permanents pour faire face à des besoins liés un accroissement temporaire d'activité ou à un accroissement saisonnier d'activités.

Ces besoins ne peuvent excéder 6 à 12 mois en fonction du motif.

L'article 34 de la loi 84-53 exige en effet de créer par délibération tout emploi de la collectivité. Il ne fait pas de distinction entre emploi permanent et non permanent : " les emplois de chaque collectivité ou établissements sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement". Une réponse Ministérielle est venue préciser que cette formulation concernait tant les emplois permanents que non permanents : " *S'il n'existait pas déjà, tout emploi sur lequel est recruté un agent non titulaire doit au préalable être créé, qu'il soit permanent ou non*" (Réponse ministérielle du 28 janvier 2014, JOAN, QE n° 5684, page 869).

Par conséquent, autant en cas de remplacement de fonctionnaire absent, le recrutement du contractuel n'a pas à être précédé d'une délibération, puisque l'emploi existe déjà; autant pour un accroissement temporaire d'activité ou de besoin saisonnier, une délibération doit donc normalement être prise pour créer lesdits emplois, préalablement aux recrutements. Dans un souci de praticité, Nantes Métropole, la Ville de Nantes et son CCAS, n'avaient jusqu'alors jamais délibéré sur ces motifs temporaires autrement que pour autoriser, par principe, le recrutement contractuel.

Pour répondre à la demande de la DGFIP et au regard de la loi 84-53, il convient donc de créer expressément les emplois non permanents et d'indiquer le cadre d'emplois correspondant à l'emploi créé. Il est donc proposé, pour 2019 de créer 1 390 emplois non permanents correspondant à 151,4 équivalents temps plein, dont le détail figure à l'annexe 3.

## IV – ACTUALISATION DE LA DÉLIBÉRATION RIFSEEP

Par délibération de décembre 2017, Nantes Métropole, Ville de Nantes et CCAS ont refondu l'architecture de leur régime indemnitaire pour mettre en œuvre le Régime Indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) conformément au décret n°2014-513 du 20 mai 2014.

Des évolutions réglementaires modifiant certains cadres d'emplois nous obligent à modifier l'architecture de notre régime indemnitaire.

A compter du 01/02/2019, les modifications suivantes sont apportées :

- Le décret n°2017-903 du 09 mai 2017 vient modifier le décret n°2013-489 du 10 juin 2013 portant statut particulier du cadre d'emplois des conseillers territoriaux socio-éducatifs en créant le grade de conseiller hors classe socio-éducatif.
- Le cadre d'emplois des assistants territoriaux socio-éducatifs passe de la catégorie B à la catégorie A conformément au décret n°2017-901 du 09 mai 2017 portant statut particulier du cadre d'emplois des assistants territoriaux socio-éducatifs.
- Le cadre d'emplois des éducateurs territoriaux de jeunes enfants passent de la catégorie B à la catégorie A conformément au décret n°2017-902 du 09 mai 2017 portant statut particulier du cadre d'emplois des éducateurs territoriaux de jeunes enfants.

EN CONSEQUENCE, L'ANNEXE 6.1 DE LA DELIBERATION CADRE DU RIFSEEP EST MODIFIEE A COMPTER DU 1ER FEVRIER 2019 (ANNEXE 4).

**V – RATIOS**

Conformément à la délibération du 26 juin 2017 fixant les modalités d'avancement de grades pour les catégories B et C jusqu'en 2020 inclus, les ratios promus/promouvables au titre de l'année 2019 sont ainsi adoptés :

**Catégorie B**

Pour les grades faisant partie du nouvel espace statutaire (NES), les ratios pour les avancements de grade de 2019 sont, comme les années précédentes, établis à :

- 100 % des agents promouvables qui ont obtenu l'examen professionnel et ;
- le nombre d'agents nommés par la voie de l'examen professionnel détermine le nombre d'agent nommé au choix selon le seuil de nomination suivant : 50/50. (si parmi les agents promouvables, certains sont concernés par une mesure de fin de carrière, le ratio sera établi à raison de : 33 % des agents ayant obtenu l'examen professionnel et 66 % au choix

**Catégorie C**

| | |
|---|---|
| **Filière administrative** | |
| Adjoint administratif principal de 2ème classe | 34% |
| Adjoint administratif principal de 1ère classe | 29% |
| **Filière technique** | |
| Adjoint technique principal de 2ème classe | 40 % |
| Adjoint technique principal de 1ère classe | 29% |
| Agent de maîtrise principal | 34% |
| **Filière culturelle** | |
| Adjoint du patrimoine principal de 2ème classe | 20% |
| Adjoint du patrimoine principal de 1ere classe | 40% |
| **Filière animation** | |
| Adjoint d'animation principal de 2ème classe | 0% |
| Adjoint d'animation principal de 1ère classe | -% |

Par ailleurs, le ratio concernant les lauréats d'examen professionnel pour l'avancement C1 vers C2 reste fixé à 100 %.

**VI – CONVENTION DE PARTENARIAT DE FORMATION PROFESSIONNELLE TERRITORIALISÉE AVEC LE CNFPT**

**La politique formation** est un des leviers forts de Nantes Métropole, la Ville de Nantes et son CCAS et l'Ecole supérieure des beaux-arts de Nantes Saint Nazaire pour :

- anticiper les besoins de la collectivité par une vision prospective des emplois et des compétences ;
- accompagner l'évolution individuelle ou collective des emplois et des compétences nécessaires à la mise en œuvre des politiques publiques ;
- favoriser l'accès à la mobilité / l'employabilité professionnelle tout au long de la carrière de l'agent.

**Pour la période allant de 2019 à 2022, un plan de formation pluriannuel commun** a été adopté. Il s'articule autour de 3 nouveaux axes : la formation au service du projet de territoire, des agents en mouvement et des agents et des encadrants engagés dans une culture commune.

**Le plan de formation** constitue un instrument privilégié de la politique formation pour identifier et acter, au regard des priorités et du budget les évolutions de compétences nécessaires à la mise en œuvre des projets de la collectivité ainsi que les projets professionnels des agents pour mettre en œuvre les actions de la collectivité ou pour favoriser une reconversion professionnelle.

Pour faire évoluer et mettre en œuvre leur plan de formation, Nantes Métropole, la ville de Nantes et son CCAS et l'Ecole supérieure des beaux-arts de Nantes Saint Nazaire entendent poursuivre leur collaboration avec le Centre National de la Fonction Publique Territoriale.

Pour réaliser ces différentes missions, le CNFPT dispose de la cotisation versée par les collectivités (0,9 % de la masse salariale).

Pour ce faire, les collectivités et le CNFPT souhaitent formaliser leur partenariat par la signature d'une convention cadre qui vise à une meilleure adéquation entre les objectifs en matière d'emploi et de formation de la collectivité et leur traduction dans le programme d'activités du CNFPT retenu dans le cadre de ses orientations.

Il vous est proposé d'autoriser la signature de la convention cadre « Partenariat de formation professionnelle territorialisée » jointe en annexe 5.

**M^me^ Lefranc :** « Madame la Présidente, il s'agit de la délibération concernant le personnel métropolitain avec, au tableau des effectifs et au budget principal, 25 créations de postes pour répondre aux besoins du service : sept au département du bâti ; un au département déplacements ; trois au département territoires et proximité ; deux à la direction énergie, environnement et risques ; deux au Musée d'art, deux à la direction générale information et relation aux citoyens ; deux au département RH ; un poste d'adjoint administratif pour régularisation d'une situation administrative liée à la dissolution du Syndicat mixte aéroportuaire ; et puis on a cinq créations de postes en surnombre qui sont créées pour répondre à des situations individuelles. On a une suppression de poste créé en renfort pour une durée de quatre ans et des transformations comme on en trouve habituellement à chacun de nos Conseils. Enfin, on a trois postes qui ont été créés à l'origine pour des durées temporaires et qui sont pérennisés : un au département RH, un à la direction logistique et un à la direction générale information et relation aux citoyens.

Au budget annexe de l'eau, on a deux créations de postes à la direction des opérateurs publics de l'eau et de l'assainissement, on a une suppression de poste vacant en compensation de la création de poste administratif qui a été créé plus haut, et on a deux transformations de postes.

Au budget annexe assainissement, on a quatre créations de postes.

Au budget annexe élimination et traitement des déchets, c'est juste une transformation.

Au budget annexe transport, on a une création de poste de chef de projet au regard du programme pluriannuel d'investissement pour les transports publics.

Aussi, on vous propose d'actualiser la convention de service qu'on a entre Nantes Métropole et la Ville de Nantes. Vous savez que chaque année on met à jour la clé de refacturation au regard de la consolidation des effectifs qui sont mutualisés. Donc , on vous propose l'actualisation de la convention.

Ensuite, on vous propose de créer pour la première fois un nombre de créations de postes pour accroissement non temporaire ou saisonnier d'activité. Je donne des exemples de ce type de poste : ça peut être par exemple pendant l'été, quand certains services ont leurs congés d'été, on a besoin de

remplacements pour que la continuité du service soit assurée. Je pense à des domaines comme l'assainissement, les déchets. Donc on fait appel à des saisonniers pendant cette période d'été. On fait aussi appel à des saisonniers pour ramasser les feuilles au mois de novembre. On peut avoir aussi des besoins ponctuels dans certains services pour répondre à un surcroît d'activité. Jusqu'à maintenant on ne délibérait pas sur le nombre d'emplois créés, c'est la comptable du Trésor public qui nous a demandé de délibérer. On vous propose de créer 1 390 emplois non permanents qui correspondent à 151,4 équivalents temps plein.

De plus, on actualise la délibération RIFSEEP du fait de la publication de nouveaux décrets concernant la fonction publique de l'État . Cela concerne les emplois des conseillers territoriaux socio-éducatifs, des assistants territoriaux socio-éducatifs, et les éducateurs territoriaux de jeunes enfants.

Aussi, on vous propose comme chaque année de délibérer sur les ratios d'avancement. Je vous rappelle qu'on a fixé les règles en 2017 et que chaque année, on doit donc traduire ces règles en délibérant et en fixant les taux. Vous avez le tableau dans la délibération, filière par filière.

Enfin, on vous propose la convention de partenariat avec le CNFPT pour la formation professionnelle territorialisée. Voilà, Madame la Présidente. »

**M^me^ la Présidente :** « Merci. S'il n'y a pas d'autre demande d'intervention, je mets aux voix la délibération. Des oppositions ? Des abstentions ? Cette délibération est donc adoptée. »

**Le Conseil délibère et,**
**par 64 voix pour et 30 absentions**

1. approuve l'adaptation du tableau des emplois permanents (annexe 1),

2. autorise la signature de la convention de services communs actualisée entre Nantes Métropole et la Ville de Nantes jointe en annexe 2,

3. approuve les créations d'emplois non permanents proposées pour 2019 pour accroissement temporaire ou saisonnier d'activité (annexe3),

4. approuve l'actualisation de l'annexe 6.1 de la délibération cadre du RIFSEEP à compter du 1er février 2019 (annexe 4),

5. approuve les ratios promus/promouvables résultant de la délibération du 26 juin 2017,

6. approuve la convention-cadre « Partenariat de formation professionnelle territorialisée » avec le CNFPT jointe en annexe 5

7. précise que les crédits correspondants sont inscrits au budget,

8. autorise Madame la Présidente à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**M^me^ Gressus** présente les dossiers suivants :

**DG Ressources**
**Département BATI**
SCAP3

# Délibération

**Conseil métropolitain du 8 Février 2019**

## 30 - Nantes – Aménagement de 7 niveaux de l'immeuble Polaris – Approbation du programme et de l'enveloppe financière prévisionnelle – Lancement d'une procédure adaptée

### Exposé

L'immeuble de la Tour Bretagne accueille différents services de Nantes Métropole. Cependant, la dépose de matériaux amiantés présents dans les réseaux de ventilation implique le déménagement de tous les services, au plus tard en décembre 2019.

Aussi, le bâtiment Polaris, situé 7 Bd Vincent Gâche composé de 8 niveaux, est retenu pour les héberger. Le projet consiste à aménager les 7 premiers niveaux répartis sur 5300 m², le dernier niveau abritant le Centre Post Traumatique crée par la Ville de Nantes. Les services qui déménagent sont les services du Département des Ressources Numériques, la Direction de la Santé Publique, ainsi que les Organisations Syndicales.

Le projet porte sur les aménagements des espaces tertiaires, l'agencement des parcs à vélos dans le parking du niveau R0 ainsi que sur l'accès contrôlé du bâtiment.

L'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération est estimée à 3 626 829,73 € HT, soit 4 352 195,68 € TTC. Le montant des travaux est estimé à 3 092 900 € HT soit 3 711 480 € TTC pour l'ensemble des lots.

Le maître d'œuvre de l'opération, cabinet DOMUS Architecture ayant remis son projet, il convient de lancer la consultation pour la réalisation des travaux.

La consultation comprend 11 lots distincts.

Conformément à l'article 27 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, il vous est demandé d'autoriser le lancement d'une consultation en procédure adaptée pour la réalisation de ces travaux.

Les crédits correspondants sont prévus au budget sur l'AP libellée Direction de l'Immobilier, opération n° 2018-3163, libellée Travaux d'aménagement 7 niveaux immeuble Polaris.

**M^me^ Gressus :** « La délibération 30 concerne l'aménagement de sept niveaux de l'immeuble Polaris. L'immeuble Polaris est l'immeuble dans lequel nous allons faire emménager deux services : le service DRN numérique (183 agents) et aussi Ville de Nantes santé publique, et le Fonds solidarité logement, (48 agents).

Il s'agit du bâtiment qui est situé rue Vincent-Gâche qui est composé de huit niveaux sur 5 300 mètres carrés, le dernier niveau abritant le centre post-traumatique créé par la Ville de Nantes. Les services qui déménagent de la tour Bretagne vont donc y venir. Le projet porte sur les aménagements des espaces tertiaires, l'aménagement des parcs à vélo dans le parking au niveau 0, ainsi que l'accès contrôlé du bâtiment.

Nous proposons d'approuver le programme de l'opération qui sera relatif aux travaux d'aménagement tertiaire et du parc à vélos, l'enveloppe financière prévisionnelle à hauteur de 4 352 195,68 euros. Il s'agit de demander au maître d'œuvre de l'opération, le cabinet Domus qui nous a remis son projet, de lancer la consultation pour la réalisation des travaux. La consultation comprend 11 lots distincts et je vous demande d'autoriser le lancement de cette procédure adaptée pour la réalisation des travaux. »

**M. Roussel :** « Merci. Pas de remarque, pas d'observation ? Je mets donc aux voix. Est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ? Délibération adoptée. »

**Le Conseil délibère et, à l'unanimité**

1. approuve le programme de l'opération relatif aux travaux d'aménagement 7 niveaux de l'immeuble Polaris
2. fixe l'enveloppe financière prévisionnelle de cette opération à 3 626 829,73 € HT soit 4 352 195,68 € TTC.
3. autorise le lancement d'une procédure adaptée pour la réalisation de ces travaux,
4. autorise Madame la Présidente à exercer les missions confiées au pouvoir adjudicateur, notamment signer les marchés et à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**Direction Générale Transition Ecologique Energétique et Services Urbains**
Direction Déchets

# Délibération

**Conseil métropolitain du 8 février 2019**

## 31 – Déchets – Fourniture de bacs roulants – Lancement d'un appel d'offres ouvert

### Exposé

Nantes Métropole organise la pré-collecte des déchets en dotant les usagers du territoire de bacs.

Le marché relatif à la fourniture de ces bacs roulants arrive à échéance le 31 juillet 2019.

Celui-ci a pour objet de fournir des bacs roulants destinés aux usagers et des pièces détachées au service livraison et maintenance des bacs de la direction des déchets (régie). Le prestataire sera également chargé de fournir les bacs pour le prestataire privé en charge de la livraison et de la maintenance des bacs roulants pour l'ensemble des communes hors ville de Nantes.

Afin d'assurer la continuité de ce service, il convient de lancer une consultation pour renouveler ce marché. Conformément aux dispositions prévues aux articles 66 à 68 du décret 2016-360 relatif aux marchés publics, il est proposé de recourir à la procédure d'appel d'offres ouvert.

Le marché conclu à l'issue de cette consultation prendra la forme d'un accord-cadre mono-attributaire à bons de commandes, d'une durée ferme de 4 ans, conclu sans seuil de commande.

A titre d'information, le montant moyen des dépenses sur les trois dernières années s'élève à 700 000 € TTC par an.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget annexe déchets 2019, AP 042, déchets, opération n°2807, collecte des déchets.

**Le Conseil délibère et, à l'unanimité**

1. autorise le lancement d'un appel d'offres ouvert pour la fourniture de bacs roulants,
2. autorise Madame la Présidente à exercer les missions confiées au pouvoir adjudicateur, notamment à signer le marché et à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**DG Ressources**
**Département BATI**
Service Appui Technique

# Délibération

**Conseil métropolitain du 8 Février 2019**

## 32 – Missions de diagnostics sanitaires sur le patrimoine bâti des membres du groupement de commandes Ville de Nantes – CCAS - Nantes Métropole et ESBANSN – Lancement d'un appel d'offres ouvert

### Exposé

Le marché relatif aux diagnostics sanitaires sur le patrimoine bâti arrive à échéance en 2019. Aussi, il convient de lancer une consultation pour la réalisation de prestations qui s'inscrivent dans le cadre des prescriptions réglementaires en matière de santé, mais aussi aux obligations faites aux maîtres d'ouvrage avant toute intervention d'opération de maintenance, réhabilitation, construction ou démolition. Les thématiques concernées sont l'amiante, le plomb et les états parasitaires des bâtiments.

En tant que gestionnaire de patrimoine bâti, les membres du groupement de commandes, constitué de la Ville de Nantes, de Nantes Métropole, de l'ESBANSN et du CCAS, ont pour mission de contribuer à créer des environnements favorables à la réduction des inégalités de santé, facteur de développement social et économique. Par conséquent, l'ensemble des directions, dans une dynamique de transversalité, peuvent être amenées à utiliser ces prestations pour leurs besoins.

Pour répondre à ce besoin, il est proposé de lancer une consultation dans le cadre du groupement de commandes entre la Ville de Nantes, le CCAS, l'ESBANSN et Nantes Métropole. La Ville de Nantes est désignée coordonnateur pour cette consultation.

La nature homogène des prestations à réaliser justifie le recours à un accord-cadre global.

L'accord-cadre, conclu à l'issue de cette consultation, prendra la forme d'accord-cadre multi-attributaires avec émission de bons de commandes, d'une durée ferme de 4 années à compter de la notification.

Il ne prévoit ni seuils minimum ni maximum en raison de l'impossibilité de quantifier les besoins. À titre indicatif, le montant annuel des dépenses globales sur 3 ans est estimé à 3 500 000,00 € T.T.C.

Conformément aux articles 78 et 67 à 68 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016, il vous est demandé d'autoriser le lancement d'un appel d'offres ouvert pour la réalisation de ces prestations.

Les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits de fonctionnement ou d'investissement des budgets de la Ville, de Nantes Métropole, de l'ESBANM et du CCAS.

**M^me^ Gressus :** « Même chose sur les missions de diagnostics sanitaires. On est toujours sur le département bâti. Il s'agit d'un marché relatif aux diagnostics sanitaires sur le patrimoine qui arrive à échéance en avril 2019. Notamment, sont concernées la thématique de l'amiante, du plomb, de l'état parasitaire des bâtiments. En tant que gestionnaire de patrimoine bâti, ce sont les membres du groupement de commandes constitué de Ville de Nantes, de Nantes Métropole, de l'ESBANSN et du CCAS qui ont pour mission de contribuer à créer des environnements favorables à la réduction des inégalités de santé.

C'est une nature homogène des prestations qui va être demandée, donc ça justifie le recours à un accord-cadre global estimé pour les trois ans à 3 500 000 euros TTC. Je vous demande d'autoriser le lancement d'un appel d'offres ouvert pour la réalisation de ces prestations de diagnostics sanitaires. »

**M^me^ la Présidente :** « Merci. Je mets aux voix la délibération. Des oppositions ? Des abstentions ? Cette délibération est donc adoptée. »

**Le Conseil délibère et, l'unanimité**

1. autorise le lancement d'un appel d'offres ouvert pour la réalisation de prestations de diagnostics sanitaires sur le patrimoine bâti de Nantes Métropole, de la Ville de Nantes, de l'ESBASN et du CCAS.
2. autorise le représentant du coordonnateur du groupement de commandes à exercer les missions confiées au pouvoir adjudicateur, notamment à signer l'accord-cadre et à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**DG ressources**
**Département du BATI**
Pole Projets d'Équipements

# Délibération

**Conseil métropolitain du 8 février 2019**

## 33 – Missions d'assistance à maîtrise d'œuvre interne et maîtrise d'ouvrage pour les travaux des bâtiments des membres du groupement de commandes Ville de Nantes, CCAS et Nantes Métropole – Lancement d'un appel d'offres ouvert

**Exposé**

Les marchés relatifs aux missions d'assistance à maîtrise d'œuvre interne et maîtrise d'ouvrage pour les travaux concernant les bâtiments de Nantes Métropole, la Ville de Nantes et son CCAS arrivent à échéance. Ces marchés ont été conclus dans le cadre d'un groupement de commandes constitué par ces trois entités dont la Ville de Nantes est le coordonnateur.

Il convient donc de lancer une nouvelle consultation pour les missions d'assistance à maîtrise d'œuvre interne et maîtrise d'ouvrage.

Il s'agit de prestations intellectuelles pour des opérations de construction neuve, d'extension, de réhabilitation, qui seront confiées à des bureaux d'études pluridisciplinaires, ayant des compétences en matière de :

- Règlementation thermique (calculs / chauffage / plomberie / ventilation)
- Coordination des systèmes de sécurité incendie (CSSI)
- Structures (bois, béton, métal)
- Acoustique.

La consultation comprend 4 lots distincts.

Ces marchés conclus à l'issue de cette consultation prendront la forme d'accords-cadres avec émission de bons de commandes, sans seuil minimum, ni seuil maximum, d'une durée ferme de 4 ans. Les lots 1, 2 et 4 seront mono-attributaires et le lot 3 sera multi-attributaires (2).

A titre d'information, les dépenses annuelles sont estimées à 250 000,00 € HT.

Conformément aux articles 78 et 66 à 68 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, il vous est demandé d'autoriser le lancement d'un appel d'offres ouvert relatif à la réalisation de ces prestations.

Les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits de fonctionnement ou d'investissement en fonction de la nature des travaux.

**Le Conseil délibère et, à l'unanimité**

1. autorise le lancement d'un appel d'offres ouvert pour la réalisation des missions d'assistance à maîtrise d'œuvre interne et maîtrise d'ouvrage concernant les opérations de construction neuve, d'extension, de réhabilitation.
2. autorise Madame la Présidente à exercer les missions confiées au pouvoir adjudicateur, notamment signer les accords-cadres et à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**DG ressources**
**Département du BATI**
Pole Projets d'Équipements

# Délibération

**Conseil métropolitain du 8 février 2019**

**34 – Missions de maîtrise d'œuvre sur des opérations mixtes infrastructures/bâtiments - Lancement d'un appel d'offres ouvert pour la conclusion d'un accord-cadre et lancement d'un marché subséquent pour la reconstruction de la déchetterie Prairie de Mauves à Nantes.**

**Exposé**

Les services de Nantes Métropole ont très régulièrement recours à des prestations de maîtrise d'œuvre externe pour la réalisation d'opérations mixtes infrastructures/bâtiments (aires d'accueil des gens du voyage, écopoints, déchetteries). Devant le nombre important d'opérations de ce type à venir sur la métropole, il est proposé de recourir à un accord-cadre multiattributaire de maîtrise d'œuvre, afin de garantir la réactivité en termes de procédure tout en préservant une concurrence forte.

Relèvent de cet accord-cadre les opérations mixtes infrastructures/bâtiments ne présentant pas de technicité particulière.

L'accord-cadre multiattributaire avec remise en concurrence par marchés subséquents, sera conclu à l'issue de cette consultation pour une durée ferme de quatre ans.

Il ne prévoit ni seuil minimum ni maximum en raison de l'impossibilité à quantifier les besoins.

À titre indicatif, le montant des dépenses globales de maîtrise d'œuvre est estimé pour Nantes Métropole à 1 700 000 € TTC pour les opérations déjà identifiées.

Conformément aux articles 67, 68, 78 et 79 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016, il vous est demandé d'autoriser le lancement d'un appel d'offres ouvert pour la conclusion d'un accord-cadre multiattributaire à marchés subséquents sans minimum ni maximum pour ces prestations de maîtrise d'œuvre.

Les deux premiers marchés subséquents concernent les opérations de reconstruction de la déchetterie de la Prairie de Mauves à Nantes et de celle de la Chapelle-sur-Erdre.

<u>La déchetterie Prairie de Mauves à Nantes :</u>

Le programme et l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération reconstruction de la déchetterie de la Prairie de Mauves à Nantes ont été approuvés par délibération du 5 octobre 2018 pour un montant de 4 750 000 € HT, soit 5 700 000 € TTC.

Le projet consiste en une reconstruction sur le parcellaire déjà occupé par la déchetterie et le centre de tri associé d'une déchetterie innovante, à plat, sans quai permettant une adaptation des filières de déchets triés sur le site en fonction des évolutions réglementaires.

La future déchetterie de Nantes comprendra des bâtiments couverts d'une surface prévisionnelle de 560 m² avec une probable réutilisation du hangar existant de 600 m², toutes fonctions confondues (bureaux agents et locaux de vie associés, local outillages, garage des véhicules utilitaires, stockages déchets, local médiation), 2 060 m² d'alvéoles de stockages et plateformes de dépôts au sol de certains flux de déchets, 6 800 m² de voiries lourde et légère, 2 500 m² d'espaces verts.

Pour la réalisation de cette opération, les prestations de maîtrise d'œuvre externe sont estimées à 410 000 € HT, il vous est demandé d'autoriser le lancement du marché subséquent à l'accord-cadre mentionné ci-dessus relatif à la maîtrise d'œuvre de cette opération.

*La déchetterie de La-Chapelle-sur-Erdre :

Le programme et l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération reconstruction de la déchetterie de La-Chapelle-sur-Erdre ont été approuvés par délibération du bureau métropolitain 30 novembre 2018 pour un montant de 2 208 333,33 € HT, soit 2 650 000 € TTC. Il est prévu la construction de bâtiments couverts d'une surface prévisionnelle de 150 m² (bureaux agents, locaux de vie associés, local outillages et stockages déchets les plus valorisables), environ 500 m² d'alvéoles non couvertes de stockages et plateformes de dépôts au sol, et 600 m² de dépôts des déchets verts et gravats.

Pour la réalisation de cette opération, les prestations de maîtrise d'œuvre externe sont estimées à 175 000 € HT. Compte tenu du montant estimé des honoraires, le marché subséquent de maîtrise d'œuvre sera conclu dans le cadre des délégations du conseil à la Présidente.

Les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits d'investissement du budget de Nantes Métropole.

**Le Conseil délibère et, à l'unanimité**

1. autorise le lancement d'un appel d'offres ouvert pour la conclusion d'un accord-cadre multiattributaire à marchés subséquents sans minimum ni maximum pour ces prestations de maîtrise d'œuvre pour la réalisation d'opérations mixtes infrastructures/bâtiments,
2. autorise le lancement du marché subséquent relatif à la maîtrise d'œuvre de la reconstruction de la déchetterie Prairie de Mauves à Nantes
3. autorise Madame la Présidente à exercer les missions confiées au pouvoir adjudicateur, notamment à signer l'accord-cadre et le marché subséquent relatif à la maîtrise d'œuvre de la reconstruction de la déchetterie Prairie de Mauves à Nantes et à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**DG Ressources**
**Département BATI**

# Délibération

**Conseil métropolitain du 8 Février 2019**

## 35 – Travaux de réaménagement, de grosses réparations et d'entretien courant sur les propriétés des membres du groupement de commandes Ville de Nantes – CCAS – Nantes Métropole – ESBANSN – Signature d'accords-cadres

### Exposé

Les marchés relatifs aux travaux d'entretien (maintenance, grosses réparations…), de réaménagement et autres interventions sur les propriétés des membres du groupement Ville de Nantes – CCAS – Nantes Métropole – ESBANSN sont arrivés à échéance le 31 décembre 2018.

Aussi, deux procédures ont été lancées en vue de la conclusion d'accords-cadres avec émission de bons de commandes et d'accords-cadres à marchés subséquents. La Ville de Nantes est coordonnateur de ces consultations.

Les 1ers accords-cadres concernent des travaux de réaménagement, de grosses réparations et d'entretien courant. Cette consultation est décomposée en 25 corps d'état.

Après attribution par la commission d'appel d'offres du coordonnateur, le Conseil métropolitain du 5 octobre 2018 a autorisé la signature des accords-cadres avec émission de bons de commande concernant 24 lots .

En raison du résultat infructueux de la procédure concernant le lot 25 Multi-technique, un appel d'offres ouvert a été lancé, conformément aux articles 66 à 68 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

La commission d'appel d'offres du coordonnateur du 7 janvier 2019 a attribué les accords-cadres suivants :

| Lots/ Corps d'état | Entreprises |
|---|---|
| 25 - Multi-technique | BRUNET ECTI |
| | ACORUS |

Les seconds accords-cadres, à marchés subséquents concernent quant à eux, des travaux de moyenne envergure et découlant, pour la très grande majorité d'entre eux, d'une planification annuelle et non de la nécessité de répondre à une situation d'urgence. Cette consultation est décomposée en 8 corps d'état multi-attributaires. Il est précisé également qu'elle intégrera le dispositif d'insertion professionnelle.

Après attribution par la commission d'appel d'offres, le Conseil métropolitain du 7 décembre 2018 a autorisé la signature des accords- cadres concernant 6 lots.

En raison des résultats infructueux de la procédure concernant 2 lots (désamiantage et ravalement de façades) une procédure concurrentielle avec négociation a été lancée pour ces deux lots, conformément aux articles 25, 71 à 80 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

La commission d'appel d'offres du coordonnateur du 7 janvier 2019 a attribué les accords-cadres suivants :

| Lots/ Corps d'état | Entreprises |
|---|---|
| 1- Désamiantage | OCCAMIANTE |
| | COLAS CENTRE OUEST |
| | SA VALGO |
| | DEMCOH |
| 2- Ravalement de façade | STYL'DECO PEINTURE |
| | TIJOU |

| | |
|---|---|
| | SOPREMA |
| | GERNOGEP |

Ces accords-cadres seront conclus pour une durée ferme de quatre ans à compter de leur date de notification. Ils ne prévoient ni seuils minimum ni maximum en raison de l'impossibilité à quantifier les besoins par corps d'état.

Les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits de fonctionnement ou d'investissement des budgets de la Ville, de Nantes Métropole, de l'ESBANSN et du CCAS en fonction de la nature des travaux.

**Le Conseil délibère et, à l'unanimité**

1. autorise le coordonnateur à signer des accords-cadres avec émission de bons de commandes et à marchés subséquents avec les sociétés mentionnées ci-dessus.
2. autorise Madame la Présidente ou la vice-présidente déléguée à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**Direction générale ressources**
**Département des ressources numériques**

# Délibération

**Conseil métropolitain du 08 février 2019**

## 36 – Acquisition et maintenance d'un système d'information ressources humaines (SIRH) – Lancement d'un dialogue compétitif

**Exposé**

Le Système d'Information Ressources Humaines (SIRH) est mutualisé entre Nantes Métropole, la Ville de Nantes, son Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) et l'Ecole des Beaux-Arts de Nantes Saint-Nazaire (EBANSN).

La collectivité est historiquement son propre éditeur sur une grande partie de son SIRH. En effet, pour couvrir les principaux processus fondamentaux RH (gestion administrative des agents, gestion des carrières, des postes, production de la paie, ...), le SIRH s'appuie sur les modules GP développés en interne. En complément, pour certains sous-domaines du SIRH (gestion des temps et activités, médecine du travail) des progiciels du marché sont également implémentés.

Les constats actuels, confirmés par l'étude en cours menée avec une assistance à maîtrise d'ouvrage externe (Cabinet Ernst&Young), montrent que les outils GP présentent un décalage technique et fonctionnel croissant par rapport aux progiciels du marché et ne permettent plus de couvrir l'ensemble des besoins exprimés. Dans un contexte où la gestion RH devient de plus en plus complexe, un tel retard est pénalisant pour la collectivité. De plus, le développement de nouvelles fonctionnalités et le maintien en condition opérationnelle des modules GP représentent une charge considérable pour le département des ressources numériques (par exemple des développements réalisés cette année pour la mise en place du prélèvement à la source). En conclusion, le risque est aujourd'hui important de ne pas réussir à répondre à toutes les futures évolutions réglementaires aux échéances fixées.

Nantes Métropole, la Ville de Nantes, son CCAS et l'EBANSN font donc le choix pour l'avenir de remplacer les modules GP et de s'appuyer sur des solutions progiciels du marché, afin de :

- Répondre aux nouveaux enjeux du SIRH : renforcer le pilotage et la prospective RH, améliorer la qualité de service RH, conforter l'efficience des processus RH,
- Garantir et sécuriser la maintenance réglementaire et évolutive des outils,
- Se doter d'un SIRH urbanisé, capable de s'adapter aux évolutions métiers et technologiques.

Le choix des futurs outils se fera au travers d'un dialogue compétitif. Cette forme de consultation permettra d'échanger directement avec les éditeurs sur la couverture fonctionnelle de leurs outils, leur capacité à répondre aux spécificités de Nantes Métropole, et la trajectoire de migration, qui pourra s'avérer complexe dans le cadre du passage d'une solution éditée en interne à un modèle progiciel. La procédure de dialogue a donc notamment pour objectifs d'anticiper et de sécuriser d'une part le projet de bascule vers un nouveau système de production de paie, d'autre part le processus de décommissionnement des modules GP, incluant l'ensemble des nombreux flux de données entrants et sortants.

Conformément aux articles 75 et 76 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016, il vous est demandé d'autoriser le lancement d'une procédure de dialogue compétitif permettant de dialoguer avec les candidats afin de développer des solutions techniques et méthodologiques répondant aux objectifs du projet. Le marché conclu à l'issue de cette consultation pourra prendre la forme d'un accord-cadre mono-attributaire à bons de commandes, sans montant minimum ni montant maximum pour une durée de 4 ans. L'estimation des dépenses est de l'ordre de 3 500 000 € HT.

Au cours de cette procédure de marchés publics, il est proposé que :

- le dialogue se déroule en phases successives,
- la remise de l'offre finale fasse l'objet de versement de primes de 5.000 € HT par candidat ayant remis une offre finale.

*Pour les dépenses d'investissement :*

Les crédits correspondants sont prévus au budget sur l'AP *n°2018/AP040* et *libellée « Système d'information et Communication »*, opération 2018 - *N° 3844, libellée « Projet Renouvellement SIRH ».*

*Pour l'indemnisation des candidats :*

*Les crédits correspondants sont prévus au budget sur l'AP n°2018AP040 et libellée « Système d'information et Communication », opération 2018 - n° 3844, libellée « Projet Renouvellement SIRH ».*

**Le Conseil délibère et, à l'unanimité**

1. autorise le lancement d'une procédure de dialogue compétitif pour l'acquisition et la maintenance d'un Système d'Information Ressources Humaines (SIRH) qui donnera lieu au versement d'une prime de 5.000 € HT aux candidats ayant remis une offre finale ;
2. autorise Madame la Présidente à exercer les missions confiées au pouvoir adjudicateur, notamment à signer le marché et à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**Direction GénéraleTransition Ecologique Energétique et Services Urbains**
Direction des déchets

# Délibération

**Conseil métropolitain du 8 février 2019**

## 37 – Centre de traitement et de valorisation des déchets de Couëron – Délégation de service public avec la société Arc-en-Ciel – Avenants aux Baux Emphytéotiques Administratifs

## Exposé

Par contrat de délégation de service public (D.S.P.) entré en vigueur le 9 juillet 1992 pour une durée de 25 ans décomptée à partir du 31 mars 1994, Nantes Métropole a confié à la société Arc-en-Ciel (A.E.C.) la réalisation et l'exploitation du Centre de Traitement et de Valorisation des Déchets (C.T.V.D.) de Couëron. 13 avenants à ce contrat ont ensuite été conclus.

L'avenant n° 2 (en date du 21 février 1994) a modifié la date d'entrée en vigueur du contrat au 1er mars 1994 (date de mise en service des ouvrages), portant ainsi la date d'expiration du contrat au 28 février 2019.

Le dispositif contractuel retenu pour le financement et la réalisation des ouvrages comporte, outre le contrat de délégation de service public :

- 3 baux emphytéotiques par lesquels Nantes Métropole (venue au droit du District) a mis à disposition d'A.E.C. les terrains nécessaires à l'établissement et à l'exploitation des ouvrages,
- une convention tripartite conclue entre Nantes Métropole, A.E.C. et les organismes de crédit-bail (dans la mesure où les droits résultant des baux emphytéotiques ont été cédés à un organisme de crédit-bail).

Un 1er bail emphytéotique (« Bail emphytéotique I ») a eu pour objet de mettre à disposition d'A.E.C. le terrain nécessaire à l'édification du complexe de traitement des déchets de Couëron.

Un 2ème bail emphytéotique (« Bail emphytéotique II ») a eu pour objet de mettre à disposition le terrain nécessaire à la réalisation de l'unité de compostage de Saint-Herblain.

Un 3ème bail emphytéotique (« Bail emphytéotique III ») a eu pour objet de mettre à disposition le terrain nécessaire à l'extension du complexe de traitement de Couëron pour l'accueil de la totalité des déchets industriels banals et de la collecte sélective.

La date d'expiration de ces 3 baux emphytéotiques a été fixée au 31 mars 2019. Or, il apparaît qu'aucune disposition n'a été prise pour assurer la compatibilité de la date d'échéance de ces baux avec la date d'expiration du contrat de D.S.P. modifiée par l'avenant 2 précité, soit le 28 février 2019.

Il vous est donc proposé d'approuver un avenant portant modification de la date d'expiration des baux emphytéotiques I, II et III.

Par ailleurs, afin de financer la construction des installations, A.E.C. a conclu deux contrats de crédit-bail. Le premier crédit-bail portant sur le financement de l'usine d'incinération, a été conclu le 3 février 1994, avec une prise d'effet au 13 juillet 1994 pour une durée de 20 ans. Ce contrat est arrivé à expiration le 13 juillet 2014. Le second contrat de crédit-bail portant sur le financement de l'extension du centre de tri, a été constaté par protocole du 26 juin 1998, réitéré par acte authentique du 8 septembre 2008, avec une prise d'effet au 31 décembre 1998. D'une durée de 20 ans, il est arrivé à expiration le 31 décembre 2018.

Compte tenu de la cession des droits réels issus des baux emphytéotiques aux organismes de crédit-bail, une convention tripartite a été conclue entre Nantes Métropole, A.E.C. et les organismes crédit-bailleurs le 11 février 1994, modifiée par avenant le 8 septembre 2008. Celle-ci s'applique indivisément au financement par crédit-bail de l'usine d'incinération et du centre de tri. Elle ne comporte pas de durée spécifique, elle est liée à la durée des contrats de crédit-bail. Par conséquent, cette convention tripartite ne nécessite pas d'être modifiée par avenant dans la mesure où les contrats de crédit-bail auxquels elle est associée seront échus avant le 28 février 2019.

**Mme Gressus :** « Centre de traitement et de valorisation des déchets de Couëron. Il s'agit de se remettre dans les clous, avant le 1er mars qui pour nous est le démarrage de la nouvelle Délégation de Service Public qui concerne la société Arc-en-ciel. Il se trouve que depuis 92, par contrat de Délégation de Service Public qui est entré en vigueur et qui a été décompté à partir de 94 jusqu'à maintenant, les baux emphytéotiques qui concouraient à la réalisation et au financement des ouvrages ayant trait à la société Arc-en-ciel n'avaient pas les mêmes échéances.

Donc, dans un souci évidemment de mettre toutes ces dates en conformité et en cohérence, il vous est proposé un certain nombre d'avenants aux baux emphytéotiques administratifs, à savoir : un avenant 1 au

bail emphytéotique 1, un avenant 2 au bail emphytéotique 2, et un avenant 1 au bail emphytéotique 3. Cela de manière à ce que dès le 1er mars, tout soit dans les clous au plan juridique. C'est franchement un acte technique. »

**Mme la Présidente :** « Merci. Je mets aux voix la délibération. Des oppositions ? Des abstentions ? Cette délibération est donc adoptée. »

**Le Conseil délibère et, à l'unanimité**

1. approuve l'avenant 1 au « Bail emphytéotique I » en date du 9 juillet 1992 portant sur la réalisation de l'usine d'incinération de Couëron (annexe 1),
2. approuve l'avenant 1 au « Bail emphytéotique II » en date du 9 juillet 1992 portant sur la réalisation de l'unité de compostage de Saint-Herblain (annexe 2),
3. approuve l'avenant 1 au « Bail emphytéotique III » en date du 11 septembre 2000 portant sur l'extension du centre de tri à Couëron (annexe 3),
4. autorise Madame la Présidente à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération et notamment à signer les avenants.

**Direction générale transition écologique énergétique et services urbains**
Direction Déchets

# Délibération

**Conseil métropolitain du 8 février 2019**

## 38 – Centre de traitement et de valorisation des déchets de Couëron – Délégation de service public avec la société Arc-en-Ciel – Protocole transactionnel suite à l'incendie de l'atelier de tri des collectes sélectives – Approbation

### Exposé

Par contrat de délégation de service public (D.S.P.) entré en vigueur le 9 juillet 1992 pour une durée de 25 ans décomptée à partir du 31 mars 1994, Nantes Métropole a confié à la société Arc-en-Ciel (A.E.C.) la réalisation et l'exploitation du Centre de Traitement et de Valorisation des Déchets (C.T.V.D.) de Couëron. 13 avenants à ce contrat ont ensuite été conclus. La date d'expiration de ce contrat est fixée au 28 février 2019.

Le 20 octobre 2017, un incendie s'est déclaré dans l'Atelier de Tri des Collectes Sélectives (A.T.C.S.) du C.T.V.D. de Couëron, qui a subi des dégâts importants le rendant inopérant.

Cet incendie est intervenu alors que le terme du contrat était proche, et que Nantes Métropole avait déjà engagé une procédure de mise en concurrence visant à l'attribution d'une nouvelle concession de service public pour l'exploitation du Centre de Traitement et de Valorisation des Déchets. Cette consultation prévoyait d'ores et déjà : « une refonte complète de l'unité de tri comprenant notamment le retrait de l'intégralité des équipements actuels pour la mise en œuvre d'une nouvelle ligne de tri » et la prise en charge par le concessionnaire des procédures administratives nécessaires.

Il a été décidé de procéder à la reconstruction d'un centre de tri dans le cadre de la nouvelle délégation de service public approuvée par le Conseil métropolitain le 22 juin 2018 et signée le 10 juillet 2018.

Ainsi, la reconstruction du process de l'A.T.C.S. et la prise en charge des procédures administratives attachées sont prévues au titre du nouveau contrat C.T.V.D. En revanche, la remise en état du bâtiment de l'A.T.C.S. doit s'effectuer dans le cadre du contrat en vigueur avant son terme.

Par ailleurs, le contrat stipule en son article 12 qu'Arc-en-Ciel est tenue de souscrire à ses frais toutes assurances utiles pour couvrir sa responsabilité.

L'incendie de l'A.T.C.S. est donc pris en charge par les assurances de la société Arc-en-Ciel, en ce qui concerne les dommages aux biens et les pertes d'exploitations consécutives.

Dans ces circonstances, Nantes Métropole et la société Arc-en-Ciel se sont rencontrées pour définir ensemble, dans un protocole transactionnel, les conditions techniques et financières de la reconstruction du bâtiment de l'A.T.C.S., compte tenu des conditions indemnitaires prévues par les contrats d'assurances.

Il résulte de l'accord :

- la prise en charge du démantèlement du process de l'A.T.C.S. par Arc-en-Ciel, étant précisé que le produit issu de la revente des biens non endommagés sera reversé à Nantes Métropole,
- la reconstruction du bâtiment de l'A.T.C.S. par Arc-en-Ciel,
- le versement par Arc-en-Ciel au profit de Nantes Métropole du montant de l'indemnisation versée par l'assurance et correspondant à la reconstruction du process à l'identique,
- la réalisation par Arc-en-Ciel d'une réserve incendie de 480 m$^3$, préconisée par le S.D.I.S., avec prise en charge financière par Nantes Métropole,
- le dédommagement par Arc-en-Ciel au profit de Nantes Métropole des pertes de soutiens financiers de l'éco-organisme CITEO (entreprise issue du rapprochement d'Eco-Emballages et d'Eco-Folio ) et des recettes matières sur l'année 2017,
- la prise en charge par Arc-en-Ciel des surcoûts liés au détournement de la collecte sélective de la date du sinistre jusqu'à la date théorique de mise en service du nouveau process validée avec les assureurs.

**Le Conseil délibère et, à l'unanimité**

1. approuve le protocole transactionnel suite à l'incendie de l'atelier de tri des collectes sélectives relatif à la délégation de service public conclue entre Nantes Métropole et la société Arc-en-Ciel (annexe 1),
2. autorise Madame la Présidente à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

*
* *

**M$^{me}$ la Présidente :** « Chers collègues, j'ai le plaisir de vous dire que nous avons terminé l'ordre du jour de notre Conseil métropolitain. Je vous souhaite à tous une bonne fin de journée. »

*
* *

La séance est levée à 16h00

Monsieur Marc DENIS

Le secrétaire de séance

**RESULTATS DU VOTE ELECTRONIQUE**

| Délibération n°01 | | B principal | B eau | B aest | B LIC | B Dechets | B Transp | B Statio |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| AFFILE | Bertrand | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | - | 1 |
| ALIX | Jean-Guy | 3 | 3 | 3 | 3 | 3 | 3 | 3 |
| ALLARD | Gérard | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 |
| AMAILLAND | Rodolphe | 3 | 3 | 3 | - | 3 | 3 | 3 |
| ANNEREAU | Matthieu | 3 | 3 | 3 | 3 | 3 | 3 | 3 |
| BAINVEL | Julien | 3 | 3 | 3 | 3 | 3 | 3 | 3 |
| BASSAL | Aïcha | 1 | 1 | - | 1 | 1 | 1 | 1 |
| BELHAMITI | Mounir | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 |
| BENATRE | Marie-Annick | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 |
| BESLIER | Laure | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 |
| BIR | Cécile | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 |
| BLIN | Nathalie | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | - |
| BLINEAU | Benoît | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 |
| BOCHER | Rachel | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 |
| BOLO | Pascal | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 |
| BUQUEN | Eric | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 |
| BUREAU | Jocelyn | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 |
| CAILLAUD | Michel | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 |
| GRELAUD | Carole | 1 | 1 | - | 1 | 1 | 1 | 1 |
| CHEVALLEREAU | Claudine | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 |
| CHIRON | Pascale | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 |
| CHOQUET | Catherine | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 |
| COPPEY | Mahel | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 |
| COUTURIER | Christian | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 |
| SALOMON | Maguy | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 |
| MARTIN | Nicolas | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 |
| DAVID | Serge | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 |
| DENIS | Marc | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 |
| DUBETTIER - GRENIER | Véronique | 3 | 3 | 3 | 3 | 3 | 3 | 3 |
| DUCLOS | Dominique | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 |
| FEDINI | François | 3 | 3 | 3 | 3 | 3 | 3 | 3 |
| FOURNIER | Xavier | 3 | 3 | 3 | 3 | 3 | 3 | 3 |
| GARNIER | Laurence | 3 | 3 | 3 | 3 | 3 | 3 | 3 |
| GARREAU | Jacques | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 |
| GESSANT | Marie-Cécile | 3 | 3 | 3 | 3 | 3 | 3 | 3 |

1 : pour - 2 : contre - 3 : abstention

RESULTATS DU VOTE ELECTRONIQUE

| | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| GILLAIZEAU | Jacques | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 |
| GRELARD | Hervé | 3 | 3 | 3 | 3 | 3 | 3 | 3 |
| GRESSUS | Michèle | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 |
| GUERRA | Anne-Sophie | 3 | 3 | 3 | 3 | 3 | 3 | 3 |
| GUERRIAU | Joël | 3 | 3 | 3 | 3 | 3 | 3 | 3 |
| HAY | Pierre | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 |
| HIERNARD | Hugues | 3 | 3 | 3 | 3 | 3 | 3 | 3 |
| HUARD | Jean-Paul | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 |
| HUCHET | Erwan | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 |
| IMPERIALE | Sandra | 3 | 3 | 3 | 3 | 3 | 3 | 3 |
| JUNIQUE | Stéphane | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 |
| KRYSMANN | Blandine | 3 | 3 | 3 | 3 | 3 | 3 | 3 |
| LAERNOES | Julie | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 |
| LE BERRE | Dominique | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 |
| LE BRUN | Pierre-Yves | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 |
| LE STER | Michèle | 3 | 3 | 3 | 3 | 3 | 3 | 3 |
| LEFRANC | Elisabeth | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 |
| LEMASSON | Jean-Claude | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 |
| NGENDAHAYO | Lilianne | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | - | 1 |
| LUCAS | Michel | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 |
| LUTUN | Lydie | 3 | 3 | 3 | 3 | 3 | 3 | 3 |
| MAISONNEUVE | Monique | 3 | 3 | 3 | 3 | 3 | 3 | 3 |
| MARAIS | Pierre-Emmanuel | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 |
| MARTINEAU | David | 1 | 1 | - | - | 1 | 1 | 1 |
| MAUDUIT | Benjamin | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 |
| MERAND | Isabelle | 3 | 3 | 3 | 3 | 3 | 3 | 3 |
| MEYER | Christine | 1 | 1 | 1 | 1 | - | 1 | 1 |
| MOREAU | Jean-Jacques | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 |
| MORIVAL | Benjamin | 2 | - | 3 | 3 | 3 | 3 | 3 |
| MOUNIER | Serge | 3 | 3 | 3 | 3 | 3 | 3 | 3 |
| NAEL | Myriam | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 |
| NEDELEC | Marie-Hélène | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 |
| NICOLAS | Gilles | 1 | 1 | - | - | 1 | 1 | 1 |
| PADOVANI | Fabienne | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 |
| PARPAILLON | Joseph | 3 | 3 | 3 | 3 | 3 | 3 | 3 |
| PERNOT | Mireille | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 |
| PIAU | Catherine | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 |

1 : pour - 2 : contre - 3 : abstention

**RESULTATS DU VOTE ELECTRONIQUE**

| | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| PRAS | Pascal | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 |
| PREVOT | Charlotte | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 |
| QUERAUD | Didier | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | - | 1 |
| QUERO | Thomas | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 |
| RAMIN | Louis-Charles | 3 | 3 | 3 | 3 | 3 | 3 | 3 |
| REBOUH | Ali | 1 | 1 | - | 1 | 1 | 1 | 1 |
| RENEAUME | Marc | 3 | 3 | 3 | 3 | 3 | 2 | 3 |
| RICHARD | Guillaume | 3 | - | 3 | 3 | 3 | 3 | 3 |
| RIOUX | Philippe | 3 | 3 | 3 | 3 | 3 | 3 | 3 |
| ROBERT | Alain | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 |
| RODRIGUEZ | Ghislaine | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 |
| ROLLAND | Johanna | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | - | 1 |
| ROUSSEL | Fabrice | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 |
| SALECROIX | Robin | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 |
| SEASSAU | Aymeric | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | - | 1 |
| SEILLIER | Philippe | 3 | 3 | 3 | 3 | - | 3 | 3 |
| SOBCZAK | André | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 |
| SOTTER | Jeanne | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 |
| HAKEM | Abbassia | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 |
| TRICHET | Franckie | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 |
| VEY | Alain | 3 | 3 | - | - | 3 | 3 | 3 |
| VOUZELLAUD | François | 3 | 3 | 3 | 3 | 3 | 3 | 3 |
| | | - | - | - | - | - | - | - |

1 : pour - 2 : contre - 3 : abstention